

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



Standard (16-1) 40-58-75-00
Renseignements (16-1) 40-58-78-78
Télécopie (16-1) 45-79-17-84

SESSION ORDINAIRE DE 1995-1996

COMPTE RENDU INTÉGRAL

Séance du jeudi 7 décembre 1995

(33^e jour de séance de la session)

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. MICHEL DREYFUS-SCHMIDT

1. **Procès-verbal** (p. 3904).
2. **Loi de finances pour 1996.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3904).

Communication (p. 3904)

MM. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture ; Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la communication audiovisuelle ; Alain Gérard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la presse écrite ; Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles ; André Maman, Alain Joyandet, Jack Ralite, Mme Danièle Pourtaud, M. Franck Sérusclat.

M. le ministre.

Lignes 46 et 47 de l'état E. - Adoption (p. 3925)

Article 52 (p. 3926)

MM. le rapporteur spécial, Paul Loridant, Ivan Renar.

Amendements n° II-103 rectifié et II-104 rectifié de M. Ivan Renar. - MM. Ivan Renar, le rapporteur spécial, le ministre. - Rejet des deux amendements.

SERVICES GÉNÉRAUX DU PREMIER MINISTRE (p. 3929)

Crédits des titres III et IV. - Adoption (p. 3929)

Crédits du titre V (p. 3929)

M. André Egu.

Adoption des crédits.

CULTURE (p. 3930)

Crédits des titres III à VI. - Adoption (p. 3929)

Suspension et reprise de la séance (p. 3930)

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

3. **Questions d'actualité au Gouvernement** (p. 3930).

Pilotes français disparus en Bosnie (p. 3930)

MM. Guy Cabanel, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget.

Retrait du « plan Juppé » (p. 3931)

MM. Claude Billard, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

Réforme de la sécurité sociale (p. 3932)

M. Christian Demuynck, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

Négociations avec les partenaires sociaux (p. 3933)

MM. Claude Estier, Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice.

Mauvaise gestion de certaines municipalités (p. 3935)

MM. Jean-Marie Poirier, Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

Conséquences des grèves sur l'économie (p. 3936)

MM. Henri de Raincourt, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget.

Rapprochement avec l'Alliance atlantique (p. 3938)

MM. Jean-Paul Hugot, Alain Lamassoure, ministre délégué au budget.

Sauvegarde du thermalisme (p. 3935)

M. Jean Peyrafitte, Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi.

Vigipirate et les classes de neige (p. 3939)

MM. Jean Faure, Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports.

Aides aux sans-abri (p. 3940)

MM. Alain Joyandet, Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 3940)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE

4. **Modification de l'ordre du jour** (p. 3940).
5. **Loi de finances pour 1996.** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3941).

Industrie (et commerce extérieur) (p. 3941)

MM. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications ; Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur ; Bernard Barbier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour l'industrie ; Francis Grignon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'industrie ; Jean Besson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour l'énergie ; Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le commerce extérieur ; MM. Michel Souplet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, pour le commerce extérieur ; Christian Poncelet, Mme Anne Heinis, MM. Xavier de Villepin, Claude Billard, Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Hubert Durant-Chastel, André Bohl.

MM. le ministre, le ministre délégué.

Crédits des titres III à V. - Adoption (p. 3969)

Crédits du titre VI (p. 3969)

M. Jean-Jacques Robert.

Amendement n° II-102 de Mme Marie-Madeleine Dieulangard. - Mme Marie-Madeleine Dieulangard, MM. Bernard Barbier, rapporteur spécial ; le ministre, Mme Anne Heinis. - Rejet.

M. André Bohl.

Adoption des crédits.

Suspension et reprise de la séance (p. 3971)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DELANEAU

Technologies de l'information et Poste (p. 3971)

MM. François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace ; René Trégouët, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Hérisson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques ; Pierre Lagourgue, Claude Billard, Mme Maryse Bergé-Lavigne, MM. Georges Othily, Jean-Jacques Robert, André Diligent.

M. le ministre délégué.

Adoption des crédits.

6. **Communication de l'adoption définitive d'une proposition d'acte communautaire (p. 3992).**
7. **Transmission d'un projet de loi (p. 3992).**
8. **Dépôt de propositions d'actes communautaires (p. 3992).**
9. **Ordre du jour (p. 3993).**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

**PRÉSIDENTE DE M. MICHEL
DREYFUS-SCHMIDT
vice-président**

M. le président. La séance est ouverte.
(La séance est ouverte à neuf heures cinquante.)

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

LOI DE FINANCES POUR 1996

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale. [N° 76 et 77 (1995-1996).]

Communication

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant les crédits relatifs à la communication : crédits du Conseil supérieur de l'audiovisuel inscrits ; d'aides à la presse et à l'audiovisuel et aux services généraux du Premier ministre et au budget de la culture, ainsi que les crédits d'aide à la presse inscrits au budget de la technologie de l'information et de la poste.

La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, télévision numérique, multiplication des chaînes, développement de réseaux informatiques, comme Internet, où l'image est de plus en plus présente : la multiplication des moyens de diffusion, des chaînes de télévision va naturellement induire un besoin immense d'images, de programmes. La bataille de demain, c'est la bataille des contenus. Ne nous trompons pas une nouvelle fois de combat. C'est par nos images que passera notre culture.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. C'est ce défi qui conduit mon action et le projet de budget de la communication pour l'année 1996 - nous allons,

ensemble, déterminer les grands facteurs expliquant comment la culture s'aidera, demain, de la communication - qu'il s'agisse de l'effort particulier fait en faveur de la presse, des mesures qui ont été prises pour renforcer les industries de programmes ou encore du budget de l'audiovisuel public en 1996.

Ce sont là trois lignes d'actions que je vais développer. Ce sont autant de mesures qui visent, avant tout, à favoriser les contenus et les programmes.

Tout d'abord, un effort important de l'Etat est fait en faveur de la presse écrite. En tant que ministre de la culture, vous comprendrez aisément mon souci de voir l'écrit conserver une place prééminente dans le monde de la communication. Je puis donc vous assurer que la presse écrite demeure au cœur des préoccupations de la puissance publique.

Si l'année passée a vu, enfin, l'arrêt de la baisse des ressources publicitaires de la presse, la situation de la presse demeure, dans l'ensemble, encore fragile.

Si l'on ajoute la hausse du prix du papier, qui a atteint 40 p. 100 au cours de cette année, on comprend que de nombreux titres, de nombreuses entreprises de presse écrite soient aujourd'hui dans une situation très difficile. Cela est tout particulièrement vrai pour la presse quotidienne nationale, dont nombreux sont les titres qui connaissent des déficits importants année après année.

Face à cette situation, le Gouvernement a estimé qu'un effort particulier en faveur de la presse s'imposait. Plutôt que de nouvelles mesures exceptionnelles pour compenser l'augmentation du prix du papier, j'ai préféré mettre en place un ensemble de mesures d'aide à la presse que mon prédécesseur, M. Nicolas Sarkozy, avait d'ailleurs annoncé, mesures pérennes qui doivent permettre à la presse d'engager des réformes durables.

Ces mesures visent à aider la diffusion de la presse par l'abaissement des charges sociales des porteurs de presse : taux de 0 p. 100 pour la presse quotidienne nationale et de 4 p. 100 pour les autres quotidiens et assimilés.

Elles ont également pour objet de contribuer au maintien du pluralisme à travers deux mesures : l'abondement de 50 p. 100 des crédits des deux fonds d'aide aux quotidiens nationaux et locaux à faibles ressources publicitaires, d'une part, la création d'un fonds d'aide aux hebdomadaires régionaux de 5 millions de francs, d'autre part.

Enfin, elles visent à aider la presse à préparer l'avenir avec la création d'un fonds d'aide à l'investissement de la presse dans le multimédia, doté de 20 millions de francs, d'une part, et la prorogation du cadre des plans sociaux pour les quotidiens régionaux pour deux ans à compter du 1^{er} janvier 1996, d'autre part.

Au total, en tenant compte des aides traditionnelles, qui sont maintenues à leur niveau de 1995 à la seule exception de l'aide au transport SNCF, qui est en baisse, le montant total des aides à la presse pour 1996 sera de 287,8 millions de francs, soit une progression de 8,8 p. 100 par rapport à 1995.

Par ailleurs, j'avais obtenu que figure, dans le projet de loi de finances pour 1996, une mesure d'abattement sur la base de la taxe professionnelle acquittée par les diffuseurs de presse conduisant à une exonération moyenne de 2 000 francs par diffuseur, sur le principe du libre choix des collectivités locales.

Or l'Assemblée nationale, par amendement, a décidé de supprimer cette mesure. Pour ma part, je le regrette profondément. Je crois en effet que les diffuseurs de presse jouent un rôle très important, essentiel même, pour la diffusion de la liberté d'expression par la presse, mais aussi pour l'aménagement du territoire et l'animation des petites communes et des zones rurales.

M. Adrien Gouteyron, *président de la commission des affaires culturelles*. C'est vrai !

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre de la culture*. Un amendement présenté par M. Jean Cluzel propose de rétablir cette mesure et j'espère que le Sénat l'adoptera car elle a, je crois, une réelle utilité. Le soutien de votre commission des affaires culturelles et de son président, M. Gouteyron, qui a fait un rapport très remarqué sur la distribution de la presse, serait, je crois, des plus utiles.

J'en viens à présent à l'audiovisuel.

Dans ce domaine, j'ai souhaité retenir deux axes forts : le renforcement des industries de programmes, d'une part, un budget de l'audiovisuel public traduisant un effort de rigueur et de rationalisation tout en permettant de nouveaux développements dans les programmes d'autre part.

Je commencerai par le renforcement des industries de programmes.

Cette priorité donnée aux programmes inspire toute la politique que je conduis dans les domaines tant du cinéma que de l'audiovisuel, sur les plans tant international que national.

Sur le plan européen, deux actions essentielles ont été menées au cours des derniers mois.

La première lieu, la mise en place du plan MEDIA II, plan de soutien européen aux industries de programmes. Ce plan, dont l'enveloppe a été fixée à plus de 2 milliards de francs, sera essentiellement centré sur le développement des projets et l'aide à la distribution.

La seconde action porte sur le cadre réglementaire européen, avec l'accord politique obtenu le 20 novembre dernier sur le maintien et la reconduction des quotas de diffusion, reconduction qui s'accompagne d'un dispositif de contrôle plus élaboré.

Sur le plan national, j'ai également pris plusieurs dispositions favorables au renforcement de l'industrie des programmes.

Il s'agit tout d'abord du nouveau décret sur les obligations de production des chaînes qui, en élargissant les pouvoirs de régulation du CSA, devrait être favorable aux producteurs, tout en permettant aux chaînes de trouver des éléments de souplesse qui sont, bien sûr, très souhaitables.

Il s'agit ensuite de la priorité donnée aux dépenses de programme au titre des mesures nouvelles pour les chaînes publiques en 1996.

Enfin, le doublement des crédits du fonds d'aide au multimédia en 1996 et le projet de loi « autoroutes de l'information », qui devrait permettre le développement de nouveaux services audiovisuels comme la vidéo à la demande, sont autant de mesures qui permettent de préparer l'avenir.

Mais, mesdames, messieurs les sénateurs, il n'y aura pas d'industrie des programmes française forte sans diffuseurs forts, sans groupes de communication nationaux capables de se développer à l'échelle internationale.

M. Jean Cluzel, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, *ministre de la culture*. Souvenons-nous : il y a quelques années seulement, le paysage audiovisuel français était sinistré, avec des chaînes publiques et privées accumulant les pertes au point de conduire l'une de ces dernières à disparaître.

Aujourd'hui, l'audiovisuel a trouvé un certain équilibre, et les chaînes voient régulièrement leurs profits augmenter, ce qui leur donne les moyens de se développer et d'investir dans les programmes.

Face à cette situation, j'estime que mon rôle est de conforter cet équilibre, et non de jouer les apprentis sorciers en faisant telle ou telle réforme à l'emporte-pièce.

Ce qui est vrai pour le secteur privé l'est également pour le secteur public.

Le secteur audiovisuel public sera à même, en 1996, d'apporter une contribution efficace au renforcement de nos industries de programmes grâce à une consolidation de son financement public, à une action de rationalisation de ses structures et de ses modes de fonctionnement ainsi que, bien entendu, à une volonté d'adaptation aux évolutions à venir.

Le projet de budget de l'audiovisuel public traduit un souci de rigueur, sans entraver pour autant le développement des sociétés.

J'en viens à présent à la présentation des grandes lignes du projet de budget de l'audiovisuel public pour 1996, qui s'élève à 16,8 milliards de francs, soit une augmentation de 2,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995.

Cette croissance est plus mesurée que celle des années précédentes. Elle demeure toutefois légèrement supérieure à celle de l'inflation prévisionnelle et résulte principalement de l'accroissement du produit de la redevance, dont les taux augmenteront de 4,5 p. 100.

Cette augmentation de la redevance est inférieure à celle de l'année dernière, qui était de 6,2 p. 100, et au même niveau que celle de 1993.

Il faut également rappeler que, même avec cette augmentation, la France demeure au cinquième rang en Europe, derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, le Danemark et la Belgique.

Ressource naturelle du secteur, la redevance voit sa part progresser dans l'ensemble du projet de budget pour s'établir à 63,9 p. 100.

C'est également l'augmentation du produit de la redevance qui permet de limiter le recours aux crédits budgétaires.

En effet, les crédits budgétaires s'inscrivent en baisse de 14,3 p. 100 dans le budget qui vous est présenté pour 1996. Cette baisse des crédits budgétaires correspond à la contribution du secteur public audiovisuel à la résorption des déficits publics. Elle ne remet toutefois pas en cause les efforts faits par l'Etat depuis deux ans sur les crédits de remboursement d'exonérations de redevance, qui demeurent à un niveau élevé : 1,4 milliard de francs.

Il faut enfin rappeler que, toutes catégories confondues, la part des crédits publics continue de représenter les trois quarts des ressources du secteur, soit 74,6 p. 100. A titre de comparaison, il faut se rappeler que, en 1990, la part des ressources publiques n'était que de 71 p. 100.

Les autres ressources des organismes - publicité, par-rainage, ressources commerciales - progressent de 6,6 p. 100 par rapport aux budgets votés en 1995. Les ressources provenant de la publicité seront en progression de 7,7 p. 100. Mais, en vérité, les objectifs fixés pour 1996 ne dépasseront pas les prévisions de réalisation pour 1995, celles-ci ayant été en progression en raison notamment des succès d'audience de France 3.

Les objectifs fixés à France 3 sont en recul de plus de 8 p. 100 par rapport aux réalisations de 1995, et ceux de France 2 ne progressent que de 2,9 p. 100 seulement. Cette modération est d'autant plus forte qu'elle s'inscrit dans un marché publicitaire dont la croissance attendue en 1996 sera forte pour la télévision - elle devrait atteindre environ 7 p. 100. Cela témoigne d'une réelle modération dans la fixation des objectifs en matière de ressources publicitaires.

Autre exemple de cette volonté de consolider le financement public du secteur audiovisuel en 1996 : certaines actions correspondant à des missions culturelles seront financées directement par le ministère de la culture. Ce sera le cas pour le dépôt légal de l'INA le financement d'une partie des programmes d'Arte.

Enfin, le financement de la production musicale et des formations de Radio France - la maîtrise, les chœurs, l'orchestre national et l'orchestre philharmonique - sera assuré par le budget du ministère de la culture. Radio France gardera la totale maîtrise de ses ensembles, mais je pense que le fait d'assurer leur financement par des crédits du ministère de la culture est de nature à consolider leurs budgets pour l'avenir.

Des mesures nouvelles seront prises exclusivement à destination des programmes.

En matière de dépenses, les sociétés disposeront d'une enveloppe importante de mesures nouvelles, soit 518 millions de francs. Une grande partie de celles-ci sera d'ailleurs financée par la réalisation d'économies, soit 230 millions de francs. Il s'agit donc non pas seulement de dépenser toujours plus, mais aussi de procéder aux redéploiements nécessaires.

En ne retenant, dans les mesures nouvelles, que des actions en faveur des programmes, j'ai souhaité montrer notre volonté de privilégier notre industrie de programmes.

Les mesures nouvelles permettront ainsi de poursuivre le développement des programmes du secteur public de la communication audiovisuelle, notamment par la réalisation des actions décidées par le conseil de l'audiovisuel extérieur de la France, avec, en particulier, la poursuite du plan de développement de Radio France internationale, RFI, par l'enrichissement des programmes de France 2, de France 3, de la SEPT-Arte, de La Cinquième et de Radio France, enfin, par l'accroissement qualitatif et quantitatif des programmes diffusés par RFO pour les populations d'outre-mer.

Je voudrais maintenant m'attarder quelque peu sur l'action de rationalisation des structures de l'audiovisuel public et de ses modes de fonctionnement.

Ces développements nouveaux ne seront possibles que si les sociétés de l'audiovisuel public font preuve de rigueur dans leur gestion. En effet, comme je l'ai indiqué, plus de la moitié de ces mesures nouvelles devront être financées par des économies, donc par redéploiement.

La tutelle, pour sa part, veillera à ce souci de rigueur dans la gestion et dans l'organisation du secteur public audiovisuel, notamment dans le cadre d'un audit général de l'audiovisuel public.

Cet examen des dépenses des entreprises du secteur public audiovisuel concernera toutes les entreprises. Il se déroulera sur plusieurs mois jusqu'au printemps prochain, de sorte que ses conclusions pourront être prises en compte dans la préparation du budget pour 1997.

Cet exercice doit nous conduire à prendre des mesures concernant tant le fonctionnement des sociétés que les structures du secteur public audiovisuel.

Autre exemple de notre volonté de rationaliser le secteur public audiovisuel : la réforme en cours de l'audiovisuel extérieur.

L'action de notre pays dans ce domaine a longtemps été marquée par un certain éparpillement des moyens, par des actions insuffisamment concertées, voire inutilement concurrentes.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. A travers la réforme en cours de notre dispositif audiovisuel extérieur, j'ai souhaité - ces orientations ont été retenues lors du dernier conseil audiovisuel extérieur de la France du 23 novembre dernier - d'une part, le regroupement de tous les acteurs au sein de deux pôles distincts, à savoir un pôle radio avec RFI, un pôle télévision avec TéléFrance International, et, d'autre part, l'adossement des opérateurs en charge de l'audiovisuel extérieur sur les diffuseurs nationaux, c'est-à-dire sur Radio France, France Télévision, La Cinquième, Arte, afin de pouvoir les faire bénéficier d'un accès plus facile et plus efficace aux programmes des chaînes publiques nationales.

Ces orientations nouvelles sont très importantes, car je suis persuadé que la diffusion de notre culture, au-delà de nos frontières, passe de plus en plus par l'action audiovisuelle extérieure. C'est, bien évidemment, le moyen de rayonnement culturel d'un pays.

Enfin, le secteur public doit s'adapter aux enjeux de demain.

Consolidation du financement public du secteur audiovisuel public, rationalisation de ses structures, mais aussi volonté d'adaptation aux enjeux à venir : tel est le troisième axe de mon action à l'égard du secteur public audiovisuel.

Cette adaptation nécessaire et souhaitable du secteur public prend deux formes : l'adaptation du cadre social à travers les discussions sur la conventions collective, puis le développement des chaînes thématiques.

Pour marquer cette volonté de faire évoluer le secteur, j'ai voulu que, pour la première fois depuis son instauration en 1983, la convention collective de l'audiovisuel public soit réexaminée.

Les discussions sont aujourd'hui en cours. J'ai souhaité qu'elles se déroulent dans un cadre serein et dans un esprit de concertation entre les syndicats et les employeurs de l'audiovisuel public. C'est là, je crois, un pas important pour préparer l'audiovisuel public aux mutations en cours et à venir.

Enfin, j'ai souhaité que le secteur public audiovisuel puisse se développer sur les nouveaux supports de diffusion que sont le câble et le satellite, à travers le développement de chaînes thématiques, une chaîne étant consacrée à l'histoire une autre à la fiction.

Dans les deux cas, j'ai souhaité que ces nouvelles chaînes se développent dans le cadre d'un partenariat entre chaînes publiques et opérateurs privés. Je crois, en effet, que le service public n'a plus, seul, les moyens d'un développement tous azimuts.

A ce titre, le récent accord de partenariat entre France Télévision et TF 1 pour le développement d'un bouquet numérique en commun me semble aller dans le bon sens.

Je crois en effet que, pour faire face aux enjeux technologiques, commerciaux et financiers du numérique, il est important que les chaînes françaises unissent leurs moyens, faute de quoi elles n'atteindront pas la taille suffisante et nous aurons laissé le champ libre à ceux qui aujourd'hui s'organisent : les Américains, les Allemands ou les Britanniques. En tant que ministre de la culture comme en tant que ministre chargé de la communication, je ne puis, vous le comprendrez, accepter une telle évolution.

Je crois qu'il existe un lien logique entre la volonté de défendre la culture de son pays et celle d'assurer son rayonnement, c'est-à-dire de favoriser la communication.

Voilà, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire sur le budget de la communication, qui est aujourd'hui soumis à votre examen. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, un peu de lassitude, mais aussi un peu d'espoir m'animent au moment de présenter, au nom de la commission des finances, ce budget pour 1996.

Lassitude de devoir de nouveau stigmatiser les conséquences d'erreurs passées.

Espoir néanmoins que le secteur public de l'audiovisuel - votre discours, monsieur le ministre, nourrit cet espoir - puisse utiliser les mutations technologiques pour satisfaire auditeurs et téléspectateurs tout en portant le message de la France hors de l'Hexagone.

Je commencerai mon propos par la presse.

Malgré quinze ans d'effort de modernisation, la presse quotidienne nationale se porte mal. Le bon accueil fait à la nouvelle édition du *Monde*, le lancement réussi du nouveau journal *Infomatin*, les nouvelles formules de *La Croix* ou des *Echos* ne doivent pas faire oublier les difficultés graves de *Libération* et pas davantage la menace qui plane sur *France Soir*. La presse magazine et la presse quotidienne régionale sont en revanche en meilleure situation.

Pour affronter enfin correctement une crise endémique, il aurait fallu, il y a longtemps, aménager en profondeur un régime économique qui, pour l'essentiel, date de 1945.

Le système n'est plus adapté. Pour s'en convaincre, le précédent gouvernement avait demandé un audit des aides de l'Etat à la presse. Quatre rapports furent remis le 25 janvier dernier aux pouvoirs publics. Leurs principales conclusions sont heureusement reprises dans le projet de loi de finances, sous la forme des quatre options suivantes : contribution au plan social de la presse parisienne ; création d'un fonds d'aide à l'investissement dans le multimédia ; création d'un fonds d'aide à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale ; enfin, l'institution d'une aide au portage.

Quant aux fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires, nationaux et régionaux, ils augmentent de 50 p. 100.

Il faut maintenant concentrer notre attention sur les problèmes de la distribution. Celle-ci emprunte, nous le savons, trois modes : la vente au numéro, le portage et

l'abonnement. En France, c'est la vente au numéro qui domine, alors que, en Grande-Bretagne, la vente au numéro et le portage sont équilibrés et que, en Allemagne, le portage est largement majoritaire.

Le projet de loi de finances prévoit la compensation totale, pendant cinq ans, du coût des charges sociales pour le portage des quotidiens nationaux ; c'est une bonne décision que nous saluons comme telle.

Quant aux diffuseurs, l'article 59 du projet de loi de finances reprend un amendement déposé au Sénat en juillet dernier. M. le rapporteur général et moi-même avons gardé un bien mauvais souvenir de ce qui s'est passé en commission mixte paritaire. (*M. le rapporteur général fait un signe d'assentiment.*) Vous avez tout à l'heure, monsieur le ministre, fait part de votre sentiment et rappelé la position de notre excellent collègue et ami M. Gouteyron : je m'expliquerai sur ce dossier en défendant l'amendement que j'ai déposé.

En amont des modes de distribution, il faut maintenant examiner les rapports entre La Poste, la presse et l'Etat.

La Poste doit identifier ses coûts. Une nouvelle approche de la structure des tarifs est donc indispensable.

Ayant l'honneur de représenter le Sénat à la table ronde associant l'Etat, la presse et La Poste dans ces négociations, je m'efforcerai de concilier la rigueur budgétaire avec l'indépendance et la solidarité des entreprises de presse.

J'en arrive à l'audiovisuel.

Chaque année en décembre et, comme un disque rayé qui répète sans cesse la même chose, sont présentées à cette tribune, au nom de la commission des finances, des analyses sur les erreurs commises.

M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Vous le faites si bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Avec application, l'Etat pratique l'art de désorganiser le marché de l'audiovisuel dont il a la responsabilité.

On a créé de nouvelles chaînes hertziennes au moment où l'on décidait de lancer le câble. On a installé sur un même réseau deux chaînes fort différentes quant à leur ligne éditoriale. On a créé une nouvelle chaîne quasi généraliste ou multithématique, comme vous voudrez, dans la précipitation sans suivre exactement - et telle est la critique majeure - les intentions initiales de ses concepteurs, au rang desquels figure la mission sénatoriale sur la télévision éducative.

Avec schizophrénie, on reproche à France 2 de participer à la course à l'audience mais, dans le même temps, on contraint cette chaîne publique à recourir, et de façon croissante, aux ressources publicitaires.

Avec démagogie enfin, on dispense quelque 4 millions de foyers du paiement de la redevance, ce qui oblige les chaînes publiques à se tourner vers la publicité et vers l'Etat pour équilibrer leur budget.

Permettez-moi de vous rappeler, monsieur le ministre, que, lors de l'entretien que nous avons eu le 20 juin, je m'étais permis d'attirer votre attention sur une préoccupation qui me paraît essentielle : combien de téléspectateurs français regarderont encore des programmes français dans vingt ans ? Vous avez eu l'amabilité de rappeler ces idées tout au long de votre discours, et je vous en remercie. Nous devons donc répondre ensemble à cette angoissante question.

Si je suis, en revanche, quelque peu déçu par l'annonce d'un audit de l'audiovisuel public dont les conclusions seront, d'après nos informations, rendues au cours du premier semestre de 1996, c'est parce que les décisions proposées seront reportées au budget pour 1997. Qui s'est opposé à un lancement moins tardif de cet audit, empêchant ainsi l'inscription des premières mesures suggérées dans le projet de budget pour 1996 ?

Comme vous l'avez vous-même dit excellemment tout à l'heure, monsieur le ministre, nous n'avons pas de temps à perdre. Or, il me semble que nous en perdons actuellement quelque peu. Dès lors, puisque nous attendons l'audit, pour ne pas dire Godot (*Sourires*), le Gouvernement soumet au Parlement un budget de reconduction, sans, par conséquent, régler au fond certains problèmes.

Certes, j'ai apprécié un certain nombre de dispositions que vous avez annoncées tout à l'heure. Mais, puisque vous ne disposez pas au fond, il revient donc au Parlement de proposer l'inévitable reconstruction du budget de l'audiovisuel public, et ce dans un souci de dialogue clair et constructif entre le Gouvernement et le Sénat.

Pour construire ce budget, trois propositions ont été présentées à la commission des finances.

D'abord, il faut mettre fin aux néfastes conséquences du décret « télécide » de 1982. La France détient le record des exonérations de redevance. Elle est le seul pays au monde à avoir rendu ces exonérations automatiques, et c'est là le fond de ma critique. Aucun autre pays européen ne dépasse quelques centaines de milliers d'exonérations. Sans doute est-ce là une exception audiovisuelle à la française, mais ce n'est certainement pas la meilleure.

Il faudrait donc étendre l'assiette de la redevance par le biais d'une diminution drastique du nombre de foyers exonérés. Il s'agit non pas de supprimer totalement les exonérations, mais simplement, comme c'était le cas avant 1982, d'en faire bénéficier les seuls cas sociaux et non pas 4 millions de foyers.

Ensuite, il y a lieu de diminuer la dépendance de France Télévision à l'égard des ressources publicitaires. Sur ce point, monsieur le ministre, je ne suis évidemment pas d'accord avec vous, puisque vous avez annoncé, voilà quelques instants, l'augmentation des ressources publicitaires au sein du budget de France 2. Ce n'est pas une bonne mesure. C'est en définitive la publicité qui détermine la structure de la grille des programmes de cette chaîne. En effet, en l'état actuel des choses, le montant des ressources publicitaires est la seule variable d'ajustement pour France 2. Ce n'est, monsieur le ministre, mes chers collègues, ni normal ni admissible.

La part des ressources publicitaires et des parrainages pour France 2 atteindra cette année 41,3 p. 100. Pour l'an prochain, 43,7 p. 100 sont prévus. Il me paraît indispensable de diminuer la part des ressources publicitaires au sein du budget de France 2, pour revenir le plus rapidement possible au plafonnement institué par la loi du 7 août 1974.

Ce fort prélèvement sur le marché publicitaire oblige, entre autres conséquences néfastes, France 2 à lutter contre TF1 et M6 avec les méthodes du secteur commercial, et donc au détriment de ses missions de service public.

Troisièmement, il convient de réduire à néant les interventions directes du budget de l'Etat. Grâce aux ressources qui résulteraient de l'augmentation de l'assiette de la redevance, ces interventions devraient être réduites à zéro. En alourdissant de-ci de-là, notamment dans ce secteur, les dettes de l'Etat, nous savons bien qu'il faudra un

jour rembourser capital et intérêts. C'est ce qui arrive à tous ceux qui jouent les grands seigneurs désargentés de l'Ancien Régime. Il y a toujours quelqu'un pour payer, mais ce n'est pas toujours celui qui a pris la décision.

L'audit devra également se prononcer sur les évolutions nécessaires d'Arte et de La Cinquième. Vous avez évoqué ce sujet, monsieur le ministre. Ces deux chaînes publiques vont coûter, en 1996, 1,8 milliard de francs aux contribuables et aux téléspectateurs - j'emploie à dessin ces termes car, plus qu'une question sémantique, c'est une question de civisme ; l'Etat n'a pas un sou : or, l'Etat, c'est l'argent du contribuable. Dans le même temps, la plupart des autres sociétés et organismes du secteur public manquent d'argent pour faire face correctement à leurs missions.

A l'évidence, une telle situation ne peut perdurer. Il nous faut donc, ensemble, trouver des solutions cohérentes et je suggère, monsieur le ministre, que vous teniez compte des avis du Parlement. Je pense, notamment pour La Cinquième, aux travaux toujours valables de la mission sénatoriale sur la télévision éducative.

En fait, La Cinquième pâtit d'un lancement dans la précipitation - je vous en donne quelques exemples dans mon rapport écrit, ce qui me dispense d'insister sur ce point - et du fait que ses partenaires institutionnels n'ont pas suffisamment et à temps pris leurs responsabilités. Le Gouvernement précédent ne s'est pas impliqué de façon satisfaisante dans la rédaction du cahier des charges. L'éducation nationale souffre de rigidités qui retardent l'insertion de la chaîne du savoir dans le réseau des nouveaux modes de connaissance.

Je me suis longuement entretenu de cette question avec un expert reconnu, M. Laffitte, président de la mission sénatoriale que je viens d'évoquer. Je n'ai, croyez-le bien, aucun parti pris. Je n'intente aucun procès à quiconque. J'essaie simplement de porter un regard lucide sur le fonctionnement de cette chaîne. Je ne suis pas sensible aux effets de communication, quelle qu'en soit la qualité. Ce qui intéresse les parlementaires que nous sommes, c'est non pas l'écume des choses, mais la réalité des faits, leur coût pour les contribuables et les incidences de ce coût sur les autres chaînes du secteur public.

M. André Maman. Très bien !

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Pour convaincre de son succès autoproclamé, la Cinquième indique qu'un des indices de sa réussite est constitué par son audience qui dépasserait « les hypothèses les plus optimistes ». En fait, elle s'est constituée un baromètre sur mesure qui reviendrait, s'il était utilisé par les autres chaînes, à reconnaître à TF1 et à France Télévision des centaines de millions de téléspectateurs en France. De plus, un tel procédé jette la confusion dans l'observation des audiences pour l'ensemble des chaînes.

Cette reconstruction du budget ainsi opérée, il conviendrait de remettre en ordre l'audiovisuel public - vous avez évoqué cette question tout à l'heure, monsieur le ministre, nous faisant part de votre détermination en ce domaine, ce que nous notons avec plaisir - afin de permettre à la France d'affronter avec quelque chance de succès la bataille du numérique. C'est par cette idée que vous avez commencé votre exposé, monsieur le ministre, et je ne puis que vous en féliciter.

J'évoquerai à présent treize questions sur lesquelles je souhaiterais connaître l'avis du Gouvernement dans la ligne du dialogue que M. Christian Poncelet, président de la commission des finances, et M. Lambert, rapporteur général, souhaitent instaurer avec le Gouvernement.

Premièrement, on pourrait recourir à la procédure des contrats d'objectifs conclus entre les organismes du secteur public de la communication audiovisuelle et l'Etat.

Deuxièmement, le mandat des dirigeants des entreprises publiques de ce secteur devrait être porté à cinq ans. Tel est l'objet de la proposition de loi adoptée par le Sénat. Nous souhaiterions à cet égard connaître l'intention du Gouvernement quant à la suite de la procédure devant l'Assemblée nationale.

Troisièmement, les deux chaînes de France Télévision vont construire un siège commun. Après avoir minutieusement examiné ce projet, la commission des finances a décidé de le soutenir. Elle souhaite cependant l'organisation à cette occasion d'une réflexion sur l'approfondissement du rapprochement de ces deux chaînes publiques, afin qu'elles puissent mieux remplir l'ensemble de leurs missions de service public.

Quatrièmement, s'agissant des nouvelles technologies de la communication, le Sénat serait désireux de savoir où en sont les projets d'expérimentation qui ont été annoncés voilà plusieurs mois.

Cinquièmement, en ce qui concerne la diffusion hertzienne, autant les projets d'Agence du spectre peuvent être approuvés, autant l'intérêt porté au réseau multivilles nous inquiète. Une nouvelle chaîne hertzienne numérique va-t-elle être créée? Le Sénat souhaiterait connaître l'avis du Gouvernement sur ce dossier.

Sixièmement, le développement du câble doit être encouragé avant que la diffusion par satellite se déchaîne. Mais il faut prendre garde car, dans trois ans, il sera sans doute trop tard. Or le câble français est trop cher par rapport à la moyenne européenne. De plus, il est enserré dans un trop grand nombre de contraintes réglementaires.

Septièmement, dans le domaine des satellites, nous n'avons plus, hélas! les moyens de développer une filière nationale. Il ne faut donc pas se tromper de satellite et renforcer notre présence dans le programme Eutelsat.

Huitièmement, l'action audiovisuelle extérieure, dont vous avez parlé, semble également victime de la mode politique. Sans doute trop de ministres, trop d'opérateurs interviennent-ils. Combien y a-t-il de pilotes dans l'avion? Notre action devrait être cohérente, car il serait de surcroît regrettable d'exclure, comme nous avons cru le comprendre l'audiovisuel extérieur du champ de l'audit.

J'ai appris par la presse ce matin qu'une société américaine vient de prendre une participation de 15 p. 100 dans le capital d'une chaîne de télévision tchèque qui occupe le quatrième rang dans son pays. Pourquoi ne prendrions-nous pas nous-mêmes également des participations? C'est une suggestion que je vous fais, monsieur le ministre, et sur laquelle je souhaiterais aussi connaître votre sentiment.

Neuvièmement, s'agissant des diffuseurs, le pôle constitué par TV 5 et CFI devrait former l'axe central de l'action audiovisuelle extérieure, mais exclusivement en dehors de l'Europe. La révolution numérique permettra aux chaînes hertziennes d'accéder au satellite et d'être plus facilement diffusées directement dans toute l'Europe.

L'alliance France Télévision-TF1 que vous avez citée pour constituer un bouquet francophone sur Eutelsat est donc une excellente décision. Il est bon que des chaînes publiques et une chaîne privée se soient unies pour créer enfin une société française de niveau européen.

M. Lucien Neuwirth. Très bien!

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. On peut s'interroger, en revanche, sur les raisons qui ont conduit les pouvoirs publics à charger également Arte de constituer un bouquet satellitaire de chaînes francophones sur Eutelsat. Quel est l'avis du Gouvernement sur ce dossier?

Dixièmement, la télévision de demain sera numérique. Une course est actuellement engagée entre les diffuseurs car le premier sur le marché y aura un avantage déterminant. Les chaînes publiques doivent être dans la course. Elles ne doivent pas oublier que le décodeur est la clé du paysage audiovisuel numérique de demain.

Face au quasi-monopole Canal Plus-Bertelsmann, il serait donc urgent de constituer une structure de commercialisation de la télévision numérique autour du pôle des chaînes publiques de France Télévision, de France Télécom et d'Eutelsat, en choisissant un système d'accès « ouvert », permettant de préserver un accès égal des diffuseurs au marché numérique.

Onzièmement, il ne faudrait pas que la diffusion satellitaire soit contrariée par les problèmes juridiques liés à l'exercice du droit d'auteur. Dieu sait si nous devons défendre ce droit! Cependant, tel qu'il est aujourd'hui défendu par les sociétés d'ayants droit, le droit d'auteur pose de réels problèmes au développement de notre audiovisuel international, tout en obérant le développement commercial de l'Institut national de l'audiovisuel, l'INA. Le Sénat souhaiterait connaître très précisément la position du Gouvernement dans ce dossier sur lequel il faut aboutir, dans la concertation et dans le respect des droits légitimes de chacun, à des solutions équitables.

Douzièmement, quels efforts serons-nous capables de faire pour édifier une véritable industrie de programmes? Qui tient l'usine à rêves, tient les clés des industries cinématographiques et audiovisuelles!

Il faudrait donc substituer à une logique unique - on parle par ailleurs de pensée unique, de monnaie unique - de protection du marché national une logique complémentaire de soutien à l'exportation, afin de produire des programmes conçus pour le marché international, et pas seulement pour le marché français.

La situation difficile de la Société française de production, à laquelle le Sénat n'a jamais ménagé son soutien, illustre bien nos erreurs dans le domaine stratégique de la production audiovisuelle.

Treizièmement, la France était en avance pour la mise au point du système DAB, système porteur d'avenir pour la radio. Or la Grande-Bretagne et l'Allemagne vont à leur tour prendre de l'avance sur nous en menant, dès la fin de cette année, des expérimentations de niveau industriel, plusieurs dizaines de milliers de récepteurs étant financés par les pouvoirs publics. Le Sénat serait heureux de connaître la position du Gouvernement sur ce dossier.

En conclusion, notre politique de l'audiovisuel public paraît mal adaptée, en l'état actuel des choses car nous jugeons non pas les intentions, mais les faits, les conséquences des erreurs passées.

M. Alain Lambert, rapporteur général. Très bien!

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Nous ne faisons de procès à personne.

Notre politique de l'audiovisuel public est si mal adaptée à la révolution technologique qui s'annonce, tel un cyclone, sur le monde entier que le moment n'a jamais été aussi propice pour rompre avec un système d'erreurs calamiteuses qui défigurent depuis tant d'années le paysage audiovisuel de notre pays.

L'avenir de notre culture et d'une partie de notre économie – en l'occurrence, la culture et l'économie sont liées – se joue sur les ondes. Notre capacité à exporter un message français à l'étranger conditionne désormais notre futur. Puisque nous sommes d'accord sur les objectifs, monsieur le ministre, le Sénat souhaite, à une très large majorité, que nous soyons également d'accord sur les moyens permettant de les atteindre. A l'hypermarché mondial de l'audiovisuel, trouvera-t-on, dans les vingt ans à venir, un stand français sans client, ou, au contraire, une foule d'acheteurs? Tel est le dilemme, le seul et angoissant problème auquel nous devons avoir la lucidité et le courage d'apporter une solution.

Malgré ces critiques et les inquiétudes qui demeurent, mais au bénéfice d'une bonne volonté, dont vous avez tout à l'heure apporté le témoignage, pour affronter cette tâche ardue ensemble, la commission des finances du Sénat a adopté les crédits de la communication et des aides à la presse présentés par le Gouvernement. Par ma voix, mes chers collègues, elle exprime donc le souhait que le Sénat veuille bien accepter de suivre cet avis. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la communication audiovisuelle. Monsieur le ministre, vous avez rappelé la priorité accordée dans votre réflexion et votre action à la programmation et aux contenus. C'est donc dans cette perspective que je me propose de présenter ce rapport.

D'abord, j'analyserai si le budget, compte tenu de ses ressources, permet de répondre aux objectifs ainsi définis. Je confronterai ces ressources à la programmation de deux chaînes types que sont France 2 et France 3. Enfin, j'aborderai deux points relatifs à l'évolution globale du secteur public qui cherche à dépasser la contradiction apparente entre la prévision des ressources et l'ambition des contenus.

Selon moi, l'effort de rigueur entrepris par le Gouvernement dans la gestion des finances publiques ne fera sans doute qu'effleurer le secteur public de l'audiovisuel en 1996.

En effet, le budget de l'audiovisuel augmentera de 2,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Les recettes commerciales, qui sont le grand moteur de ces évolutions, devraient augmenter de 8,8 p. 100 par rapport aux prévisions de 1995. Ces objectifs paraissent d'ailleurs accessibles au vu des réalisations de 1995.

Les ressources publiques devraient être en léger repli dans le financement global des chaînes.

Cependant, le produit de la redevance augmentera de 4,9 p. 100 et représentera 63,9 p. 100 du financement des sociétés, soit une augmentation par rapport à 1995. On ne peut que se féliciter de cette progression, compte tenu des qualités de cette ressource, qui est prévisible, régulière et sûre.

Toutefois, France Télévision, qui est le pôle public le plus sensible à la part respective des recettes publiques et des recettes commerciales, ne bénéficiera, en 1996, que de 57 p. 100 du produit de la redevance, contre 61 p. 100 en 1995. Cela permet déjà d'amorcer la réflexion que je proposerai à la fin de mon intervention et qui est relative à l'extension du secteur public.

Le montant des crédits budgétaires diminuera de 14,3 p. 100. Les remboursements d'exonérations de la redevance diminueront de 3,9 p. 100. Après avoir regretté, comme M. Cluzel, l'élargissement incontrôlé des exonérations, je voudrais déplorer le réveil des remboursements d'exonérations puisqu'il affecte la part que l'Etat peut prendre dans le développement de la télévision publique.

Les autres crédits budgétaires diminueront de 242 millions de francs, en raison, en particulier, de la non-reconduction de la subvention d'investissement de 171,1 millions de francs consentie en 1995 à Arte et à La Cinquième. Je rappelle que le financement de cette subvention par des recettes de privatisation n'avait pas été jugé satisfaisant par notre commission.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis. Je voudrais signaler les conséquences de cette évolution globale pour les budgets de France 2 et de France 3.

Le budget de France 2 augmentera de 2,1 p. 100, avec deux tendances divergentes : les crédits publics diminueront et les ressources propres de la chaîne, essentiellement publicitaires, augmenteront, de 6 p. 100.

Il est demandé, par ailleurs, à France 2 de réaliser 117,4 millions de francs d'économies. En fin de compte, le budget de France 2 s'établira à 4 883,3 millions de francs et sera financé à 54 p. 100 par les fonds publics et à 46 p. 100 par les recettes commerciales. La part des fonds publics diminuera ainsi de 2 p. 100. Cela doit être analysé au regard des objectifs de service public qui ont été fixés à cette chaîne. En l'occurrence, il y a une confrontation de deux thèses qui appelle la réflexion.

On peut faire la même analyse pour le budget de France 3, qui augmentera de 2,7 p. 100. Les crédits publics diminueront, les ressources propres augmenteront. Par ailleurs, il est légitimement demandé à France 3 de faire 106,3 millions de francs d'économies.

Au total, le budget de France 3 sera financé à 73 p. 100 par les fonds publics, soit une diminution de 3 p. 100 par rapport à cette année.

Toutefois, l'évolution d'une année à l'autre ne sera pas aussi marquée si l'on prend en compte les prévisions de réalisation des recettes publicitaires, et non celles qui étaient inscrites dans la loi de finances initiale pour 1995.

En tout état de cause, l'augmentation limitée des budgets des chaînes nécessitera la compression de certaines charges de fonctionnement et la mise en œuvre de mesures de restructuration.

Cet effort, sans doute difficile, est inévitable. Il appartient aux organismes de l'audiovisuel public de l'engager sans tarder, voire de le poursuivre dans certains cas. Je pense, en particulier, au gisement d'économies que représentent les contrats avec les producteurs-animateurs d'un certain nombre d'émissions de divertissement, dont la commission des finances de l'Assemblée nationale nous a signalé les extravagances.

Je tiens aussi à noter que l'appel croissant aux recettes commerciales ne peut avoir de conséquences positives sur l'évolution des grilles de programmes des chaînes, dont on dénonce volontiers le caractère excessivement « commercial » en ce qui concerne France 2.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis. La spécificité de cette chaîne par rapport à ses grands concurrents privés risque d'en souffrir. Or un certain nombre de décisions, notamment budgétaires, pourraient compromettre cette spécificité.

Vous avez rappelé, monsieur le ministre, que vous étiez déterminé à favoriser les contenus et les programmes. Le rayonnement de notre culture passe, avez-vous dit, par le développement de l'audiovisuel extérieur, l'audiovisuel étant non seulement un art, mais aussi le support des autres formes d'art et d'expression. Nous comptons sur l'audiovisuel pour en assurer la diffusion. M. Cluzel a repris cette appréciation en estimant que l'avenir de notre culture se joue sur les ondes.

Telles sont les raisons pour lesquelles les chaînes publiques rendent un véritable service national à l'offre culturelle.

A ce propos, j'ai étudié, dans mon rapport écrit, les grilles de programmes de France 2, de France 3 et d'Arte.

L'offre culturelle de France 2 est sans doute plus discrète que celle de France 3 et sa ligne éditoriale n'est certes pas exclusivement inspirée par les objectifs culturels, éducatifs et sociaux assignés aux chaînes publiques par la loi du 30 septembre 1986.

Cependant, son cahier des charges, approuvé par le décret du 16 septembre 1994, précise, en son article 3, que « France 2, seule chaîne exclusivement généraliste du secteur public, a vocation à atteindre un large public auquel elle offre une gamme diversifiée et équilibrée de programmes ».

On peut considérer - cette analyse figure dans le rapport écrit - que, si la culture n'est guère en vedette sur la chaîne, si certaines émissions de divertissement ne sont pas nécessairement de bon goût, si la présentation de l'information peut ne pas éviter une inutile dramatisation, France 2 demeure globalement dans le cadre des missions que lui assigne son cahier des charges. Ce *satisfecit* mesuré n'exclut naturellement pas la nécessité pour la chaîne de mieux exprimer dans son offre l'idée de « culture pour tous », qui constitue sa véritable source de légitimité.

Quant à France 3, elle confirme avec de beaux succès d'audience son récent statut de chaîne de référence du secteur public grâce à une programmation qui parvient à concilier sans revirements brutaux de ligne éditoriale la qualité, la diversité, l'audience.

France 3 n'apparaît pas pour autant comme une chaîne culturelle : on observe, de 1993 à 1994, une baisse de la part des documentaires et de la musique dans sa programmation, et les émissions culturelles sont souvent diffusées à une heure tardive. Elle parvient cependant à donner une image vivante, équilibrée et attractive de ce que peut être une chaîne publique de télévision.

Affirme-t-elle avec le même succès la « vocation particulière de chaîne régionale et locale » que lui assigne le préambule de son cahier des charges ? Avec près de 10 400 heures d'informations locales et de programmes en décrochages régionaux, France 3 se situe certes parmi les premières chaînes européennes en matière d'offre de programmes de proximité. Il ne semble cependant pas qu'elle soit devenue une véritable télévision de proximité susceptible d'animer la vie des régions ; en dépit de l'audience de ses journaux locaux et du développement progressif de ces derniers, l'identité de la chaîne reste nationale, me semble-t-il.

En ce qui concerne Arte, il faut bien constater que, en dépit d'une légère augmentation de l'audience, qui s'est située à 2,7 p. 100 en septembre, la chaîne n'a toujours pas atteint son point d'équilibre.

Tout en saluant les efforts récents d'Arte pour devenir plus attractive et moins didactique, plus populaire et moins « bon chic rive gauche », il me paraît souhaitable

que la chaîne parvienne rapidement à définir une ligne éditoriale justifiant, par l'accueil que le public lui réservera, l'effort financier consenti par l'Etat.

Tel est l'essentiel du propos que je souhaitais tenir sur l'évolution des chaînes.

Je crois intéressant d'aborder aussi d'un mot l'évolution globale du secteur public.

De façon générale, il est à souhaiter que les synergies entre les entreprises supportées par les financements publics et par les financements des contribuables et télé-spectateurs se renforcent, car elles restent faibles entre les chaînes : il y a peu ou pas de mise en commun des moyens ; quant aux coproductions, elles sont en nombre encore insuffisant. Sans préconiser l'établissement autoritaire de formules de coopération entre les chaînes, je crois que doivent être entrepris de nombreux efforts de rationalisation.

Le problème méritera d'être en tout état de cause posé dans le cadre de l'audit des organismes du secteur public que le Gouvernement vient de lancer. On en attend un bilan approfondi de l'organisation de l'audiovisuel public ainsi qu'un aperçu des changements de structures que son évolution rend nécessaires et des modes de collaboration qu'il serait utile d'instaurer entre les sociétés. C'est dire à quel point nous souhaitons que cet audit n'exclue aucune entreprise du secteur public et qu'il envisage bien une éventuelle restructuration globale.

Peut-être pourrez-vous nous dire un mot, monsieur le ministre, du calendrier prévu pour le déroulement de ce travail, de ses objectifs précis et des organismes qui entreront dans le champ de ses investigations.

En effet, les audits et les rapports n'ont pas manqué aux cours des dernières années. Ils permettent de faire un bilan assez précis de l'état du patient. Quelle sera, dans ces conditions, l'apport spécifique de cette nouvelle auscultation ?

Au-delà des collaborations à établir entre les organismes existants, des économies d'échelle à réaliser, des restructurations à opérer, se pose le problème de l'extension persistante, peut-être inévitable, du secteur public.

On avait pu croire, avec la création d'Arte puis celle de la Cinquième, que celui-ci allait se stabiliser. Or de nouveaux projets sont en cours de montage, avec d'excellentes justifications, semble-t-il.

Le problème des ressources se posera : faut-il diminuer les financements à destination des entreprises les plus anciennes, pour mobiliser les moyens sur les innovations ? La question mérite d'être soulevée.

Certes, l'objectif est d'assurer au secteur public un rôle dans le paysage audiovisuel qui émerge progressivement de la généralisation des techniques de diffusion numérique et de l'apparition de services multimédia susceptibles d'être diffusés indifféremment sur les fréquences hertziennes, terrestres et satellitaires, sur le câble et même, à terme, sur les réseaux téléphoniques.

Avant que ne se précisent les véritables lignes de force de la future société de l'information, l'avenir paraît appartenir aux chaînes thématiques diffusées sur le câble et par satellite. Aussi les responsables des chaînes publiques, soucieux de participer au mouvement, élaborent-ils avec l'appui des pouvoirs publics des projets de chaînes thématiques commercialisables en « bouquets ».

Dans ce domaine aussi, le secteur public avance en ordre dispersé, démarche qui peut ne pas être absolument injustifiée à ce stade, dans la mesure où le succès d'un projet industriel nécessite la prise de risque, l'intuition et

la détermination d'une équipe cohérente, conditions dont une coopération forcée des chaînes publiques ne garantit pas la réunion.

Ici encore, il conviendra que l'audit du secteur public avance sans *a priori* des propositions. Je crois que le Parlement, pour sa part, devra très rapidement étudier les tendances et discerner les enjeux, afin d'être en mesure d'exercer efficacement sa mission de contrôle.

Des questions se posent en effet. En finançant même partiellement par l'abonnement des chaînes thématiques à forte connotation de service public, comme la chaîne de l'histoire, en établissant des partenariats avec des opérateurs privés, le secteur public prend position dans la course qui va transformer le secteur de l'information. Il prévient ainsi la marginalisation qui le guetterait s'il ne participait pas à l'aventure du numérique et du multimédia. Mais - c'est une question ouverte - en s'inscrivant plus ou moins dans une logique commerciale, ne risque-t-il pas de perdre sa spécificité et, par conséquent, sa légitimité ?

Par ailleurs, à l'heure actuelle, nul ne peut garantir que les abonnements et la publicité permettront de financer à terme une offre de programmes thématiques qui menace d'être pléthorique. Dans ces conditions, l'Etat ne sera-t-il pas amené à prendre le relais d'un marché insuffisant et à couvrir les frais de fonctionnement des chaînes thématiques du secteur public, sauf bien évidemment à redéfinir ses priorités et à reconsidérer ses attributions actuelles ?

Il y a donc beaucoup d'incertitudes dans la situation présente. Vous en êtes conscient, monsieur le ministre, et j'aimerais que vous nous indiquiez comment vous comprenez cette situation, la façon dont vous évaluez les défis auxquels le secteur public de l'audiovisuel devra faire face, les orientations que vous souhaitez lui imprimer, le degré de restructuration à réaliser et l'ampleur de la diversification envisageable.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, nous croyons que le budget de l'audiovisuel que vous nous avez présenté démontre la capacité de mobilisation du secteur public. Aussi la commission des affaires culturelles a-t-elle prononcé un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Gérard, rapporteur pour avis.

M. Alain Gérard, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour la presse écrite. Les aides à la presse sont l'un des éléments vénérables de notre patrimoine institutionnel depuis que la loi du 4 thermidor an IV a institué le premier tarif préférentiel de transport postal, afin de « faciliter la circulation des ouvrages périodiques pour encourager la libre circulation des pensées entre les citoyens de la République ».

Cependant, la belle simplicité du propos initial ne correspond pas à la réalité que nous connaissons après deux siècles d'évolution. Si la finalité, constamment réaffirmée, reste de permettre aux citoyens de disposer de l'information la plus large possible afin de participer en connaissance de cause à la vie publique, le régime des aides apparaît aujourd'hui comme une superposition peu cohérente de mesures inspirées par deux évolutions contradictoires.

L'une a abouti à rendre permanentes des aides temporaires et à généraliser des aides à champ d'application restreint. Outrepasant l'objectif de l'information du public,

cette première évolution a étendu les catégories de bénéficiaires et a élargi les critères d'attribution des aides dans des proportions qui suscitent parfois la perplexité.

L'autre tendance, en réaction contre la première, tend à différencier les aides selon les publications et la situation financière de leurs éditeurs. Elle se traduit principalement par l'adoption de mesures diverses qui répondent mieux à l'objectif visé, mais qui ont été introduites de façon limitée et au coup par coup par des aménagements successifs de dispositions anciennes.

Le rapport entre ces deux tendances est loin d'établir un équilibre satisfaisant, et le régime des aides publiques constitue actuellement un ensemble disparate dont l'incidence sur les entreprises de presse ne correspond guère à l'objectif recherché : des rentes de situation coexistent avec de notoires insuffisances de l'aide publique. L'unité proclamée de la presse face à l'Etat et à ses aides n'a pas facilité les ajustements nécessaires.

La gravité de la crise de la presse a cependant relancé l'idée d'une refonte des aides publiques à la presse.

C'est ainsi que le ministre de la communication a installé, le 12 juillet 1994, quatre groupes de travail chargés d'élaborer des propositions de réforme. Les analyses et les orientations élaborées à la suite de ces travaux ont été généralement lucides et courageuses.

Je tiens à rappeler, en particulier, certains éléments des rapports établis par M. Bernard Porte, président du directoire de Bayard-Presses, et par M. Xavier Ellie, président-directeur général du journal *Le Progrès*.

Leurs deux rapports constatent que les aides bénéficient de façon largement indifférenciée à la plupart des publications, qu'elles ont été progressivement étendues à l'ensemble de la presse, y compris récréative, et qu'elles ne répondent donc plus à leur vocation initiale, qui était la défense du pluralisme et de la libre communication des pensées pour l'instruction, l'éducation et l'information du public.

De là est née l'idée de recentrer les aides en tenant compte de ces objectifs, tout en observant l'impossibilité de mettre en place un système radicalement nouveau.

Les propositions les plus concrètes sont avancées dans le rapport Ellie. Celui-ci envisage d'exclure du régime économique de la presse les publications ne présentant pas d'intérêt réel pour la diffusion de la pensée, notamment celles qui ont pour objet principal la publication d'informations à sensation, à scandale, d'informations relatives au crime, ainsi que les publications dites de charme. Il envisage aussi la réforme de la commission paritaire des publications et agences de presse.

Le rapport Porte suggère, de son côté, le lancement d'un débat sur la mise en place d'une autorité indépendante qui aurait vocation à embrasser l'ensemble du champ de la communication, en vue d'assurer le caractère effectif du pluralisme. Dans la même logique, il envisage d'exclure du bénéfice des aides les publications spontanément bénéficiaires ou disposant d'appuis financiers solides. L'octroi des aides devrait ainsi prendre en compte les réalités d'entreprises ou de groupes, ce qui impliquerait la refonte du système actuel.

Cependant, le rapport préconise essentiellement l'affectation d'une part accrue de l'aide aux publications d'information politique et générale.

Par ailleurs, le même rapport constate les effets pervers d'un système automatique, permanent et d'une grande inertie. Ainsi, le taux préférentiel de TVA n'a pas eu le caractère anti-inflationniste qu'aurait justifié la notion d'aide au lecteur, et l'article 39 *bis* du code général des

impôts ne crée aucune obligation réelle d'investissement, mais peut être utilisé pour améliorer les résultats financiers des entreprises de presse.

Le rapport préconise donc une évolution vers des systèmes de soutien financier accordé sous condition de résultats.

Force est de constater que ces principes de bon sens, mais sans doute traumatisants pour un secteur attaché au caractère automatique et indifférencié de l'aide publique, n'ont que partiellement inspiré les mesures prises dans le cadre du plan arrêté en mai 1995 par le ministre du budget, chargé de la communication.

Après concertation avec la profession, celui-ci a présenté, en effet, un plan d'aide à la presse qui correspond assez largement à la seconde tendance que je mentionnais tout à l'heure, celle qui module les aides selon les publications et la situation financière des éditeurs, corrigeant le système à la marge sans tenter de rétablir sa cohérence globale.

Le dispositif retenu, que les propositions budgétaires pour 1996 traduisent assez largement, est articulé autour de trois axes : les aides à la distribution, les aides concourant au pluralisme et les aides tendant à alléger les coûts d'exploitation.

Le plan prévoit par ailleurs le réexamen de l'ensemble des titres inscrits sur les registres de la commission paritaire des publications et agences de presse, la limitation à cinq ans de la durée de validité du certificat d'inscription, et la limitation à trois ans renouvelables du mandat des membres de la commission.

Nous sommes assez loin de la rationalisation évoquée dans les rapports que je citais.

Cependant, la commission des affaires culturelles a apprécié que soient prises des mesures ciblées telles que l'augmentation de la dotation des fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires, la création d'un fonds d'aide à la diffusion de la presse hebdomadaire régionale d'information générale et politique, la compensation du coût des charges sociales liées au portage des quotidiens nationaux.

Ces mesures, dont je ne reprends pas la description puisque M. le rapporteur spécial de la commission des finances les a excellemment rappelées après vous, monsieur le ministre, correspondent à des besoins effectifs et complètent de façon utile, sans le simplifier, hélas ! le système des aides.

Le projet de budget prévoyait, en outre, une mesure d'allègement de la taxe professionnelle à la charge des diffuseurs de presse, taxe que l'Assemblée nationale a supprimée en première lecture. J'ai, avec M. Gouteyron, président de la commission, décidé d'en proposer le rétablissement.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Alain Gérard, rapporteur pour avis. En effet, cette mesure s'inscrit dans la logique des exonérations dont bénéficient actuellement les sociétés de messagerie, d'une part, et les vendeurs-colporteurs, d'autre part, afin de renforcer les moyens de distribution de la presse.

Elle favorisera l'amélioration des conditions d'exploitation des diffuseurs et le maintien d'un réseau de vente au numéro suffisamment dense. Réclamée de longue date par le Conseil supérieur des messageries de presse, elle a été préconisée dans le rapport sur la distribution de la presse adopté en décembre 1994 par la commission des affaires culturelles, et elle a été retenue par le plan de

réforme des aides à la presse, présenté en mai 1995 par le ministre de la communication. Il est donc parfaitement légitime de la mettre en application.

Voilà donc où nous en sommes dans la mise en œuvre du plan d'aide à la presse défini en mai dernier. Le début de réorientation qu'il propose est intéressant à défaut d'être radicalement novateur.

Peut-être sera-t-il possible d'aller un peu plus loin en ce qui concerne l'aide postale, dont les modalités seront revues dans le cadre de la table ronde qui doit présenter, avant la fin de l'année, des propositions sur l'évolution des tarifs de La Poste, sur la structure de la grille tarifaire, sur la qualité du service postal, avec en arrière-plan la nécessité de procéder à un nouveau partage, pour les années à venir, du coût de la distribution postale entre les trois parties prenantes que sont à l'heure actuelle l'Etat, la presse et La Poste.

Le butoir financier a d'ores et déjà été défini : dans le dernier contrat de plan passé avec La Poste, l'Etat s'est déclaré disposé à contribuer jusqu'en 1997, à hauteur de 1,9 milliard de francs chaque année, au coût de la distribution postale de la presse.

La Poste ne pouvant, de son côté, assumer un déficit excessif du compte presse, il sera nécessaire de revoir la grille tarifaire en tenant compte du degré souhaitable de participation de la presse au coût du transport postal. Celui-ci devrait théoriquement être d'un tiers à l'heure actuelle, mais, difficulté supplémentaire, l'évaluation du coût réel de la distribution de la presse éditeurs est contestée par celle-ci.

On peut aussi noter que la grille tarifaire actuelle privilégie les publications de faible poids, qui appartiennent plus souvent à la presse associative qu'à la presse éditeurs. Celle-ci estime payer ainsi plus du tiers du coût de sa distribution postale, la presse associative n'en supportant qu'environ 10 p. 100.

Parmi les nombreux autres sujets de contestation, il faut mentionner les effets de seuil, qui alourdissent considérablement les frais de transports à la suite de faibles augmentations du poids des publications, l'absence de prise en compte du degré de préparation des envois par les éditeurs, l'absence de prise en compte du point d'entrée dans le service postal, l'application du même tarif quelle que soit la périodicité des journaux et, par conséquent, l'ampleur et le coût des moyens à mettre en œuvre pour acheminer les envois dans les délais requis.

On devine que, derrière la technicité de ces problèmes, des intérêts complexes sont en cause. Qu'il me soit permis, monsieur le ministre, de présenter pour ma part quelques orientations de bon sens.

D'une part, il faut réfléchir sérieusement à l'opportunité de revenir à la logique initiale de l'aide postale. Celle-ci est une aide au lecteur, dont il s'agit de favoriser la formation au métier de citoyen, et non une aide économique aux entreprises de presse, ce qui pose le problème de l'application pure et simple de la grille tarifaire de la presse à la presse technique ou à la presse distractive.

D'autre part, il est nécessaire d'éliminer de la grille tarifaire les éléments de distorsion entre la presse associative et la presse éditeurs et entre les différentes catégories de la presse éditeurs. Il faut, en particulier, refondre la grille tarifaire, afin de mieux prendre en compte les critères d'urgence et de préparation qui diversifient sensiblement la situation des organes de presse à l'égard du service postal.

De façon générale, s'il est normal que La Poste contrôle l'évolution de ses concours à la distribution de la presse, elle doit aussi tenir compte de deux éléments qui justifient de sa part efforts et concessions : tout d'abord, il s'agit d'une de ses missions de service public les plus traditionnelles, qu'il lui appartient d'exécuter dans les meilleures conditions d'efficacité ; ensuite, la presse assure à La Poste un apport de clientèle qui participe, dans des proportions importantes, à la couverture de ses frais fixes. La communauté d'intérêts qui existe ainsi entre la presse et La Poste justifie que des efforts soient réalisés pour que la distribution soit plus satisfaisante.

Votre projet de budget, monsieur le ministre, fixe à 1,9 milliard de francs la contribution de l'Etat au financement de transport postal de la presse. Est-ce suffisant ? Tout dépend de la remise en ordre qui sera opérée à l'issue des travaux de la table ronde presse-Poste.

Si la nouvelle grille tarifaire partage également entre tous les organes de la presse d'information générale et politique, de la presse distractive, de la presse de charme et de la presse technique, la contribution de l'Etat et de La Poste au financement de la distribution, les tarifs devront sans doute augmenter sensiblement, comme cela a été le cas par le passé. Ce sera regrettable pour les publications dont la diffusion encourage la libre circulation des pensées, pour reprendre l'expression de la loi du 4 thermidor an IV.

Dès lors, comment demander à l'Etat d'augmenter une aide qui, s'étant largement étendue au-delà de ses objectifs initiaux, représente actuellement près de 70 p. 100 de ses concours directs et indirects à la presse ? Il y a là une sorte de quadrature du cercle que vous aurez à résoudre, monsieur le ministre, avec l'aide de la table ronde.

C'est aussi pour vous y aider que la commission des affaires culturelles vous a manifesté sa confiance en émettant un avis favorable sur l'adoption des crédits d'aide à la presse pour 1996. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le président de la commission des affaires culturelles.

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, il n'est évidemment pas question de revenir sur les sujets traités par MM. les rapporteurs. Mon propos aura sans doute un caractère quelque peu décousu, ce dont je vous prie de bien vouloir m'excuser.

Monsieur le ministre, je veux d'abord répondre à votre souhait, très fortement exprimé dans votre propos initial, de voir le Parlement revenir sur la position de l'Assemblée nationale, qui a supprimé l'article 59 prévoyant des exonérations de taxe professionnelle pour les diffuseurs de presse.

Tout à l'heure, vous avez lancé une sorte d'appel. Je tiens donc à vous assurer dès aujourd'hui, puisque cet article ne viendra en discussion que samedi prochain, que mon accord personnel et celui du rapporteur chargé des questions de presse pour la commission des affaires culturelles vous sont acquis. Nous nous retrouverons donc avec mon ami M. Cluzel, rapporteur spécial, exactement sur la même ligne et nous mènerons le même combat,...

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Comme toujours, monsieur le président !

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. ... parce que cette affaire nous paraît essentielle. Je souhaite que nos collègues en soient parfaitement conscients.

J'en arrive à un sujet qui mériterait un long développement. Monsieur le ministre, quelles sont vos intentions en ce qui concerne la diffusion sur le câble des chaînes arabophones ? On voit « fleurir » - le terme est impropre car cette prolifération n'a rien de gracieux - les paraboles sur les immeubles.

Je souhaite, qu'il soit mis fin très rapidement à la situation de blocage que nous connaissons actuellement et que le Gouvernement arrête sa position. Il y va de l'avenir de notre cohésion nationale. En effet, la diffusion de ces chaînes sur le câble permettrait de les inclure dans des bouquets et éviterait ainsi, comme nous le souhaitons, tout enfermement culturel.

Monsieur le ministre, veuillez considérer cette question comme une objurgation visant à obtenir que le Gouvernement se saisisse de ce dossier.

Je veux maintenant traiter de deux points et en premier lieu de La Cinquième. Mon ami M. Cluzel, je le sais, me le pardonnera.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Bien sûr !

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. C'est la dernière née du service public de l'audiovisuel, puisqu'elle a commencé à émettre voilà seulement un an. Elle répondait à des besoins inventoriés dans le rapport de la mission commune d'information sur la télévision éducative, animée par nos collègues MM. Laffitte et Trégoût.

Cette chaîne a-t-elle failli à sa mission ? Je ne le pense pas. A sept jours de son premier anniversaire, je crois que l'on peut considérer - je ne tiens pas compte ici du coût, c'est un autre problème...

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Oui, mais c'est tout le problème !

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. C'est un problème, je le reconnais, monsieur Cluzel, mais je crois que l'on peut tout de même considérer que la chaîne a répondu, pour l'essentiel, aux objectifs que nous lui avions fixés.

M. Ivan Renar. Tout à fait !

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Je relève par exemple, que La Cinquième diffuse 66 p. 100 de documentaires et de magazines, 7,5 p. 100 d'émissions d'information et de services, pour seulement 8,5 p. 100 de fiction télévisuelle et pas tout à fait 2,5 p. 100 de fiction cinématographique. Ce n'est tout de même pas la grille de programmes d'une énième chaîne généraliste.

Je crois que La Cinquième cherche à concilier, en y parvenant assez bien, la variété de ses objectifs et de ses publics avec l'unité d'une démarche véritablement axée sur l'éducatif, la découverte et la formation.

A titre d'exemple, je citerai *Les écrans du savoir*, émission coproduite avec le Centre national de documentation pédagogique et qui représente quelque 23 p. 100 des programmes diffusés. Une place significative, accordée à l'enseignement des langues étrangères. La chaîne propose aussi des émissions d'initiation à la philosophie, à l'économie, des émissions d'instruction civique, des émissions consacrées à la langue française.

De façon générale, les émissions de connaissance et de découverte représentent la majeure partie des programmes. Je crois donc que La Cinquième est, dès à présent, un bon instrument d'accès à la connaissance dans les domaines les plus divers.

Alors, bien sûr, se pose la question du taux d'audience : 3 p. 100 ou 4 p. 100, c'est vrai, c'est peu. Mais ne s'agit-il pas d'une audience d'un niveau satisfaisant quand on sait que cette chaîne n'a pas la mission de diffuser des séries grand public ?

De plus, une audience ne se gagne pas en un an. Cette chaîne a à peine un an, laissons-lui le temps de vivre ! C'est vrai, comme l'a dit mon collègue Jean Cluzel, il faudra faire le bilan, mais il serait prématuré de le faire maintenant ; il serait en tout cas injuste de condamner tout de suite.

Voilà ce que je voulais dire, monsieur le ministre, mais c'est certainement un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de débattre.

Je terminerai mon propos en évoquant un autre sujet difficile, celui du traitement de l'information sur les chaînes publiques de télévision et de radio. Je le fais devant vous, monsieur le ministre, puisque nous débattons de votre projet de budget, sachant parfaitement que, depuis longtemps, le Gouvernement n'a pas à intervenir en ce domaine, et je ne souhaite pas, je le dis tout de suite, qu'il intervienne. Mais cette assemblée doit se faire l'écho des préoccupations de nos compatriotes, et je ne crois pas que l'on puisse dire qu'il n'y en ait pas à ce sujet. Je vais tenter de m'exprimer avec modération, ne voulant ni condamner ni jeter de l'huile sur le feu.

Je veux d'abord rappeler que la commission des affaires culturelles attache à la qualité de l'information à la télévision et sur les radios publiques, en particulier, une extrême importance.

Voilà un peu plus d'un an, à ma demande, le président de la commission, M. Maurice Schumann, avait accepté d'organiser l'audition des responsables de France 2, MM. Louis Blériot et Jean-Luc Mano. A l'époque, on nous avait dit que la chaîne publique France 2 lançait une sorte de haro sur les trois V : voyeurisme, violence, vulgarité. Mais il ne faut pas s'arrêter à la chasse aux trois V.

L'information sur les chaînes publiques est une exigence, une discipline constante. Je ne veux pas revenir sur ce qui a été dit au moment des attentats, dans une période absolument dramatique, en particulier par le président du CSA, Hervé Bourges. Dans une époque troublée comme celle que nous vivons aujourd'hui, les journalistes sont, avec leur conscience, avec leurs principes, seuls, en quelque sorte, en face d'une information difficile à saisir, brûlante : c'est un métier très exigeant que le leur.

La vigilance qui est celle de tous les citoyens et doit être celle des parlementaires doit aussi s'exercer vis-à-vis des radios et télévisions publiques, parce que ces dernières sont financées sur les deniers publics par la redevance et par les dotations budgétaires. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 26 minutes ;

Groupe socialiste : 21 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen : 5 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 5 minutes.

La parole est à M. Maman.

M. André Maman. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui est présenté aujourd'hui à l'examen du Sénat passe de 16,3 milliards de francs en 1995 à 16,8 milliards de francs en 1996. D'un strict point de vue comptable, il augmente donc de 2,9 p. 100, et son montant dépasse légèrement celui de la culture, ce qui traduit bien l'importance des problèmes liés à la communication dans le monde d'aujourd'hui.

Articulé autour d'une double volonté d'aider la presse écrite, d'une part, et d'apporter une rigueur plus grande à la gestion de notre audiovisuel public, d'autre part, votre projet de budget, monsieur le ministre, a emporté l'adhésion des sénateurs non-inscrits.

Nos rapporteurs ont excellemment détaillé les différentes aides que le Gouvernement, par le biais d'abattements fiscaux importants, a décidé d'attribuer aux porteurs et aux diffuseurs de presse. Toutes vont dans le bon sens et témoignent de votre souci d'apporter un soutien réel à cette forme d'expression, indispensable au bon fonctionnement d'une démocratie, que constitue une presse écrite pluraliste.

Ils ont également parfaitement mis en exergue votre volonté de voir nos chaînes nationales assurer toutes les missions qui sont les leurs, dans le respect d'une certaine vérité des comptes. Je n'y reviendrai pas.

En revanche, je voudrais utiliser le temps qui a été attribué aux sénateurs non-inscrits pour insister sur la nature de l'action audiovisuelle extérieure de la France, qui me paraît être l'un des aspects fondamentaux de ce que doit être la politique audiovisuelle générale d'un grand pays industrialisé, à l'aube du XXI^e siècle. Vous l'avez dit, monsieur le ministre, dans votre discours, et les Français de l'étranger vous en sont profondément reconnaissants.

Avec les bouleversements apportés par la numérisation et la satellisation des techniques, nos opérateurs extérieurs - RFI, CFI et TV5 - semblent être, pour la première fois, en mesure d'atteindre l'ensemble, très vaste, des objectifs qui sont les leurs.

Nous disposons, monsieur le ministre, d'un fort bel outil pour faire rayonner notre culture et notre langue à travers le monde. Nous avons une radio internationale - RFI - une holding qui a des participations dans de nombreux médias internationaux - la SOFIRAD - une télévision francophone - TV5 - et une banque de programmes audiovisuels - Euronews. Un petit peu plus de 1 milliard de francs - 1,1 milliard de francs exactement - sera consacré pour 1996 à cet outil.

Ce chiffre est insuffisant, et l'augmentation, quelque peu artificielle, des crédits affectés à RFI en témoigne. En effet, si l'augmentation du budget de RFI spectaculaire de 12,4 p. 100 est pratiquement autofinancée, puisque, sur les 89 millions de francs supplémentaires, 60 millions de francs proviennent d'un prélèvement sur le fonds de roulement.

A vrai dire, l'action audiovisuelle extérieure reste le parent pauvre de ce budget, à un point tel que l'on ne sait toujours pas comment seront financés les cinq objectifs prioritaires, déterminés récemment par le Conseil audiovisuel extérieur de la France.

A chaque réunion annuelle, à Paris, du Conseil supérieur des Français de l'étranger, les délégués venus du monde entier, tout en soulignant les progrès réalisés dans ce domaine, insistent sur l'extension nécessaire de notre réseau audiovisuel dans tous les pays où ils résident.

Monsieur le ministre, je voyage beaucoup à la rencontre des communautés françaises expatriées, et je peux vous dire que, par rapport aux grands pays industrialisés, notre pays est aujourd'hui en retard en matière d'action audiovisuelle extérieure.

Il me semble que nous arriverons à combler ce retard, lorsque, comme *The Voice of America*, aux Etats-Unis, comme *BBC World*, en Grande-Bretagne, ou comme *Deutsche Welle*, en Allemagne, nous aurons réussi à fondre nos différents opérateurs extérieurs dans une structure plus harmonieuse et plus centralisée.

Monsieur le ministre, que prévoyez-vous pour aller dans ce sens ? Par exemple, envisagez-vous, dans un premier temps, une collaboration accrue entre France Télévision, TV5 et CFI ? En tout cas, le renforcement de notre action audiovisuelle extérieure est une nécessité, non seulement pour nos compatriotes expatriés, mais aussi pour une notion qui vous est chère, et qui représente l'avenir, je veux parler, bien sûr, de la francophonie.

Les sénateurs non inscrits voteront ce projet de budget en espérant qu'il sera répondu de plus en plus efficacement à l'attente de nos compatriotes établis hors de France. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'Union centriste et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Joyandet.

M. Alain Joyandet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de la communication pour 1996 est un bon budget. En progression de 2,9 p. 100 par rapport à 1995, il montre clairement la volonté du Gouvernement de maintenir son effort en faveur de la presse et de l'audiovisuel. Mais que dire de plus, après les excellents rapports que nous venons d'entendre ?

Je limiterai donc mon propos à l'audiovisuel public, en essayant de mettre en avant ce qui m'apparaît comme les enjeux majeurs de ce secteur sur le plan tant national qu'international.

Sur le plan national, trois axes me paraissent aujourd'hui prioritaires. Tout d'abord, la nécessaire évolution des structures de la télévision publique ; ensuite, la prise en compte de la dimension régionale et locale de la télévision, et, enfin, les devoirs qui pèsent sur les chaînes de télévision, en particulier sur les chaînes de télévision publiques.

Dans le respect des principes de pluralisme et d'équilibre entre les chaînes, le secteur de l'audiovisuel public a besoin d'évoluer. En effet, un pôle audiovisuel public renforcé, cohérent et fort non seulement nous assurerait un meilleur équilibre à l'intérieur du PAF, mais serait également la manière la plus efficace de peser dans le jeu des alliances internationales.

C'est l'objet de l'audit annoncé par M. le Premier ministre qui devrait permettre d'y voir clair au sein de ce secteur complexe et diversifié. Toutes les questions devront être abordées sans réserve.

Au-delà d'un constat figé, la seule question intéressante me semble être la place et l'organisation de l'audiovisuel public dans le PAF de demain.

Autant le dire d'entrée, monsieur le ministre, la télévision publique telle qu'elle est organisée aujourd'hui aura du mal à affronter l'avenir. Quand on regarde ce qui, s'est passé dans les secteurs de la presse et de la radio

depuis trente ans, il est possible d'anticiper sur l'évolution de la télévision. Hélas ! nous sommes déjà en retard. Je suis frappé de constater que si la radio publique a su créer France Info, c'est la télévision privée qui a lancé LCI.

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Alain Joyandet. Il est évident que les télévisions généralistes vont inéluctablement perdre une partie de leur audience au profit des chaînes thématiques. Dans ces conditions, la société France Télévision aura-t-elle la capacité de faire face à l'avenir avec deux programmes généralistes très lourds, de plus en plus financés par la publicité ?

Que se passera-t-il quand les chutes d'audience vont s'accroître - et donc les recettes publicitaires diminuer - alors même que nos rythmes de charges d'exploitation continueront de croître ?

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Bien sûr !

M. Alain Joyandet. C'est ce phénomène qui a mis en difficulté de nombreuses entreprises de presse et de radio. Notre radio publique a fort bien négocié cette mutation ; notre télévision publique doit faire de même, mais il y a urgence.

S'il est un domaine où notre télévision publique a de l'avance, c'est dans celui de la « télé-régionale ». C'est un thème porteur d'avenir pour le secteur public comme pour le secteur privé.

Il me semble donc important que l'ensemble du potentiel national et régional de France 3 soit mobilisé sur la priorité d'un développement s'ouvrant aux dimensions, tant régionales que locales, de la vie du pays.

Il paraît opportun de favoriser les opérations de décrochages, qui donnent d'excellents résultats d'audience en raison de la qualité et de la proximité des programmes, de renforcer les équipes éditoriales des stations régionales et de les aider à développer leurs propres programmes.

Les bons résultats de France 3 en matière d'audience, dus, me semble-t-il, aux programmes locaux et régionaux qui « tirent » l'audience, nous permettent d'espérer que les efforts déjà engagés dans cette voie seront confirmés et amplifiés.

Nous connaissons le rôle majeur de la presse régionale, pour reprendre cet exemple, qui fait un bon travail, différent de celui de la presse nationale, mais tout aussi indispensable.

Ce potentiel régional a commencé à être exploité, certes, mais de façon très limitée. Pour cela, les moyens économiques régionaux tels que les recettes de publicité doivent être consacrés à ces programmes locaux, comme cela est prévu pour les programmes des radios, qu'elles soient indépendantes ou associées à un groupe national. Une telle perspective s'inscrit dans la logique de la politique d'aménagement du territoire engagée dans notre pays.

Enfin, l'impact formidable de notre télévision créée à sa charge des responsabilités importantes. Elles sont encore plus lourdes dès qu'il s'agit de la télévision publique.

En premier lieu, notre télévision publique doit être celle de tous les citoyens. M. Gouteyron a rappelé tout à l'heure la source des financements. Le programme d'une chaîne doit savoir offrir les repères essentiels d'une culture, d'une histoire, d'un savoir-vivre. La grande masse des spectateurs peut attendre d'elle qu'elle reflète les préoccupations de leur existence et qu'elle leur apporte moyens d'information, d'orientation et d'intelligence. La

prise de conscience du rôle pédagogique que peut jouer la télévision a permis la création de La Cinquième, dont je tiens à saluer également la qualité de la grille de programmation.

Cette ambition d'être la télévision de tous les citoyens exige la mobilisation de tous les professionnels de la télévision, mais également des responsables éducatifs, scientifiques et culturels.

Nous pourrions ainsi faire face aux menaces qui pèsent sur l'identité de notre télévision et obtenir un meilleur respect de l'éthique par les chaînes de télévision.

J'envisagerai donc, monsieur le ministre, la question de l'éthique de l'antenne, c'est-à-dire des programmes et de l'information, s'agissant notamment des chaînes de télévision publiques.

Les cahiers de missions et des charges sont bien entendu là pour fixer les grandes lignes d'action des différentes chaînes. Mais au-delà, et cela a été rappelé tout à l'heure, les équipes dirigeantes, les animateurs, journalistes et producteurs qui collaborent avec ces chaînes doivent prendre leurs responsabilités et faire preuve de vigilance et d'exigence.

Dans ce domaine, le CSA garde un rôle essentiel puisqu'il est le garant, selon la loi de 1986, des principes fondamentaux tels que le respect de la dignité de la personne humaine, de la liberté, du pluralisme d'expression.

Hélas ! monsieur le ministre, à la lumière des événements d'actualité, une fois de plus, notre télévision publique montre qu'elle est non pas le quatrième pouvoir mais plutôt la deuxième opposition.

Il s'agit là d'une constante. Elle a été dans l'opposition sous la gauche, elle est toujours dans l'opposition sous la droite, certains diront : un peu plus sous la droite. Je suis étonné que l'on ne fasse pas respecter actuellement les temps de parole entre grévistes et non-grévistes, d'autant que ces derniers sont, de loin, les plus nombreux, entre « pro » et « anti » plan Juppé.

Que l'on ne s'étonne donc pas que les sondages réalisés sous le poids des slogans et le choc des images donnent des résultats tout à fait excessifs. La télévision peut vendre tout, et son contraire.

M. Christian de La Malène. Très bien !

M. Alain Joyandet. Une fois de plus, monsieur le ministre, cela pose la question de la diffusion de l'explication gouvernementale. Il ne s'agit pas de ressusciter la voix de la France, mais, dans une société de consommation, tout gouvernement qui veut durer au moins quatre saisons doit se poser cette question. Elle se posera à tout gouvernement, quel qu'il soit, de gauche comme de droite.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. C'est sûr !

M. Alain Joyandet. Il faut aussi s'interroger sur les conséquences des nouvelles technologies de l'information en termes de devoir et de droit : l'Etat se doit de favoriser l'essor des technologies nouvelles, car le marché de l'audiovisuel de demain représente un potentiel économique énorme, évalué à près de 300 milliards de francs. Les retombées sur l'emploi, sans les surestimer, ne peuvent pas être négligées.

Notre pays ne peut pas se permettre le luxe de rater le défi économique que constituent l'audiovisuel numérique et les autoroutes de l'information.

Cette jonction entre l'informatique et l'audiovisuel impliquera soit d'élargir la compétence du CSA, soit de créer de nouveaux organes de régulation afin d'éviter l'anarchie, les débordements ou la contrefaçon.

Cette préoccupation me permet d'aborder la seconde partie de mon propos, la place de l'audiovisuel dans l'Europe et dans le monde.

Nous ne pouvons que nous réjouir, monsieur le ministre, de l'habileté avec laquelle vous avez su mener les négociations concernant la révision de la directive « Télévision sans frontières ». Les différentes étapes de la négociation ont été très difficiles. Nous avons craint à plusieurs reprises que la diffusion d'œuvres européennes ne souffre de l'absence de protection face à une concurrence aigüe, de qualité souvent médiocre, mais peu coûteuse.

Nous sommes donc revenus aux dispositions de la directive de 1989 en ce qui concerne les quotas. L'obligation faite aux sociétés de diffuser, chaque fois que cela est réalisable, une proportion d'œuvres européennes est maintenue. Nous nous en réjouissons.

Une nouvelle discussion sur l'application de la directive aura lieu dans cinq ans, qui heureusement n'impliquera pas une suppression des quotas, comme cela était le cas avec la clause de caducité des dix ans prévus dans la proposition initiale de la Commission.

Ainsi que vous l'avez déclaré, cet accord permettra à la France de maintenir son régime actuel de protection et de soutien aux industries de production audiovisuelle et cinématographique.

Concernant le marché mondial de l'audiovisuel, nous sommes en pleine mutation. Le sujet ayant été évoqué à de multiples reprises, je serai bref. D'une part, on assiste à une mondialisation des échanges imputable à la fois à une nouvelle poussée de la demande émanant de régions comme l'Europe orientale, l'Asie ou l'Amérique du Sud. D'autre part, cette mondialisation est propulsée par la révolution technologique de la compression numérique. En effet, les extraordinaires possibilités offertes par la numérisation des images modifient l'espace audiovisuel planétaire, sur les plans tant quantitatif que qualitatif. D'énormes marchés, tel celui de la Chine, sont à conquérir et la concurrence est rude.

Face à ces marchés potentiels, on assiste à la constitution de groupes alliant des réseaux de télécommunications avec des industries de programmes et des firmes informatiques.

Ces groupes américains, anglais, allemands, asiatiques, sont en train de se positionner en force sur ce marché. Récemment encore, nous avons pu lire dans la presse l'annonce de la réussite du lancement d'un satellite de télécommunication et de radiodiffusion par ASIASAT. Fort attendu par des clients qui ont d'énormes besoins de programmes, ce satellite construit par la Chine et la Grande-Bretagne donne à cette société une très vaste couverture en Asie Pacifique : elle concerne 53 pays et 3 milliards d'individus.

Face à ces défis, nous devons agir. La France doit constituer des alliances entre les télécommunications et les diffuseurs de programmes. Elle doit se doter d'un système satellitaire lui garantissant la couverture des marchés potentiellement demandeurs d'œuvres françaises et européennes. Elle doit être présente sur le marché de la production des programmes.

Je sais que M. le Premier ministre a annoncé une restructuration de l'audiovisuel extérieur de la France. Sachez, monsieur le ministre, que nous sommes à vos côtés pour mener à bien cette politique que nous voulons encore plus dynamique pour faire face aux défis de demain.

En conclusion, vous me permettrez d'affirmer que si notre télévision est, dit-on, une des meilleures du monde, elle devra, elle aussi, se remettre en cause pour maintenir sa place dans le PAF et demain, dans le PAM, le paysage audiovisuel mondial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Alain Joyandet. Rigueur, souplesse et imagination seront les maîtres mots. Nous savons pouvoir compter sur vous, monsieur le ministre, dans cette vaste entreprise. Nous voterons, bien entendu, les crédits affectés à votre ministère. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. Ralite.

M. Jack Ralite. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cinq minutes pour traiter du budget de l'audiovisuel, c'est une gageure. Je ne peux donc que faire des clips.

Je vous en présenterai six avec une idée centrale : la France a besoin durablement d'un vrai service public de l'audiovisuel prenant en compte les formidables mutations technologiques qui font du statut de l'esprit et de son pluralisme national et international, y compris arabe, un problème central de la société.

Premier clip : nous avons des chaînes publiques. J'ai plaisir à citer Arte, La Cinquième, dont le CSA vient de reconnaître qu'elle respectait son cahier des charges, et France 3. En revanche, la principale, France 2, fonctionne trop selon la loi du marché. La TV téléspectateur citoyenne est devenue la TV téléspectateur consommateur, puis la TV téléspectateur client. Il faut qu'elle devienne la TV téléspectateur acteur, et là intervient le poids des financements publics hors redevance, qui devraient être élargis. On peut même envisager d'autres ressources. La BBC, par exemple, a su le faire en instaurant un service à péage professionnel pendant les heures de nuit.

Or, dans le projet de budget pour 1996, les ressources privées du secteur public augmentent plus que les ressources publiques, ce qui ne contribue pas à inverser la tendance de France 2 à se battre sur le terrain de sa rivale privée, TF 1.

Deuxième clip : on parle beaucoup, et légitimement, de l'éthique du service public. Une démarche est à faire vivre : il faut inviter dans les émissions d'information, et pas seulement dans les émissions de jeux, des « experts du quotidien », ceux qui font tout simplement leur métier d'hommes et de femmes.

Je pense à une étudiante qui, invitée le 1^{er} décembre par Daniel Bilalian, a déclaré : « Je ne suis pas venue pour répondre à des questions ; je suis venue pour dire ma pensée, ma position. » Il faut passer du droit de parole au droit à la parole pour tous. Nous aurions là un véritable sens du service public où concret et abstrait s'articuleraient dans un véritable pluralisme.

Troisième clip : l'audiovisuel, dans son ensemble, est une industrie majeure par la place qu'elle occupe dans le temps des citoyens et dans tout ce qui concerne la vie de l'esprit. Mais elle n'est cependant pas traitée à la hauteur de cette importance : l'investissement audiovisuel n'atteint que 0,2 p. 100 du PIB. Il faudrait investir beaucoup plus dans la production de programmes - on ne produit qu'à peine un quart de ce qu'on diffuse - dans les industries techniques, dans les studios, dans les nouvelles technologies, dans les formations et les métiers dont ces industries ont besoin.

Quatrième clip : l'audiovisuel d'un pays a besoin d'une articulation entre le local, le régional, le national et l'international, singulièrement l'Europe. « L'universel, c'est le local sans les murs », dit Torga.

Or, à la dernière réunion des ministres européens de la culture, a été adoptée une reconduction de la directive Télévision sans frontières, dont je résume l'esprit : il y a obligation de quotas d'œuvres européennes pour les programmes audiovisuels, « dans la mesure où c'est réalisable ». Je sais combien vous-même vous êtes battu, monsieur le ministre, mais le résultat n'est pas à la hauteur des nécessités, et nous allons continuer à nous battre.

En effet, sans une volonté politique européenne exprimée dans une directive nettement améliorée, sans une volonté politique de consacrer des crédits massifs à la production européenne, notamment pour des ententes de réciprocité entre les services publics des pays de l'Union européenne, sans une volonté politique de mettre à jour une nouvelle régulation des images, les Américains sont gagnants étant donné le rapport des forces entre les industries de programmes.

C'est ce qui explique que Jack Valenti, aux rencontres de Beaune, ait finalement toléré le principe des quotas ; c'est ce qui explique que, dans le récent Livre blanc américain sur le commerce, le sous-secrétaire d'état américain au commerce, Bruce Lehman, ait finalement cessé de refuser le droit moral des auteurs.

Cinquième clip : Bill Gates, le PDG de Microsoft, est venu à Paris pour parler des nouvelles technologies. Ce thème ne concerne pas votre budget, mais nous sommes inquiets de ce que le financement de l'appel d'offre gouvernemental sur les autoroutes de l'information ait été réduit, des 500 millions de francs annoncés, à 300 millions de francs proposés, puis à 280 millions de francs votés. Ce n'est pas à la hauteur des enjeux et, comme pour tant d'autres innovations, je crains qu'il n'y ait un retard et, finalement, un « hors course », pour notre pays à cause précisément de la frilosité des financements publics à long terme.

La France a besoin d'initiatives publiques de haute portée, telles que le Métafort d'Aubervilliers ou d'autres projets sur le territoire national, pour être à l'heure des rendez-vous novateurs de l'art, de la technique, de l'industrie et du social.

Sixième et dernier clip : toutes ces questions et d'autres, singulièrement celles qui sont relatives à l'éthique, sont du ressort des conseils d'administration des chaînes, du Parlement, du Gouvernement et du CSA. Mais, à l'évidence, ces instances ne suffisent plus à traiter valablement les problèmes nouveaux de l'audiovisuel.

Ne serait-il pas opportun de reprendre une idée de la loi de 1982 jamais appliquée, instaurant au niveau national et régional des structures pluralistes - conseil national de la communication audiovisuelle, conseils régionaux de la communication audiovisuelle - où se retrouveraient élus, professionnels, forces sociales, intellectuels, créateurs, familles de pensée, y compris spirituelles, pour débattre de l'audiovisuel ?

J'aurais aimé parler du câble, malheureusement toujours en panne, de la SFP, qui, petit à petit, disparaît de l'horizon public, mais le temps me manque. Voilà donc six clips constructifs, sortes de nouvelles lettres de l'alphabet, toujours à enrichir, de l'audiovisuel. *(Applaudissements sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen, sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RPR.)*

M. le président. La parole est à Mme Pourtaud.

Mme Danièle Pourtaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du projet de budget de la communication audiovisuelle me confirme dans mon opinion selon laquelle il existe deux conceptions de l'audiovisuel public.

L'une vise à promouvoir l'action des sociétés de l'audiovisuel public en affirmant et renforçant leur identité liée aux missions de service public et donc en endiguant leurs ressources publicitaires.

L'autre tend à aligner le secteur public de l'audiovisuel sur le privé, avec pour objectif unique le gain du maximum de points d'audience débouchant inéluctablement sur une dérive commerciale des chaînes publiques.

Je crains fort, monsieur le ministre, que vous n'ayez choisi la seconde conception.

Pour moi, le service public implique d'abord des missions et des moyens, mais on ne saurait aujourd'hui se limiter à une vision conservatoire. Défendre le service public, c'est également avoir une vision stratégique de son avenir dans un environnement où la concurrence se mondialise et où les mutations technologiques s'accélèrent.

J'examinerai donc ce projet de budget à la lumière de deux nécessités qui s'imposent à toute politique de l'audiovisuel public : donner au secteur public les moyens de ses missions et préparer le secteur public aux évolutions technologiques et concurrentielles.

Donnons au secteur public les moyens de ces missions.

J'ai bien entendu votre discours sur les missions, monsieur le ministre, mais vous le contredisez aussitôt par le choix des moyens.

Ce qui caractérise le projet de budget que vous nous proposez, c'est, en effet, une détérioration des moyens de l'audiovisuel public du fait du désengagement de l'Etat.

Les crédits destinés à l'audiovisuel public pour 1996 connaîtront une hausse très modique de 2,9 p. 100, soit moins que la progression globale du budget de l'Etat, qui est de 4,4 p. 100. Cette hausse très modique est entièrement due à un désengagement progressif de l'Etat dans le financement de l'audiovisuel public.

Les ressources publiques des chaînes ne représenteront plus que 74,6 p. 100 du financement de l'audiovisuel public contre 75,5 p. 100 en 1995.

La hausse de la redevance, de 4,5 p. 100 l'an prochain, reste trop modérée alors qu'elle devrait constituer la principale source de financement du secteur public de l'audiovisuel. La redevance acquittée par les citoyens français reste l'une des plus basses de l'Union européenne ! La hausse apparemment importante de 1995 - 6,2 p. 100 - a été totalement absorbée par les dépenses inhérentes au démarrage de La Cinquième.

A l'insuffisance de la redevance s'ajoute la faiblesse des concours budgétaires de l'Etat. Je tiens à le redire après M. Cluzel. Avec près de 4 millions de comptes exonérés de redevance, la France a la palme, au sein de l'Europe, pour le nombre de foyers n'acquittant pas la redevance ! Sous l'impulsion de Mme Catherine Tasca, l'Etat avait commencé le remboursement progressif des exonérations de redevance, estimant que l'audiovisuel n'avait pas à pâtir d'une politique sociale généreuse. Il convient de rappeler que les exonérations de redevance constituent un manque à gagner d'environ 2,6 milliards de francs pour l'audiovisuel public. Vous nous présentez, monsieur le ministre, un projet de budget avalisant une baisse des remboursements des exonérations. En effet, les crédits de remboursement baisseront d'environ 4 p. 100, atteignant seulement 1,41 milliard de francs.

Nous nous éloignons donc irrésistiblement de l'objectif de remboursement progressif de toutes les exonérations de redevance, objectif que nul pourtant ne semblait contester ! Ainsi, c'est plus de 1 milliard de francs de ressources publiques qui échapperont au secteur de l'audiovisuel public !

La deuxième caractéristique de votre budget, monsieur le ministre, est la hausse des recettes publicitaires des chaînes publiques ; là encore, M. Cluzel m'a précédée dans la dénonciation.

Alors que les gouvernements socialistes avaient réussi à contenir peu à peu les recettes tirées de la publicité et du parrainage, les stabilisant à 18,6 p. 100 des ressources de l'audiovisuel public, le retour de la droite au pouvoir les a vu croître, l'augmentation atteignant cette année le taux de 20,5 p. 100.

Rapportée au budget des chaînes publiques, l'évolution est encore plus préoccupante. L'augmentation des ressources publicitaires sera de 9,5 p. 100 en 1996 après avoir été de 6,3 p. 100 en 1995. Pour France 3, la publicité représentera 20,6 p. 100 du budget contre 20 p. 100 en 1995 et, pour France 2, 43,8 p. 100 des ressources contre 41,3 p. 100 en 1995.

Or il n'est plus besoin de démontrer la corrélation qui existe entre le mode de financement et le type de programmes.

Cette politique est d'autant plus regrettable qu'elle revient à sanctionner le succès. On ne peut que se féliciter des résultats, voire des performances, réalisés par France 3 depuis un an. Les chaînes publiques sont passées devant TF1 en parts de marché.

Mais, tout en saluant le succès de France 3, il est permis de s'interroger sur certaines dérives de France 2. L'accroissement de la pression publicitaire sur cette chaîne ne pourra que renforcer cette dérive dont l'aboutissement, si je puis dire, est la pratique généralisée du *bartering* : les producteurs de chaque émission arrivant avec leur propre annonceur, les chaînes sont alors reléguées au rang de simples diffuseurs, de « tuyaux ».

Les conséquences du désengagement de l'Etat sont lourdes pour l'audiovisuel public et risquent de l'être chaque jour davantage !

Je voudrais encore m'interroger et vous interroger, monsieur le ministre, sur quelques évolutions préoccupantes.

En matière de production, s'il n'est pas question de revenir sur la séparation producteur-diffuseur, qui a permis à un secteur de production indépendante de voir le jour, ne peut-on considérer qu'il y a dérive, en termes de coûts, pour les émissions de plateaux et accessoirement pour la création sur fonds publics de structures privées, mais aussi dérive en matière de fiction ?

Si l'on peut acquiescer à la coproduction, qu'en est-il des droits patrimoniaux des chaînes publiques ?

Enfin, n'y a-t-il pas gâchis d'argent public lorsque les chaînes font concurrence à une autre entreprise publique, la SFP, et réduisent leurs commandes ?

Préoccupante également sont, d'une part, l'inflation des chaînes publiques et, d'autre part, la difficulté qu'elles ont à travailler ensemble. L'argent public est aujourd'hui plus rare que les fréquences.

L'institution de la présidence commune était une bonne idée ; elle commence à produire des effets positifs, en matière d'achats de droits sportifs en particulier.

Dès lors, pourquoi avoir créé une entité supplémentaire avec la chaîne du savoir ? Pourquoi cette chaîne n'utilise-t-elle pas les structures commune du secteur public telles que la régie France Espace ou encore la société de commercialisation ?

Que penser, par ailleurs, de la volonté de chaque chaîne dite thématique de vouloir produire ses propres « infos » ?

A propos de La Cinquième, je ferai une digression sur le rapprochement, préconisé par le Gouvernement et la majorité, entre cette chaîne et Arte. J'espère que nous n'assisterons pas, à terme, à une absorption pure et simple d'Arte et à la disparition de ses programmes dont chacun s'accorde à reconnaître la qualité.

J'en viens maintenant à la deuxième exigence : préparer le secteur public aux évolutions technologiques et concurrentielles.

Le paysage audiovisuel est aujourd'hui caractérisé par l'internationalisation et la multiplication de l'offre. Quels sont les moyens de l'audiovisuel public de rester présent dans cette compétition ?

Je me bornerai à vous poser trois questions, monsieur le ministre.

Quelle stratégie d'alliances définissez-vous pour les chaînes publiques ? Face aux alliances de groupes privés ne doit-il pas y avoir des coopérations entre services publics européens ?

Quelle est la stratégie française en matière de présence internationale ? Je veux parler de l'offre de programmes par satellite et pas seulement de ce qu'il est convenu d'appeler l'audiovisuel extérieur.

Nous avons appris, voilà quelques jours, que France Télévision s'associait à TF 1 pour étudier une présence commune dans un bouquet numérique sur le nouveau Eutelsat. Ne peut-on s'interroger sur les chances de ce projet étant donné, d'une part, le peu d'intérêt montré jusqu'alors par TF 1 pour l'international et, d'autre part, l'avance prise par Canal Satellite sur Astra.

Va-t-on, par ailleurs, assister à une nouvelle guerre des décodeurs, toujours dévastatrice parce qu'elle provoque l'attentisme des téléspectateurs et multiplie les coûts d'investissements ?

Enfin, troisième question : quelle est la cohérence entre ce projet et celui qui a été annoncé par Jérôme Clément de rassembler, également en numérique, un bouquet de programmes français sur le répéteur qu'occupe déjà la Sept en analogique ? Tous ces satellites sont, je le rappelle, sur la même position orbitale. Au-delà de la cohérence nécessaire entre ces projets, tous sur fonds publics, n'est-il pas souhaitable qu'une large offre de programmes français soit disponible en clair dans des régions comme le Maghreb, le Moyen-Orient et l'Europe ? Là encore, quelle est la stratégie française ?

J'en viens à la préparation de l'avenir.

Pourquoi créer, pour les nouveaux médias, une agence du spectre alors qu'une instance de régulation - le CSA - qui a fait ses preuves, revendique cette nouvelle compétence ?

D'autres menaces planent, notamment sur Radio France, dont Bertrand Cousin, passé maître dans le rôle d'oiseau de mauvais augure, préconise un démantèlement d'envergure : suppression de France Musique et filialisation des ondes les mieux portantes comme France-Info. Est-ce pour amorcer ce dépeçage qu'une partie des crédits de la « maison ovale » a été transférée au budget de la culture ?

Avez-vous donc une stratégie pour le secteur public de l'audiovisuel, monsieur le ministre, ou raisonnez-vous en terme de survie avant que la concurrence, voire des remèdes plus radicaux, ne l'étouffe ?

Votre politique budgétaire pour 1996 est le reflet d'une volonté de désengagement et d'absence de stratégie. C'est pourquoi nous ne saurions voter ce budget.

J'aborde maintenant les crédits des aides à la presse.

La présence croissante et inéluctable des médias audiovisuels ne peut se substituer à la presse écrite. Au contraire, ils rendront encore plus nécessaire une presse écrite vivante et diversifiée.

La presse écrite permet un recul, une relativisation que l'information audiovisuelle, par essence, ne peut apporter, sauf dans les émissions de magazine. En un mot, la presse écrite a une mission de service public. Or la presse française dans son ensemble, mais surtout la presse quotidienne d'information générale, va mal et même très mal. L'actualité nous fournit malheureusement trop d'exemples de cette situation.

Très touché par la chute du marché publicitaire depuis 1990, ce secteur a dû en plus, depuis un an, faire face à une très forte hausse du prix du papier, qui a atteint 50 p. 100 dans certains secteurs entre septembre 1994 et octobre 1995.

Affaiblie par ses difficultés économiques, la presse doit néanmoins faire face à deux enjeux majeurs : celui de la concentration et celui des nouvelles technologies.

Vous ne serez pas surpris, monsieur le ministre, si, au regard de cette situation et de ces enjeux, je trouve votre projet de budget insuffisant.

Faute de temps, je n'évoquerai que quelques points. Je formulerai tout d'abord une remarque d'ordre général : votre prédécesseur, M. Nicolas Sarkozy, après un audit du système effectué en liaison avec la profession, avait estimé qu'il était nécessaire de procéder à une refonte des aides à la presse, puis à une forte augmentation de certaines d'entre elles.

Vous n'avez apparemment procédé qu'à un redéploiement limité. N'est-ce que partie remise ?

Les crédits consacrés au fonds d'aide aux quotidiens à faibles ressources publicitaires n'a pas été doublé, contrairement à la promesse qui avait été faite.

En ce qui concerne la diffusion, si l'on peut saluer l'aide de 25 millions de francs affectée au portage, en revanche, on peut regretter que, pour la diminution de la taxe professionnelle des diffuseurs, l'Etat et les collectivités locales se renvoient la balle sans que le dossier avance.

Il en va de même pour les aides directes, qui sont globalement en diminution par rapport à la loi de finances rectificative. La forte diminution des crédits destinés à compenser les tarifs préférentiels consentis par la SNCF est, en particulier, regrettable dans la mesure où elle contraindra celle-ci à augmenter fortement les tarifs de transport de la presse.

Par ailleurs, il aurait certainement été utile de créer une aide supplémentaire en faveur des entreprises de presse pour compenser la hausse du prix du papier.

Enfin, la diminution des crédits consacrés au fonds d'aide à la diffusion de la presse à l'étranger prévue par le collectif budgétaire est, me semble-t-il, regrettable.

J'en viens aux enjeux que la presse doit relever.

Le premier concerne l'aide à l'investissement dans les multimédias. Comme l'a dit avant moi M. Cluzel, les érudits du Moyen Age ont craint que l'imprimerie n'ait raison de l'écriture manuscrite.

Au début des années quatre-vingt, certains éditeurs de presse ont eu peur de la télématique. Puis ils ont compris que leur métier d'éditeurs était indépendant du support et qu'ils devaient s'approprier ce nouveau média.

Si, aujourd'hui, la presse est prête à saisir les opportunités du multimédia, encore faut-il qu'elle puisse assumer les investissements et financer les expériences. Ne pourrait-on envisager d'étendre la portée de l'article 39 *bis* aux investissements concernant les technologies nouvelles ?

Le second enjeu concerne les concentrations. Nous approuvons les groupes de taille européenne et les alliances stratégiques avec des partenaires européens. Mais que penser de la concentration verticale, que nous avons vu récemment s'opérer à partir d'un groupe qui détient une position hégémonique dans le domaine de la publicité et qui, maintenant, contrôle des journaux, et non des moindres ?

N'existe-t-il pas là un danger pour le pluralisme ? Puissé-je ne pas être Cassandre, mais nous avons dénoncé naguère la concentration des régies de la presse quotidienne régionale. On en connaît dix ans plus tard le résultat. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'une réflexion devrait être menée à ce sujet ?

Je conclurai en rappelant qu'une étude américaine déjà ancienne prévoyait qu'en l'an 2000 la moitié des emplois américains seraient dans le secteur des médias.

J'ai rappelé les responsabilités culturelles et éducatives de ce secteur ainsi que son rôle pour le bon fonctionnement de la démocratie. Nous avons tous également conscience des enjeux économiques.

Je voudrais enfin souligner deux aspects préoccupants : d'une part, les détenteurs et les émetteurs d'information sont presque exclusivement dans les pays riches, et le fossé se creuse constamment pour les pays du Sud ; d'autre part, dans tous les médias électroniques, la langue anglaise est hégémonique.

Il me semble que les questions posées sont à terme celle de l'équilibre des pouvoirs à l'échelon mondial et, pour notre langue, celle de la survie.

C'est pourquoi, compte tenu de l'importance des enjeux, vous me permettez, monsieur le ministre, de regretter que votre gouvernement ait jugé inutile de maintenir ne serait-ce qu'un secrétariat d'Etat à la communication. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Sérusclat.

M. Franck Sérusclat. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs les sénateurs, de nombreux orateurs se sont déjà exprimés et ont argumenté en détail pour ou contre le projet de budget actuel.

Pour ma part, je me rallie aux arguments présentés par Mme Pourtaud, dont je partage les analyses.

Permettez-moi de m'évader dans un domaine dans lequel les banalités dominent aujourd'hui. Je veux parler des nouvelles techniques d'information et de communication. Tout le monde prétend qu'elles modifient beaucoup, voire qu'elles bouleversent au sens premier du terme, à savoir qu'elles mettent sens dessus dessous les habitudes et les modes de vie, ainsi que toutes les activités permettant l'accès aux connaissances et à l'information.

Je souhaiterais cependant insister sur le fait qu'il ne faut pas diaboliser le numérique, lequel n'utilise d'ailleurs pas les chiffres. Il constitue un vecteur de communication qui passe par l'alphabet, et il a ses avantages.

Il ne bouleverse pas, me semble-t-il, nos bases culturelles et ne change pas, comme ont pu le faire la découverte de la perspective, de la rotation de la terre, de la planisphère ou d'autres apports de la science, notre vision du monde.

Ce système se contente de véhiculer très rapidement de nombreuses informations mais on peut manifester quelques inquiétudes quant au résultat. C'est sur ces aspects que je souhaiterais, monsieur le ministre, à la fois attirer votre attention et vous poser quelques questions.

En particulier, comment envisagez-vous aujourd'hui les conséquences de cette évolution sur la presse écrite et télévisée, dans la mesure où il faut choisir parmi la masse d'informations recueillies ?

Le journaliste doit effectuer rapidement un choix, d'où des risques d'erreur. En effet, en voulant relater très vite les événements, sans avoir eu le temps d'en analyser les conséquences, il risque de commettre quelquefois des inexactitudes par manque de recul.

Notons également la mondialisation de l'information par le biais des réseaux, sur laquelle je reviendrai dans un instant.

S'ajoute à ce vecteur un élément nouveau dont on maîtrise mal l'évolution et l'usage. Je veux parler de l'image qui se prête à de nombreux truquages. Elle peut même aujourd'hui utiliser le clonage d'individus. Ainsi peut-on faire parler au cours d'une vidéoconférence des personnes qui ne sont pas présentes. On ne sait donc plus à qui l'on s'adresse.

M. Virilio et moi-même avons suggéré d'intituler un récent colloque réunissant des parlementaires « *hic et nunc* » car il faut savoir revenir « *ici et maintenant* » alors que l'on est, y compris dans le virtuel, complètement ailleurs. On est toujours désorienté, on ne sait plus où l'on se trouve puisque l'on peut entrer en communication avec tout le monde. Il existe des risques sur lesquels je souhaiterais connaître vos impressions et vos réactions.

D'autre part, l'introduction d'articles de journaux sur les réseaux pose un autre problème. J'ai noté avec satisfaction que vous accordiez une prééminence spontanée à l'écrit. Je partage, là aussi, votre avis.

Cette mise sur réseau permettra-t-elle de découvrir des documents que l'on aura ensuite envie de consulter sur papier, comme ce fut le cas pour les bibliothèques ?

Il nous faut pouvoir tirer des conclusions de ces données. Ce n'est pas simple, je veux bien le reconnaître, car on n'a pas encore une expérience suffisante en ce domaine.

Mais vous avez dit, et je suis d'accord avec vous sur ce point, que la bataille de demain - même si ce mot me gêne, car je suis fondamentalement pacifiste - se livre aujourd'hui. Mais pour qu'elle se livre aujourd'hui dans un monde où le citoyen est pris en compte, il faut - et je crains que pour vous ce ne soit plus difficile que pour moi - ne pas trop s'inscrire dans une économie capitaliste libérale, dominée par la recherche du profit.

La tendance actuelle au regroupement excessif des moyens financiers - futurs *Citizens Kane* - m'inquiète. Là aussi, des précautions doivent être prises.

Le projet de revues thématiques qui permettra de disposer facilement de toute une documentation sur un domaine donné me préoccupe également. Quelle incidence auront-elles sur une culture plus généraliste qui permet une ouverture d'esprit sur des points auxquels on ne pense pas s'intéresser ?

A ce propos, permettez-moi d'évoquer, après d'autres intervenants, La Cinquième. Chaque matin est diffusée une émission extraordinaire sur la vie des animaux. Les images sont d'excellente qualité. Elles témoignent de la perspicacité et de l'opiniâtreté de certains à chercher comment vivent les animaux et nous apportent en fait de nombreuses informations en ce domaine. Si l'on n'a plus une culture aussi généraliste, on perdra de telles opportunités.

Voilà les quelques réflexions que je voulais vous présenter. Certes, tout cela a un coût extrêmement élevé. Comment l'Etat pourra-t-il y contribuer? Comment pourra-t-il protéger le citoyen? Faut-il parler d'éthique? Je ne sais, car l'éthique est un ensemble de valeurs essentielles auxquelles on se réfère ensuite pour avoir une déontologie. C'est plus en termes de déontologie journalistique que des réponses pourront être apportées.

Peut-on imaginer en ce domaine, comme d'autres l'ont suggéré, un recours au CSA pour que celui-ci fasse des recommandations prospectives? Le CSA est une structure indépendante, légitimée et porteuse d'une ouverture vers un débat démocratique. En fait, monsieur le ministre, toute politique de la communication doit avoir un souci majeur, me semble-t-il, celui de permettre à chacun d'entre nous de devenir des citoyens capables de critiques et de réflexions, et donc difficiles à gouverner. (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames, messieurs les sénateurs, M. Cluzel a tout d'abord considéré que l'Etat pratiquait l'art de désorganiser le marché de l'audiovisuel. Ce jugement devrait peut-être être nuancé. En effet, quelle est la situation actuelle? Les chaînes publiques ne sont plus en déficit et ont bénéficié, pour la dernière fois, voilà maintenant près de deux ans, de dotations exceptionnelles. Les chaînes privées enregistrent des bénéfices non négligeables, ce qui est un témoignage de leur bonne santé. J'ai donc le sentiment que le marché actuel est plutôt organisé, ce qui contraste effectivement avec la situation que nous avons connue au cours des années passées.

En revanche, je partage l'analyse de M. Cluzel lorsqu'il estime que l'on peut difficilement reprocher à France 2 de participer à la course à l'audience, alors que son financement publicitaire est très important.

Telle est la raison pour laquelle j'ai souhaité que, pour France 2 et pour France 3, les objectifs publicitaires pour 1996 soient à peu près identiques aux réalisations de 1995, ce qui, dans un marché en hausse de plus de 5 p. 100 selon les prévisions, aboutira en vérité à une baisse de la part prise par ces deux chaînes sur le marché publicitaire.

S'agissant des exonérations de redevances que M. Cluzel souhaiterait voir disparaître, je formulerai simplement deux observations.

En premier lieu, depuis maintenant trois ans, l'Etat engage un effort très important pour compenser ces exonérations puisque les crédits inscrits à ce titre s'élèveront à 1,4 milliard de francs en 1996.

En second lieu, je considère que la réforme que vous proposez, monsieur Cluzel, n'est possible que dans le cadre d'une réforme plus générale de notre dispositif fiscal.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Je suis tout à fait d'accord!

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Comme vous le savez, monsieur le sénateur, ce sont les conditions générales d'exonération de l'impôt sur le revenu qui entraînent mécaniquement le nombre effectivement trop élevé des exonérations de redevances.

Vous m'avez également interrogé sur les formes que pourrait prendre l'association du Parlement à l'audit sur l'audiovisuel public. Sur ce sujet, je confirme que le Parlement, par le biais de ses rapporteurs, sera informé régulièrement au cours de la procédure, puis consulté et associé aux choix qui devront être opérés à l'issue de cet audit.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien!

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. J'ai noté avec beaucoup d'intérêt les propositions de M. Cluzel concernant ce qu'il a appelé la reconstruction du budget de l'audiovisuel public pour 1997.

S'agissant de la réduction de la dépendance de France Télévision à l'égard des ressources publicitaires, M. Cluzel ne sera pas surpris de me voir partager son analyse. Je suis favorable à une diminution de la part des ressources publicitaires sur France 2 et sur France 3. Cette diminution ne peut s'effectuer du jour au lendemain, mais tel sera le sens de mon action.

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Très bien!

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Enfin, M. Cluzel propose de rattacher Arte à France Télévision.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. J'ai parlé de La SEPT!

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Vous savez que, voilà quelques semaines, certains députés envisageaient de fusionner Arte et La Cinquième. Sur ce sujet, avant de prendre toute décision, j'attendrai les conclusions de l'audit.

J'en viens à la ligne éditoriale de La Cinquième. Celle-ci respecte le cahier des charges de la chaîne. La Cinquième existe depuis un an seulement. Il faudra sans doute, au vu de cette expérience, voir si sa ligne éditoriale doit évoluer et, si oui, dans quel sens.

S'agissant de la gestion des entreprises audiovisuelles publiques, je suis, comme M. Cluzel, favorable à une durée de cinq ans du mandat des dirigeants - cette durée a d'ailleurs été retenue pour l'ensemble des responsables des différentes entreprises publiques - et je me félicite du vote que le Sénat a émis sur ce point le 15 novembre dernier.

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. A l'unanimité!

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. En ce qui concerne la filière satellitaire indépendante de France Télécom je partage aussi votre analyse, monsieur Cluzel. En revanche, s'agissant des quotas de diffusion et de la directive « Télévision sans frontières », je sais que les quotas ne sont pas tout, mais je crois qu'ils ont une réelle utilité et qu'ils sont encore, pour un temps, nécessaires.

Pour ce qui est de l'audiovisuel extérieur, les nouvelles orientations adoptées lors du dernier conseil de l'audiovisuel extérieur français répondent en grande partie à vos préoccupations.

Enfin, sur les programmes et sur les aides à la production, je partage votre souhait d'en faire la priorité. Dans ce domaine, tant à l'échelon national qu'au niveau euro-

péen, en seulement six mois, beaucoup d'actions ont déjà été menées, comme je l'ai rappelé dans mon propos introductif.

Enfin, monsieur Cluzel, vous avez proposé que l'on établisse des contrats d'objectifs pour les chaînes publiques. Ce sera fait pour les organismes en charge de l'audiovisuel extérieur. Pour les chaînes nationales, nous devons y réfléchir après l'audit.

S'agissant du réseau multivilles, seules des expérimentations numériques sont, pour l'instant, envisagées. Comme vous le savez, le projet de loi qui autorisera les expérimentations sera très prochainement soumis à votre assemblée au plus tard au tout début de l'année prochaine. Les projets pourront alors commencer. En attendant la publication de la loi, les travaux de préparation se poursuivent avec une très grande intensité.

J'en viens aux droits d'auteur. C'est un sujet sur lequel le ministre de la culture est, vous vous en doutez, particulièrement vigilant. Il faut préserver notre mécanisme de droits d'auteur sans nuire au développement commercial de nos produits, en particulier pour ce qui concerne les nouvelles technologies. Cela est possible. C'est d'ailleurs l'analyse de tous les juristes que j'ai consultés. Il faudra tout de même être très vigilant par rapport au développement de la jurisprudence.

Par ailleurs, je suis favorable à l'idée d'un siège commun pour France 2 et France 3. Ce rapprochement sera l'occasion d'une réflexion sur l'avenir commun de ces deux chaînes. Je me félicite de la position de la commission des finances sur ce projet, qui rejoint, vous le savez, celui du Gouvernement.

Enfin, s'agissant de l'INA, vous avez raison. Aujourd'hui, la diffusion de nombreux documents est bloquée. Je souhaite que, dans un cadre conventionnel, un accord puisse être trouvé entre l'INA et les sociétés de droits d'auteur : c'est le message que je veux transmettre à ces dernières.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Je rejoins votre position en ce qui concerne le décodeur : c'est la clé de la télévision numérique. Vous appelez à une participation accrue de France Télécom dans le domaine des décodeurs. Sur ce point encore, je vous suis. Il y a entre nous beaucoup de points d'accord.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. J'en suis heureux !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Je voudrais maintenant répondre à M. Hugot. Même s'il progresse de 2,9 p. 100, le budget de l'audiovisuel public participe bien à la politique de rigueur actuelle, pour deux raisons.

D'une part, la hausse est beaucoup plus modérée que les années précédentes et sera certainement inférieure à celle des chaînes privées. D'autre part, les crédits budgétaires diminuent de 300 millions de francs, apportant une contribution d'un montant identique à la réduction du déficit public. En revanche, la part du financement public est stable, grâce, il est vrai, à l'augmentation de la redevance.

La vocation culturelle de France 2 et de France 3, est indispensable. Ces chaînes doivent avoir une ambition culturelle et jouer ce rôle de diffusion et d'initiation à la culture. Les grilles de rentrée ont révélé, dans ce domaine, certains progrès, mais vous comprendrez aisément que le ministre de la culture ne puisse s'en satisfaire ; j'estime qu'il faut diffuser encore plus de programmes culturels sur France Télévision.

M. Jean-Paul Hugot, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. La vocation régionale de France 3 est véritablement constitutive de son identité, vous avez eu raison de le souligner. Les mesures nouvelles en 1996 pour France 3 porteront essentiellement sur les programmes régionaux.

Monsieur Hugot, vous vous êtes demandé si les synergies entre les chaînes financées par les fonds publics étaient suffisantes. La réponse est négative. L'audit devra nous permettre de mettre en évidence des synergies et, surtout, des économies possibles.

Enfin, je partage, bien sûr, votre avis sur la nécessité, face à ces nouveaux défis, de trouver des partenariats entre chaînes publiques et chaînes privées. C'est d'ailleurs, vous l'avez compris, un des axes de ma politique et dès ma prise de fonctions j'ai favorisé une telle démarche, notamment pour les chaînes thématiques, histoire et fictions, qui seront un mélange des deux. Ces nouvelles chaînes ont été conçues pour trouver leur équilibre avec leurs recettes propres, au moins après un délai de trois ans.

Monsieur Gérard, je partage tout à fait votre analyse et sa conclusion qui consiste à souhaiter un certain recentrage progressif des aides pour qu'elles répondent mieux à leur vocation initiale, qui est, je le répète, la défense du pluralisme et la libre communication des pensées pour la connaissance, pour l'éducation et pour l'information du public.

Toutes ces aides, à l'exception du Fonds d'aide à l'investissement dans le multimédia, sont réservées à la presse d'information générale et politique.

J'en profite pour dire à M. Cluzel, qui a regretté qu'il n'y ait pas eu d'exercice de redéploiement des aides initialement annoncées, que ce redéploiement a bien eu lieu, mais sans doute dans des proportions limitées puisqu'il ne porte que sur 30 millions de francs de crédits en moins pour la dotation de l'aide au transport par la SNCF. Cependant, le plan qui est présenté, par ce redéploiement, correspond bien au passage d'une aide générale à une aide plus ciblée sur des catégories de presse pour lesquelles la légitimité de l'aide est évidente.

MM. Gérard et Cluzel ont souhaité que l'exercice en cours sur l'aide postale soit l'occasion de procéder à une évaluation du coût réel de la distribution de la presse par la poste.

Cette préoccupation est également la mienne. Elle m'a conduit à demander une mission de l'inspection des finances sur le coût de la distribution. Cette mission doit rendre son rapport d'ici à quelques jours.

Je souhaite, comme les deux rapporteurs, que cette négociation permette de concilier l'indispensable rigueur budgétaire et le souci de la puissance publique de faciliter, à travers l'aide postale, la diffusion des idées et du débat démocratique. M. Gérard a d'ailleurs conclu son intervention par trois orientations qui me semblent aller dans ce sens. Je suis donc tout à fait d'accord avec lui.

Je voudrais vous remercier, monsieur Gouteyron, d'avoir soutenu la mesure concernant les diffuseurs de presse. Votre propos a été très clair et très fort.

En ce qui concerne les chaînes de télévision arabophones, vous avez raison, monsieur Gouteyron. Si elles ne sont pas diffusées par le câble, elles peuvent l'être par l'intermédiaire du satellite. La situation particulière dans laquelle se trouve notre pays depuis cet été et les attentats que vous connaissez a conduit à différer la décision. Ce dossier, qui est effectivement très important, touche à la cohésion nationale. Je souhaite qu'il puisse être réglé au cours du premier trimestre de l'année 1996.

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Vous avez également abordé, tout comme M. Joyandet, le problème de l'objectivité et de l'éthique dans la présentation de l'information. Je crois effectivement, comme vous deux, que la télévision, et tout particulièrement les chaînes publiques, doit être un lieu privilégié pour le débat et l'explication pédagogique.

Je voudrais ajouter un mot sur ce sujet : on parle depuis un mois du « plan Juppé », présenté par M. le Premier ministre, et, en particulier, du volet concernant l'assurance maladie. Je pense personnellement que, depuis trois ou quatre mois, des émissions auraient dû avoir lieu, au moins sur les chaînes de service public, pour expliquer de manière pédagogique la teneur de plan, pour confronter les idées, pour que - pourquoi pas ? - M. Blondel et M. Barrot puissent débattre de manière objective avec un respect de l'égalité des temps de parole. Cela aurait permis aux Françaises et aux Français de prendre conscience de l'importance de l'enjeu.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Cela leur aurait permis de comprendre qu'il s'agit non pas d'un discours politicien, mais d'un discours sur l'avenir. Il est effectivement nécessaire de mettre en place des lieux de débats...

M. Adrien Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. ...sur des sujets de société aussi importants, en particulier pour permettre aux jeunes et aux adultes de dialoguer.

Je soutiens en tout cas l'idée selon laquelle le CSA doit se voir confier la mission de veiller à l'honnêteté de l'information par voie négociée avec les chaînes de télévision.

M. Maman a très justement insisté sur la nécessité de mener une politique efficace et volontaire dans le domaine de l'action audiovisuelle extérieure. Je crois que les décisions prises lors du dernier conseil audiovisuel extérieur vont dans le sens qu'il souhaite. Elles prévoient notamment une collaboration accrue entre France Télévision, TV5 et CFI, puisque les chaînes publiques, notamment France Télévision, seront majoritaires dans le capital de la nouvelle structure chargée de l'action télévisuelle extérieure, Télé France internationale.

Monsieur Joyandet, vous vous êtes félicité du travail accompli par France 3 sur la télé-régionale et locale. Je m'associe volontiers à cet hommage. Comme vous, je suis persuadé que les records d'audience de France 3 sont essentiellement dus à cette diffusion régionale. Je vous indique que, en 1996, de nouveaux moyens seront disponibles précisément pour le développement des programmes régionaux de France 3.

Les initiatives privées de télévision locales constituent naturellement des développements intéressants, mais aussi difficiles.

Vous avez suggéré que l'accès à la publicité pour la distribution leur soit ouvert. Cependant, sur ce point, je ne puis que vous confirmer la position récemment prise par M. le Premier ministre, qui a estimé que ce sujet n'était pas à l'ordre du jour.

Enfin, je vous remercie de vos propos sur la directive « Télévision sans frontières », un combat également, me semble-t-il, d'ordre culturel.

Monsieur Ralite, je préfère, comme vous, la télévision « spectateurs citoyens » à la télévision « spectateurs clients ». C'est pourquoi je souhaite limiter les ressources publicitaires, j'y reviendrai tout à l'heure en répondant à Mme Pourtaud.

Sur votre quatrième clip concernant la directive « Télévision sans frontières », je vous indique, puisque nous étions ensemble à Beaune, les Américains étaient également présents, à la réunion des acteurs, réalisateurs, producteurs autour de Claude Lelouch, que les Américains nous en veulent beaucoup pour avoir fixé des quotas. Comme vous, je pense que nous pourrions faire plus, mais ces quotas fonctionnent. Si tel n'était pas le cas, les Américains ne nous en voudraient pas autant. Aujourd'hui, ils font tout pour que nous les supprimions, même si M. Valenti paraissait un peu plus ouvert. A mon avis, il l'est cependant moins que vous ne le pensez.

M. Ivan Renar. C'était la danse de la séduction ! (*Sourires.*)

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. En ce qui concerne l'industrie des programmes, les accords bilatéraux européens que vous appelez de vos vœux existent. Sachez que France 2 vient de passer des accords avec la RAI. Il faut naturellement aller plus loin. Je vous annonce qu'en 1996 les investissements de France 2 et de France 3 dans la production audiovisuelle passeront de 15 p. 100 à 16 p. 100 de leur chiffre d'affaires.

Madame Pourtaud, je voudrais d'abord vous dire qu'il n'y a pas de désengagement de l'Etat puisque le projet de budget de la communication augmente de 2,9 p. 100, alors que celui de l'Etat, dettes comprises, progresse seulement de 1,8 p. 100.

S'agissant de l'augmentation des ressources publicitaires, je voudrais que nous soyons sérieux et que nous servions un peu la politique, je vous l'ai déjà dit lors de l'examen du projet de budget de la culture. Ce que je voudrais vous dire ne va cependant pas servir la politique car c'est la vérité mais elle va vous mettre en porte-à-faux. En 1992, la part du financement public était seulement de 71 p. 100 ; en 1996, elle représentera 74,9 p. 100 ; je vous laisse mesurer la différence.

Concernant le remboursement des exonérations de redevance, exonérations massives que vous avez décidées en 1982 dans ce que M. Cluzel a appelé le « décret télécide », Mme Tasca a commencé à les rembourser, dites-vous. Certes, madame Pourtaud, mais seulement de quelques dizaines de millions de francs. Or nous en sommes aujourd'hui à 1,4 milliard de francs.

S'agissant des ressources publicitaires de France 2 - c'est un problème qui me tient énormément à cœur, comme vous le verrez dans les prochains mois - j'ai stabilisé leur part en 1996. Mais cela ne suffit pas, et j'entends réduire la part des financements liés aux ressources publicitaires dans la loi de finances de 1997.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Très bien !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Je vous donnerai quelques chiffres qui mettent en évidence l'augmentation de la publicité sur France 2 au fil des ans : la publicité et le parrainage des chaînes publiques ont progressé de 25,8 p. 100 en 1982, de 20,9 p. 100 en 1983, de 7,5 p. 100 en 1984, de 11,8 p. 100 en 1985 et de 10,9 p. 100 en 1986. En 1987, avec la première cohabitation, une diminution de 3,92 p. 100 a été enregistrée ; en 1988, la progression a repris, avec 4,4 p. 100 ; elle s'est poursuivie en 1989, avec 6,9 p. 100, et, en 1990, avec 0,3 p. 100 ; en 1991, nous avons enregistré une

diminution de 11,5 p. 100, en 1992, une progression de 10,2 p. 100 et, en 1993, une augmentation de 21,4 p. 100.

Madame le sénateur, vous ne pouvez donc me donner de leçon en matière d'augmentation des ressources publiques sur France 2 !

Comme vous, je suis contre la disparition de la chaîne Arte ; je suis même opposé à la fusion, ainsi que je l'ai déclaré à l'Assemblée nationale voilà quelques jours.

M. André Maman. Très bien !

M. Pierre Fauchon. Merci, monsieur le ministre !

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. La stratégie française des chaînes françaises concernant la diffusion satellitaire avec le choix d'Eutelsat et l'accord intervenu entre France Télévision et TF 1 me semble aller tout à fait dans le bon sens. La stratégie du Gouvernement est claire : permettre aux chaînes publiques d'être présentes sur le satellite.

En ce qui concerne les aides à la presse, j'ai fidèlement appliqué le plan arrêté par M. Nicolas Sarkozy. Nous avons aussi procédé à des redéploiements, notamment en matière de crédits d'aide au transport ferroviaire.

Si l'existence d'un secrétariat d'Etat à la communication pourrait peut-être présenter un avantage vis-à-vis des professionnels, tout le monde sait cependant que les attributions relevant précédemment du ministère de la communication sont assumées maintenant par le ministère de la culture. Il me paraît d'ailleurs important qu'il en soit ainsi. En effet, monsieur Sérusclat, on s'aperçoit, aujourd'hui, que les enjeux des nouvelles technologies de la communication constituent vraiment un débat culturel.

Sachez toutefois, madame Pourtaud, que, s'il existait en France un secrétariat d'Etat, voire un ministère de la communication, ce serait le seul pays de l'Union européenne dans cette situation. Après tout, il n'est peut-être pas plus mal d'éviter la politisation qui pourrait intervenir dans la communication, et donc dans l'information. Gardons une indépendance totale entre la politique, d'une part, et la communication et l'information, d'autre part.

Monsieur Sérusclat, j'ai été très intéressé par vos propos concernant, d'une part, l'immédiateté de l'information, avec les risques d'approximation, les risques quant à la véracité, donc à l'objectivité des données, et, d'autre part, les risques qu'entraînent les images virtuelles ; ces

dernières nous permettent de voir, par exemple, sur nos écrans de télévision, John Fitzgerald Kennedy serrer la main du Président de la République française ! Tout cela me paraît extrêmement important.

S'agissant de la culture thématique et de la culture généraliste, le pharmacien que vous êtes et le médecin que je suis savent que la connaissance généraliste, si elle procède, certes, d'un niveau général de formation, résulte tout de même aussi de la succession de connaissances particulières et spécifiques.

La manipulation des images que permet la technique aujourd'hui constitue, c'est vrai, un problème essentiel. Des risques importants existent quant à ces manipulations, risques qui doivent nous conduire à fixer des règles précises. Sur ce point, je suis d'accord avec vous pour ce qui est de la diffusion de ces images. Je pense notamment à la mention systématique sur l'écran de la nature de telles images. Je crois que nous devrions y parvenir un jour.

J'en terminerai par l'écrit. Le multimédia risque-t-il d'entraîner la disparition de l'écrit ? Je ne le crois pas. Je pense que l'image est certes dangereuse pour l'écrit ; mais le multimédia s'appuie sur ce dernier et donc la sauvera. Comme vous l'avez très bien dit tout à l'heure, monsieur le sénateur, il faut justement profiter du multimédia pour faire revenir sur les autres supports les personnes s'intéressant au multimédia. Ainsi, le CD-ROM du Louvre, qui connaît un vif succès, ne peut à mon avis, qu'inciter à une visite effective du musée.

Telles sont les observations que je souhaitais faire. Je vous remercie, mesdames, messieurs les sénateurs, de cette discussion qui m'a paru très intéressante. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. Nous allons maintenant examiner les lignes 46 et 47 de l'état E annexé à l'article 48, puis l'article 52.

Ligne 46 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 46 de l'état E concernant la redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision.

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT	EVALUATION
Nomenclature 1995	Nomenclature 1996		pour l'année 1995 ou la campagne 1994-1995	pour l'année 1996 ou la campagne 1995-1996
			(En francs)	(En francs)
CULTURE				
46	46	Nature de la taxe : Redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision. Organismes bénéficiaires ou objet : Compte spécial du Trésor institué par l'article 33 de la loi de finances pour 1975. Taux et assiette : Redevance perçue annuellement : En 1995 : - 430 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 670 F pour les appareils récepteurs « couleur ». En 1996 : - 449 F pour les appareils récepteurs « noir et blanc » ; - 700 F pour les appareils récepteurs « couleur ». Textes : Décret n° 92-304 du 30 mars 1992 modifié. Décret n° 94-1088 du 15 décembre 1994.	10 914 600 000	11 449 220 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 46 de l'état E.

(La ligne 46 de l'état E est adoptée.)

Ligne 47 de l'état E

M. le président. J'appelle la ligne 47 de l'état E concernant la taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée.

LIGNES		DESCRIPTION	PRODUIT pour l'année 1995 ou la campagne 1994-1995 (En francs)	EVALUATION pour l'année 1996 ou la campagne 1995-1996 (En francs)
Nomenclature 1995	Nomenclature 1996			
CULTURE				
47	47	Nature de la taxe : Taxe sur la publicité radiodiffusée et télévisée. Organismes bénéficiaires ou objet : Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale. Taux et assiette : Taxe assise sur le produit des activités des régies publicitaires. Textes : Décret n° 92-1063 du 30 septembre 1992. Décret n° 94-1222 du 30 décembre 1994. Arrêté du 30 décembre 1994.	85 000 000	90 000 000

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la ligne 47 de l'état E.

(La ligne 47 de l'état E est adoptée.)

M. le président. Personne ne demande la parole ?...

Le vote sur l'ensemble de l'article 48 est réservé.

Article 52

M. le président. « Art. 52. - Est approuvée, pour l'exercice 1996, la répartition suivante du produit hors taxe sur la valeur ajoutée de la taxe dénommée "redevance pour droit d'usage des appareils récepteurs de télévision", affectée aux organismes du secteur public de la communication audiovisuelle :

	<i>(En millions de francs)</i>
« Institut national de l'audiovisuel	269,6
« France 2	2 588,8
« France 3	3 551,8
« Société nationale de radiodiffusion et de télévision d'outre-mer	1 001,2
« Radio France	2 117,4
« Radio France internationale	168,9
« Société européenne de programmes de télévision : la SEPT-Arte	611,7
« Société de télévision du savoir, de la formation et de l'emploi : la Cinquième ..	434,2
« Total	10 743,6

« Est approuvé, pour l'exercice 1996, le produit attendu des recettes des sociétés du secteur public de la communication audiovisuelle provenant de la publicité, pour un montant total de 3 171,8 millions de francs hors taxes. »

Sur cet article, la parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. Nous avons un débat très consensuel, intéressant et important.

Mais, au risque de le troubler quelque peu, je dois informer le Sénat des modifications de la répartition de la redevance pour 1995 prévues par le projet de loi de finances rectificative dont nous serons amenés à discuter dans quelques jours.

C'est la première fois qu'une modification d'une telle ampleur survient. Monsieur le ministre, elle me semble critiquable dans ses modalités de répartition, car elle paraît sanctionner la réussite de France 3. On note, avec curiosité, que la SEPT-Arte échappe à ces annulations de remboursement de la redevance : y aurait-il, dans cette répartition, deux poids et deux mesures ?

Au total, avec la modification de la répartition du produit de la redevance pour 1995, ajoutée aux annulations de remboursement de redevance, la chaîne France 3, que chacun, tout à l'heure, a complimentée, voit ses ressources publiques amputées de 240 millions de francs ; les ressources de France 2 diminuent de 47,5 millions de francs, celles de La Cinquième et de la SEPT-Arte, de 32,5 millions de francs chacune. Radio France et RFI ne sont pas affectées par ces mesures ; en revanche, l'INA l'est pour 3,9 millions de francs. Seules les ressources de RFO progressent, pour des raisons tout à fait valables, de 10 millions de francs.

C'est la première fois qu'un tel effort, justifié bien entendu par l'état de nos finances, est demandé à l'audiovisuel public, tout particulièrement à France Télévision, et c'est pourquoi je tenais à attirer l'attention du Sénat sur ce point.

Je m'interroge non pas sur les mesures globales, mais sur la pertinence du partage de cet effort tel qu'il nous est proposé. Je tenais simplement à le souligner pour l'information de la Haute Assemblée.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Loridant.

M. Paul Loridant. Monsieur le ministre, je souhaite attirer votre attention, à l'occasion de l'examen des crédits de l'article 52, relatif à la redevance de la télévision, sur

les télévisions de proximité, pour lesquelles rien n'est prévu. Pourtant, ces outils d'informations locales ont absolument besoin d'un appui des pouvoirs publics.

Il n'est nul besoin, dans cette assemblée, de revenir sur l'importance des médias locaux pour le renforcement des sentiments d'appartenance à une communauté, pour l'animation de la cité ou, tout simplement, pour la citoyenneté.

Cela a conduit le législateur à prévoir des mesures de soutien à ce secteur, en aides directes et indirectes, en mesures de protection qui tiennent compte des économies particulières de la presse et de la radio.

Les aides indirectes sont constituées notamment par les réductions tarifaires de la poste, le taux de TVA réduit, le régime particulier de provisions pour investissements, l'exonération de taxe professionnelle.

Quant aux aides directes, il s'agit des fonds d'aide à divers secteurs de la presse, des remboursements des réductions tarifaires à la SNCF, de l'allègement des charges téléphoniques, etc.

Je rappellerai également l'existence du Fonds de soutien pour les radios et la protection de la presse écrite, grâce à l'interdiction de la publicité pour la distribution à la télévision.

Or, monsieur le ministre, je soulignerai fermement que strictement rien n'est prévu en faveur des télévisions de proximité.

Les nombreuses lois sur l'audiovisuel - celles de 1982, de 1985 et de 1986, notamment - ont contribué à assimiler les services de communication audiovisuelle aux entreprises de presse. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel s'est également forgé une doctrine au fil des années.

Aujourd'hui, de Rennes à Epinal, et de l'agglomération lilloise à Marseille, en passant par Massy, les Ulis ou Palaiseau, il existe des télévisions locales qui diffusent leurs émissions grâce aux réseaux câblés. Ce mouvement est particulièrement dynamique dans l'est de la France, où il touche même des communes de taille modeste.

Ces quelques dizaines de télévisions travaillent dans un esprit de pionnier, à la fois imaginatif et courageux. Cependant, force est de constater que leur économie est fragile, notamment faute d'un environnement législatif adéquat. Une analyse juridique, sur l'initiative de l'association des villes câblées, a pointé des contradictions ou des lacunes, en particulier pour les télévisions qui assument c'est le cas pour la plupart d'entre elles des missions de service public local.

Il ne s'agit pas de bouleverser les équilibres fragiles de la presse écrite régionale en ouvrant le secteur de la publicité de la distribution sur le réseau hertzien, comme le demandent certains groupes de pression, d'autant que ces derniers visent, en fait, la constitution de réseaux nationaux, comme cela a été fait pour la bande FM.

Il s'agit encore moins de démanteler le service public national, notamment France 3, qui connaît des résultats à la hauteur de son ancrage dans la vie de nos régions.

Il s'agit, en fait, de créer les conditions de développement des chaînes de proximité assumant des missions de service public à l'échelon de cette entité à laquelle nous sommes tous attachés ici, les communes et les groupements de communes, entité qui est aussi l'échelon de décision de la création des réseaux câblés.

Tout cela nécessite donc un travail de réflexion sur le statut de ces chaînes locales du câble.

Peut-on imaginer, par exemple, la création de sociétés locales de programmes, à l'instar des sociétés nationales de programmes ?

Ne serait-il pas utile de définir un cahier des charges correspondant aux financements publics ?

Peut-on s'inspirer du régime de la presse, afin d'aider au démarrage du secteur, pour le régime des investissements et la taxe professionnelle ?

Est-il logique qu'un taux de TVA de 20,6 p. 100 frappe les financements des collectivités territoriales pour les chaînes locales du câble alors que le taux de 5,5 p. 100 s'applique aux abonnements du câble, et que le taux de 2,1 p. 100 est réservé à la presse écrite ?

Des réflexions sur ces thèmes se sont développées du côté des professionnels. Il faut que le Gouvernement se penche sur ces questions, qui ne sont pas mineures pour les intéressés, mais dont le coût serait extrêmement modeste pour l'Etat.

Je crois sincèrement qu'il y a intérêt à créer un « tissu audiovisuel local ». Cela aurait bien sûr une portée locale, mais aussi nationale, tant la réalité du terrain est souvent ignorée des médias nationaux. Par ailleurs, à quoi serviraient les autoroutes de l'information sans capillarité, sans desserte locale ?

Je souhaite, pour ma part, que la Haute Assemblée apporte aussi sa contribution sur ce sujet. J'en appelle donc aux présidents de la commission des affaires culturelles et de la commission des finances du Sénat, à M. Jean Cluzel, rapporteur spécial, et au président du Comité des finances locales, pour mettre sur pied, avec l'aide du Gouvernement, un groupe de travail allant dans ce sens.

Monsieur le ministre, des mesures concrètes sont attendues pour les télévisions de proximité. Je vous demande instamment d'étudier ce dossier, car il s'agit de faire en sorte que ces télévisions de proximité, qui contribuent à l'animation de nos villes, de nos cités et de nos villages, s'implantent et rapprochent le citoyen de la communication et de la vie locale.

M. le président. La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « la presse écrite traverse actuellement une zone de turbulences. Il faut que l'Etat prenne bien conscience du rôle primordial, et durable qui est le sien de cet irremplaçable espace d'expression et d'explication de notre époque. Il ne doit pas hésiter à l'accentuer. Il n'y a là ni interventionnisme ni contradiction. Il faut comprendre que les aides à la presse sont des aides au lecteur lui-même ».

Comment ne pas souscrire à cette affirmation faite par M. Jacques Chirac, quelques mois avant son élection à la présidence de la République, lors du cinquantième anniversaire du syndicat de la presse hebdomadaire ?

Il y a urgence, car jamais sans doute la presse écrite n'a été autant en danger. La crise et les difficultés n'épargnent personne. L'année 1996 verra-t-elle disparaître deux titres parisiens ?

Je suis de ceux qui croient en la fonction irremplaçable de l'écrit et de la presse écrite. En effet, plus l'audiovisuel est rapidité, images fortes, plus il véhicule l'immédiat, le spontané et frappe le sensitif, et plus le besoin d'analyse, de réflexion s'accroît. Et parce qu'elle est action réfléchie, plus le besoin de lecture se développe.

Mais, pour qu'elle vive, la presse écrite doit être aidée. Je dois dire que ce terme d'aide ne convient d'ailleurs pas. En fait, ce sont des fonds de concours affectés à l'exercice de la démocratie.

En effet, il ne s'agit ni d'une aumône ni d'un acte de charité mais bien d'une responsabilité d'Etat à assumer pour permettre et assurer aussi l'exercice de la démocratie, tout comme on le fait lorsqu'il s'agit de concourir à l'exercice du suffrage universel.

Pour être justes, ces aides doivent être inégalitaires. C'est le sens premier des aides aux quotidiens à faibles ressources publicitaires.

Le précédent gouvernement avait, en réponse à des revendications de la plupart des organisations professionnelles de la presse, amorcé le doublement de ce fonds d'aide.

Le projet de budget pour 1996 ne prévoit plus qu'une augmentation de 50 p. 100. Ce n'est pas négligeable, mais cela ne fait pas le compte et une précision s'impose. Qu'advient-il du décret du 12 mars 1986 qui institue ce fonds ? Sera-t-il ou non modifié ? L'édulcorer porterait atteinte à l'esprit même de ce fonds qui est de compenser l'inégalité de situation entre les journaux en aidant ceux qui ne peuvent compter pour leur survie et leur développement sur le soutien de leurs lecteurs.

La table ronde presse-Poste a débuté ses travaux. Elle doit définir les relations de la presse et de La Poste pour les années à venir.

A ce propos, M. Jean Miot, président de la fédération nationale de la presse française, a déclaré : « Les relations presse-Poste ne sauraient se limiter à un simple accord client-fournisseur. Si les entreprises de presse sont des industries comme les autres, en revanche, les journaux ne sont pas une marchandise. L'aide postale est la première, historiquement et économiquement, des aides à la presse. C'est même la seule que l'on puisse qualifier sans hypocrisie "d'aide aux lecteurs". Il s'agit bien, en effet, d'un principe fondamental de la démocratie : le libre accès du citoyen au journal de son choix. C'est la seule et unique justification de l'aide postale. »

Je ne peux qu'appuyer cette analyse, de M. Miot.

La presse, vous le savez, est très attachée à la pérennisation des textes qui régissent, en matière tarifaire, les relations entre la presse, La Poste et l'Etat.

En vertu de ces textes - les accords Laurent de 1980 - la presse assume globalement 33 p. 100 de ses coûts de distribution, l'Etat y participe pour 37 p. 100 et La Poste pour 30 p. 100.

La remise en cause de ces règles de répartition serait un coup fatal pour la presse, notamment pour la presse qui n'est pas liée à de grands groupes financiers ou industriels.

Une refonte des tarifs postaux est envisagée. A l'heure actuelle, l'un des critères importants des tarifs repose sur le poids des publications, le législateur se fondant sur une notion simple : plus une publication est lourde, plus elle comporte de publicité.

Si une autre méthode de définition des tarifs est proposée, elle doit absolument prendre en compte de façon déterminante la part publicitaire. C'est la seule garantie de ne pas pénaliser les journaux qui ont peu de publicité, ceux qui sont le plus frappés par la crise et déjà menacés dans leur existence.

Enfin, il convient de maintenir la disposition qui, actuellement, permet aux quotidiens nationaux à faibles ressources publicitaires de bénéficier de tarifs particuliers.

De tout temps, les pouvoirs publics ont garanti une tarification permettant au lecteur de recevoir son journal à un coût supportable. Ils ont toujours veillé à ce que les aides de l'Etat dans ce domaine soient réparties en fonction de critères justes, assurant le maintien du pluralisme.

Tout cela nous conduit à insister sur une notion essentielle : la mission de La Poste à l'égard de la presse pour son acheminement dans de bonnes conditions ressort des obligations de service public, sans lesquelles il n'y a pas d'égalité réelle des citoyens. Je dis bien « mission de service public », car chaque citoyen, en quelque endroit du territoire que ce soit, doit pouvoir recevoir son journal dans des conditions normales.

Je le répète, monsieur le ministre, l'inquiétude est très forte et fondée, surtout si l'on réduit également de façon très importante la subvention à la SNCF pour le transport de la presse : celle-ci passerait de 50 p. 100 à 35 p. 100 des coûts de transport.

Si cette décision était prise, cela entraînerait une augmentation considérable du coût de transport pour les journaux qui utiliseraient le rail.

Une telle situation serait, vous en conviendrez, en totale contradiction avec vos propos et avec ceux qu'a tenus il y a quelques mois le Président de la République.

M. le président. Mes chers collègues, je vous invite à la concision, car nous devons impérativement interrompre nos travaux à treize heures, puisque la retransmission télévisée des questions d'actualité au Gouvernement commence à quinze heures précises.

Je suis saisi de deux amendements présentés par MM. Renar, Ralite, Mme Luc et les membres du groupe communiste républicain et citoyen et qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

L'amendement n° II-103 rectifié tend, au dernier alinéa de l'article 52, à remplacer la somme : « 3 171,8 millions de francs hors taxes » par la somme : « 3 130 millions de francs ».

L'amendement n° II-104 rectifié a pour objet, au dernier alinéa de l'article 52, de remplacer la somme : « 3 171,8 millions de francs hors taxes », par la somme : « 3 165,4 millions de francs ».

La parole est à M. Renar.

M. Ivan Renar. Monsieur le président, mon intervention sur l'article 52 vaudra également pour ces deux amendements.

M. le président. Merci d'avoir entendu mon appel ! Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Cluzel, rapporteur spécial. La commission est défavorable à ces amendements.

Les dispositions proposées par nos collègues du groupe communiste républicain et citoyen sont très intéressantes et j'avais préparé une longue dissertation pour leur répondre. Cependant, en raison des impératifs d'horaire que vous venez de nous rappeler, monsieur le président, je leur propose de nous revoir sur ces questions en dehors de cet hémicycle.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la culture. Le Gouvernement est également défavorable à ces deux amendements.

Le projet de loi de finances pour 1996 prévoit de ramener de 178 millions de francs à 140 millions de francs la dotation de l'aide au transport de la presse par la SNCF.

Il en résulte que la part du coût du transport de la presse par la SNCF pris en charge par l'Etat doit être modifiée. Conformément à l'article 2 de la convention du 30 décembre 1988, le ministre de la culture et le ministre délégué au budget ont donc notifié à titre conservatoire

au président de la SNCF que le taux de réduction pourrait être ramené de 50 p. 100 à 35 p. 100 le 1^{er} janvier 1996.

Toutefois, les modalités pratiques de mise en œuvre de cette mesure nécessitant une concertation entre l'ensemble des parties intéressées - Etat et SNCF, sociétés de messageries et éditeurs - la notification définitive n'interviendra qu'à la fin du mois de décembre.

Ce délai a été mis à profit pour engager, dès le mois d'octobre, des négociations entre la SNCF et la profession, et j'ai donné des instructions pour que les quotidiens bénéficient d'un traitement plus favorable.

Les crédits du fonds d'aide aux quotidiens nationaux d'information, institué par un décret du 12 mars 1986, passeront de 12,9 millions de francs en 1995 à 19,3 millions de francs en 1996. Il s'agit d'une augmentation de 50 p. 100.

Il s'agit donc, singulièrement dans le contexte budgétaire que nous connaissons, d'un effort exceptionnel. Il est justifié par l'intérêt qu'il convient d'apporter au maintien et, si possible, au développement de titres de la presse quotidienne nationale contribuant à l'affermissement du débat démocratique dans notre pays.

En 1995, trois quotidiens bénéficient de ce fonds : *La Croix*, *l'Humanité* et *Présent*, pour respectivement 7,2 millions de francs, 5,1 millions de francs et 625 064 francs. Un acompte correspondant à 90 p. 100 du montant de l'aide accordée à chacun de ces journaux a été mis en paiement au mois de novembre, et le reliquat, si le gel est définitivement levé, devrait être attribué d'ici à la fin de l'année.

L'aide postale à la presse est, de très loin, l'aide la plus importante de l'Etat. J'ai bien entendu vos arguments, monsieur le sénateur. Naturellement, comme ministre en charge de l'aide à la presse, je considère que l'on ne peut pas se limiter à un simple rapport fournisseurs-clients et que l'aide de l'Etat doit être ciblée.

Pour toutes ces raisons, je suis défavorable à ces deux amendements.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-103 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-104 rectifié, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vous rappelle que nous venons d'examiner les crédits du Conseil supérieur de l'audiovisuel, d'aides à la presse et à l'audiovisuel qui figurent à la ligne « services généraux du Premier ministre », dont les autres crédits ont été examinés le samedi 25 novembre, et les crédits d'aides à l'audiovisuel inscrits au budget de la culture, dont les autres crédits ont été examinés le lundi 27 novembre.

En conséquence, nous allons procéder à l'examen et au vote, tout d'abord des crédits figurant aux états B et C et concernant les services généraux du Premier ministre, puis de ceux concernant la culture.

ÉTAT B

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. « Titre III : moins 21 279 984 francs. »
Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : moins 692 022 334 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

SERVICES DU PREMIER MINISTRE

I. - Services généraux

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 41 200 000 francs,

« Crédits de paiement : 24 100 000 francs. »

Sur les crédits, la parole est à M. Egu.

M. André Egu. Comme l'a indiqué M. le rapporteur spécial de la commission des finances, cette année encore, le Gouvernement n'a pas mis fin aux conséquences des erreurs qui pèsent sur le paysage audiovisuel français. Est-ce une tradition ?

En effet, il n'est pas aisé de rompre du jour au lendemain avec les habitudes. Pourtant, il serait temps ! Vous nous laissez espérer des changements. Nous en prenons note avec beaucoup d'intérêt.

La révolution numérique est en marche. La France ne doit pas compromettre cette opportunité de développement. Il nous faut donc conduire une politique adaptée à cette révolution.

M. Cluzel préconise une reconstruction du budget de l'audiovisuel public dès 1997. Les membres du groupe de l'Union centriste appuient cette démarche, car elle constitue une impérieuse nécessité ; vous en connaissez les raisons.

Qu'il me soit permis, en cet instant, de rendre hommage au travail accompli par M. le rapporteur spécial. Il nous offre une réforme de l'audiovisuel que je qualifierai de « clé en main ». Cette démarche est normale au Parlement ; nous voulons espérer que le Gouvernement voudra bien l'utiliser.

Nous savons, monsieur le ministre, que vous êtes sensible à ce message et nous souhaitons fortement que vous preniez en compte de telles propositions faites pour servir l'intérêt général.

J'en profite pour remercier M. Gouteyron, président de la commission des affaires culturelles, et MM. Jean-Paul Hugot et Gérard, rapporteurs pour avis, qui ont exprimé et traduit avec clarté et compétence les propositions majoritaires et les conclusions de la commission.

Les membres du groupe de l'Union centriste voteront les crédits de la presse et de la communication audiovisuelle, et ils vous assurent, dès à présent, de leur soutien total pour l'indispensable œuvre de reconstruction qu'ensemble nous accomplirons.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT B

CULTURE

M. le président. « Titre III : 1 065 282 700 francs. »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre IV : 1 046 627 120 francs. »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(Ces crédits sont adoptés.)

ÉTAT C

CULTURE

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 1 781 521 000 francs ;
« Crédits de paiement : 457 538 000 francs. »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme : 2 075 277 000 francs ;
« Crédits de paiement : 741 450 000 francs. »
Personne ne demande la parole?...
Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.
(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je rappelle au Sénat que le vote sur les crédits concernant les technologies de l'information et de La Poste, qui comprend les crédits d'aide à la presse, interviendra ce soir.

Mes chers collègues, nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à quinze heures.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à treize heures, est reprise à quinze heures, sous la présidence de M. René Monory.)

PRÉSIDENTE DE M. RENÉ MONORY

M. le président. La séance est reprise.

3

QUESTIONS D'ACTUALITÉ
AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions d'actualité au Gouvernement.

PILOTES FRANÇAIS DISPARUS EN BOSNIE

M. le président. La parole est à M. Cabanel.

M. Guy Cabanel. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, la question que je pose au nom du groupe du Rassemblement démocratique et social européen s'adresse à M. le Premier ministre. En fait, elle concerne également MM. les ministres des affaires étrangères et de la défense, qui sont retenus au sommet franco-allemand de Baden-Baden.

Cette question a trait au devenir des deux pilotes français portés disparus, le 30 août dernier, en service commandé en Bosnie, lors d'une frappe aérienne décidée par l'ONU.

Trois longs mois ont passé depuis ce dramatique événement. Aussi, l'angoisse des familles du capitaine Frédéric Chiffot et du lieutenant José Souvignet ne fait que croître, ainsi que l'irritation des compagnons d'armes des deux disparus. Il faut dire que le trouble gagne également l'opinion française.

Le récent appel très ferme de M. le Président de la République à Slobodan Milosevic apporte une lueur d'espoir après un silence prolongé du Gouvernement.

Certes, la discrétion se justifiait par la nécessité d'explorer une situation difficile.

Cette discrétion se justifie-t-elle encore aujourd'hui ?

Le 21 novembre, à Dayton, les représentants des républiques de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie-Monténégro ont paraphé l'accord-cadre général de paix en Bosnie. Sans plus attendre, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté une résolution pour que soient levées les mesures d'embargo frappant certains pays de l'ex-Yougoslavie et pour réclamer en même temps la libération immédiate de nos deux aviateurs.

L'accord de Dayton doit maintenant être solennellement signé à Paris le 14 décembre prochain. Alors, la France va prendre, avec ses partenaires de l'OTAN, une part décisive au maintien de l'ordre en Bosnie.

Ma question est la suivante : comment le Gouvernement peut-il souscrire à de tels engagements, lourds de conséquences pour nos armées et nos finances, si nos aviateurs ne retrouvent pas la liberté dans les meilleurs délais ?

Sans dévoiler les éventuelles négociations en cours, au risque de les compromettre, le Gouvernement peut-il rendre l'espoir aux familles des deux disparus et rassurer le Parlement sur leur destin ? *(Applaudissements sur les trèves du RDSE, de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur Cabanel, vous avez raison d'insister sur le caractère inqualifiable de la détention, depuis aujourd'hui cent jours, de deux de nos pilotes dont les appareils ont été abattus au-dessus de la Bosnie.

Depuis ces cent jours, le Gouvernement n'a cessé d'intervenir, par tous les moyens à sa disposition, pour obtenir leur libération et pour tenir informées les familles et les reconforter. Je tiens à rendre hommage à leur dignité dans l'épreuve qu'elles traversent.

Cette semaine, pour les raisons que vous avez indiquées, le Président de la République lui-même est intervenu directement auprès du président serbe, M. Milosevic, pour rappeler, comme vous l'avez fait, monsieur le sénateur, que la libération des deux prisonniers fait partie des accords de Dayton, que la France tient à ce que cette libération intervienne de manière inconditionnelle et dans les meilleurs délais, comme cela a été prévu à Dayton, et que, si tel n'était pas le cas, la France saurait en tirer toutes les conséquences. Et le ministre de la défense vous a indiqué ici même hier ce que voulait dire la formule « en tirer toutes les conséquences » !

Dans les affaires de ce genre, il est souhaitable de ne pas trop parler, et d'agir. C'est ce que fait le Gouvernement. Il le fera avec la plus grande détermination, et il a besoin du soutien de toute la représentation nationale, de

manière à montrer que toute la France est derrière ses soldats et entend obtenir satisfaction. *(Très bien! et applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

RETRAIT DU « PLAN JUPPÉ »

M. le président. La parole est à M. Billard.

M. Claude Billard. Mesdames, messieurs les ministres, permettez-moi, au-delà de vous, de m'adresser à M. le Premier ministre.

Voilà quelques instants, j'étais présent, avec Mme Hélène Luc, la présidente de notre groupe, au départ de la manifestation qui se déroule à deux pas du Sénat, pour exprimer le soutien et la solidarité de notre groupe. *(Murmures sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

Un seul cri, une seule exigence étaient portés par celles et ceux qui participent massivement à cette manifestation : « Retrait du plan destructeur de la sécurité sociale, défense et promotion du service public, retrait du contrat de plan qui démantèle la SNCF, octroi des moyens indispensables pour l'école et l'université. » *(Protestations sur les mêmes travées.)*

Votre entêtement et votre mépris ont renforcé leur détermination.

Cessez d'être sourd, monsieur le Premier ministre, à l'égard de leurs revendications, de leur colère, de leurs angoisses face à l'avenir.

Une large majorité soutient ceux qui luttent pour l'intérêt général. *(C'est faux! sur de nombreuses travées du RPR et des Républicains et Indépendants.)*

Mme Hélène Luc. Qu'est-ce qui vous gêne ? Allez parler avec eux ! *(Nouvelles protestations sur les mêmes travées.)*

M. Claude Billard. Vous ne pouvez continuer à refuser d'entendre le peuple, vous devez ouvrir immédiatement la négociation. C'est aujourd'hui une véritable exigence démocratique.

Cessez de louvoyer, monsieur le Premier ministre !

Vous annoncez que les régimes spéciaux de retraite seront traités à part, mais, aujourd'hui même, vous tentez de faire passer à la hussarde le projet autorisant le Gouvernement à légiférer par ordonnances.

M. Christian Demuyneck. Tant mieux !

M. Jean Chérioux. Et alors ?

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est une honte, ces ordonnances !

M. Claude Billard. Retirez votre projet, monsieur le Premier ministre !

Vous affirmez qu'il n'est pas question de supprimer 6 000 kilomètres de chemin de fer. Il s'agit d'une contre-vérité : le président de la SNCF, le 20 septembre dernier, a annoncé lui-même ces fermetures !

Vous poussez l'audace jusqu'à refuser la négociation sous le prétexte qu'aucune proposition alternative n'existerait. Seriez-vous frappé d'amnésie ? Nous en proposons depuis de longs mois !

Il faut avoir le courage de s'en prendre à la domination de l'argent-roi et non pas, comme vous le faites, aux salariés, aux retraités et aux chômeurs.

Mme Hélène Luc. Bien sûr !

M. Claude Billard. Un seul chiffre, monsieur le Premier ministre : taxer les revenus financiers au même niveau que les revenus salariés pour financer l'assurance maladie rapporterait 77 milliards de francs, soit beaucoup plus que l'ensemble du déficit de la sécurité sociale.

Oui, l'argent existe pour engager une autre politique que celle de la régression et du recul de civilisation.

Je vous demande donc, monsieur le Premier ministre, pour garantir l'avenir de la protection sociale, pour sauvegarder celui de la SNCF et celui de tous nos services publics, de retirer vos plans et d'engager immédiatement l'ouverture de négociations.

Un nouveau refus de votre part serait lourd de conséquences pour l'avenir de notre pays et de la démocratie. *(Applaudissements sur les travées du groupe communiste citoyen et républicain, ainsi que sur les travées socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le sénateur, le Gouvernement est extrêmement sensible, autant que vous,...

M. Henri de Raincourt. Plus !

Mme Hélène Luc. Ah non !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... aux difficultés que rencontrent aujourd'hui des millions et des millions de Français, en particulier dans la région d'Ile-de-France.

Il est aussi extrêmement sensible, autant que vous, aux sacrifices que les grévistes qui luttent pour leurs idées, qu'ils aient tort ou raison, consentent dans la grève.

Mme Hélène Luc. Retirez votre plan et discutez !

M. Christian Demuyneck. Laissez-le parler !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. La première chose que je voudrais vous dire, c'est qu'il n'y a sûrement pas, dans cette affaire, de monopole du cœur ou de la solidarité. *(Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen. – Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

Croyez-moi, le Gouvernement et la majorité agissent et parlent au nom de la France tout entière.

Mme Hélène Luc. Des actes, monsieur le garde des sceaux, des actes !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. De quoi s'agit-il, mesdames, messieurs les sénateurs ? Il s'agit de trois questions différentes.

La première concerne le plan de réforme de la protection sociale, qui a été présenté le 15 novembre à l'Assemblée nationale par le Premier ministre et devant la Haute Assemblée par moi-même, et qui a fait l'objet, tant à l'Assemblée nationale qu'au Sénat, d'un vote de confiance. *(Exclamations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.)*

M. Henri de Raincourt. Nous en sommes fiers !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Il s'agit, deuxièmement, du projet de remise à plat des régimes de retraite de la fonction publique et du service public, que l'on appelle spéciaux parce qu'ils ne font pas partie du régime général.

Enfin, il s'agit, troisièmement, du contrat de plan quinquennal de la SNCF, qui, je le rappelle, résulte de la loi Fiterman de 1982 *(Nouvelles exclamations sur les mêmes travées)*, et qui a déjà connu deux précédents. Nous en sommes donc au troisième !

Ce contrat aurait dû être conclu en 1994 ; il l'a été avec une année de retard.

S'agissant du plan de réforme de la sécurité sociale, il a été approuvé par le Parlement, il a été reconnu par la majorité des observateurs qualifiés, y compris par ceux qui n'appartiennent pas à notre majorité – et de loin ! – comme nécessaire et cohérent.

Mme Hélène Luc. Pourquoi alors y a-t-il des millions de gens dans les rues ? Expliquez-nous !

M. Henri de Raincourt. Parce que vous les y poussez !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Dites-nous quelle ligne vous suivez !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Je suis extrêmement frappé, pour ce qui me concerne, alors que ce plan ne concerne que le régime général, de n'avoir pas vu manifester les salariés du secteur privé ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Mme Hélène Luc. Il y en a, j'en ai vu ! Allez les rencontrer, ils ne sont pas loin !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Madame Luc, laissez-moi répondre à M. Billard, votre collègue du groupe communiste républicain et citoyen !

Ce plan a donc été adopté, grâce à un vote de confiance, par le Parlement.

Il s'agit maintenant de le mettre en œuvre.

C'est ainsi que, cet après-midi même à l'Assemblée nationale, et vraisemblablement la semaine prochaine au Sénat, sera discutée une loi d'habilitation en vertu de l'article 38 de la Constitution, afin de permettre au Gouvernement de prendre par ordonnances des dispositions dont aucune ne concerne les retraites du secteur public.

Ces ordonnances seront non seulement discutées avec les commissions parlementaires, comme M. le Premier ministre s'y était engagé dès le 15 novembre, mais également étudiées en concertation avec les organisations syndicales. Au demeurant, M. Barrot a ouvert sa porte depuis avant-hier à toutes les confédérations pour discuter de la mise en œuvre du plan de réforme de la sécurité sociale.

M. Jacques Mahéas. Négociez !

Mme Hélène Luc. Il faut retirer votre plan !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. En ce qui concerne les retraites du secteur public, M. le Premier ministre a indiqué très précisément que la commission Le Vert, dont la lettre de mission date d'avant-hier, comme vous l'avez lu dans la presse, siégerait pendant quatre mois.

A l'issue de ses travaux, les dispositions qui devront être adoptées en vue d'assurer la pérennité de ces régimes, la solidarité entre tous ceux qu'ils concernent ainsi qu'une meilleure équité à l'intérieur de ces régimes et vis-à-vis de tous les autres Français, le seront en concertation approfondie avec tous, en particulier avec les organisations syndicales.

S'agissant, enfin, du contrat de plan de la SNCF, il convient maintenant de le mettre en œuvre.

Il contient une disposition essentielle : la nation, par l'intermédiaire des contribuables, va verser, pour rembourser une dette qui s'élève à 175 milliards de francs, 37 milliards de francs les deux premières années, puis, dans les années suivantes, 100 milliards de francs.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est le TGV !

Mme Hélène Luc. Vous n'entendez rien, monsieur le garde des sceaux !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Je rappelle d'ores et déjà, madame Luc, que l'Etat verse chaque année – oui : chaque année – 48 milliards de francs de concours publics à la SNCF. Ce contrat de plan ne comporte aucune disposition relative aux salaires ou au réseau. Sa

mise en œuvre aura lieu au sein même de l'entreprise nationale, avec les organisations syndicales compétentes. Et Dieu sait si elles sont puissantes, organisées et, autant que vous puissiez le dire, représentatives !

Mme Hélène Luc. Ce ne sont pas les cheminots qui sont responsables du déficit !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Voilà pour ce qui concerne l'enjeu.

Le conflit, monsieur Billard, ne correspond pas à l'enjeu. L'enjeu, c'est de savoir si nous faisons cette réforme nécessaire pour assurer la pérennité de notre protection sociale et de son financement, son équité afin que n'en soient plus exclus, comme aujourd'hui, cinq millions de nos concitoyens, ou si nous ne la faisons pas.

M. Hue disait ce matin qu'il n'y avait pas d'alternative au plan de réforme qui a été présenté par le Gouvernement.

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas vrai ! Il n'a pas dit cela ! Il a même dit le contraire !

Plusieurs sénateurs sur les travées du RPR. C'est pourtant ce qu'il a dit hier !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Il a demandé le retrait du plan Juppé.

M. le président. Mesdames, je vous en prie, vous n'avez pas la parole !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Il s'agit donc aujourd'hui que chacun accepte d'entrer dans le chemin de la réforme pour préparer l'avenir. A chacun de prendre ses responsabilités, le Gouvernement l'a dit, cette réforme doit se faire avec tous et nous y sommes prêts. Mesdames, messieurs les sénateurs, la réforme ne se négocie pas, elle se fait ensemble. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE. – Protestations sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. Jack Ralite. Par ordonnances !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Vous serez obligés de retirer le plan Juppé !

Mme Hélène Luc. Vous n'avez pas du tout compris ce qui se passe dans la rue !

RÉFORME DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

M. le président. La parole est à M. Demuynck.

M. Christian Demuynck. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Le Gouvernement a présenté aux Français un plan de réforme et de sauvegarde de la sécurité sociale, et ce plan, approuvé par l'Assemblée nationale et le Sénat, est juste. (*Protestations sur les travées socialistes.*) Il répartit les efforts de manière équitable et nécessaire puisque, s'il n'est pas mis en œuvre, la sécurité sociale sera en cessation de paiements.

Certains, pour des raisons politiques et par intérêt immédiat, ont voulu voir dans ces réformes une mise en cause des régimes spéciaux de retraite.

M. Jacques Mahéas. Ils ne savent pas lire peut-être !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Les salariés sont en grève !

M. Christian Demuynck. Or, ceux qui vous ont écouté et entendu savent pertinemment qu'il n'est pas question de supprimer les régimes spéciaux des fonctionnaires, des

cheminots, des agents de la RATP ni de les aligner sur le régime général, mais qu'il s'agit d'entreprendre des réformes dans la durée et dans la concertation.

Ne rien faire maintenant, comme le suggère une opposition qui n'a jamais eu le courage, lorsqu'elle était au pouvoir de s'atteler à une réforme en profondeur... (*Protestations sur les travées socialistes.*)

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et François Autain. La question !

M. Christian Demuynck. ... ce serait sacrifier l'avenir de ces services publics qui cotisent aujourd'hui pour leurs aînés mais qui subiront, lors de leur départ en retraite, les conséquences d'une situation démographique défavorable.

Plusieurs sénateurs socialistes. La question !

M. Philippe François. Laissez-le parler ! C'est la démocratie !

M. le président. Monsieur Dreyfus-Schmidt, une minute et vingt-cinq secondes seulement sont passées, la question va venir !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas une question, ce sont des injures !

M. Christian Demuynck Je sais bien que les démagogues, les défaitistes, mais surtout les agitateurs de tous bords... (*Protestations sur les travées socialistes.*)

M. René Rouquet. Vous savez de quoi vous parlez comme agitateur !

M. Christian Demuynck. ... ne prendront pas la peine ni d'écouter ni d'entendre.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est de la provocation !

Mme Hélène Luc. Quel mépris !

M. Christian Demuynck. Je voudrais cependant, pour tous les Français de bonne volonté, pour tous les représentants syndicaux sur le terrain, notamment ceux de la RATP, du dépôt Flandres, que j'ai rencontrés hier,...

M. Jacques Mahéas. Ils sont dehors en ce moment ! Ils défilent !

M. Christian Demuynck. ... pour tous ceux qui sont conscients qu'une vraie solidarité doit exister dans notre pays,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. La question !

M. Christian Demuynck. ... vous puissiez à nouveau nous faire connaître la position du Gouvernement sur les régimes spéciaux de retraite. (*Applaudissements sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il vient de le faire !

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le sénateur, la position du Gouvernement est très claire. Elle a été affirmée à plusieurs reprises ; M. le garde des sceaux vient à nouveau de la confirmer.

Le Gouvernement n'a pas voulu procéder par voie d'ordonnances sur ce dossier afin de pouvoir engager une réflexion approfondie et dans la concertation, comme vous l'avez indiqué.

M. le Premier ministre l'a confirmé en installant la commission Le Vert qui doit travailler en toute indépendance, sans aucune sorte de prédécision sur ce sujet complexe des régimes spéciaux.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Ce n'est pas vrai !

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué. M. Perben a reçu l'ensemble des organisations de fonctionnaires.

M. Jacques Mahéas. Ils sont dehors en ce moment !

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué. Il a rappelé que la commission Le Vert avait pour mission de tout mettre à plat, de poser un diagnostic et de dresser un état des lieux. Ensuite, viendra le temps, tout le temps de la concertation et de la discussion.

Mme Hélène Luc. Il fallait discuter avant de mettre en place cette commission !

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué. En effet, l'objectif n'est pas de mettre en cause les régimes spéciaux de retraite, monsieur le sénateur, mais bien au contraire de les consolider, non pas de les aligner sur le régime général, mais de leur conserver leur logique, tout en les adaptant, en permettant des évolutions progressives à l'instar de ce que font tous les partenaires sociaux pour les régimes complémentaires.

Ainsi, en dépit de la désinformation qui va bon train,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Bon train, c'est de l'ironie !

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué. ... et nous en avons la preuve aujourd'hui, les responsables des régimes spéciaux peuvent être rassurés.

Nous voulons les aider à garantir ces régimes et non pas, contrairement à tous les propos que l'on entend, mettre ceux-ci en cause. Pour reprendre les termes mêmes du Premier ministre, « il faut une réforme », sans bouleversements brutaux, dans la durée et dans la concertation. C'est ainsi que l'on assurera leur pérennité, la solidarité et une meilleure justice. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Jacques Mahéas. Vous voilà rassuré !

NÉGOCIATIONS AVEC LES PARTENAIRES SOCIAUX

M. le président. La parole est à M. Estier.

M. Claude Estier. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre, mais je comprends, même si je le regrette, qu'il ne puisse être là aujourd'hui, compte tenu de ses obligations...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il est allé voir Massu !

M. Philippe François. Mais non, il est à la retraite !

M. Claude Estier. Après un long silence, M. le Premier ministre a parlé deux fois mardi, en pensant sans doute que ses interventions « musclées » allaient faire éclater le puissant mouvement de protestation qui s'est développé dans le pays depuis que vous avez annoncé ce qu'il est convenu d'appeler le « plan Juppé ». Vous voyez bien aujourd'hui, au quatorzième jour de la grève, qu'il n'en est rien. Le mouvement est toujours aussi puissant,...

M. Christian Demuynck. Mais non !

M. Claude Estier. ... comme on a pu le constater encore à l'instant, à quelques centaines de mètres d'ici, en même temps, d'ailleurs, et vous devriez y prendre garde, que dans la plupart des grandes villes de France, y compris à Bordeaux.

La majorité qui soutient le Premier ministre l'a applaudi, mais elle est elle-même inquiète et, en son sein, on l'a constaté de la part de sénateurs éminents, des voix s'élèvent.

M. Henri de Raincourt. Des noms !

M. Claude Estier. S'il en est ainsi, c'est que dans les propos que M. Juppé a tenus mardi il a manqué un mot, un mot décisif : le mot « négociation ». (*Protestations sur les travées du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

Vous savez pourtant par expérience que l'on ne peut sortir d'un conflit d'une telle ampleur, que vous avez d'ailleurs vous-même suscité en accumulant dans le même temps toute une série de projets, dont M. le garde des sceaux vient de nous dire qu'ils sont de nature différente, mais qui ont en commun d'être tous provocateurs.

M. François Autain. C'est exact !

M. Christian Demuynck. La question !

M. Claude Estier. On ne peut sortir d'un conflit d'une telle ampleur qu'en engageant avec les partenaires sociaux une négociation sérieuse sur les réformes elles-mêmes et non pas seulement sur leurs modalités d'application.

M. Juppé parle de concertation mais, dans n'importe quel dictionnaire, concertation signifie préparation en commun d'un projet avant décision.

M. Christian Demuynck. Ne nous donnez pas de leçon !

M. Claude Estier. M. Juppé s'est référé, par exemple, au débat qui s'est déroulé à l'Assemblée nationale alors que les députés étaient dans l'ignorance totale du plan présenté devant eux le lendemain et que vous voulez de plus nous faire avaler par ordonnances. M. Juppé dit aujourd'hui que tout est ouvert ou que tout est Le Vert (*Exclamations sur les travées des Républicains et Indépendants et du RPR.*) pour les régimes spéciaux de retraite.

Mes chers collègues, vous avez la mémoire courte ! C'est M. Juppé lui-même, et M. le garde des sceaux avait donné lecture ici même de sa déclaration le 15 novembre, qui avait annoncé qu'il fallait réformer ces régimes spéciaux au nom, avait-il dit, de la justice, notamment en allongeant la durée des cotisations.

M. Christian Demuynck. La question est longue à venir !

M. Claude Estier. Il faudrait savoir où nous en sommes. M. Juppé dit aujourd'hui qu'il n'est pas question dans la réforme fiscale envisagée de supprimer l'abattement de 20 p. 100 bénéficiant aux salariés. Or ce n'est pas, comme il le prétend, la presse qui avait annoncé ce projet, mais M. le ministre de l'économie et des finances qui l'avait laissé entendre au moment précis où M. Juppé s'exprimait sur une chaîne de télévision !

M. Juppé semble rendre hommage au courage des grévistes, mais en même temps le parti dont il est le président, le RPR, laisse organiser un peu partout des comités visant à monter les usagers contre les grévistes. (*Approbaton sur les travées socialistes. - Protestations sur les travées du RPR.*)

Il n'est donc pas étonnant, dans ces conditions, que le Gouvernement ne soit pas écouté. Vous ne le serez que lorsque vous accepterez de discuter sérieusement. C'est cela aussi le courage en politique !

M. Christian Demuynck. Vous ne l'avez jamais eu !

M. Claude Estier. C'est pourquoi je demande solennellement, même s'il n'est pas là, au Premier ministre, car c'est de lui que tout dépend : quand aurez-vous enfin le courage de négocier ? (*Applaudissements sur les travées socialistes ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jacques Toubon, garde des sceaux, ministre de la justice. Monsieur le président du groupe socialiste, je voudrais simplement, sans reprendre l'ensemble des précisions que j'ai apportées à M. Billard, voilà quelques instants, apporter quelques réflexions sur le vrai sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, non pas sur le « conflit », je m'en expliquerai tout à l'heure, mais sur la nécessité de la réforme en 1995, à quatre ans de l'an 2000.

Je m'efforcerai d'être très concret. Comment peut-on penser que nous pourrions développer l'investissement, créer des emplois, faire face à la compétition internationale, si, dans notre pays, les émoluments versés aux travailleurs, contrairement à d'autres pays, sont composés en majorité de cotisations sociales - salaire différé - et en minorité de salaires, en fait si la protection sociale, comme c'est le cas depuis cinquante ans, pèse en priorité sur ce dont nous avons le plus besoin aujourd'hui, à savoir le travail et l'emploi ?

Chacun sait très bien qu'il faut changer cela. C'est l'objet non seulement du plan de réforme de la sécurité sociale, mais aussi de la réforme fiscale qui transformera la contribution sociale généralisée en une contribution sociale à part entière, déductible, destinée à financer l'assurance maladie et la protection sociale. Cela permettra ainsi de verser plus de salaires directs et, en même temps, d'alléger la charge du travail.

Comment les retraites pourront-elles, dans dix ans, quinze ans ou vingt ans, être versées sur la base des données actuelles ?

Voilà cinquante ou cent ans, on passait un tiers de sa vie avant le travail et pendant la retraite en inactivité et deux tiers à travailler.

Mme Hélène Luc. Les jeunes avaient du travail !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Aujourd'hui, c'est moitié-moitié : vingt ans d'inactivité avant de travailler, vingt ans après avoir pris sa retraite puisque l'espérance de vie est de quatre-vingts ans,...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Et le chômage ?

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... et à peine quarante ans d'activité !

Comment peut-on penser qu'un système de retraite fondé sur le paiement par ceux qui travaillent...

M. Henri de Raincourt. Bien sûr !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... des retraites de ceux qui les touchent puisse, avec de telles données démographiques, perdurer sans être modifié ?

Comment peut-on penser que le régime des retraites de la SNCF ne doit pas être pris en main pour pouvoir être pérennisé alors que, pour un cheminot actif, il y a plus de deux cheminots inactifs qui touchent une retraite ?

M. Claude Estier. Qu'est-ce que cela veut dire « pris en main » ?

M. Jacques Mahéas. Ils ont raison de défiler !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Autrement dit, mesdames, messieurs les sénateurs, ou bien l'on fait des réformes et l'on rééquilibre les régimes sociaux, et alors dans dix ou quinze ans, on pourra continuer à se soigner, à toucher une retraite, ou bien, comme vous le proposez, on ne change rien, comme vous l'avez fait pendant quatorze ans (*Protestations sur les travées socialistes, ainsi que sur les travées du groupe communiste républicain et citoyen. - Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste*) et à ce comment-là, effectivement, on ne pourra plus verser de retraites.

M. Claude Estier. On vous demande de négocier !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Je le dis avec d'autant plus de sérénité que je sais fort bien que ces constatations, ces analyses totalement objectives... (*Souffrir sur les travées socialistes.*)

Mme Marie-Claude Beaudeau. Non ! Vous ne le croyez pas !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... qui nous conduisent à conclure à la nécessité de la réforme ne sont pas faites seulement par le Gouvernement et par la majorité.

Que disait et écrivait M. Rocard en 1989 ?

M. Claude Estier. Oh ! Ça va !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ce n'est pas forcément la bonne référence !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Que dit aujourd'hui le président de la Mutualité française ? Ils disent exactement ce que je dis, tout simplement parce qu'ils acceptent,...

Mme Marie-Claude Beaudeau. Cela a mené à la catastrophe !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... contrairement à vous, de renoncer de temps en temps à leur attitude partisane...

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est la même catastrophe !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... au profit de l'intérêt national. (*Très bien ! et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

Voilà simplement ce que je voulais vous dire.

M. Claude Estier. Pourquoi des ordonnances, alors ?

M. Jacques Mahéas. Pourquoi ne pas négocier ?

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Monsieur Estier, de 1981 à 1986 - je parle de cette période parce que c'était celle où vos amis communistes gouvernaient avec vous - (*Oui ! sur les travées du RPR*), vous avez pris une quarantaine d'ordonnances, dont vingt-cinq en matière sociale. (*Exclamations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen.*)

Mme Marie-Claude Beaudeau. Ce n'est pas honnête ce que vous faites !

M. Germain Authié. Elles n'avaient pas le même objet !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Oui, mais il s'agissait des congés payés !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur le garde des sceaux, je vous en prie !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. En conclusion, nous devons faire aujourd'hui et de manière urgente des réformes qui nous permettront d'assurer la pérennité des régimes sociaux, la solidarité, en particulier avec ceux qui sont aujourd'hui exclus de ces régimes sociaux, et l'équité entre tous les Français.

M. Roland du Luart. Très bien !

M. Christian Demuynck. Voilà !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. Monsieur Estier, si nous sommes obligés de faire aujourd'hui ces réformes,...

M. Claude Estier. Bien sûr !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... et, il est vrai, monsieur Estier, de les faire vite, mais aussi de tenter de les faire, malgré ce que vous avez dit,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Les réponses sont limitées à deux minutes trente, monsieur le garde des sceaux !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... avec tous, en particulier avec toutes les organisations syndicales,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Vous parlez depuis dix minutes trente, monsieur le garde des sceaux, il y a d'autres questions !

M. Jacques Toubon, garde des sceaux. ... auxquelles la porte est entièrement ouverte, si nous sommes obligés de faire aujourd'hui ces réformes, monsieur Dreyfus-Schmidt, c'est parce que vous ne les avez pas faites.

Aujourd'hui, la réforme est d'autant plus nécessaire qu'elle se situe dans un héritage qui est particulièrement lourd et que nous portons tous. (*Exclamations sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du groupe communiste républicain et citoyen et applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Christian Demuynck. L'héritage est très lourd !

MAUVAISE GESTION DE CERTAINES MUNICIPALITÉS

M. le président. La parole est à M. Poirier.

M. Jean-Marie Poirier. Monsieur le président, messieurs les ministres, il s'agit d'un sujet beaucoup plus modeste... mais hélas ! d'une actualité aussi réelle.

Ma question s'adresse à M. le ministre de l'intérieur ainsi qu'à M. le ministre des finances. Il s'agit des difficultés financières rencontrées par certaines communes au lendemain du renouvellement des conseils municipaux et révélées au lendemain de ces renouvellements.

Dans un certain nombre de cas, la gestion laxiste, pour ne pas dire l'impéritie des municipalités sortantes, a laissé des finances exsangues... (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Grenoble !

Mme Marie-Claude Beaudeau. On a plein de noms à vous donner !

M. Jacques Mahéas. En Seine-Saint-Denis, il s'agissait d'élus de droite !

M. Jean-Marie Poirier. ... à la grande consternation des nouveaux élus, privés de toute possibilité d'action et de réussite, et pour la plus grande détresse des populations.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Nous avons beaucoup d'exemples !

M. Jean-Marie Poirier. Nous avons tous en mémoire le triste exemple de la ville d'Angoulême. (*Protestations sur les travées socialistes et sur celles du groupe communiste républicain et citoyen. - Exclamations sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et Grenoble !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Et bien d'autres !

M. Jean-Marie Poirier. Mais, depuis, de nombreux cas semblables semblent s'être multipliés. Ils sont moins spectaculaires certes, mais tout aussi critiques.

Certaines communes sont littéralement asphyxiées par les pratiques d'équipes municipales irresponsables...

M. Michel Charzat. A Levallois !

M. Jean-Marie Poirier. ... sinon peu scrupuleuses.

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Claude Estier. Oui, à Levallois !

M. Jean-Marie Poirier. Ainsi, dans un département que nous sommes quelques-uns, madame Luc, à bien connaître, dans le Val-de-Marne, l'exemple de La Queue-en-Brie est frappant : 10 000 habitants, un budget de 104 millions de francs et un trou de 50 millions de francs.

Mme Hélène Luc. J'ai écrit au ministre des finances ; il ne m'a pas répondu !

M. Jean-Marie Poirier. Déjà, le préfet a réglé par voie d'autorité le budget de cette commune : 37 p. 100 d'augmentation des impôts ! De plus, cette commune, qui est maintenant la plus imposée du département, verra encore les impôts doubler dans les quatre ans qui viennent !

C'est littéralement impensable et s'il y a quelque chose de dramatique dans la situation des habitants et des élus de La Queue-en-Brie, il n'est pas moins vrai qu'il y a aussi quelque chose de choquant dans le fonctionnement de nos institutions, en particulier les mécanismes de contrôle de légalité.

Cela m'amène à poser une question en trois volets.

Premier volet, le ministre pourrait-il faire connaître le nombre de communes sinistrées par des gestions laxistes et les moyens financiers exceptionnels que l'Etat a été amené à affecter pour panser les plaies les plus graves et les plus injustes ? Pourrait-il nous indiquer dans quelles conditions ces aides peuvent être attribuées et dans quelle mesure une commune sinistrée comme La Queue-en-Brie pourrait bénéficier d'une aide particulière ?

Deuxième volet de la question, quelles dispositions législatives ou réglementaires pourraient être prises en outre pour permettre aux municipalités sinistrées du fait de l'action des municipalités sortantes non renouvelées d'absorber tout ou partie d'un passif dont elles ne portent pas la responsabilité en étalant éventuellement sur une longue période leur déficit de fonctionnement, sans naturellement que de telles facilités puissent constituer une sorte d'assurance pour les mauvais gestionnaires ?

Mme Hélène Luc. C'était vos amis justement !

M. Jean-Marie Poirier. Enfin, troisièmement,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Cela fait trois questions en une !

M. François Autain. Cela dit, c'est une bonne question !

M. Jean-Marie Poirier. ... comment renforcer les moyens des organes de contrôle pour qu'à l'avenir l'équilibre réel des budgets et une gestion normale des finances des communes puissent être assurés ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pour une seule réponse !

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Monsieur le sénateur, M. le ministre de l'intérieur accompagnant M. le Président de la République à Baden-Baden m'a prié de vous apporter une réponse.

J'ai encore en mémoire les propos d'un autre ministre de l'intérieur, Gaston Defferre, disant qu'il était humiliant pour des maires que la population avait plusieurs fois confirmés par le sacrement du suffrage universel de devoir soumettre leur projet de délibération de conseil municipal à de jeunes sous-préfets.

La loi de décentralisation a donc - à sa demande d'ailleurs - supprimé le contrôle *a priori*. Mais elle l'a largement rétablie *a posteriori* : contrôle du payeur dans les assemblées importantes, contrôle de la légalité par le préfet, contrôle aussi, et régulièrement, par les chambres régionales des comptes.

Dans quelques cas, monsieur le sénateur, les maires ont commis des erreurs de gestion graves. Certains...

M. Jacques Mahéas. A Noisy-le-Grand !

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Je vous en prie, ne commençons pas à en dresser la liste, vous seriez servi de ce côté gauche de l'hémicycle peut-être plus que de l'autre.

Plusieurs sénateurs socialistes. Certainement pas !

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Certains en rendront compte à la justice. Pour autant, afin de ne pas pénaliser les populations, l'Etat, la région et le département peuvent de diverses manières aider les communes en difficultés.

Je puis vous dire que c'est souvent le cas dans la région que j'ai l'honneur de présider. Nous établissons des contrats d'objectifs pour aider les communes qui se trouvent dans la situation que vous avez évoquée.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et il y en a beaucoup !

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Le ministre de l'intérieur et le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation ont été sensibles à votre question et m'ont prié de vous le dire, monsieur le sénateur.

Si aucun dispositif, si contraignant soit-il, ne peut supprimer tous les risques de dérapage, de réels progrès peuvent néanmoins intervenir. Ainsi la loi de juin 1994 a-t-elle permis d'améliorer l'efficacité du contrôle budgétaire en prévoyant la possibilité de vérifier la sincérité des comptes administratifs.

Par ailleurs, dans les cas les plus difficiles présentant un caractère exceptionnel, des subventions d'équilibre peuvent être accordées par arrêté ministériel dès lors qu'existe un plan global de redressement traduisant un effort tant de la commune que de ses créanciers. (*Murmures sur les travées socialistes.*)

Enfin, le Gouvernement n'exclut pas de renforcer la législation actuelle. Toutefois, au regard du principe de libre administration des collectivités locales, de telles dispositions ne peuvent intervenir qu'à l'issue d'une concertation approfondie avec les élus locaux - et je sais, monsieur le sénateur, que vous partagerez ce sentiment avec moi - qui, pour la quasi-totalité d'entre eux, portent avec honneur l'écharpe tricolore aux couleurs de notre pays. Cela étant dit, monsieur Poirier, j'ai très bien compris que vous préféreriez être maire de Sucy-en-Brie que de La Queue-en-Brie ! (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

CONSÉQUENCES DES GRÈVES SUR L'ÉCONOMIE

M. le président. La parole est à M. de Raincourt.

M. Henri de Raincourt. Monsieur le président, mesdames, messieurs les ministres, mes chers collègues, ma question s'adressait également à M. le Premier ministre, qui est retenu en Allemagne. Par conséquent, je la pose à M. le ministre du budget, porte-parole du Gouvernement.

Des mouvements de grève - on a eu l'occasion d'en parler depuis le début de notre séance - affectent depuis plus d'une semaine les transports publics, ce qui occasionne à l'évidence une gêne pour les usagers, en particulier pour ceux qui doivent se rendre chaque jour à leur travail, et dont il convient d'ailleurs de saluer le courage.

Ils touchent également certains secteurs parapublics, ce qui ne sera pas sans conséquences lourdes pour l'ensemble de notre économie.

Ici et là, on lit et on entend des chiffres : on parle d'une perte quotidienne de 25 millions de francs pour la RATP et de 90 millions pour la SNCF. Cette dernière société a-t-elle vraiment besoin de cette épreuve supplémentaire ?

Mme Hélène Luc. La faute à qui ?

M. Claude Estier. C'est pourquoi il faut négocier !

M. Henri de Raincourt. EDF achète du courant électrique à l'étranger, alors que, jusqu'à il y a peu de temps, c'est la France qui vendait son courant à l'étranger.

La Poste et les Télécommunications sont également affectées par des mouvements sociaux, alors qu'en cette période de l'année, naturellement, les acheminements de courrier par voie postale sont plus nombreux, ce qui génère une perte de recettes. (*Eh oui ! sur les travées socialistes.*)

La suppression de certains vols sur Air Inter et Air France constitue également un manque à gagner.

M. Claude Estier. Pourquoi M. Juppé refuse-t-il de négocier ?

M. Henri de Raincourt. Le ralentissement de l'économie aura donc des conséquences, entre autres une diminution des recettes fiscales pour l'Etat, et c'est le contribuable, qui, à la sortie, dans tous les cas de figure, paiera l'addition.

M. Jacques Mahéas. A qui la faute ?

Mme Hélène Luc. Il faut retirer ce plan !

M. Henri de Raincourt. Elle incombe probablement à ceux qui agitent l'opinion au lieu d'essayer d'expliquer la réalité des problèmes, tels qu'ils se posent.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est Juppé qui ne veut pas retirer son plan !

M. Jacques Mahéas. C'est la faute de Juppé !

M. Henri de Raincourt. Dans cette période, où chacun réclame plus d'informations et d'explications, il est normal que nos compatriotes aient droit à la vérité.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande tout simplement, pour reprendre l'appellation générique d'une émission de télévision, *Combien ça coûte* la grève à la France ? (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Claude Estier. C'est honteux !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Et aux grévistes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Vous avez raison, monsieur le sénateur, la grève est coûteuse et pour tout le monde.

Elle coûte d'abord aux entreprises dans lesquelles elle se déroule...

Mme Hélène Luc et M. Jacques Mahéas. Elle coûte d'abord aux grévistes !

M. François Autain. Et les grévistes !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. ... et les ordres de grandeur que vous avez donnés sont exacts, hélas ! Les pertes de recettes s'élèvent à environ 25 millions de francs par jour pour la RATP, à 100 millions de francs pour la SNCF, pour laquelle, avant la grève, on prévoyait un déficit annuel en 1995 de 12 milliards de francs.

La grève est également coûteuse pour les grévistes...

MM. Michel Dreyfus-Schmidt et Jacques Mahéas. Eh oui !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. ... et chacun sait, dans cette enceinte, que c'est toujours une décision difficile à prendre pour un salarié de faire grève.

M. Jacques Mahéas. Cela n'a pas l'air de vous inquiéter !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. Cette grève est coûteuse et elle touche des services publics qui sont dus à l'ensemble de la nation, à toute la nation et à toutes les entreprises.

Or, cette grève crée des inégalités car tous les Français ne se trouvent pas dans la même situation face à cette grève.

Je voudrais en particulier rappeler le sort des salariés du secteur privé, qui ont été mis en chômage technique du fait de cette grève.

Je voudrais aussi évoquer la situation de certains secteurs d'activités, qu'il s'agisse de commerçants, d'industriels, dont une grande partie du chiffre d'affaires est liée aux périodes de fin d'année et aux périodes de fêtes.

Mme Marie-Claude Beaudeau. C'est votre faute !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. Je voudrais souligner aussi la situation des mères de famille qui travaillent et qui ont, particulièrement en région parisienne, une vie compliquée pendant cette période de grève.

Mme Hélène Luc. Mais les femmes soutiennent leurs maris !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. C'est pourquoi le Gouvernement a mis tout en œuvre pour essayer de limiter autant que possible les inconvénients pour ces catégories de personnes.

Mme Marie-Claude Beaudeau. Les femmes ! Pourquoi les femmes ?

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. M. Xavier Emmanuelli, tout à l'heure, parlera de ce qui est fait en faveur des plus démunis.

Nous avons par ailleurs mis en place des transports et des services postaux de remplacement.

Nous essayons également d'adapter les échéances fiscales, de manière que les entreprises ne soient pas pénalisées.

M. Jacques Mahéas. Forcément !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. Mais, au-delà de ces considérations, la question que vous posez, monsieur le sénateur, est la suivante : quel sera le coût pour la France ?

M. Henri de Raincourt. C'est le problème de fond.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. Tout dépendra de l'issue de la crise.

Plusieurs sénateurs socialistes. Négociez !

Mme Marie-Claude Beaudeau. Retirez votre projet et cela ira mieux !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. Si, par malheur, la crise devait se terminer par un échec de la réforme...

M. François Autain. Négociez rapidement !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. ... cela voudrait dire que la France n'est pas capable d'épouser son siècle et de réformer ses grandes structures là où l'Allemagne, la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ont fait des réformes voilà déjà dix ans. Et c'est toute la France qui perdrait !

Si, en revanche, de cette crise surgit un accord qui permet de réaliser cette réforme-là,...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Par ordonnances !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. ... alors tout le pays reprendra confiance. Non seulement la sécurité sociale sera sauvée, non seulement les régimes de retraites seront sauvés, mais, au-delà, les Français retrouveront confiance en eux-mêmes.

M. François Autain. Le paradis !

M. Alain Lamassoure, ministre délégué. C'est pourquoi le Gouvernement souhaite sortir de la crise par le haut et faire en sorte que ce soit une grande victoire, non pas de certains Français contre d'autres, mais de toute la France et de tous les Français. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. Claude Estier. Cela veut dire quoi « par le haut » ?

Mme Hélène Luc. Arrêtez l'Europe de Maastricht !

RAPPROCHEMENT AVEC L'ALLIANCE ATLANTIQUE

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Hugot.

M. Jean-Paul Hugot. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires étrangères, dont nous comprenons l'absence, et porte sur le rapprochement entre la France et l'Alliance atlantique.

En effet, la France a pris la décision de reprendre place au sein du comité militaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord, ainsi que dans les diverses agences militaires qui en dépendent.

Le chef d'état-major des armées et son représentant permanent à Bruxelles pourront donc désormais participer à la plus haute instance militaire de l'OTAN et la France sera en mesure de revendiquer des fonctions importantes au sein de la haute administration de l'Alliance.

Cet accroissement de la participation de la France à l'OTAN est la conséquence naturelle de notre engagement en Bosnie et du rôle que va tenir l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord dans la mise en œuvre du futur « traité de l'Élysée ».

Mais notre participation au comité militaire ne saurait signaler un retour au sein de la structure militaire intégrée.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Jean-Paul Hugot. Notre doctrine d'indépendance demeure inchangée et la décision du président Chirac relative aux essais nucléaires en est la preuve.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Combien ça coûte ?

M. Jean-Paul Hugot. En revanche, cela devrait nous permettre de réformer l'Alliance de l'intérieur et de renforcer ainsi la position géostratégique française dans un contexte international incertain. Nous saluons donc la décision du Gouvernement français, qui marque sa volonté d'engager une politique de défense volontaire.

Pourriez-vous nous préciser, monsieur le ministre, quel rôle la France souhaite voir jouer à l'OTAN dans la future identité européenne de défense, et quelles pourraient être les relations entre le pilier atlantique et l'UEO ? (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué au budget, porte-parole du Gouvernement. Monsieur le sénateur, je crois que vous avez bien compris la philosophie des décisions

prises par M. le président de la République en ce qui concerne les relations entre la France et l'OTAN, décisions qui ont été notifiées à nos partenaires de l'Alliance atlantique, le 5 décembre dernier, lors de la dernière réunion ministérielle du Conseil Atlantique.

La France va reprendre sa participation non pas à tous, vous avez bien compris, mais à certains des organes de l'OTAN, à la réunion des ministres de la défense, d'une part, au comité militaire qui rassemble les chefs d'état-major, d'autre part.

Enfin, la France souhaite nouer des relations de travail nouvelles avec le commandement suprême de l'OTAN.

L'objectif est de permettre à notre pays de participer à l'indispensable rénovation de l'OTAN, l'Alliance atlantique restant nécessaire dans le nouveau contexte stratégique né de l'après-guerre froide, mais exigeant une transformation profonde compte tenu des changements politiques intervenus depuis 1989.

En outre, la France souhaite qu'à l'intérieur de cette alliance rénovée puisse apparaître, de manière beaucoup plus nette qu'aujourd'hui, ce qu'on appelle une identité européenne de défense.

Dans le cadre de la modernisation des traités européens, qui commencera avec la conférence de 1996, la France fait de l'institution d'une identité européenne de défense l'une de ses grandes priorités.

En ce moment même, M. le président de la République rencontre le Chancelier allemand à Baden-Baden, afin que nos deux pays soient en mesure de faire des propositions conjointes à leurs partenaires sur ce sujet déterminant pour l'avenir de l'Europe. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

SAUVEGARDE DU THERMALISME

M. le président. La parole est à M. Peyrafitte.

M. Jean Peyrafitte. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre du travail et des affaires sociales.

Mon ami M. Bony, pour les problèmes des stations thermales d'Auvergne, et moi-même, pour celles des Pyrénées, désirons, monsieur le ministre, vous poser des questions précises, espérant des réponses nettes et positives.

Plusieurs de nos collègues seront certainement très attentifs, connaissant des problèmes identiques dans d'autres régions thermales.

La situation financière des stations thermales, qu'elles soient gérées par le privé ou par les collectivités, comme celle des hôtels, des restaurants, des meublés, des commerçants et du corps médical, devient absolument dramatique.

En 1992, on a compté, en France, 643 000 curistes, contre 1 200 000 en Italie et 1 500 000 en Allemagne. En 1995, il n'y en a plus que 580 000, soit 63 000 curistes de moins en trois ans, ce qui équivaut à une perte de 6 p. 100 par an en moyenne. Cent curistes représentant dix emplois, il y a lieu de s'inquiéter sur les compressions d'effectifs.

Ces dernières années, une enquête de la Caisse nationale de l'assurance maladie a démontré une diminution de l'absentéisme chez les travailleurs qui, sujets à des maladies chroniques, ont fait une cure, entraînant également une économie d'environ 40 p. 100 de frais pharmaceutiques l'année suivante.

Les gouvernements successifs ont diligenté des missions thermales : l'une en 1988 par M. Jacques Barrot, déjà ministre de la santé et de la sécurité sociale, l'autre par l'Inspection générale des affaires sociales, la plus récente par Mme Veil et M. Douste-Blazy.

Toutes ces missions ont abouti à des conclusions identiques : mêmes abus dénoncés, notamment dans les différences de tarifs entre stations dont certains sont trois ou quatre fois plus élevés pour les mêmes traitements.

Pour réprimer ces incohérences, vos prédécesseurs ont confié une commission à M. Cohen, inspecteur général des finances.

Le 6 décembre 1994, M. Douste-Blazy, lors d'une conférence de presse, a annoncé la suppression de l'entente préalable à l'obtention des cures thermales.

De son côté, Mme Veil a donné son accord à la commission Cohen sur la nouvelle méthode de tarification et de remboursement des cures ; mais ces décisions ne sont toujours pas appliquées.

Des milliers d'emplois, directs et indirects, sont en jeu, de nombreuses communes et régions sont économiquement gravement menacées.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, pour tenter de sauver le thermalisme, et c'est urgent, de faire appliquer les propositions tarifaires de la commission Cohen, de rendre effective la suppression de l'entente préalable et, enfin, d'obtenir de votre collègue M. Bayrou, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qu'il reconduise, dans toutes les facultés de médecine, l'enseignement de la crénothérapie permettant aux futurs médecins de connaître la thérapeutique thermique et de la prescrire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué pour l'emploi. Monsieur le sénateur, pour la première fois cette année, l'ensemble des stations thermales accusent une baisse de fréquentation.

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas Baden-Baden ! (*Sourires.*)

Mme Anne-Marie Couderc, ministre délégué. Celle-ci était déjà importante dans des stations comme Bagnères-de-Luchon, qui a perdu, depuis dix ans, plus du quart de sa clientèle.

A la suite du rapport Guy Ebrard, l'ancien ministre de la santé, M. Philippe Douste-Blazy, avait annoncé la mise en place d'une politique d'ensemble du thermalisme qui prenne en compte les problèmes médicaux, sociaux et économiques que vous évoquez. Il est en effet possible, sans augmenter les charges qui pèsent sur l'assurance maladie, de développer les activités des stations thermales en travaillant sur trois axes : démarche médicale et scientifique, tarification, qualité et accréditation.

La démarche médicale et scientifique consiste à crédibiliser le thermalisme en engageant des travaux de nature à mieux cerner les outils et les méthodes de l'évaluation médicale. Les organisations professionnelles ont déjà favorisé ce processus en s'entourant des professeurs de médecine spécialistes, ce qui est le cas de l'Association française de recherche et d'évaluation scientifique du thermalisme, présidée par le M. le maire de Bagnères-de-Luchon, M. Rettig, comme de la Fédération thermique et climatique française, présidée par M. Guy Ebrard. La direction générale de la santé entend bien encourager ce mouvement afin d'élaborer un cadre de référence, avec le concours de l'INSERM, dont l'intervention est prévue.

Sur la tarification, les propositions de la mission d'étude dirigée par M. Cohen, dans la suite du rapport Ebrard, approuvées par les ministres compétents en 1994, sont actuellement mises en œuvre par la direction de la sécurité sociale afin de proposer un système rénové de tarifs thermaux plus justes et plus cohérents.

Enfin, un effort important est à conduire pour instaurer un système de contrôle de la qualité des produits thermaux, empruntant ainsi à la méthode de l'accréditation des stations, à mettre en place avec l'aide de l'Agence nationale pour le développement de l'évaluation médicale.

Monsieur le sénateur, nous pensons ainsi conforter le thermalisme, qui, par son importance, représente effectivement un atout de notre développement économique sur les plans tant local, régional que national. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants, de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

VIGIPIRATE ET LES CLASSES DE NEIGE

M. le président. La parole est à M. Faure.

M. Jean Faure. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre du plan Vigipirate, le haut fonctionnaire à la défense de votre ministère a envoyé aux recteurs et aux préfets une circulaire qui a eu pour conséquence pratique d'interdire l'organisation de séjours à la neige sous forme de classes de neige, de classes de découverte, de classes de nature ou de classes vertes et même de séjours organisés par les comités d'entreprise ou les associations. Cela a suscité une très grande inquiétude dans les régions de montagne où l'emploi et l'économie sont directement liés à la fréquentation de ces classes.

Ma question sera donc précise : pensez-vous pouvoir actuellement prendre des dispositions de nature à assouplir quelque peu ce dispositif afin de permettre à nouveau des réservations qui préserveront les emplois et l'économie en zone de montagne ? (*Applaudissements.*)

M. le président. Monsieur le ministre, je m'associe à la question de mon ami Jean Faure. Il y a là un vrai drame !

Vous avez la parole, monsieur le ministre.

M. Guy Drut, ministre délégué à la jeunesse et aux sports. Monsieur le sénateur, il y a la lettre et l'esprit. Convenez que dans un passé tout à fait récent, il fallait vraiment faire preuve d'une grande vigilance.

Cette question me donne d'abord l'occasion de rendre hommage au sens de la responsabilité manifesté dans des situations particulièrement difficiles par les organisateurs, les directeurs et tout le personnel d'encadrement des centres de vacances et de loisirs.

Il faut convenir, je crois, que c'est à juste titre, qu'il a été fait appel à une vigilance accrue, ce qui s'est traduit concrètement par des mesures simples pour contrôler les accès des locaux et renforcer l'encadrement des déplacements.

Je ne pense pas que la mise en œuvre de ces mesures préventives - car elles sont essentiellement préventives - prises dans le cadre du plan Vigipirate soit la cause d'une baisse de la fréquentation des centres de vacances et de loisirs. Je crois qu'elles apportent, au contraire, une garantie supplémentaire de sécurité qui rassure à la fois les familles et le personnel d'encadrement lui-même.

En ce qui concerne plus particulièrement les déplacements de groupes d'enfants, il s'agit non pas, bien sûr, de les interdire, mais de les organiser différemment, avec un

souci renforcé de rigueur. En cas de déplacements collectifs importants nécessitant, par exemple, un accueil dans des espaces publics des familles qui assistent au départ des enfants, il sera utile de prendre contact avec les autorités de police locales pour obtenir des indications préalables. Il est aussi préférable de n'admettre, dans les véhicules utilisés pour le transport des enfants pour ces activités extérieures, que le seul personnel d'encadrement du centre.

J'estime que cet appel à une vigilance accrue s'inscrit tout à fait dans le rôle et le devoir des responsables de séjours d'enfants, que je tiens d'ailleurs à remercier une fois encore de leur engagement.

S'il s'avère néanmoins que ces mesures préventives entraînent peu ou prou une désaffection à l'égard de ces centres, de ces stages et de ces séjours, il est bien évident que nous prendrons les dispositions qui seront nécessaires. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Il faut des postes FONJEP aussi !

AIDES AUX SANS-ABRI

M. le président. La parole est à M. Joyandet.

M. Alain Joyandet. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence.

L'arrivée du froid, conjuguée à la grève des transports, empêche actuellement un certain nombre de sans-abri de rejoindre leur centre d'hébergement d'urgence.

Par ailleurs, monsieur le ministre, vous aviez annoncé la création de 14 000 lits supplémentaires à l'occasion de cet hiver.

Pouvez-vous nous donner des précisions sur l'action du Gouvernement pour venir en aide à ceux qui sont les plus démunis ? Je pense également à ceux qui, actuellement, en raison des grèves de La Poste, ne peuvent pas percevoir leurs allocations au titre de l'aide sociale. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

M. Xavier Emmanuelli, secrétaire d'Etat à l'action humanitaire d'urgence. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le plan « hiver » qui a été mis en place par le Gouvernement constitue le temps fort d'un dispositif devant rester en vigueur tout au long de l'année. Il est vrai que la méthode consistant à répondre à l'urgence doit permettre d'aller au devant de ceux qui sont en difficulté pour les conduire sur le chemin de l'intégration.

Il est vrai aussi que l'arrivée brutale du froid et la grève d'un service public ont particulièrement gêné les plus démunis dans leurs déplacements pour aller vers les abris, chercher de la nourriture, ainsi que dans la perception de leurs allocations.

Nous avons cependant fait face avec succès parce que nous nous étions préparés à cette situation un mois plus tôt que l'an dernier.

En effet, le plan est entré en vigueur à compter du 15 octobre. Il repose sur trois points.

Premièrement, nous avons augmenté la capacité des hébergements d'urgence, en accroissant le nombre de lits de repos et de lits médicalisés.

Deuxièmement, nous assurons une permanence sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, grâce à l'installation à Paris et en région parisienne, et bientôt dans toute la France, d'un numéro vert, le 05-306-306.

Troisièmement, nous avons généralisé le système du SAMU social, qui permet d'aller au-devant des personnes ne pouvant plus exprimer leurs besoins.

Nous sommes particulièrement vigilants quant à l'efficacité de ce plan et j'ai envoyé des équipes à travers la France pour veiller à sa bonne réalisation.

Par ailleurs, j'ai nommé un chargé de mission, M. Michel Thierry, inspecteur général des affaires sociales, qui a pour tâche de stimuler le dispositif et de rendre compte jour après jour de ses résultats.

Pour conclure, je vous confirme donc, monsieur Joyandet, que la capacité d'hébergement a bien été augmentée de 14 000 places ; nous parvenons ainsi à faire face, malgré toutes les difficultés et contrairement aux autres années, aux problèmes des personnes sans domicile fixe. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.)*

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions d'actualité au Gouvernement.

Mes chers collègues, je tiens à vous indiquer que, si les caméras de France 3 n'étaient pas présentes aujourd'hui dans notre hémicycle, nos débats ont néanmoins été filmés grâce à notre propre complexe audiovisuel et retransmis en direct sur France 3. Il en sera ainsi dorénavant.

Nous allons maintenant interrompre nos travaux pendant quelques instants.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze, sous la présidence de M. Jean Faure.)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE vice-président

M. le président. La séance est reprise.

4

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le ministre des relations avec le Parlement la lettre suivante :

« Paris, le 7 décembre 1995.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article 48 de la Constitution et de l'article 29 du règlement du Sénat le Gouvernement, en accord avec la commission des affaires économiques, modifie comme suit l'ordre du jour du Sénat :

« Mercredi 13 décembre, à dix heures et l'après-midi :

« Projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer.

« Je vous prie de croire, monsieur le président, en l'assurance de ma haute considération.

« Signé : ROGER ROMANI ».

Acte est donné de cette communication.

L'ordre du jour de la séance du mercredi 13 décembre est modifié en conséquence.

5

LOI DE FINANCES POUR 1996

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale. [N^{os} 76 et 77 (1995-1996).]

Industrie (et commerce extérieur)

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant l'industrie (et le commerce extérieur).

La parole est à M. le ministre.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des télécommunications. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je ne suis pas de ceux qui disent : plus le budget de l'industrie est faible, meilleur il est. Je pense simplement que le ministère de l'industrie doit, comme tous les autres, participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques et de réduction des déficits. C'est là une exigence que, me semble-t-il, tout le monde comprend.

En effet, les déficits et l'endettement public pèsent aujourd'hui sur le marché financier à un point tel que les taux d'intérêt sont portés à un niveau très élevé et que nous nous trouvons devant un début d'asphyxie de l'économie. Il est donc normal que le budget de l'industrie soit un budget de rigueur. Il contribuera, du reste, au plan triennal de réforme de l'Etat.

Au demeurant, le fait d'avoir un budget de rigueur a au moins un avantage : il nous oblige à hiérarchiser les priorités.

La qualité et la clarté du travail des rapporteurs, qui ont très précisément analysé ce budget, me permettra de n'évoquer que quelques chiffres.

Globalement, le projet de budget de l'industrie pour 1996 est en progression de 2 p. 100 par rapport aux crédits disponibles en 1995. A périmètre constant, hors investissements du Commissariat à l'énergie atomique et hors prime automobile, le budget de l'industrie, au sens strict, est en diminution de 4 p. 100 en francs courants.

Les moyens de fonctionnement des services, hors fonds de concours, sont globalement réduits de 8 p. 100 pour la deuxième année consécutive. Cela a été rendu possible, en particulier, par les économies d'échelle découlant de la fusion des administrations centrales au sein d'un ministère unique, le ministère de l'industrie, de la poste et des télécommunications.

Les crédits de fonctionnement des écoles des Mines augmentent de 16 p. 100, pour tenir compte de la montée en charge des deux nouvelles écoles d'Albi-Carmaux et de Nantes.

Les effectifs de l'administration centrale diminuent de cent unités. Par ailleurs quatre-vingts emplois sont redéployés au profit des écoles des Mines et des DRIRE, les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, pour leur permettre de faire face aux nouvelles missions de contrôle des fumées dans les centres de contrôle technique des véhicules.

Ainsi, en ce qui concerne le fonctionnement, ce budget est effectivement orienté à la baisse. Cela dit, vous le savez, le budget de l'industrie n'est qu'un des éléments de la politique industrielle et c'est la conception que l'on a de la politique industrielle qui justifie les choix budgétaires.

C'est une réelle politique industrielle que mon prédécesseur, M. Yves Galland, s'était acharné à mettre en place et qui, à mes yeux, est aujourd'hui plus que jamais absolument nécessaire.

Si l'industrie ne représente que 29 p. 100 du PIB, son poids réel dans notre économie est beaucoup plus important – plus de 50 p. 100 du PIB – à partir du moment où l'on prend en compte les services achetés et les revenus distribués par l'industrie.

J'ajoute que, en 1994, par exemple, plus de la moitié de la croissance était due au secteur industriel.

De même, l'industrie représente plus des deux tiers de l'effort du pays en matière de recherche et développement et les trois quarts de nos exportations.

C'est dire que l'industrie joue, directement ou indirectement, un rôle essentiel, même si son poids par rapport à un agrégat donne comme le PIB paraît relativement modeste.

D'ailleurs, pour ma part, je ne crois pas à une économie uniquement fondée sur les services. On le sait, une des dimensions modernes de la guerre, c'est la compétition économique. Or ce qui fait fondamentalement la force d'une économie, c'est sa puissance industrielle, étant entendu que cette notion ne recouvre pas la même réalité qu'au début du siècle.

Voilà pourquoi il est plus que jamais nécessaire d'avoir une politique industrielle forte, et celle-ci doit reposer sur un certain nombre d'axes précis.

Je crois qu'il faut d'abord avoir la lucidité de tenir compte du caractère incontournable de la compétition internationale. Croire qu'un pays comme la France peut vivre à l'abri de frontières économiquement protégées, alors que le monde évolue dans le sens d'une internationalisation de l'économie, serait une erreur.

Selon moi, par conséquent, il n'y a plus place pour un ministère de l'industrie interventionniste, qui tendrait à se substituer aux entreprises, qui aurait pour objectif de décider ou de produire. Ce type de ministère de l'industrie appartient au passé. En revanche, il y a place pour un ministère de l'industrie qui accompagne, voire accélère la nécessaire modernisation des entreprises, qui aide les secteurs en difficulté lorsque c'est nécessaire, en particulier ceux qui sont soumis à une concurrence déloyale. Il y a place pour un ministère de l'industrie qui cherche à éclairer l'avenir pour les entreprises.

En l'occurrence, la responsabilité régalienne de l'Etat consiste en une mission de stratégie et d'arbitre. Une véritable stratégie industrielle est indispensable pour progresser à l'extérieur, pour nouer des liens entre les grandes entreprises et les PME, entre les distributeurs et les industriels, afin de renforcer globalement l'économie nationale et de lui donner le plus possible de cohérence. Promouvoir nos productions à l'extérieur, c'est précisément à quoi M. Yves Galland s'est employé dans les jours qui viennent de s'écouler en allant jusqu'en Chine défendre les intérêts de l'industrie française.

Il suffit de regarder autour de nous pour constater que cette sorte de pacte entre la nation et son industrie s'est généralisée à tous les pays industriels. Les pays compéti-

tifs, même ceux qui s'affichent comme les plus libéraux, sont des pays qui arrêtent et qui suivent une stratégie industrielle.

Quelle doit donc être notre politique industrielle ? Il convient, à mes yeux, de retenir à cet égard six priorités.

La première est de soutenir le développement des industries du futur. Il faut préparer les entreprises, les PME-PMI comme les grandes, à se porter sur les créneaux innovants et prometteurs, à être présents en particulier sur les marchés des pays qui connaîtront, demain, la plus forte croissance.

Il convient donc d'identifier clairement les créneaux porteurs de demain - ce peut être le cas, par exemple, des transports, des communications, des biotechnologies - et aider, par un effort en matière de recherche et d'innovation, nos entreprises à être présentes sur ces créneaux.

La deuxième priorité est de préserver les secteurs compétitifs à haute technologie lorsqu'ils connaissent des difficultés conjoncturelles.

L'industrie française occupe aujourd'hui un certain nombre de pôles d'excellence ; je pense notamment à l'aéronautique, à l'espace, à l'armement. Or les entreprises de ces secteurs traversent à l'heure actuelle une période difficile, pour des raisons qui tiennent essentiellement à des problèmes de plan de charge.

Il est du devoir de l'Etat de réfléchir aux moyens de préserver la chaîne industrielle qui a permis à notre pays de se placer dans cette position d'excellence.

Il ne faudrait surtout pas que des difficultés conjoncturelles aient pour conséquence de rompre l'un des maillons de cette chaîne, affaiblissant ainsi des secteurs industriels qui restent ou qui peuvent redevenir des secteurs porteurs.

La troisième priorité est d'aider les entreprises qui ont fourni un important effort d'adaptation aux nouvelles conditions de la compétition, souvent au prix d'investissements et de restructurations, qui ont su se préparer, par le choix et la qualité de leurs produits, à l'évolution de la demande, mais qui sont aujourd'hui soumises à une concurrence déloyale, soit hors de l'Union européenne, soit à l'intérieur de l'espace européen, en particulier en raison des dévaluations compétitives.

C'est ainsi que des secteurs comme le textile, l'habillement, la chaussure, l'électroménager ou l'automobile, en dépit de leurs efforts, se trouvent aujourd'hui frappés, souvent gravement, peut-être définitivement, par une concurrence dont la rudesse ne tient qu'au non-respect des règles en vigueur à l'intérieur de l'espace européen.

On ne peut pas être à la fois pour le marché unique, pour l'Acte unique, pour l'organisation de la concurrence dans l'espace européen et, en même temps, accepter que le dumping monétaire crée les conditions de la délocalisation des entreprises et de l'emploi, du déséquilibre des termes de l'échange. Car tel est bien le sens des dévaluations compétitives.

M. Christian Poncelet. Alors, que faire ?

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Eh bien, le Gouvernement devra rapidement prendre des mesures.

M. Christian Poncelet. Lesquelles ?

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Le Premier ministre a saisi M. Santer et une réflexion a été lancée, au sein du ministère de l'industrie, pour mettre au point rapidement une proposition tendant à la prise en compte de la nécessité d'aider ces secteurs.

S'il faut effectivement qu'une solution soit apportée au niveau national, c'est d'abord un problème communautaire. Il faut que nous convainquions nos partenaires et la Commission de la nécessité de parvenir à un équilibre à l'intérieur de l'espace européen.

La plupart des pays en cause sont ceux qui profitent le plus des fonds structurels, bénéficiant de taux plafonds qui sont deux fois supérieurs à ceux qui nous sont accordés. Ils reçoivent cette aide en écus, donc en monnaie forte, mais ils exportent leurs propres produits à des prix libellés en monnaie faible. Du même coup, ils nous obligent, nous, à exporter nos emplois.

Il faudra bien, pour l'équilibre de l'espace européen, que cette affaire soit reconnue comme une priorité. J'ai eu l'occasion, il y a une quinzaine de jours, de rencontrer M. Van Miert ainsi que M. Bangemann et de les saisir de cette question essentielle pour l'avenir d'une partie des industries de notre pays.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, me permettez-vous de vous interrompre ?

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Très volontiers.

M. le président. La parole est à M. Poncelet, avec l'autorisation de M. le ministre.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, je fais mienne votre appréciation de la situation et je suis convaincu de votre volonté d'aboutir. Cependant, je voudrais vous sensibiliser sur ce point, il y a urgence. En effet, quand la décision interviendra, c'est-à-dire dans quelques mois, les industries qui sont menacées par cette dévaluation que l'on qualifie pudiquement de concurrentielle connaîtront de sérieuses difficultés et ne pourront plus se redresser.

Oui ! Il y a urgence. Si vous tardez trop, la décision sera sans efficacité sur les secteurs industriels qui subiront un fort tassement, pour ne pas dire plus.

M. le président. Veuillez poursuivre, M. le ministre.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Monsieur Poncelet, je pense comme vous. Nous préparons ces mesures avant de les soumettre à l'arbitrage du premier ministre, mais je crois effectivement que l'on ne peut plus attendre.

J'ai donc évoqué, au titre des trois premières priorités, le soutien aux industries du futur, la préservation de ces secteurs compétitifs à haute technologie, l'aide aux entreprises soumises à des dévaluations compétitives. Il existe trois autres axes pour construire une grande politique industrielle.

Il s'agit, quatrième priorité, de l'aide aux 23 000 PMI innovantes. Ce sont, la plupart du temps, des entreprises à haute technologie, qui ont investi, mais qui, isolées le plus souvent, ont des difficultés à déboucher sur les marchés extérieurs. Si elles avaient la même dimension que leurs concurrentes dans les autres pays industriels, je pense, en particulier, à l'Allemagne, ces 23 000 entreprises compteraient 400 000 emplois supplémentaires. Je souhaite que l'on aide ces entreprises à développer leur potentiel industriel, à s'ouvrir sur les autres marchés, à développer technologiquement leurs produits, en particulier à partir de la procédure Innovation plus qu'Yves Galland a mise en place et qui commence à se développer, tranquillement mais fortement, sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit, ensuite, cinquième priorité, de la nécessité de convaincre nos partenaires, d'une part, de mener une politique commerciale commune vis-à-vis de l'extérieur

et, d'autre part, de mettre en place un minimum de politique industrielle à l'intérieur. Je sais que la tâche est difficile ; je m'entretenais ce matin encore avec le ministre allemand, à Bonn, je sais donc de quoi je parle !

Que l'on me comprenne bien. S'il est nécessaire de choisir le critère de la concurrence comme élément déterminant d'organisation de l'Espace économique européen, cela ne suffit pas. A privilégier en permanence la concurrence, on choisit le consommateur au détriment du producteur, et c'est ainsi qu'au bout du compte on finira par créer un espace en voie de désindustrialisation.

L'Europe doit comprendre que, lorsqu'elle est en situation de concurrence déloyale vis-à-vis de l'extérieur, elle doit, de manière provisoire, utiliser, comme tous ses concurrents, des moyens de défense commerciale pour éviter que les distorsions qui peuvent naître de comportements déloyaux n'aient pour conséquence d'accélérer le processus dangereux de désindustrialisation sur son territoire.

Enfin, sixième priorité, il s'agit de mobiliser les ressources humaines pour adapter, en particulier, l'offre de la formation professionnelle et pour développer l'apprentissage dans l'industrie.

C'est en considération de ces six axes, de ces six priorités, que mon prédécesseur comme moi-même avons apporté certains crédits à des actions prioritaires.

Premièrement, nous devons préparer l'avenir. Cela suppose de soutenir les grands programmes de recherche tant nationaux qu'europeens. Je rappelle que 3 120 millions de francs, dont 900 millions de francs via l'Agence nationale de valorisation de la recherche sont affectés à ce programme de recherche. S'y ajoute un important programme consacré aux autoroutes de l'information, qui figure au budget de La Poste et des télécommunications pour un montant de 260 millions de francs.

Il faut, dans le même esprit, aider à la compétitivité et à l'innovation des PMI. C'est ainsi que, d'une part, 650 millions de francs en autorisations de programme sont consacrés à l'investissement et au développement industriel régional, et que, d'autre part, 250 millions de francs sont destinés à la procédure ATOUT de diffusion des techniques, procédure qui a été déconcentrée à l'échelon des préfets de région en 1995.

Il convient, enfin, de développer des programmes de mise aux normes et de qualité. Nous consacrons à cette action 275 millions de francs en crédit de fonctionnement et 95 millions de francs en autorisations de programme pour les organismes mobilisés dans cette œuvre de longue haleine, dont tout le monde comprend qu'elle est l'une des clés d'accès au marché. Il faut savoir, en effet, que certains cherchent par la normalisation à se protéger de la concurrence.

Deuxièmement, nous devons aider les secteurs en difficulté structurelle et favoriser la reconversion. C'est ainsi que 555 millions de francs sont affectés à la reconversion et à la restructuration.

De même, le soutien budgétaire à Charbonnages de France, en progression, certes faible, de 50 millions de francs, atteint 4,5 millions de francs. L'aide à la construction navale connaîtra une légère baisse, il est vrai, puisqu'elle s'élève à 691 millions de francs, mais je rappelle que, sur ce sujet, le Conseil « industrie » du 7 novembre dernier a décidé le maintien du régime communautaire actuel pendant une période d'observation de neuf mois à compter du 1^{er} janvier 1996. L'accord préalable comportait l'engagement d'accorder une aide de 2,6 milliards de francs, qui, au total, sera intégralement versée.

Troisièmement, il faut aider les secteurs en difficulté temporaire. M. Poncelet songeait tout à l'heure en particulier à l'habillement et au textile, et il est vrai que nous attachons maintenant à mettre en place un plan de soutien. C'est ce qui a été fait avec l'institution de la prime de qualité automobile, destinée à un secteur clé pour la croissance économique et pour l'emploi. Il représente, en effet, globalement de l'ordre de 10 p. 100 des emplois industriels consolidés, directs et indirects. Sans aides, ce secteur ne connaîtrait, hélas ! qu'une faible croissance.

Cette prime de qualité automobile n'est pas encore inscrite au budget ; elle le sera si vous adoptez l'amendement du Gouvernement, qui prévoit un montant total de 1 750 millions de francs. Elle a pour objet d'essayer d'amortir le recul du marché ; elle commence déjà à produire son effet sur le niveau des commandes qui, sans elle, se serait effondré, comme cela avait été le cas quand il avait été mis un terme à la prime mise en place par le gouvernement précédent.

Quatrièmement, il faut fournir un effort budgétaire soutenu en faveur des grands organismes de recherche. C'est ce qui est fait avec la subvention d'équipement, de nouveau inscrite au budget pour le Commissariat à l'énergie atomique, le CEA, dont l'activité est recentrée sur le nucléaire. Ses moyens de fonctionnement progressent de 2,3 p. 100, pour atteindre 3,63 milliards de francs. M. François Fillon vous présentera en détail les dotations réservées au Centre national d'études spatiales, le CNES, qui sont en progression de 6 p. 100 pour les investissements et de 1,5 p. 100 pour le fonctionnement.

J'ajoute qu'il est de notre devoir de garder en permanence présente à l'esprit la nécessité du maintien des services publics et de leur adaptation. Cette préoccupation trouve son illustration dans les revendications qui s'expriment, mais, au-delà, dans les discussions que nous sommes conduits à mener avec Bruxelles.

Sur ce point, je voudrais clairement donner au Sénat la position du Gouvernement.

Le Gouvernement est décidé à défendre le service public à la française.

Mme Marie-Madeleine Dieulangard. Très bien !

M. Emmanuel Hamel. Oui ! Très bien !

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Il l'a dit et il le fera !

M. Emmanuel Hamel. Répétez-le !

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Nous considérons que le service public, ce n'est pas l'organisation des entreprises. Il ne faut pas confondre l'organisation des entreprises et les missions de service public.

Si le service public est aujourd'hui probablement plus d'actualité qu'il ne l'a jamais été, c'est parce que nous sommes, il est vrai, en situation de fracture sociale et que le pacte républicain auquel se réfère le Président de la République se fonde non seulement sur notre système de protection sociale - c'est pour cette raison qu'il faut le réformer - sur l'école et l'aménagement du territoire, mais aussi sur le service public.

C'est, en effet, dans les situations de difficultés que les services de base indispensables à la vie quotidienne doivent être accessibles, dans des conditions identiques, à chacun de nos concitoyens.

Par conséquent, pour fonder le service public, il faut réaffirmer avec clarté ses missions. Seul l'Etat, seule la nation peut les fixer, car elles constituent les conditions et les raisons de l'organisation de ces services publics.

Si nous souhaitons sauvegarder le principe du service public à la française, nous ne voulons pas pour autant imposer notre modèle à nos partenaires européens. Nous désirons en échange, au nom de la subsidiarité, que l'on permette à la France de faire son choix et de s'organiser en conséquence.

Nous faisons, en définitive, preuve de pragmatisme. Pourquoi, en effet, remplacer un système qui fonctionne bien par un autre dont on ne connaît pas *a priori* les résultats ? Tout dogmatisme, toute idéologie doivent être bannis dans ce genre d'affaires.

Pour sauver le service public, il faut l'obliger à s'adapter, et à s'adapter non seulement aux réalités et à l'environnement économique, mais aussi aux nouvelles technologies et aux nouvelles missions que l'Etat pourra être amené à lui fixer dans cinquante ans.

Je le dis donc comme je le pense : il n'y aura de maintien du service public à la française que si celui-ci évolue. Le service public ne peut pas s'identifier exclusivement à un monopole naturel, ce qui ne veut rien dire, pas plus qu'il ne peut s'installer dans l'endettement et dans les déficits.

Il convient donc de redéfinir les missions de service public et d'adapter l'organisation des entreprises publiques pour qu'elles puissent remplir leurs missions.

EDF est au cœur du service public en raison de ses missions, notamment de son obligation de fourniture vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sur tout le territoire, avec une péréquation tarifaire. EDF exerce ses missions dans le cadre d'une programmation à long terme qui est le fondement de la politique d'indépendance énergétique que la France s'est donnée depuis trente ans.

Cette entreprise n'a aucune vocation à être privatisée, je veux y insister. Le Gouvernement, dans les négociations qu'il mène avec l'Europe, est décidé à défendre un minimum d'ouverture à la concurrence par la procédure de l'acheteur unique. Nous nous en tiendrons à cette conception, que M. Yves Galland avait réussi à faire entendre à nos partenaires lors du Conseil du 1^{er} juin. Il appartient à nos partenaires de reconnaître cet effort et de laisser à l'intérieur de l'Europe coexister, pour ceux qui le souhaitent, l'accès des tiers aux réseaux et, pour ceux qui ne le souhaitent pas, dont nous sommes, la procédure de l'acheteur unique.

M. Emmanuel Hamel. Répétez-le !

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Comme je vous le disais, j'étais ce matin en compagnie du ministre allemand. Je le lui ai dit et je recommencerai, monsieur Hamel.

Deux autres entreprises constituent le noyau dur des services publics, je veux parler de La Poste et de la SNCF. Ce sont des entreprises publiques détenues par l'Etat. Elles doivent s'adapter aux conditions de l'évolution du monde sans que soient remis en cause, ni leur statut ni le statut du personnel.

Deux entreprises, Gaz de France et France Télécom, doivent, du fait de la nature de leur activité, nécessairement connaître une évolution, dans leur organisation et dans leur statut juridique d'entreprise. En effet, la concurrence s'est installée sur le marché et, par ailleurs, la France a signé des accords. C'est le cas de l'accord sur la libéralisation des postes et télécommunications, qui sera effective le 1^{er} janvier 1998. En outre, la mondialisation du marché, notamment pour le gaz, est en train de se réaliser non seulement dans les relations entre les acheteurs et les vendeurs - je rappelle que Gaz de France achète 95 p. 100 de ce qu'il vend - mais aussi avec l'in-

terconnexion des réseaux, qui empêche aujourd'hui la France de se retrancher derrière je ne sais quelle ligne Maginot.

Il faudra donc donner à ces deux entreprises publiques les moyens de jouer le double rôle d'opérateur public sur le territoire français et d'entreprise de dimension internationale et mondiale sur l'ensemble de l'Espace économique européen, et dans le reste du monde.

Mesdames, messieurs les sénateurs, le pacte industriel et économique fait partie intégrante du pacte républicain. La France, on le voit, est en guerre économique. Le renforcement de notre politique industrielle et de notre cohésion autour de nos entreprises est, par conséquent, essentiel pour notre compétitivité à l'extérieur.

Ce que je souhaite, c'est que l'on comprenne bien que, si nous sommes ouverts sur l'extérieur, c'est en commun que nous devons mobiliser notre force. Il faut privilégier ce qui nous rapproche et non pas ce qui nous oppose.

Il nous faut, de même, assurer un rapprochement entre la grande distribution et les PME, car c'est grâce à la grande distribution que nous sommes capables d'exporter les productions des PME. Les grandes entreprises doivent accepter d'aider les petites entreprises sur les marchés extérieurs, sans oublier jamais la responsabilité qui est la leur envers les sous-traitants. En effet, lorsqu'une grande entreprise rencontre une difficulté en termes de plan de charges, la solution est immédiate : on met en place un plan social et on rapatrie la sous-traitance, ce qui a pour effet de mettre à bas des centaines, voire des milliers de PMI qui entraînent dans leur chute bien d'autres entreprises.

Il nous faut donc améliorer les relations sur notre propre territoire entre les différents secteurs industriels pour renforcer le tissu industriel de notre pays autour des plus performants d'entre eux, tout en entraînant ceux qui ont besoin d'être aidés en termes d'innovation, de qualité et d'exportation.

De même, pour assurer la cohésion sociale de notre pays, il est nécessaire de sauver la sécurité sociale et de maintenir notre protection sociale. De même, dans les périodes de crise, il est nécessaire de faciliter l'accès aux services de base que sont les services publics.

Face à cette guerre économique qui nous menace et qui gronde déjà à nos portes, il est indispensable d'associer nos qualités et nos atouts pour permettre à nos entreprises de rester parmi les meilleures du monde et à notre pays de demeurer le quatrième producteur et le quatrième exportateur mondial. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Yves Galland, ministre délégué aux finances et au commerce extérieur. Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs, je tiens tout d'abord à remercier Mme Bergé-Lavigne et M. Souplet des rapports qu'ils ont rédigés avec beaucoup de compétence.

Vous pourrez noter une très grande convergence de vues - vous ne vous en étonnez pas - entre les propos que vient de tenir Franck Borotra sur l'industrie et ceux que je vais tenir sur le commerce extérieur. La France n'a en effet qu'une seule politique industrielle sur son territoire et à l'étranger.

Jamais la situation des échanges extérieurs français n'a été aussi favorable. Après un excédent de 85 milliards de francs en 1994, nous devrions atteindre un nouveau

record de 100 milliards de francs cette année. Sur les douze mois qui viennent de s'écouler, cet excédent se chiffre à 106 milliards de francs.

Ce résultat permet de considérer que, pour la première fois depuis vingt ans, le solde des paiements courants, soit un excédent de 54 milliards de francs pour 1994, n'exerce plus aujourd'hui de contrainte forte sur notre politique économique.

Il faut toutefois ne pas oublier que certains de nos concurrents, tels que l'Italie et l'Allemagne, font mieux que nous si l'on regarde leur excédent commercial rapporté au PIB.

De plus, nos parts de marché restent trop faibles dans un certain nombre de pays émergents et l'investissement français à l'étranger est en déclin depuis quatre ans.

Pour l'avenir, je crois sincèrement que nous pouvons être raisonnablement optimistes. En particulier, on prévoit, pour les années 1996 et 1997, le maintien à plus de 2,5 p. 100 de la croissance économique au sein de l'OCDE. Dans les pays émergents, les taux de croissance resteraient supérieurs à 6 p. 100 et avoisineraient 10 p. 100 en Asie.

Je suis revenu, ce matin, de Chine, pays où la croissance s'établira cette année, comme dans les années à venir, aux alentours de 10 p. 100. Cela contribuera à développer les échanges internationaux qui devraient croître de 6,5 p. 100 en 1996.

Cette perspective de croissance est néanmoins rendue plus fragile par les perturbations monétaires, notamment liées aux fluctuations du dollar, par l'instabilité financière de certains pays en développement et par les ajustements imposés aux économies des pays développés en raison de la montée en puissance des pays en développement.

En outre, et Franck Borotra l'a souligné voilà quelques instants, les fluctuations de certaines monnaies de l'Union européenne, telle la lire qui a perdu 26 p. 100 de sa valeur depuis trois ans, constituent un facteur très déstabilisant pour les secteurs fortement utilisateurs de main-d'œuvre et souvent en difficulté.

Je pense, comme MM. Borotra et Poncelet, que toutes les conséquences de ces fluctuations n'ont pas encore été analysées et que la solution pour remédier à une telle situation, en particulier au sein de l'Union européenne, n'a pas encore été proposée à ce jour. Je fais partie des Européens convaincus et engagés. Je prétends depuis toujours que les dévaluations compétitives ne s'insèrent pas dans la logique de l'Union européenne.

M. Christian Poncelet. Loin de là !

M. Yves Galland, ministre délégué. Toutefois, il ne peut pas ne pas y avoir en ce domaine de réponse européenne. Nous n'accepterons pas cette situation sans réagir. M. le ministre de l'industrie s'en est fait l'écho voilà quelques semaines, comme je l'avais fait précédemment auprès des commissaires intéressés.

Si je m'attache à analyser la politique commerciale de la France, j'insisterai sur le multilatéralisme. Il est de notre intérêt de nous engager résolument dans cette voie mais sans naïveté, c'est-à-dire en ayant toujours en tête le principe de la réciprocité que nous sommes en droit d'exiger de nos partenaires.

Or lorsque je considère l'attitude des Etats-Unis à propos de l'accès au marché automobile japonais ou bien de la négociation au sein de l'Organisation mondiale du commerce sur l'ouverture des marchés financiers, j'estime que ce pays a une conception très restrictive de ce multilatéralisme, en fonction des sujets et de ses intérêts.

Je me souviens des propos que m'avait tenus Mickey Kantor quelques jours après avoir pris mes fonctions. « Monsieur le ministre, m'avait-il dit, nous avons quelques difficultés avec les Japonais sur le marché automobile. Nous devrions mener une réflexion dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce pour répondre au protectionnisme japonais. » Trois mois et demi après, un accord bilatéral était conclu sans passer par cette institution.

Je me souviens avoir convoqué, le 28 juin dernier, à la demande de M. le Premier ministre, un conseil européen à Genève, parce que les Américains avaient retiré leur offre sur les services financiers, toujours dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, quarante-huit heures avant l'échéance. Nous avons trouvé une solution transitoire. Là encore, comme je le disais, nous avons agi résolument mais sans naïveté et en exigeant une réciprocité de la part de nos partenaires.

L'un des enjeux de l'année à venir, dont le point d'orgue sera la réunion ministérielle de l'OMC à Singapour en décembre 1996, sera précisément la préservation du multilatéralisme tel qu'il a été voulu à l'issue du cycle de l'Uruguay.

Dans ce contexte, mesdames, messieurs les sénateurs, comment faut-il analyser le budget du commerce extérieur qui vous est soumis ?

Ce budget répond largement à l'objectif de maîtrise de la dépense publique. Avec 6,3 milliards de francs, il subit une diminution de 51 p. 100, grâce à la fixation d'une dotation nulle tant pour l'assurance-crédit que pour la bonification d'intérêt sur les crédits-exports.

L'assurance-crédit a été, depuis plusieurs années, gérée d'une manière suffisamment rigoureuse pour atteindre ce résultat sans pour autant affecter le soutien à l'exportation, notamment pour les grands contrats.

S'il est vrai que la COFACE bénéficie de la fin de la crise de la dette qui a caractérisé les années quatre-vingt, il faut néanmoins souligner l'effort qui a été mené pour orienter les exportateurs vers les meilleurs risques, à travers une politique de primes volontariste qui n'exclue pas, pour autant, des ouvertures sur des marchés nouveaux en expansion.

Quant aux procédures de soutien au développement international des petites et moyennes entreprises qui, vous le savez, constituent une priorité pour le Gouvernement - j'y reviendrai en conclusion - les crédits qui y sont consacrés sont tous en augmentation.

L'assurance-prospection destinée à soutenir les premiers efforts commerciaux des entreprises sur des nouveaux marchés demeure très prisée, et les crédits évaluatifs correspondants passent donc de 325 millions de francs à 415 millions de francs.

Pour le CODEX, destiné à soutenir l'implantation à l'étranger des entreprises, nous avons inscrit une dotation de 55 millions de francs en autorisations de programme et de 36 millions de francs en crédits de paiement, contre respectivement 15 millions de francs et 10 millions de francs dans le budget pour 1995.

Enfin, le volet « commerce extérieur » des contrats de plan Etat-région, qui permet le financement de salariables-export et l'ouverture de structures commerciales légères à l'étranger, sera doté de 48 millions de francs contre 44 millions de francs cette année.

Je sais que vous êtes également soucieux de voir l'Etat continuer à soutenir convenablement son dispositif d'appui au commerce extérieur. Je tiens à vous dire dans quel état d'esprit le Gouvernement travaille sur ce sujet.

Il faut d'abord partir d'un constat : l'OCDE représente encore 77 p. 100 de nos échanges, un peu moins sur les neuf premiers mois de 1995. Il faut donc évidemment chercher à maintenir nos parts de marché dans cette région tout en privilégiant le développement de nos échanges avec les pays à développement rapide.

Comme je le disais précédemment, je rentre de Chine, où nous avons des perspectives de développement de nos exportations considérables.

Toutes les grandes priorités du 9^e plan chinois qui commence l'année prochaine, qu'il s'agisse de la production d'électricité, des télécommunications, de l'aéronautique, des transports en général ou de l'agro-alimentaire, sont des domaines d'excellence de la France.

Je suis confiant quant à la capacité de nos entreprises à répondre à l'attente des Chinois. Les responsables chinois, à commencer par le Premier ministre, ont réservé un accueil favorable à notre technologie et à ces perspectives de collaboration.

Toutefois, ce n'est pas suffisant. Pour pénétrer durablement ce marché, nos investissements ne doivent pas se limiter à représenter 0,5 p. 100 des investissements étrangers effectués en Chine.

Ils ne doivent pas non plus se contenter de représenter 0,7 p. 100 des investissements effectués en Inde. Le Premier ministre, M. Rao, mène dans ce pays une politique de développement économique considérable. N'oublions pas que l'Inde représente aujourd'hui un marché de 80 millions de consommateurs, mais de 300 millions de consommateurs potentiels. C'est pourquoi nous devons y accentuer notre présence.

M. Xavier de Villepin. Quand les contentieux auront été réglés en Inde !

M. Yves Galland, ministre délégué. Naturellement, monsieur de Villepin, il va de soi que nous devons toujours régler nos contentieux. Chaque fois que je me rends dans un pays, je commence par essayer de rétablir la confiance avec nos partenaires, de régler les contentieux et d'examiner les perspectives de développement. Je constate d'ailleurs que, dans un certain nombre de cas, cette méthode fonctionne bien.

Au cours du mois prochain, je me rendrai au Brésil, accompagné d'une trentaine de chefs d'entreprise, pour les aider à profiter du nouvel essor de ce marché extrêmement important.

Madame le rapporteur spécial, vous avez attiré notre attention sur les pays d'Amérique latine. Vous avez raison, il s'agit d'un marché qui ne doit pas échapper aux entreprises françaises.

Mais il faut avoir à l'esprit que ces marchés sont naturellement les plus difficiles d'accès pour les petites et moyennes entreprises et les petites et moyennes industries qui, actuellement, représentent moins de 30 p. 100 de nos exportations.

A partir de ce constat, le Gouvernement s'est engagé dans une réforme du dispositif de soutien au commerce extérieur. Cette réforme ne tend qu'à aider les entreprises car ce dispositif est à leur service. Plusieurs d'entre vous, je le sais, ont appelé cette réforme de leurs vœux. Vous avez souhaité une amélioration de ce dispositif. Tel est l'objectif que nous cherchons à atteindre.

Dès à présent, le Premier ministre a annoncé le rapprochement structurel des CFCE, des CFME et de l'ACTIM, dans un souci de meilleure lisibilité et de meilleure efficacité.

A cet égard, une mission a été confiée à M. Karpelès. De plus - je répons par avance à Mme le rapporteur spécial - dans un souci de concertation qui est souhaitable avec ces organismes et les entreprises pour bien préparer la réforme, M. Karpelès nous remettra à la fin de l'année ses premières conclusions avant de déposer un rapport final au tout début de l'année prochaine.

En conséquence, j'estime que la réduction des subventions allouées aux trois organismes - elles passeront de 308 millions de francs en 1995 à 276 millions de francs en 1996 - ne devrait pas affecter leur fonctionnement. Par delà cette incidence budgétaire, sachez que l'organisme nouveau qui sera issu de la réforme sera doté d'une véritable stratégie sur le long terme.

Dans le même souci, j'allais dire la même obsession, d'aider les PME, nous travaillons sur le partage que M. Borotra appelait de ses vœux - je préfère, pour ma part, l'expression « partenariat France » - et qui consiste à permettre aux PME de bénéficier du réseau à l'étranger des grandes entreprises.

Je ne crois pas que nous puissions nous contenter d'une réflexion philosophique à cet égard. Il faut un projet précis sur la base d'un contrat synallagmatique mobilisant les grandes entreprises et faisant l'objet d'une large information auprès des petites et moyennes entreprises. Je vous ferai part d'un projet précis concernant « le partenariat France » dans les prochaines semaines.

Je souhaite également améliorer la coordination entre les différents acteurs, qu'ils soient publics, parapublics ou privés, qui concourent au soutien des entreprises à l'international. Vous y faites très justement allusion dans votre rapport, madame le rapporteur spécial.

Enfin, nous n'oublions pas le réseau de l'expansion économique à l'étranger sur lequel une réflexion est en cours pour améliorer son efficacité, toujours au service des entreprises.

Il est indispensable de mieux prendre en compte les attentes des entreprises qui, de plus en plus, demandent des informations fines et actualisées sur des marchés émergents souvent complexes. Il va donc falloir redéployer une partie des effectifs des services de l'expansion économique des pays européens et des pays de l'OCDE vers les pays émergents.

A ce propos, je me souviens de l'observation que m'avait faite M. de Villepin voilà peu de temps à propos du Portugal. Nous en tenons le plus grand compte et nous sommes en train de réfléchir à une réforme qui, là encore, devra être planifiée. Les conséquences humaines qui peuvent en découler n'échappent à personne. Elles devront être examinées pour permettre à la France de s'adapter aux nouveaux marchés. Le Premier ministre annoncera, très prochainement, son intention de procéder à une réorganisation en ce domaine dans un souci d'efficacité.

Tel est, mesdames, messieurs les sénateurs, le budget du commerce extérieur pour 1996. Il s'agit non pas d'un budget passif, fondé sur la seule reconduction des budgets antérieurs, mais d'un budget dynamique, résultant des efforts de rigueur passés et à venir - je pense à la gestion de l'assurance-crédit - et d'une volonté de réforme que je viens d'évoquer à propos des organismes du commerce extérieur.

Nous devons nous montrer ambitieux et positifs. Le solde de notre commerce extérieur ne sera certes pas exceptionnel en 1995, mais grâce à nos entreprises, à leur technologie et à leur volonté, il devrait s'améliorer dans

les années à venir. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Bernard Barbier. *rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour l'industrie.* Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le présent budget de l'industrie dont nous parlons aujourd'hui est assez différent de celui de l'année dernière. En effet, la création d'un ministère des technologies de l'information et de La Poste au mois de mai dernier, devenu depuis ministère délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace, a entraîné la création d'un nouveau « bleu ». Celui-ci regroupe les crédits précédemment inscrits au budget de l'industrie et relatifs aux domaines de l'espace, des autoroutes de l'information, des télécommunications et de La Poste. Notre excellent collègue M. René Tréguët en présentera tout à l'heure les principaux aspects.

Toutefois, les dépenses de personnel et de fonctionnement de ce nouveau ministère restent gérées avec celles du ministère de l'industrie et sont donc encore inscrites dans le « bleu » Industrie. Je le souligne d'emblée et je crois que nous pouvons nous en féliciter car cela évite des dépenses supplémentaires et permet de consolider les économies générées par le regroupement, à la fin de 1993, des administrations de l'industrie et des postes et télécommunications. Dans le contexte budgétaire actuel, cela est certainement une bonne chose.

Le budget de l'industrie pour 1996 s'élève à 17 milliards de francs. A périmètre constant, c'est-à-dire hors crédits affectés au ministère des technologies de l'information et de La Poste, il diminue de 4,5 p. 100 relativement aux crédits initialement votés pour 1995. Par rapport au collectif du mois d'août, dans lequel les ouvertures de crédits dépassaient les annulations, il diminue encore plus sensiblement, avec une baisse de 9,4 p. 100.

Au sein des dépenses ordinaires, qui représentent 70 p. 100 du budget, les crédits du titre III progressent de 1 p. 100 tandis que les crédits d'intervention du titre IV diminuent de 6 p. 100, principalement du fait de l'arrivée à échéance, le 30 juin dernier, de ce que l'on a appelé la « Balladurette ». Aucun nouveau crédit n'a été inscrit au titre de ces « primes à la casse » dans le projet de budget pour 1996.

A ce sujet, je voudrais que vous nous indiquiez précisément, monsieur le ministre, comment sera financée cette nouvelle prime automobile et quels résultats vous en attendez pour le marché automobile.

Les dépenses en capital sont en forte baisse : 8 p. 100 en crédits de paiement et 10 p. 100 pour les autorisations de programme, j'y reviendrai tout à l'heure.

Cette année, les crédits de l'industrie sont répartis entre sept agrégats, dont deux ne sont pas dotés parce qu'ils concernent des dépenses transférées au ministère des technologies de l'information et de La Poste.

Je voudrais exposer rapidement le contenu de ces agrégats, et donc préciser quels sont les différents domaines d'intervention du ministère. Je vous présenterai parallèlement un certain nombre de remarques sur les secteurs de l'industrie et de l'énergie.

Le premier agrégat regroupe les moyens des services, c'est-à-dire les charges de personnel et les crédits de fonctionnement du ministère et de ses services déconcentrés.

Ils donnent lieu, cette année, à des économies. En effet, les dépenses de matériel et de fonctionnement sont soumises à une régulation sévère et vingt et un emplois sont supprimés.

Ces suppressions d'emplois sont, en réalité, le résultat d'un redéploiement important des effectifs puisque quelque 80 emplois sont créés, dont la moitié dans les écoles des mines d'Albi-Carmaux, de Nantes et d'Alès, 30 dans les directions régionales de l'industrie, de la recherche et de l'environnement et 10 à la direction de la sûreté des installations nucléaires. Parallèlement, 101 emplois sont supprimés dont 85 dans les services de l'administration centrale. Cet effort de redéploiement est important et mérite d'être souligné. Il rééquilibre les effectifs entre les services centraux et les services déconcentrés, plus proches des agents économiques. Ce mouvement est une bonne chose et doit encore être poursuivi.

Malgré cette suppression nette d'emplois et comme dans tous les autres fascicules budgétaires, les dépenses de personnel augmentent en 1996 de 3,4 p. 100, principalement du fait de l'incidence en année pleine des mesures de revalorisation des rémunérations intervenues en 1995 et de la poursuite de l'application du protocole Durafour.

Le deuxième agrégat du budget de l'industrie concerne l'énergie et les matières premières. Il s'agit du plus important en termes de crédits puisqu'il regroupe le tiers des dotations, soit 5 620 millions de francs. L'essentiel est affecté à Charbonnages de France, dont la subvention pour 1996 atteint 4 550 millions de francs, en augmentation de 1,3 p. 100 par rapport à la subvention votée pour 1995.

A cet égard, je souhaiterais, messieurs les ministres, que vous nous donniez quelques précisions sur la manière dont vous envisagez de préparer l'arrêt de l'extraction du charbon en 2005 et sur ce qu'il adviendra de Charbonnages de France, de ses personnels, de son patrimoine immobilier et enfin, et surtout, de sa dette.

Les autres crédits relatifs à l'énergie et aux matières premières comprennent, d'une part, les dotations de fonctionnement et d'investissement en faveur de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, qui, pour la partie investissement, diminuent à nouveau cette année, et, d'autre part, les crédits consacrés aux matières premières, dont la subvention au Bureau de recherches géologiques et minières, le BRGM.

S'agissant de ces crédits consacrés aux matières premières, je voudrais souligner le fait que la dotation traditionnellement destinée à la Caisse française des matières premières disparaît cette année. Il s'agit en effet du point d'aboutissement d'une réforme, conduite depuis plusieurs années, qui a transféré aux industriels concernés la gestion du stock de matières minérales stratégiques. L'Etat s'est donc désengagé de cette action, permettant ainsi de réelles économies budgétaires, de l'ordre de 70 millions de francs par an. Une telle démarche devrait, selon moi, servir d'exemple pour la recherche d'économies dans le budget de l'Etat. Il y a en effet certainement d'autres domaines dans lesquels l'initiative privée pourrait se substituer à celle des pouvoirs publics, ceux-ci se contentant de définir le cadre général des interventions.

Le troisième agrégat du budget de l'industrie est consacré à la recherche industrielle et à l'innovation. Il atteint 3,4 milliards de francs répartis entre les grands programmes et le soutien aux interventions de l'Agence nationale de valorisation de la recherche, l'ANVAR. Dans les deux cas, les crédits diminuent fortement, consolidant ainsi les annulations intervenues dans le collectif du mois d'août dernier.

Il serait utile, monsieur le ministre, que vous nous expliquiez les raisons de cette baisse. La recherche industrielle a en effet un rôle démultiplicateur important pour l'investissement industriel.

La subvention au Commissariat à l'énergie atomique, le CEA, fait l'objet du quatrième agrégat. Elle s'élève à 3 630 millions de francs, en augmentation de 1 p. 100 par rapport à la subvention votée pour 1995. Toutefois, s'y ajoute, cette année, une subvention de 200 millions de francs. Une telle subvention n'avait pas été inscrite au budget de l'industrie depuis 1991 et avait même été en partie débudgétisée au cours des derniers exercices. Ce retour à une pratique budgétaire plus orthodoxe me paraît être une bonne chose. De ce fait, les crédits destinés au CEA augmentent cette année de manière satisfaisante et je m'en félicite. Je voudrais ajouter qu'en l'année du cinquantenaire du CEA la redéfinition des missions de cet organisme, intervenue au mois de mars dernier, était utile, de même que son recentrage autour de son activité de base, le nucléaire.

L'accompagnement de l'activité industrielle est le dernier agrégat du budget de l'industrie. Il regroupe des crédits de politique industrielle de nature diverse pour un total de 2,4 milliards de francs.

Parmi ceux-ci, les crédits affectés au soutien d'activités sectorielles restent importants. Deux domaines sont principalement concernés. Le premier, c'est l'équipement naval. Ainsi, l'aide à la commande dans les chantiers navals représente encore 750 millions de francs. Le second domaine, c'est la construction automobile. La prime « Balladur » à la reprise des véhicules de plus de dix ans aura nécessité l'ouverture de 4 milliards de francs en 1994 et 1995. La prime « Juppé », qui en prend la suite pour les véhicules de plus de huit ans, pourrait coûter 1,5 milliard ou 2 milliards de francs en 1996. Nous en avons déjà parlé.

Les dépenses d'accompagnement de l'activité industrielle comprennent également les subventions aux écoles des mines qui, cette année encore, traduisent la mise en œuvre du programme « Mines 2000 ».

Par ailleurs, les différents crédits d'aide aux entreprises diminuent, notamment les actions concourant à l'amélioration de l'environnement et de la compétitivité des entreprises, les crédits de reconversion et les actions de développement industriel régional en faveur des PMI. Seules les actions de restructuration progressent, en particulier les restructurations menées par le comité interministériel de restructurations industrielles.

A ce sujet, je voudrais faire état devant vous des observations très critiques de la Cour des comptes sur les crédits d'aide aux entreprises gérés par le ministère de l'industrie. La Cour souligne d'abord l'importance des reliquats budgétaires sur les chapitres concernés, en particulier lors des phases de démarrage des procédures, ce qui peut paraître normal, mais montre aussi le mauvais calibrage et la mauvaise appréciation qui sont faits de ces aides. Par ailleurs, la Cour constate le manque de contrôle des actions menées par les bénéficiaires de ces crédits. Enfin, elle estime que le suivi des dotations budgétaires concernées est mal effectué, en particulier lorsqu'il s'agit de crédits déconcentrés.

L'ensemble de ces remarques me conduit à vous demander, monsieur le ministre, d'être particulièrement vigilant sur ces aides. Il est temps d'en faire une évaluation complète et de tenter de mesurer leur impact. Pour sa part, la commission des finances a décidé de surveiller

de façon régulière, au cours des prochains mois, le montant et l'utilisation de ces différents crédits d'aide aux entreprises.

Je ne voudrais pas conclure mon propos sans évoquer rapidement la situation du secteur public de l'énergie et celle du secteur public industriel.

Les deux opérateurs publics du secteur énergétique, EDF et GDF, poursuivent leur redressement financier et en particulier leur désendettement. Les bons résultats constatés au cours des récents exercices ont d'ailleurs incité le Gouvernement à en prélever une partie. Nous l'avons vu au moment des votes de la loi de finances de 1995 et de la loi d'orientation pour le développement et l'aménagement du territoire, et encore récemment à l'occasion du vote de la première partie du projet de loi de finances pour 1996. Il est regrettable que ces différents prélèvements ne soient pas programmés, car ils peuvent remettre en cause certains investissements ou le rythme de désendettement de l'entreprise.

Par ailleurs, la menace européenne d'une véritable remise en cause de notre système électrique et gazier semble aujourd'hui moins forte que voilà quelques mois ; vous l'avez d'ailleurs indiqué, monsieur le ministre. La mobilisation du Parlement y a certainement contribué. Mais je souhaiterais que vous nous disiez exactement où nous en sommes, à la veille de la réunion des ministres européens de l'énergie. Il nous paraît très important que la conception française du service public puisse être maintenue et ne pas céder le pas à la dérégulation à l'anglo-saxonne.

M. Emmanuel Hamel. Très bien ! Ne pas céder !

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial. Il reste tout de même à régler la question de l'avenir de notre industrie nucléaire. Nous devons, en effet, réfléchir à sa place dans le bilan énergétique de notre pays et dans celui de nos voisins européens.

De même, il va falloir décider du rythme de remplacement des centrales et des conditions de démantèlement des diverses installations nucléaires qui vont être arrêtées.

Ces questions sont déterminantes pour l'avenir économique non seulement de ce secteur, mais aussi de notre pays. Nous chercherons, pour notre part, à contribuer à cette réflexion.

Enfin, s'agissant du secteur public industriel, je n'ai pas besoin de vous rappeler les privatisations menées au cours des derniers mois, qu'il s'agisse d'Usinor, de Bull, de Renault pour une première tranche, de Pechiney aujourd'hui. D'autres sont annoncées : la fin de la privatisation de Renault, ainsi que la privatisation de Thomson.

Ces opérations se déroulent dans de bonnes conditions. Elles offrent aux entreprises concernées un nouveau souffle et de nouvelles possibilités de développement, ce que nous avons toujours souhaité, l'Etat actionnaire étant devenu incapable de leur apporter les fonds nécessaires au cours des dernières années.

Reste l'Entreprise minière et chimique, qui nous inquiète, monsieur le ministre. Pourriez-vous nous dire quelles sont les intentions du Gouvernement à son égard ?

En conclusion, j'indique au Sénat que la commission des finances a donné un avis favorable à l'adoption du projet de budget de l'industrie pour 1996. (*Applaudissements sur les travées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. Grignon, rapporteur pour avis.

M. Francis Grignon, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'industrie. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, avant de vous présenter les chiffres du projet de budget du ministère de l'industrie, permettez-moi d'évoquer l'importance de la politique industrielle pour notre pays à travers cinq sujets de réflexion liminaires.

Je vais bien sûr répéter un certain nombre d'idées que vous avez déjà développées, monsieur le ministre. Néanmoins, je le ferai avec des mots différents, et elles sont à mon avis suffisamment importantes pour que je puisse me permettre de les aborder à nouveau.

Premier sujet : quelle politique industrielle pour la France ?

En vingt ans, le nombre total d'emplois a augmenté de 909 000 en France, alors que celui des emplois industriels a baissé de 1,8 million. Ces chiffres impressionnants ont fait dire à certains commentateurs, il n'y a pas si longtemps, que la politique industrielle française avait vécu. Les choses ne sont pas si simples. Je vous rappelle que la France reste la quatrième puissance industrielle mondiale.

Je rappelle encore que la valeur ajoutée de l'industrie additionnée à la valeur ajoutée qu'elle engendre directement par l'achat de services représente plus de 50 p. 100 de l'ensemble des activités économiques.

J'indique enfin que, depuis 1994, c'est l'industrie qui a été le moteur de la reprise économique dans notre pays, même si la production industrielle a chuté de 2 p. 100 en septembre 1995.

En un mot, je crois qu'il est bon de se rappeler que la création de richesse vient, au départ, de la transformation de la matière par la consommation d'énergie, le reste ne faisant qu'accompagner le processus ; je suis convaincu qu'il nous faut absolument cultiver notre politique industrielle dans le plus de domaines possible pour garder une indépendance relative optimale.

J'en viens au deuxième sujet : quelle politique doit être conduite à l'égard du secteur public industriel dans notre pays ?

C'est un vaste débat que je n'ai pas la prétention d'aborder ici. Je me bornerai à souligner qu'il est dommage que les ressources obtenues par les privatisations aient été détournées de leur objectif qui était de réduire les déficits de l'Etat.

Mme Marie-Madeleine Diulungard. C'est vrai !

M. Francis Grignon, rapporteur pour avis. J'en arrive au troisième sujet : faut-il craindre les délocalisations ?

L'INSEE estimait à 130 000 le solde des emplois perdus entre les gains dus aux exportations et les effectifs supprimés par l'importation de produits en provenance des pays en voie de développement.

L'impact véritable a fait l'objet d'analyses dont les résultats ne sont pas tous alarmistes. N'oublions pas que, pour l'entreprise, la qualité totale tourne autour de trois pôles - qualité du produit, coût, délais - et que la production à l'étranger, bien qu'elle réponde à certaines attentes en termes de coût, ne répond pas toujours à d'autres attentes en termes de qualité du produit et de délai, ce qui commence à donner à réfléchir à certains de nos industriels.

Là aussi, je pense qu'il nous faut garder une certaine indépendance, rappeler à nos industriels qu'il peut être dangereux de s'installer dans des pays politiquement peu stables, et leur suggérer que la conception de l'« entreprise citoyenne », que certains prônent à juste titre, ne se limite pas au slogan mais s'applique, au prix d'efforts collectifs, dans l'entreprise, si elle veut subsister.

L'accueil des investisseurs étrangers suffira-t-il à combler la suppression d'emplois ? Tel est le quatrième sujet que j'aborderai.

En 1994, 17 000 emplois ont été créés en France par des investisseurs étrangers. Ce chiffre est à rapprocher des 224 000 emplois créés dans la même période par l'ensemble de l'activité économique.

Ces créations d'emploi dues à des investisseurs étrangers sont de deux types : d'une part, des créations d'emploi de proximité, le long des frontières, comme c'est le cas dans des communes alsaciennes que je connais bien ; d'autre part, des créations d'emploi dans des entreprises dont la maison mère est à des milliers de kilomètres.

Si le premier type de création d'emploi est souvent très solide, le deuxième est parfois aléatoire. C'est la raison pour laquelle il nous faut nous attacher à obtenir, dans le cadre d'implantations étrangères, la direction et le siège pour l'Europe de la compagnie sur le lieu de production.

Mais au-delà de la recherche d'implantations venues de loin, il me semble important, maintenant, de consolider et de faire évoluer notre tissu d'entreprises existantes par un travail de proximité - presque un travail de dentellière - afin de les aider à exporter pour que la valeur ajoutée reste dans notre pays et pour que les bénéfices se réinvestissent sur notre territoire.

Dans ce domaine, je pense que nos réseaux internationaux ne sont pas assez performants. Je me réjouis, monsieur le ministre, des projets que vous avez développés à ce sujet, car je pense que la coordination entre les secteurs industriels est à améliorer et que nos ambassades ne sont pas suffisamment dotées en collaborateurs performants dans le domaine économique.

Le cinquième et dernier sujet que je voulais aborder dans ces réflexions préalables à l'analyse budgétaire proprement dite concerne l'influence de l'intervention de l'Europe dans le déroulement de notre activité industrielle.

Là, les choses deviennent de plus en plus compliquées, et je soupçonnerais même certains de les compliquer à souhait pour faire vivre et croître les structures en place.

Quoi qu'il en soit, il nous faut être vigilants, surtout au niveau des petites et moyennes entreprises, qui n'ont pas toujours les moyens d'être au fait de toutes les procédures.

A cet effet, la publication par le ministère de l'industrie, en juin 1995, d'un guide de l'Europe destiné aux petites et moyennes entreprises témoigne de l'importance acquise par les procédures, les financements et les aides communautaires en matière industrielle.

Je crois, monsieur le ministre, qu'il faut fortement poursuivre l'action dans ces directions afin de donner aux petites et moyennes entreprises, que je considère comme très porteuses de créations d'emploi, tous les moyens existants au niveau européen pour leur développement.

Par ailleurs, et toujours sur le plan européen, il nous faut aussi être de plus en plus présents dans l'élaboration des normes pour vérifier leur adéquation à notre outil industriel et anticiper pour toutes les évolutions.

Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, telles sont les quelques réflexions de caractère général que je voulais faire.

J'aborderai maintenant le projet de budget. Toutefois, M. Bernard Barbier, rapporteur spécial, ayant largement développé les chiffres, j'évoquerai simplement quelques points particuliers.

Les moyens des services s'élèvent à 5,5 milliards de francs : l'administration centrale emploiera 2 142 personnes en 1996, contre 2 215 personnes en 1995. Un effort sera donc fait en 1996 par rapport à 1995.

Les subventions aux écoles nationales supérieures des mines sont portées à 120 millions de francs.

Les interventions publiques atteignent 6,1 milliards de francs.

Les investissements exécutés par l'Etat représentent 58 millions de francs, ce qui est fort modeste.

Les subventions d'investissement accordées par l'Etat représentent 5,4 milliards de francs, dont 1,6 milliard de francs aux entreprises industrielles et commerciales et 2,3 milliards de francs pour la recherche industrielle et l'innovation.

Voilà quelques chiffres dans leur sécheresse.

Permettez-moi, pour finir, de souligner deux points particuliers.

Tout d'abord, les crédits concernant la couverture par l'Etat du coût des transports de la presse par La Poste représentent une économie de 1,9 milliard de francs pour l'Etat.

Ensuite, comme M. le rapporteur spécial, je demande où sont les crédits pour la nouvelle prime liée à la destruction suivie de rachat neuf des véhicules de plus de dix ans.

Avant de conclure, et après cet examen comptable du projet de budget du ministère de l'industrie, je dirai que les parlementaires peuvent se demander si les structures en place correspondent bien aux objectifs qu'ils sont en droit d'attendre d'un tel ministère.

Dans le cadre de cette analyse, il me semble que tout ce qui touche à l'établissement des règles, au contrôle et à la surveillance est bien ordonné.

Ce qui a trait à la prospective n'apparaît pas clairement ; en revanche, ce qui touche aux aides à l'innovation, à la recherche-développement, en particulier pour les petites et moyennes entreprises et pour les petites et moyennes industries, me semble bien au point.

Plus préoccupant semble le retard apporté à la mise en œuvre du Fond national de développement des entreprises institué par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. Le décret n'a pas encore été pris. Il est, semble-t-il en instance auprès de la Commission de Bruxelles. Mais force est de constater que le ministère de l'économie et des finances ne semble pas pressé de voir mettre en œuvre ce fonds. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous demander quelques précisions à ce sujet.

Au terme de ce survol, la commission des affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption de ce projet de budget qui, dans l'état actuel des finances, permet d'honorer les actions engagées et de préparer l'avenir. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et Indépendants et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Besson, rapporteur pour avis.

M. Jean Besson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour l'énergie. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je commencerai par broser à grands traits le paysage européen du secteur. En effet, bien que l'Union européenne ne se soit pas vu reconnaître, par les traités, de compétence spécifique dans le domaine énergétique,

force est de constater que les pouvoirs publics et les professionnels voient leur attention se focaliser inéluctablement sur les dossiers européens.

Les yeux se tournent chaque année davantage vers Bruxelles, où se négocient notamment les modalités de l'instauration du marché communautaire de l'énergie.

Alors que le Conseil des ministres de l'énergie doit statuer prochainement sur cet important dossier, la commission des affaires économiques vous demande, monsieur le ministre, de veiller à cette occasion à ce que soient garanties l'efficacité et la compétitivité reconnues de notre système électrique et gazier, dans le respect des missions de service public.

Un autre dossier européen mérite une attention particulière : celui de l'écotaxe.

Dans ce domaine, il nous faut éviter de tomber dans le piège qui consisterait à accepter le dispositif transitoire et facultatif, proposé par la Commission européenne dans un premier temps, pour se voir imposer dans quatre ans un système qui viserait des sources d'énergie ne contribuant pas à l'effet de serre.

S'agissant de la définition plus globale de la politique européenne de l'énergie, que s'est attaché à tracer le Livre vert adopté par la Commission européenne le 11 janvier 1995, la position critique du Gouvernement français me semble justifiée. Je rappelle que le Sénat, au travers notamment des différentes résolutions qu'il a adoptées sur des propositions de directives, a toujours insisté sur le respect du principe de subsidiarité et de l'objectif de sécurité d'approvisionnement à long terme, ainsi que sur la nécessaire prise en compte des missions d'intérêt économique général.

Dans ce contexte, le bilan énergétique de la France s'est révélé assez positif en 1994. Avec une légère croissance de 0,8 p. 100 de la consommation, la facture énergétique a diminué de façon sensible - moins 4,8 p. 100 - et notre taux d'indépendance énergétique s'élève dorénavant à 51,6 p. 100 contre 50,6 p. 100 en 1993.

Les principales orientations de la politique énergétique de la France peuvent s'articuler autour de trois grands thèmes : d'abord, maintenir la place de la France dans l'industrie nucléaire mondiale, ensuite, atténuer notre dépendance énergétique, enfin conforter la compétitivité des grands opérateurs du secteur.

S'agissant du premier de ces trois volets, les opérateurs travaillent à l'amélioration de l'achèvement du cycle du combustible et à la préparation des nouvelles générations de réacteurs. Pour ce faire, le CEA, qui vient de fêter son cinquantenaire, bénéficiera, comme M. Barbier l'a déjà dit, d'une hausse de ses crédits, inscrits au titre de l'industrie, de 6,6 p. 100 par rapport au budget pour 1995.

Par ailleurs, les opérateurs sont incités à développer une politique internationale.

En effet, la situation de l'industrie nucléaire en France, marquée à la fois par une surcapacité et par la nécessité de maintenir et de valoriser les savoir-faire, plaide en faveur du développement des exportations, d'une part, de l'internationalisation, d'autre part.

C'est ainsi que les exportations d'électricité sont passées de 8 p. 100 à 14 p. 100 de la production entre 1987 et 1994.

Par ailleurs, EDF s'est lancée depuis cinq ans dans une politique ambitieuse d'investissements directs à l'étranger, qui me semble devoir être développée dans l'optique des objectifs que fixera le nouveau contrat de plan.

Le succès du deuxième objectif de la politique énergétique, à savoir la réduction de notre dépendance, passe par deux priorités : la poursuite de la politique de maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.

Mais force est de constater que la volonté politique qui a accompagné la politique de maîtrise de l'énergie s'est fortement éteinte depuis 1986, sous l'effet de la persistance de prix bas et de l'abondance du pétrole sur le marché mondial.

En raison, notamment, d'un dérapage dans l'industrie et les transports, notre efficacité énergétique est revenue à son niveau de 1974. Triste bilan, au moment où nous fêtons les vingt ans de cette politique de maîtrise de l'énergie, lancée en 1975 avec le slogan bien connu : « En France, on n'a pas de pétrole, mais on a des idées ! »

Il est temps de se ressaisir dans ce domaine et j'espère, monsieur le ministre, que vous ferez votre le souhait de votre prédécesseur, M. Yves Galland, de donner un nouveau départ à cette politique.

S'agissant des énergies renouvelables, je vous rappelle, monsieur le ministre, tout l'intérêt que la commission des affaires économiques et du Plan du Sénat porte à la production de biocarburants.

Le développement des véhicules alternatifs, qu'ils soient électriques, au gaz naturel ou au gaz de pétrole liquéfié, me semble également nécessaire.

Sur ce point, je me félicite de la décision de l'Assemblée nationale, confirmée par le Sénat, de réduire de un franc par litre les taxes sur le gaz de pétrole liquéfié, le GPL carburant. Cette mesure devrait permettre un redémarrage du secteur.

Dans ce contexte, l'évolution des crédits de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'Ademe, bras séculier de l'Etat en matière d'économies d'énergies et d'énergies renouvelables, me semble inquiétante, avec notamment une diminution importante de ses crédits d'intervention : moins 23,4 p. 100 des crédits de paiement. N'y a-t-il pas là, monsieur le ministre, une contradiction entre les priorités affichées et les moyens qui lui sont affectés ?

En ce qui concerne les grands opérateurs du secteur, je vous rappelle que l'année passée a été marquée par deux mesures importantes.

En premier lieu, le décret du 20 décembre 1994 a suspendu l'obligation d'achat par EDF de l'électricité produite par des indépendants, pour une durée de trois ans à trois exceptions près concernant la production d'électricité à partir de la cogénération, des énergies renouvelables et des déchets.

Cette mesure a pour double avantage d'endiguer la multiplication non contrôlée et coûteuse des centrales privées, sans décourager des modes de production porteurs d'avenir.

En second lieu, les règles concernant la diversification des activités d'EDF et de GDF ont été fixées.

En 1994 et 1995, les deux entreprises publiques enregistrent des résultats satisfaisants, mais voient leurs bénéfices ponctionnés au gré des besoins divers de l'Etat. C'est d'ailleurs encore le cas dans le projet de loi de finances pour 1996 et dans le projet de loi de finances rectificative. Si leur participation à l'effort budgétaire général n'est pas anormale en tant que telle, encore faudrait-il en définir les contours et respecter certaines règles du jeu, afin de permettre aux entreprises concernées de ne pas être contraintes à un pilotage à vue de leurs finances.

A cet égard, s'agissant d'Electricité de France, je rappelle que les anciens actionnaires privés de l'entreprise bénéficient depuis 1946, c'est-à-dire depuis la nationalisation, et ce pour une durée de cinquante ans, du versement de 1 p. 100 du chiffre d'affaires annuel d'EDF au titre de la compensation liée à la nationalisation.

Or ce prélèvement cessera en 1996, en avril, me semble-t-il. La commission des affaires économiques a jugé que l'entreprise pourrait utiliser cette « manne », soit pour réduire son endettement ou les tarifs de l'électricité, soit pour développer sa politique internationale, soit pour soutenir des projets en faveur de l'aménagement du territoire ou de l'insertion sociale dans les quartiers en difficulté.

S'agissant des autres secteurs du domaine énergétique, la commission est préoccupée par les difficultés que rencontrent l'industrie pétrolière, tant dans le domaine de l'exploration-production, que dans celui du raffinage ou de la distribution.

Comparé aux autres pays européens, le raffinage français est handicapé par une structure de marché particulière avec, en premier lieu, la part grandissante du gazole, liée à l'évolution de la fiscalité sur les carburants. Je rappelle que la France est le pays où la différence de prix à la pompe entre le supercarburant sans plomb et le gazole est la plus élevée : 1,80 franc par litre.

Il faut, par ailleurs, souligner le déclin constant de la demande en fioul lourd.

Or cette situation est en inadéquation avec la capacité des raffineries et entraîne une situation paradoxale, avec la coexistence de surcapacités en supercarburants sans plomb et l'obligation d'importer du gazole.

Le raffinage ne peut s'appuyer sur la distribution pour compenser ses difficultés, car le marché français est le moins rentable d'Europe.

Cette situation est largement liée au poids exceptionnel de la grande distribution, qui occupe 45 p. 100 du marché des carburants, avec seulement 20 p. 100 des points de vente, en particulier grâce à la pratique de produits d'appel permanents.

Dans ce contexte difficile, je me félicite de la décision du Sénat qui, sur la proposition de la commission des affaires économiques et sur celle de sa commission des finances, a décidé de supprimer l'article 14 *ter* du projet de loi de finances pour 1996, introduit par l'Assemblée nationale, et qui aurait entraîné une forte hausse des redevances départementales et communales des mines, préjudiciable, bien sûr, à la nécessaire relance de l'activité de recherche et de production d'hydrocarbures en France.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Jean Besson, rapporteur pour avis. Enfin, dans le secteur charbonnier, je me félicite de l'application du pacte charbonnier, signé en 1994, et de l'augmentation de la subvention à Charbonnages de France.

Je conclurai, monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, en indiquant que la commission des affaires économiques et du Plan a donné un avis favorable à l'adoption des crédits de l'énergie pour 1996. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à Mme Bergé-Lavigne, rapporteur spécial.

Mme Maryse Bergé-Lavigne, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, pour le commerce extérieur. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, pour 1996, les dotations liées à l'inter-

vention directe de l'Etat dans le domaine du commerce extérieur connaissent une évolution globale assez originale. Leur montant total, qui était, en effet, de 21 milliards de francs en loi de finances initiale pour 1995, s'élève à 6,4 milliards de francs dans le projet de budget qui nous est soumis, ce qui correspond à une réduction proche des trois quarts.

Il s'agit donc d'une évolution très significative et son impact sur l'ensemble du budget est décisif au regard de l'objectif affiché de maîtrise des dépenses publiques.

Cette évolution doit toutefois s'interpréter avec nuance, car elle recouvre des ajustements ayant des causes très diverses. Les plus importants d'entre eux sont d'ailleurs signe de bonne nouvelle. Mais ils constituent plus la conséquence d'une amélioration de l'environnement international que le résultat d'une véritable politique volontariste.

En effet, le recul global des crédits du commerce extérieur pour 1996 traduit avant tout une réduction très significative du coût des mécanismes d'aide aux grands contrats, et plus précisément des mécanismes de prise en charge des impayés et des sinistres.

Tous les grands postes participent d'ailleurs à cette évolution : le régime d'assurance crédit, qui devrait revenir à l'équilibre, les systèmes de bonification gérés par la Banque française du commerce extérieur, qui présentent un coût nul, les prêts de consolidation du compte spécial n° 903-17 dont la charge décroît de façon spectaculaire.

J'observe d'ailleurs que cet allègement du coût budgétaire des grands contrats s'amorce dès cette année. Le collectif que nous aurons à examiner dans quelques jours procède déjà à des annulations significatives sur les dotations inscrites au début de 1995, et qui s'avèrent aujourd'hui surestimées.

Les dotations destinées aux autres actions en matière de commerce extérieur appellent, en revanche, des commentaires de nature différente.

Les moyens consacrés au service de l'expansion économique restent placés sous le signe de la rigueur.

Les crédits permettant de financer les systèmes d'aide au commerce courant sont, certes, relevés de façon substantielle, mais il s'agit avant tout d'un rattrapage, après une année 1995 marquée par un effort d'économie particulièrement rigoureux ; je pense notamment aux crédits affectés au comité de développement extérieur, le CODEX.

Mes chers collègues, je ne reviendrai pas sur le détail de ces différentes dotations ; elles sont analysées dans mon rapport écrit.

Je vous rappelle, en outre, que la commission a examiné ces crédits au cours du mois d'octobre, c'est-à-dire à un moment où le plan de soutien aux PME exportatrices était annoncé, mais pas encore présenté. Une telle situation était un peu inconfortable pour apprécier l'adéquation des moyens avec les objectifs affichés.

Depuis le 28 novembre dernier, nous connaissons la teneur de ces mesures, ce qui contribuera à éclaircir nos débats, et me conduira d'ailleurs, monsieur le ministre, à vous faire part de quelques interrogations.

En premier lieu, je me réjouis de l'évolution récente de nos échanges extérieurs. L'année 1994 s'est ainsi caractérisée par un véritable retournement de tendance. L'excédent de récession dégageé auparavant s'est, en quelque sorte, transformé en excédent de croissance.

Trois chiffres en témoignent : d'abord, nos exportations ont progressé de 10 p. 100 grâce au dynamisme de nos ventes de produits industriels civils ; ensuite nos

achats à l'étranger ont également augmenté de 10,7 p. 100, sous l'effet du redémarrage de l'activité industrielle, et ce malgré le manque de dynamisme de nos importations de biens de consommation courante ; enfin, l'excédent commercial est resté pratiquement stable, à 84 milliards de francs, ce qui constitue une réelle performance en phase d'accélération de l'activité.

Cette situation conduit à un constat : notre pays et nos exportateurs bénéficient aujourd'hui d'un avantage compétitif qui apparaît comme le fruit de dix années d'ajustement et de modernisation de notre appareil productif.

Pour 1995, notre excédent a d'ailleurs tendance à se conforter, et pourrait même atteindre 100 milliards de francs. Mais cette évolution récente semble receler en elle-même un danger. Ne provient-elle pas, pour partie, d'un moindre dynamisme de l'investissement dans notre pays ? Je serai heureuse de vous entendre sur ce point, monsieur le ministre, car, retrouver sa compétitivité est une chose, mais la préserver en est une autre et, pour cela, il est impératif que les entreprises accentuent leur effort d'innovation, de recherche et d'adaptation, bref, leur effort d'investissement ; à défaut, il sera extrêmement difficile de conserver nos acquis récents.

Nos performances globales ne doivent, en outre, pas occulter les conséquences sectorielles des décisions monétaires prises par certains de nos partenaires européens : je pense ici tout particulièrement à la dévaluation de 23 p. 100 de la lire italienne.

Certes, au cours des derniers mois, notre solde avec l'Italie est redevenu positif, mais cette inflexion fait suite à trois années difficiles, dont les conséquences sont désastreuses pour des industries comme celles du jouet ou du textile.

En outre, pour préserver leur position, d'autres secteurs - comme celui de l'automobile - ont dû consentir des efforts de marge qui ne sont pas tenables à terme et peuvent, en outre, affecter le comportement des consommateurs français.

Monsieur le ministre, peut-on considérer comme normal qu'un pays membre de l'Union européenne adhérant au principe de la monnaie unique use de l'arme commerciale de la dévaluation compétitive ?

Dans mon rapport écrit, je rappelle en outre que nos récentes performances en matière de commerce extérieur ne doivent pas alimenter un optimisme excessif.

Notre appareil exportateur conserve des faiblesses structurelles, auxquelles les mesures prises dans le cadre du récent plan PME tentent d'ailleurs de répondre.

Ces faiblesses sont essentiellement de trois ordres : l'essoufflement de notre effort d'investissement à l'étranger ; la faible internationalisation de nos PME ; la place relativement modeste de notre pays dans les zones d'avenir les plus prometteuses.

Devant vous, je voudrais insister sur ce dernier point, en évoquant plus précisément le cas de l'Asie du Sud-Est et de la Chine.

Certes, en 1994, nos échanges avec l'ASEAN ont été pratiquement équilibrés, et les premiers résultats de 1995 laissent espérer une nouvelle poussée de nos exportations. Mais, globalement, notre présence commerciale dans cette zone reste faible par rapport à celle qu'occupent nos principaux compétiteurs européens. Notre part de marché n'excède pas 2 p. 100, contre 3 p. 100 pour le Royaume-Uni et 3,5 p. 100 pour l'Allemagne. Or, en termes d'exportation, le différentiel est énorme compte tenu du dynamisme économique de ces pays.

Nos relations commerciales avec la Chine sont encore moins favorables, puisqu'elles se soldent par un déficit de 10 milliards de francs. Nos exportations progressent, mais elles demeurent trop étroitement liées aux grands contrats. Dans le même temps, nos importations connaissent une forte croissance, notamment pour les biens de consommation courante, dont le montant a été multiplié par six en cinq ans.

Là encore, notre part de marché reste modeste : la France n'est que le onzième fournisseur de la Chine, loin derrière l'Allemagne, qui est sixième, et de l'Italie, qui est huitième.

Vous revenez de Chine, monsieur le ministre. Le Sénat a donc eu la primeur de vos premières réflexions sur les opportunités qu'offre ce pays pour notre commerce courant et sur les moyens à mettre en œuvre pour développer nos exportations en direction de cette zone.

Comment concilier - si cela est conciliable - le réalisme des échanges commerciaux et l'indifférence devant les droits de l'homme et le travail forcé et gratuit qui constituent l'une des caractéristiques de la production dans ce pays ?

Mes chers collègues, un chiffre illustre parfaitement l'insuffisance de notre effort commercial sur l'ensemble des économies émergentes : si la France faisait aussi bien que l'Italie, le surplus de nos exportations serait de l'ordre de 40 milliards de francs. Nous mesurons ainsi le chemin que nous avons encore à parcourir ! Cela me conduit à évoquer notre dispositif d'appui aux exportateurs et les perspectives qu'ouvre, en ce domaine, le projet de loi de finances pour 1996.

S'agissant du dispositif public, le message est très clair. La rigueur budgétaire apparaît comme le prélude, et sans doute aussi le levier, d'une réforme structurelle s'appuyant sur deux axes : rapprocher le dispositif des entreprises en facilitant l'accès à l'information et en simplifiant les procédures, rationaliser les interventions des différents participants à ce dispositif, direction des relations économiques extérieures, Agence pour la coopération technique, industrielle et économique, Centre français du commerce extérieur, Comité français des manifestations économiques à l'étranger.

L'expérience du « guichet unique » constitue déjà un premier pas, nécessaire mais encore timide. Elle doit, à l'évidence, être prolongée par une démarche plus ambitieuse permettant d'assurer un certain regroupement géographique des différents intervenants, tant sur le plan national que dans les régions ou les départements. Cela me semble en effet indispensable pour améliorer l'efficacité de l'ensemble du dispositif tout en évitant les doubles emplois.

Dans le projet de budget, le dispositif public extérieur est toutefois financièrement incité à poursuivre son effort de rénovation. De même, les implantations et les effectifs continueront d'être redéployés.

Je souhaiterais néanmoins attirer votre attention sur deux points, monsieur le ministre.

D'une part, les économies à réaliser sur les moyens de fonctionnement de ce service devraient bientôt trouver leur limite. L'effort demandé en 1996 est encore tenable, mais il ne faudrait pas qu'il s'amplifie en cours de gestion.

D'autre part, jusqu'à présent, la politique de redéploiement des postes s'est largement effectuée au seul bénéfice de l'Europe orientale et de l'Asie. Pardonnez-moi d'insister, monsieur le ministre, mais il me semble que ce mouvement doit également profiter à l'Amérique latine, qui constitue aussi une zone particulièrement prometteuse.

Cela supposera, certes, de nouveaux efforts de rationalisation de nos implantations dans les pays de l'OCDE, mais je me demande si nous n'avons pas encore d'importants gisements de productivité à exploiter, notamment dans notre réseau européen.

Enfin, je voudrais rappeler que les postes d'expansion économique ne sont pas les seuls éléments de notre dispositif extérieur d'appui aux entreprises : celui-ci regroupe également les chambres de commerce à l'étranger, les fédérations professionnelles, et des antennes de collectivités locales.

Si la diversité est une richesse, encore faut-il s'assurer d'une certaine coordination dans l'action de tous ces instruments. Or cela suppose, à l'évidence, un effort de la part de tous. De ce point de vue, quel bilan tirez-vous des mesures mises en œuvre au cours des dernières années, et comment comptez-vous inciter ces différents intervenants à mieux travailler ensemble à l'avenir ?

Comme je l'indiquais dans mon propos liminaire, ce projet de budget se caractérise aussi par une consolidation des différents dispositifs d'aide au commerce courant. A l'occasion du plan PME, deux mesures supplémentaires ont d'ailleurs été annoncées : une plus grande déconcentration du processus de décision pour l'accès au régime d'assurance prospection simplifié, et un effort soutenu pour inciter les entreprises à utiliser la procédure d'assurance concernant les foires.

Ces initiatives, qui paraissent tout à fait judicieuses, ne devraient-elles pas vous conduire, monsieur le ministre, à ajuster le coût budgétaire de ces dispositifs pour 1996 ?

Pour conclure, mes chers collègues, je voudrais évoquer brièvement la situation du régime d'assurance crédit publique géré par la COFACE. Au début des années quatre-vingt-dix, il suscitait un coût de l'ordre de 10 milliards de francs. L'an prochain, il sera, en principe, équilibré.

Ce rééquilibrage progressif, dont nous ne pouvons que nous féliciter, trouve son origine dans deux tendances sur lesquelles vous avez insisté à juste titre, monsieur le ministre.

D'une part, une diminution régulière des indemnités versées traduit l'apurement progressif du passé lié à la crise de l'endettement, et l'absence de prise de risque inconsidérée dans les nouveaux contrats pris en garantie.

D'autre part, on constate une montée en puissance des récupérations perçues par la COFACE au titre des sinistres précédemment indemnisés. Cela témoigne d'une nette amélioration de la situation économique de certains pays ayant bénéficié dans le passé d'accords de consolidation.

Toutefois, de forts aléas subsistent. La défaillance de la Russie aura coûté 2,1 milliards de francs en 1994, et celle de l'Algérie 3,1 milliards de francs. Mais, malgré cela, le système se redresse lentement.

Pour 1996, les principales incertitudes sont, bien évidemment, liées à ces deux pays.

Pouvez-vous nous indiquer, monsieur le ministre, où nous en sommes aujourd'hui et si les pronostics avancés au milieu de l'été, lors de l'élaboration du budget, vous semblent toujours d'actualité ?

En outre, la COFACE a accumulé un encours excessivement important sur la Chine. Une telle concentration du risque ne vous paraît-elle pas de nature à fragiliser à nouveau ce régime d'assurance ?

Enfin, ne vous semble-t-il pas que la politique de risque vis-à-vis de certains pays d'Amérique latine pourrait être quelque peu assouplie ?

Notre monde change à la vitesse de la lumière. Délaisant notre vieille Europe, de nouvelles zones d'expansion économique émergent, en Asie du Sud-Est, en Amérique latine et autour du Pacifique. Comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre, si, pour l'avenir nous pouvons nous montrer résolument optimistes, c'est vers les régions en voie de développement que doivent porter en priorité les efforts qui nous permettront de maintenir les excédents flatteurs enregistrés par notre commerce extérieur depuis plusieurs années.

En conclusion, mes chers collègues, je vous indique que la commission des finances a adopté les crédits du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur celles du RDSE, de l'Union centriste, des Républicains indépendants et du RPR.*)

M. le président. La parole est à M. Souplet, rapporteur pour avis.

M. Michel Souplet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan, pour le commerce extérieur. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, dans un contexte international favorable marqué par une forte progression du commerce international en 1994, la France conserve son rang de quatrième exportateur mondial, avec une part de marché stabilisée à 5,7 p. 100 ; c'est un bon résultat.

Mais le problème des fluctuations monétaires jette une ombre inquiétante sur ce tableau. Nos exportateurs souffrent de la concurrence exarcebée des pays dont la monnaie s'est fortement dépréciée, tant sur le marché français que sur les marchés tiers.

Certains secteurs subissent l'effet de ces dépréciations compétitives de la lire, de la livre ou de la peseta bien plus que d'autres. C'est le cas, en particulier, de l'automobile, du jouet, du textile ou de la chaussure. Un seul exemple : les parts de marché en Italie de ces deux derniers secteurs ont chuté respectivement de 14,2 p. 100 et de 10,8 p. 100 en deux ans.

La Commission européenne vient d'adopter un rapport sur l'impact des fluctuations monétaires sur le marché intérieur. Si elle comprend le refus de Bruxelles d'autoriser des aides compensatoires généralisées, la commission des affaires économiques souhaiterait cependant, monsieur le ministre, que soient envisagées des mesures ponctuelles en faveur des secteurs les plus touchés. Vous y avez d'ailleurs fait allusion tout à l'heure dans votre propos introductif.

Ces mesures s'avèrent d'autant plus nécessaires que les efforts considérables réalisés par ces entreprises pour réduire leur marge et tenter de maintenir leur compétitivité trouvent leurs limites et risquent de les pénaliser en termes de rentabilité, et donc de capacité d'investissement.

S'agissant des négociations multilatérales, la commission des affaires économiques note avec satisfaction le développement des relations euro-méditerranéennes. En revanche, elle croit, monsieur le ministre, qu'il faut s'opposer fermement à toute démarche tendant à l'instauration d'une zone de libre-échange transatlantique, comme l'envisagent déjà certains, alors même que les négociations du GATT ont trouvé leur aboutissement voilà à peine une année et que l'Organisation mondiale du commerce et les nouvelles règles du jeu commercial international viennent de se mettre en place. Notre commission, en résumé, est totalement opposée à la création d'une zone de libre-échange.

J'en reviens à l'évolution de notre balance commerciale.

En retrait d'au moins 4,4 p. 100 en 1994, l'excédent commercial n'en atteint pas moins un excellent niveau pour la deuxième année consécutive, avec 83,8 milliards de francs. Il devrait dépasser, comme vous l'avez dit tout à l'heure, monsieur le ministre, 100 milliards de francs en 1995.

A un excédent de récession succède donc un excédent de croissance, et nous pouvons nous en réjouir.

Ces données doivent cependant être relativisées, et ce pour deux raisons.

Tout d'abord, les expéditions de la métropole vers les départements et territoires d'outre-mer sont comptabilisées comme des exportations tandis que les flux commerciaux partant de ceux-ci vers les pays tiers ne sont pas pris en compte. Il en résulte une amélioration artificielle de notre solde commercial de l'ordre de 30 milliards de francs.

Par ailleurs, les fraudes importantes à la TVA perturbent le système statistique mis en place depuis 1992 entre les pays de la Communauté, ce qui a pour conséquence de minorer très sensiblement le montant de nos importations. Le total de ces fraudes à la TVA est compris entre 10 milliards de francs et 30 milliards de francs, d'après l'évaluation de mon collègue et ami rapporteur spécial de l'Assemblée nationale.

Certes, nos progrès restent réels par rapport à 1993, date à laquelle le système statistique était déjà mis en œuvre. Il n'en reste pas moins que cette situation n'est pas satisfaisante et que le renforcement de la coopération entre les services douaniers des Etats membres se révèle indispensable.

Pouvez-vous, monsieur le ministre, infirmer ou confirmer les chiffres ainsi avancés et nous indiquer les mesures que le Gouvernement envisage de prendre pour remédier à cette situation ou l'améliorer ?

Je note que le solde commercial positif s'explique surtout par le maintien à un bon niveau du solde industriel, soit 47 milliards de francs en 1994, et, de façon plus marginale, par une contraction du déficit énergétique évoqué tout à l'heure.

La baisse de l'excédent agro-alimentaire est, en revanche, préoccupante. En effet, après le résultat record de 1993, celui-ci a diminué de 22,3 p. 100 en 1994, pour atteindre 46,7 milliards de francs, au lieu de 57 milliards de francs l'année précédente.

Cela tient à une double évolution : d'une part, une amélioration de l'excédent des produits des industries agro-alimentaires de 6 p. 100 - je m'en réjouis - et, d'autre part, une chute spectaculaire de 70 p. 100 du solde des produits agricoles, en raison du recul des ventes de céréales.

La commission des affaires économiques s'inquiète de cette chute préoccupante de l'excédent des produits agricoles et de la prudence, pour ne pas employer un autre terme, avec laquelle la Commission européenne mène actuellement la politique d'exportation de céréales, qui a entraîné une récente baisse des volumes exportés.

Les causes de cette chute sont triples : d'abord, l'application de la politique agricole commune et les négociations du GATT ont entraîné une baisse des prix ; ensuite, le gel des terres de moins 15 p. 100 a eu évidemment pour conséquence une chute équivalente de la production céréalière exportable, enfin, des stocks qui n'existent plus, doivent être reconstitués mais avec des prix mondiaux en baisse.

Telles sont les trois explications de cette chute à laquelle il faudra remédier.

Permettez-moi tout de même de faire remarquer qu'il est dommage que l'on se soit polarisé sur des stocks, alors qu'aujourd'hui le stock de céréales est à peine équivalent à deux semaines de consommation mondiale. Je pense donc qu'il est urgent de revoir ce point de notre politique commerciale.

Sur le plan géographique, notre commerce extérieur n'enregistre pas de bouleversements majeurs en 1994.

Parmi les éléments positifs, je relève avec satisfaction que les performances de la France s'améliorent très sensiblement sur l'Asie en développement rapide, où ses exportations ont crû à un rythme de 20 p. 100 en 1994. Mais cet effort reste notoirement insuffisant.

En effet, notre commerce extérieur souffre de certaines faiblesses liées au recul de l'investissement français à l'étranger, à la modestie de la présence française sur les économies émergentes et au fait que les petites et moyennes entreprises restent insuffisamment tournées vers l'international.

En effet, en 1994, l'investissement français à l'étranger a reculé pour la quatrième année consécutive. Avec 59 milliards de francs, soit une diminution de 15 p. 100 en un an, il a atteint son plus bas niveau depuis 1987.

Par ailleurs, en dépit d'efforts récents, la France reste en retrait sur l'ensemble des économies émergentes, par rapport à ses grands compétiteurs européens. Si l'on retient comme critère le poids des pays émergents dans les exportations totales, avec 7,6 p. 100, la France se situe au quatrième rang mondial derrière l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

Ainsi, la France a légèrement moins profité de l'ouverture des marchés des pays d'Europe centrale et orientale que ses partenaires allemand et italien.

En outre, contrairement à l'Allemagne et à l'Italie, les PME françaises restent encore insuffisamment tournées vers l'international. Au total, la part des PMI de plus de vingt personnes dans les exportations françaises est passée de 22,2 p. 100 en 1985 à 26 p. 100 en 1992. Elles doivent donc être davantage encouragées à exporter. La politique de soutien au commerce extérieur prend en compte ces faiblesses auxquelles elle tente de remédier.

C'est ainsi que le plan en faveur des PME, que M. le Premier ministre vient d'annoncer, comporte des mesures destinées à inciter les PME à exporter.

Je me félicite, notamment, de la création de « points exports » dans les régions et de la mise à disposition des entreprises d'un nombre croissant de coopérants du service national en entreprise ; ils devraient être 3 000 en 1995. Je crois qu'il convient de privilégier leur affectation auprès des PME, qui en ont le plus besoin. C'est d'ailleurs dans ce sens que travaille l'ACTIM aujourd'hui.

Par ailleurs, le Gouvernement envisage la réforme du dispositif d'appui à l'export. Vous nous en avez exposé les grandes lignes, monsieur le ministre.

Je n'entrerai pas dans les détails du budget pour 1996, dans la mesure où le rapporteur spécial de la commission des finances l'a remarquablement exposé.

Je dirai quelques mots des crédits destinés au réseau d'appui au commerce extérieur, qui ne progressent que de 1,5 p. 100 par rapport au budget initial pour 1995, et dont les crédits d'intervention sont réduits de 10 p. 100. Les organismes concernés sont invités à se concentrer sur les missions de base, ce qui est sans doute nécessaire. Mais la commission des affaires économiques attire votre attention, monsieur le ministre, sur les limites que rencontre cette diminution des crédits, dans un contexte

international de quasi-guerre commerciale et au moment où nos exportations constituent un vecteur essentiel de la reprise et de l'emploi.

La réduction des effectifs des postes d'expansion économique à l'étranger s'est accompagnée d'un redéploiement de ceux-ci vers les économies en forte croissance et les marchés émergents. La commission estime que ces efforts doivent être amplifiés.

Les effectifs en Europe occidentale, où les entreprises n'ont bien souvent pas besoin des postes d'expansion pour obtenir des informations sur les pays ou les marchés, peuvent paraître pléthoriques par rapport à l'insuffisance des effectifs dans les pays d'Europe centrale et orientale, dans la zone Asie-Océanie, ou dans l'Amérique centrale ; dans ces trois régions, le besoin de soutien des entreprises apparaît pourtant plus évident.

La commission des affaires économiques se félicite, en revanche, de la forte augmentation des crédits inscrits pour 1996 au titre des dispositifs de soutien au commerce courant, qui s'élèvent à 500 millions de francs, soit une augmentation de plus de 30 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. Cela répond à notre souci d'encourager les PME à exporter.

Par ailleurs, on peut se féliciter de la forte diminution du coût de notre dispositif de soutien aux grands contrats qui résulte de la réorientation du commerce extérieur français vers des pays plus solvables, de l'évolution de la conjoncture mondiale, ainsi que d'un réel volontarisme budgétaire, qui s'est notamment traduit par une surveillance aigüe des « risques pays » et par l'encadrement des prêts et dons du Trésor.

Cela ne doit cependant pas se traduire par une frilosité. Nous devons continuer à accompagner nos entreprises dans leurs prises de risques, en particulier dans les pays qui connaissent des taux de croissance à deux chiffres. Or il semble que la France soit très peu présente dans ces zones, qui sont pourtant les plus porteuses d'avenir.

Les enjeux sont donc fondamentaux, en termes d'emplois, de croissance économique et concernant la place de la France dans le monde. Je vous renvoie, mes chers collègues, à mon rapport écrit pour de plus amples développements sur tous ces points.

Je conclurai en indiquant que la commission des affaires économiques et du Plan, malgré les coupes claires qui ne permettent pas de réaliser tous les efforts de relance et de conquête des marchés extérieurs, mais dans l'espoir que la conjoncture permettra très vite de combler les retards - je pense, par exemple, monsieur le ministre, aux moyens donnés à la SOPEXA - société pour l'expansion des ventes des produits agricoles et alimentaires - qui devra, dès le printemps prochain, mener une politique extrêmement dynamique pour la promotion de nos produits agroalimentaires - a émis un avis favorable à l'adoption des crédits du commerce extérieur pour 1996. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, des Républicains et indépendants, du RPR, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 22 minutes ;

Groupe socialiste : 21 minutes ;

Groupe de l'Union centriste : 20 minutes ;

Groupe des Républicains et indépendants : 18 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen : 16 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 6 minutes.

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention va porter sur un secteur industriel bien particulier, le textile et l'habillement, secteur qui m'est cher et qui représente, dans plusieurs de nos régions, une activité économique encore importante, et même, pour certaines d'entre elles, primordiale.

Mon interpellation - au bon sens du terme, monsieur le ministre - concernant ce secteur industriel, ne saurait vous surprendre, car ce secteur, bien que dynamique, souffre depuis longtemps, - en fait depuis au moins vingt ans - de difficultés et de crises successives. En effet, chaque année, depuis 1974, environ 10 000 emplois disparaissent, et au cours de cette période, les effectifs totaux ont été réduits de 60 p. 100. Ce chiffre est évidemment considérable, et en outre insupportable, à la fois pour les élus des régions textiles concernées, tant les situations tragiques se multiplient au long des années, mais aussi pour les populations qui subissent ces crises successives et qui s'interrogent régulièrement sur leur avenir.

Parallèlement, le nombre d'entreprises a fortement diminué. Les entreprises du secteur textile-habillement sont, le plus souvent, vous l'avez vous-même remarqué, monsieur le ministre, des petites ou moyennes entreprises. Il n'en reste plus que 3 500 aujourd'hui. Beaucoup ont disparu, malgré les efforts reconnus de leurs dirigeants. La détresse de ceux qui ont dû cesser leurs activités est, croyez-moi, pénible à supporter.

Monsieur le ministre, j'ai sous les yeux un journal important de ma région qui titrait, le 6 décembre, « Dim-Senones pourrait fermer dès le 1^{er} janvier. Deux cents emplois sont en jeu, et la fermeture de l'usine paraît inéluctable. » Je vous laisse penser quelle angoisse les populations concernées et les élus ressentent.

M. Xavier de Villepin. Bien sûr !

M. Christian Poncelet. Il est normal qu'ils manifestent et qu'ils expriment leurs inquiétudes. Nous devons les écouter.

Cette douloureuse situation s'aggrave sans cesse. L'évolution des investissements a été négative d'une année sur l'autre depuis 1992. En outre, la consommation intérieure va baisser en 1995, pour la quatrième année consécutive. De même, les exportations qui avaient augmenté, notamment grâce à l'arrivée de nouveaux clients issus des pays d'Europe centrale et orientale, paraissent se contracter aujourd'hui.

Enfin, ce qui est peut-être le plus grave, les tensions sur les prix n'ont cessé de s'accroître sous l'effet conjoint de plusieurs facteurs.

En premier lieu, c'est l'augmentation dans des proportions trop importantes - cela est dit et répété sans cesse - des importations, je dirais même, en me gardant d'être excessif tant il est vrai, comme le disait Talleyrand, que ce qui est excessif est insignifiant, qu'il s'agit d'une véritable invasion de nos marchés par les produits en provenance des pays à bas salaires, importations qui ont tiré tous les prix vers le bas.

Je vous rappelle qu'aujourd'hui 60 p. 100 de la consommation est importée, comme l'a fort justement souligné à cette tribune notre excellente collègue, Mme Bergé-Lavigne, à l'instant.

Par ailleurs, les récentes turbulences monétaires sur les marchés européens - j'y reviendrai dans un instant - ont également entraîné les prix à la baisse.

Enfin, la stratégie de distribution avec la progression continue des ventes dans les « hypermarchés » oblige les fournisseurs à contracter leurs marges dans des conditions qui les mènent bien souvent à l'asphyxie. M. le Premier ministre lui-même, à Bordeaux, a bien voulu le reconnaître et a insisté sur ce point.

A ces difficultés s'ajoute le fait que les arbitrages actuels des ménages en termes de consommation ne sont pas favorables au secteur textile-habillement. Si ce secteur peut bénéficier rapidement d'un retour de la croissance et de la confiance des ménages, il est aussi l'un des plus directement affectés par la crise actuelle et la morosité ambiante.

Monsieur le ministre, s'agissant plus particulièrement du commerce extérieur du textile-habillement, je voudrais faire plusieurs remarques.

Tout d'abord, il me semble utile de rappeler que la dégradation de notre solde extérieur dans ce domaine est récente : voilà dix ans, notre taux de couverture était proche de 90 p. 100 ; il est aujourd'hui d'un peu plus de 70 p. 100 seulement. La rapidité de la dégradation est impressionnante.

Cette situation a d'abord été le résultat du fort accroissement des importations, principalement en provenance des pays à bas salaire et à régime social inexistant. Il faut en effet souligner que le secteur du textile-habillement est un secteur à forte intensité de main-d'œuvre et qu'il est donc l'un des plus directement pénalisés par le poids des charges sociales, qui entrent pour une très large part dans les coûts de production. Les écarts de salaires et de couverture sociale sont donc à l'origine de nombreuses délocalisations et importations.

A cet égard, le démantèlement progressif au cours des dix prochaines années de tous les quotas textiles institués par l'accord multifibres, l'AMF, à la réalisation duquel votre serviteur a participé aux côtés de M. Maurice Schumann, ne pourra pas contribuer à améliorer la situation, bien au contraire.

Monsieur le ministre, pourquoi la France s'acharne-t-elle à effacer rapidement l'AMF avant même que toutes les mesures soient prises au niveau européen pour éviter une concurrence déloyale de la part des pays non européens qui viennent nous concurrencer et mettre en difficulté des secteurs entiers de notre industrie et, pour certains d'entre eux, les anéantir totalement ?

Ce problème est reconnu par tout le monde. Il n'y a pas en cette assemblée un seul parlementaire qui ne fasse ce diagnostic.

M. Emmanuel Hamel. C'est vrai !

M. Christian Poncelet. Ne sommes-nous pas assez intelligents pour trouver une parade ?

Plus récemment, les dévaluations de la lire italienne, de la livre anglaise et de la peseta espagnole ont rendu la concurrence encore plus vive.

Des travaux économiques approfondis ont montré que le gain en compétitivité du prix des produits italiens peut être évalué à près de 30 p. 100 en deux ans, soit une part de marché supplémentaire de l'ordre de 10 milliards de francs. En revanche, pour la France, le préjudice commercial lié à ces trois dévaluations successives représente 3,5 p. 100 de ses exportations vers les pays de l'Union européenne, ce qui est loin, très loin d'être négligeable dans un secteur aussi concurrentiel que celui du textile-habillement. Comme, de plus, 60 p. 100 de nos

échanges ont lieu à l'intérieur de l'Union européenne, vous mesurez bien, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'extrême sensibilité de nos produits aux effets de change.

Que pouvons-nous faire, face à cette situation ? Ou plutôt que devons-nous faire ?

Il me semble, tout d'abord, que le Gouvernement devrait mobiliser une majorité de ses partenaires européens pour imposer aux membres de l'Union européenne un respect plus strict de la stabilité monétaire entre les devises européennes, alors même que tous ces pays ont signé un traité qui leur en fait obligation.

Les manquements à cette stabilité, j'allais dire à cette solidarité monétaire, pourraient entraîner de la part de l'Europe une diminution des fonds structurels, qui sont des instruments de solidarité dont bénéficient les pays qui se livrent à des dévaluations trop importantes. Les crédits communautaires rendus ainsi disponibles seraient redéployés vers les secteurs qui subissent de plein fouet le choc des dévaluations.

Messieurs les ministres, nos partenaires dévaluent sans être pour autant sanctionnés par les instances européennes qui leur délivrent par ailleurs des concours financiers pour les aider dans leurs productions, nous portant ainsi naturellement préjudice. Une telle situation est aberrante !

M. Emmanuel Hamel. Oui, aberrante !

M. Christian Poncelet. Il faut très rapidement la corriger. Je dirais même, plus grave encore, qu'une telle attitude porte atteinte à ce à quoi nous sommes attachés les uns et les autres, c'est-à-dire à la construction européenne.

Voilà une situation qui va conduire notre peuple à repousser cette noble idée de la construction européenne. Il est nécessaire d'agir et vite, messieurs les ministres.

Il me semble ensuite que notre industrie du textile-habillement a des atouts qu'il faut valoriser. Ainsi, il faut consolider notre avance technologique dans les nouvelles matières et les textiles dits « intelligents ». Dans ce domaine, nous sommes en pointe et certains modèles français sont pris comme référence.

Il faut renforcer l'image des produits français par la promotion de la créativité, de la qualité, de l'innovation et maintenir notre pays en tête des tendances de la mode.

Il faut aussi réagir face à la banalisation du vêtement et surtout face à la contrefaçon. Une loi a été votée. Nous nous en sommes tous réjouis. Elle doit être entièrement appliquée et les contrevenants doivent être lourdement sanctionnés. Je vous demande instamment, monsieur le ministre de l'industrie, d'y veiller et de tout faire pour lutter contre ce fléau mondial.

A cet égard, il me semble fondamental également qu'avec nos partenaires européens nous obtenions une réelle ouverture des marchés qui nous sont actuellement fermés. Une concurrence loyale doit fonctionner dans les deux sens.

Nous devons pouvoir partir à la conquête des nouveaux marchés. Il faudra, monsieur le ministre, que ce secteur, qui est plus que d'autres victime de distorsions de concurrence, soit particulièrement défendu auprès des instances de régulation du commerce mondial. Vous trouverez alors à vos côtés - ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant - notre partenaire allemand qui réalise, aujourd'hui que cette concurrence déloyale venue de l'extérieur de l'Europe et qui s'ajoute aux dévaluations quali-

fiées pudiquement de « concurrentielles » porte atteinte à des pans entiers de son industrie textile, laquelle lance, elle aussi, un véritable cri d'alarme.

Enfin, sur notre marché intérieur, deux mesures au moins doivent être mises rapidement à l'étude.

La première est un allègement des charges pour les entreprises. Elle concerne notamment les bas salaires, très pénalisés, vous le savez, par le poids des charges sociales. Le mouvement a été amorcé par la loi quinquennale sur l'emploi. Il est aujourd'hui poursuivi. Peut-être faudrait-il l'accélérer en amplifiant pour les seules industries de main d'œuvre ou pour certaines branches comme le textile-habillement ?

Je sais que telle est la volonté du Premier ministre. J'insiste pour qu'une telle décision soit prise dans les plus brefs délais. Elle va dans le sens de la politique définie par le Président de la République au cours de sa récente campagne électorale.

La seconde mesure me préoccupe depuis un certain temps. J'en ai parlé en ouvrant la discussion du projet de finances pour 1996. Il s'agirait de proposer à nos compatriotes une mesure de relance de la consommation, en la ciblant sur certains domaines comme celui dont nous parlons aujourd'hui. Cette relance, vous le savez, s'impose chaque jour, d'autant que nous avons construit notre budget sur une croissance de 2,8 p. 100 et qu'à ce jour on peut s'interroger pour savoir si elle sera atteinte.

J'espère qu'en cours d'année la tendance à la baisse se corrigera. Mais, dès maintenant, au cas où l'on ne réussirait pas à redresser cette tendance, il est nécessaire de prévoir un programme de relance économique. Sinon, en fin d'exercice, nous aurons un déficit de recettes et une aggravation des déficits.

Je livre ces idées à votre réflexion, messieurs les ministres. Sachez qu'à travers moi ce sont des milliers de chefs d'entreprise et des centaines de milliers de salariés qui vous parlent. Nous ne pouvons plus les décevoir. Ils attendent de nous un signal fort pour reprendre confiance.

Le Gouvernement, j'en suis convaincu, saura les entendre. J'attends avec intérêt, comme vous pouvez le deviner, les réponses que vous pourrez faire aux questions...

M. Emmanuel Hamel. Si pertinentes !

M. Christian Poncelet. ... que je vous ai posées.

A l'avance, je vous en remercie. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, aussi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à Mme Heinis.

Mme Anne Heinis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je vais intervenir, en mon nom personnel et en parfait accord avec mon collègue Charles-Henri de Cossé-Brissac, à propos des constructions navales françaises.

En effet, les députés ont cru devoir voter une réduction de 44,4 millions de francs des crédits de paiement affectés à l'équipement naval, alors que la dotation initialement prévue était de 750 millions de francs. Or, s'il est bien légitime qu'un député du Sud ait fait ouvrir une ligne de 10 millions de francs de crédits pour soutenir l'industrie de la mégisserie, il me semble étonnant que, dans la foulée, il ait fait voter une réduction de 44 millions de francs des crédits destinés à la construction navale sans se préoccuper des conséquences de sa proposition.

M. Emmanuel Hamel. C'est plus qu'étonnant, c'est consternant !

Mme Anne Heinis. En effet ! Aussi, vous permettrez à un sénateur de la Manche, département où se trouvent à Cherbourg un grand arsenal militaire et un chantier civil de construction navale de haut niveau, de plaider pour ce secteur.

Je souhaiterais donc, monsieur le ministre, en préliminaire, que vous puissiez me donner l'assurance que la dotation initiale du Gouvernement sera reprise dans le collectif budgétaire, comme cela s'est fait par le passé. C'est très important pour nous.

En effet, la construction navale française présente des caractéristiques particulières par rapport à celle des autres pays européens. Nous sommes les seuls à posséder deux réseaux de construction navale distincts : les arsenaux militaires de l'Etat, qui reçoivent l'essentiel des commandes de navires de guerre et qui dépendent du ministère de la défense, et les chantiers de construction navale civils, qui relèvent, eux, du ministère de l'industrie, c'est-à-dire de votre ministère.

Par ailleurs, c'est une autre caractéristique, la France ne dispose pas d'un armement civil puissant puisque 90 p. 100 de la construction est exportée, en dehors de l'Union européenne, où elle se trouve malheureusement en concurrence directe avec le Japon et la Corée, entre autres.

En revanche, l'Allemagne, l'Italie et le Danemark en particulier ont des armements civils importants alimentant largement l'activité de leurs chantiers, qui reçoivent également des commandes militaires puisque les deux activités sont confondues.

Cette situation engendre des systèmes d'aide différents.

L'Union européenne a jusqu'à présent autorisé le maintien du système français d'aide plafonnée à la production et à la restructuration - c'est d'ailleurs l'objet de la septième directive - couvrant la période 1991-1993, prolongée jusqu'en 1995.

Le taux plafond est de 9 p. 100. Ces aides correspondent à l'absence de protection douanière et jouent le rôle d'un tarif extérieur commun. Ce régime a cependant été remis en cause par l'Union européenne, qui a conclu un accord en 1994 à l'OCDE.

Malheureusement, cet accord ne prend pas en compte le *dumping* monétaire, notamment de toutes les monnaies liées au dollar, systématiquement sous-évaluées, comme le won coréen, ce qui nous nuit beaucoup.

Cet accord autorise les aides indirectes sous forme de crédits internes avec obligation de commandes chez un constructeur national, ce qui arragne bien nos partenaires, en particulier l'Allemagne.

Enfin, cet accord met fin aux aides directes telles qu'elles sont pratiquées en France, d'où la nécessité pour nous d'étudier la transformation de notre système d'aides.

La plupart des Etats membres ont accepté cet accord puisque, comme on l'a vu, leurs armateurs nationaux passent commande pour des tonnages significatifs, avec des financements privilégiés.

A Bruxelles, le conseil des ministres des affaires extérieures a ratifié cet accord, mais, en l'absence de ratification des Etats-Unis, le conseil des ministres de l'industrie a prorogé l'application de la septième directive jusqu'au 1^{er} octobre 1996.

En conséquence, la Commission européenne a accepté la mise en œuvre d'un plan transitoire triennal pour les chantiers français : 2,6 milliards de francs seront ainsi consacrés, entre 1996 et 1998, à l'aide à la recherche, au développement, à l'investissement, à la formation et aux mesures sociales.

Au-delà de cette date, l'accord devrait être renégocié, mais le grand risque est bien sûr qu'il s'agisse d'un solde de tout compte.

Il ne faudrait pas, monsieur le ministre, que ce plan triennal auquel l'Etat s'est engagé en faveur de la construction navale soit remis en cause par l'économie décidée par l'Assemblée nationale, alors que la France a déployé de grands efforts pour l'obtenir.

Enfin, les entreprises ont engagé des efforts de restructuration et de compétitivité qu'il convient de ne pas abandonner en chemin.

Sur un autre plan, il faut savoir que les entreprises françaises ont plus difficilement accès que leurs concurrentes européennes aux protocoles d'aide aux pays en voie de développement. En effet, le protocole français est un protocole global d'équipement, dans lequel les constructeurs de navires sont en concurrence avec les autres fournisseurs de biens d'équipement tels que les aéroports, les centrales, etc. Au contraire, les Allemands proposent un protocole particulier par navire qui ne peut être utilisé pour l'achat d'autres biens d'équipement.

Les pays importateurs sont donc bien entendu tentés de préférer au protocole français le protocole allemand, qui augmente leur capacité d'emprunt. Cependant, ils viennent nous solliciter chez nous.

Je prendrai un exemple concret dans le département de la Manche.

Les Constructions mécaniques de Normandie, les CMN de Cherbourg sont en attente de la décision du ministère de l'économie et des finances d'inclure dans le protocole avec l'Indonésie un navire supplémentaire hautement spécialisé en océanographie, commande pour laquelle ils sont justement en concurrence avec l'Allemagne. Il faut noter que c'est une de leurs spécialités, et que, dès qu'ils auront obtenu l'accord, ils seront prêts à démarrer le chantier.

Tout cela appelle de ma part un certain nombre d'observations.

En ce qui concerne les aides directes, nous avons en principe trois ans pour réfléchir à des changements de structure de nature à rapprocher la situation des industries françaises de construction navale et de transport maritime de celle de leurs homologues européens.

Il conviendra, en tout premier lieu, de se référer à la résolution adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1994 qui « invite le Gouvernement français à étudier la possibilité de transposer dans notre pays les aides fiscales accordées par l'Allemagne à l'armement maritime » ; nous y revenons.

Ensuite, il sera nécessaire de remettre en place des mécanismes de crédits bonifiés, que ce soit pour les armateurs communautaires ou dans le cadre de protocoles financiers, puisque de tels mécanismes sont autorisés par l'accord de l'OCDE.

Enfin, il faudra bien que le problème des disparités monétaires à l'intérieur même de l'Europe, qui a déjà été évoqué, soit traité un jour, puisque l'accord OCDE ne traite nullement de ce problème.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Bien sûr.

Mme Anne Heinis. Pour en revenir au budget, croyez bien, monsieur le ministre, que je suis favorable autant que notre majorité à la maîtrise de la dépense publique. Toutefois, il me semble important de différencier les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement génératrices d'emplois.

En faisant porter l'essentiel de la réduction du budget du ministère de l'industrie sur l'équipement naval, donc sur le titre VI, on fait peut-être une fausse économie. Dois-je rappeler que les crédits d'aide à la construction navale ont été divisés par six en francs courants depuis 1985 et que, par ailleurs, ce secteur représente 6 000 emplois directs et 23 000 avec les emplois indirects, puisque l'on sait que la construction navale est très largement une industrie de montage faisant appel à des sous-traitants dans toute la France ?

Aussi, pour conclure, monsieur le ministre, je dirai que le secteur de la construction navale est un secteur d'avenir, compte tenu du développement du commerce mondial et des transports maritimes, mais cela à trois conditions : que nous restions à la pointe de la technologie, que nos entreprises veillent à leur compétitivité - elles en sont conscientes - et, enfin, que nos chantiers ne soient pas défavorisés sur les plans européen et mondial, car la concurrence est forte.

La technologie, à ce jour, nous l'avons, qu'elle soit porteuse de produits nouveaux, comme les navires rapides, ou qu'elle développe des navires à haute valeur ajoutée, comme les méthaniers.

J'en veux pour preuve trois exemples parmi d'autres.

Le premier est Cherbourg, avec la conception et la réalisation du sous-marin le *Triomphant* par l'arsenal, à l'extrême pointe de la technologie nucléaire et reconnu comme tel internationalement.

Le deuxième est les CMN, chantiers civils, qui, en leur temps, s'étaient illustrés avec les vedettes de Cherbourg, aujourd'hui spécialisés dans les patrouilles rapides et les navires océanographiques.

Le troisième est les Chantiers de l'Atlantique, spécialisés dans les méthaniers et les gros navires de passagers, qui construisirent le *France*, devenu le *Norway*. Il faut signaler que l'armateur de *Norway* revient maintenant à Saint-Nazaire passer commande pour la construction de ses unités les plus récentes ! Cela prouve quand même que nous sommes intéressants et compétitifs.

Secteur à forte vocation exportatrice, la construction navale doit aller chercher de nouveaux marchés. Pour cela, il faut investir et l'aide à l'investissement qui lui sera apportée concourra au développement de la croissance, tant recherchée. Il faut se donner les moyens d'aller la chercher là où elle se trouve, comme l'a excellemment dit M. le président du Sénat. (*Applaudissements sur les traversées des Républicains et Indépendants, du RPR et de l'Union centriste.*)

M. le président. La parole est à M. de Villepin.

M. Xavier de Villepin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le commerce extérieur français a dégagé un excédent de 88 milliards de francs en 1993 et de 83 milliards de francs en 1994.

Il pourrait atteindre en 1995 un montant identique, voire supérieur, puisque l'excédent cumulé fin septembre atteignait déjà 79 milliards de francs.

Il s'agit là, disons-le simplement, de résultats tout à fait remarquables, surtout lorsque l'on se souvient du déficit chronique que connaissait notre balance commerciale jusqu'à la fin des années quatre-vingt.

Qui devons-nous remercier ? Je crois que ces résultats sont essentiellement dus à l'amélioration de la compétitivité prix et coût de l'économie française, ce qui signifie que désormais nos entreprises sont mieux armées que par le passé pour enlever les marchés à l'exportation. Cela est important non seulement pour le niveau de l'activité économique en France, mais également pour l'emploi,

puisque l'on estime généralement, même si les chiffres sont imprécis, à plus de 4 millions le nombre d'emplois directement ou indirectement liés, en France, à l'activité exportatrice.

En 1994, l'amélioration de l'excédent de l'industrie civile de plus de 3 milliards de francs a touché l'ensemble des biens industriels ; les biens intermédiaires, notamment les métaux et la chimie, ont malheureusement accusé un déficit de 10 milliards de francs.

Le solde des biens d'équipement professionnel est, certes, en augmentation de 5 milliards de francs, mais les déficits de certains secteurs, comme le matériel informatique, l'électronique professionnel et domestique, sont particulièrement préoccupants.

Au cours de cette même année, le pôle transports, constructions aéronautiques, équipements automobiles et voitures particulières a été particulièrement dynamique : 1995 sera sans doute une moins bonne année, compte tenu notamment de la contre-performance d'Airbus dans le Sud-Est asiatique. On assiste actuellement à une offensive très préoccupante des Américains.

Si l'excédent agroalimentaire est en baisse comme l'a souligné mon ami M. Souplet, cela s'explique uniquement par des raisons conjoncturelles, à savoir la baisse des prix dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune. En revanche, l'excédent des industries agroalimentaires, toujours aussi important, est venu limiter cette détérioration.

Comme l'ont fort justement souligné les rapporteurs des commissions saisies au fond et pour avis de ce budget, l'avenir de notre commerce extérieur passe, d'une part, par un développement continu des secteurs des biens d'équipement et des biens intermédiaires liés aux technologies de pointe et, d'autre part, par la montée en gamme des producteurs et des produits français, notamment dans les biens de consommation.

Nos entreprises ne peuvent pas, hélas ! lutter à armes égales avec les entreprises du Sud-Est asiatique pour des productions dont le prix de revient est souvent divisé par dix. Nous sommes donc conduits à nous spécialiser dans des produits moyen et haut de gamme dont le marché est moins sensible à la composante prix.

Lorsqu'on analyse la répartition géographique de nos échanges, on constate que plus de 80 p. 100 de ceux-ci s'effectuent avec des pays de l'OCDE. C'est tout de même un résultat remarquable.

J'entends dire qu'il faut abandonner l'Afrique, que ces pays n'ont pas d'avenir. Moi, je ne suis pas sûr que la vocation de nos experts à désigner des cibles soit une excellente formule, quand nous faisons sur l'Afrique des parts de marché de plus de 30 p. 100. N'abandonnons pas les biens acquis ! L'Algérie, qui souffre des difficultés que nous connaissons tous, donne une part de marché à la France de 33 p. 100. Il faut s'en souvenir quand nous définissons l'aide à ce pays, ce qui n'est pas simple, car cela donne lieu à des controverses importantes.

La demande étrangère demeure active et permet de soutenir plusieurs professions - la chimie, la fonderie, les véhicules utilitaires, les constituants électriques industriels, les services informatiques - mais elle marque des signes d'hésitation dans plusieurs autres domaines, comme les équipements mécaniques et électriques, le papier carton, voire recule comme l'automobile, le textile-habillement, la chaussure, la sidérurgie, les métaux non ferreux.

Les raisons tiennent pour l'essentiel à l'affaiblissement de la demande européenne et surtout à la concurrence des pays dont la monnaie s'est dépréciée ; MM. les rapporteurs ont eu raison de le souligner.

L'instabilité monétaire n'est pas sans conséquence sur les exportations françaises.

Entre 1994 et 1995, l'appréciation du franc et plus encore du deutschemark en change moyen pondéré par rapport aux grandes monnaies du monde aura été plus importante que l'appréciation cumulée de 1993 à 1994.

Dans le même temps, cinq monnaies européennes se sont nettement dépréciées par rapport au franc : la lire, la drachme grecque, la livre sterling britannique, la couronne suédoise, la peseta espagnole.

Alors que notre commerce était équilibré en 1992 avec l'Italie, il est devenu déficitaire, du fait de la dépréciation de la lire, en 1993 et 1994.

C'est tout de même préoccupant. En effet, messieurs les ministres, vous qui voyagez, vous devez constater le dynamisme considérable des Italiens. Il faut en leur rendre hommage au lieu de sourire de leurs difficultés.

Les conditions de concurrence perturbées par les distorsions monétaires pénalisent incontestablement les industries françaises, aussi bien sur le marché intérieur qu'à l'exportation.

C'est vrai du textile-habillement dont a fort bien parlé notre collègue M. Poncelet ; c'est vrai de la chaussure, de l'ameublement, de l'automobile, de l'aéronautique, mais également de l'équipement mécanique, de l'équipement électrique et électronique.

Toutes ces professions ont souligné, à juste titre, l'influence négative du facteur change sur leur activité et leurs commandes des derniers mois, ainsi que sur leurs marges.

Les entreprises françaises - et c'est ce qui me préoccupe - continuent de perdre des marchés : en 1993 et en 1994, la croissance des exportations de la France a été inférieure de près de deux points à celle de la demande mondiale. A titre indicatif, celle des exportations allemandes a été inférieure de près de cinq points, mais celle des exportations italiennes supérieure de 13 points et celle des exportations espagnoles de 20 points.

Tout cela ne doit bien évidemment pas nous faire dévier de la politique du franc fort, qui constitue en réalité l'une des principales raisons des bons résultats du commerce extérieur français. Toutefois, la capacité d'adaptation des entreprises françaises à des chocs monétaires répétés et erratiques n'est pas sans limite. Notre pays ne devra plus permettre les perturbations que font subir les dévaluations compétitives à certains secteurs de l'économie française.

Que deviendrait la monnaie unique, messieurs les ministres, si elle était entourée de pays qui continuent ces pratiques de dévaluation ?

Dernier point que je souhaiterais évoquer : le rôle joué dans notre pays par les petites et moyennes entreprises en matière d'exportation.

Selon une récente enquête de la Banque de France, huit PME françaises sur dix n'exportent pas ou très peu alors que la proportion est rigoureusement inverse pour les grandes entreprises.

Les trois quarts des exportations françaises sont réalisées par des entreprises de plus de 500 salariés.

Il faut, coûte que coûte, inverser cette tendance. Il faut favoriser et développer la présence française à l'étranger, ainsi que le souligne à juste titre et avec force le président du Sénat, René Monory, dans son ouvrage *Des clefs pour le futur*.

Un certain nombre de mesures ont d'ores et déjà été prises visant à favoriser l'exportation des PME, notamment par des avances de trésorerie dans le cadre de l'assurance prospection aux PME engageant un salarié export.

Il me semble que, sur le plan national, une réforme des structures publiques, notamment des organismes parapublics d'appui, s'avère indispensable. Ainsi en va-t-il du CFCE, le centre français du commerce extérieur, dont - je le dis très humblement devant les autorités qui m'entourent - je n'ai jamais compris pourquoi il appartenait au secteur public. Après tout, on pourrait supposer que les informations aux entreprises proviennent du secteur privé, qui doit connaître et définir leurs besoins. Mais il s'agit certainement d'un héritage du colbertisme !

Deuxième idée que je crois importante, et vous y avez fait allusion, monsieur le ministre : il conviendrait sans doute d'inculquer aux personnels des postes économiques, à ceux que vous voulez envoyer dans des territoires lointains, dits « émergents », à Shen Zhou ou dans ces lieux bénis où la croissance est de 8 p. 100 à 10 p. 100, une meilleure culture d'entreprise. Rapprochons les entreprises des services publics.

L'idée d'introduire un élément variable dans la rémunération des agents ou d'octroyer, comme dans les entreprises, une prime d'intéressement mériterait d'être analysée. Par ailleurs, les rapports entre les postes économiques à l'étranger et les chambres de commerce pourraient être clarifiés afin d'assurer une meilleure complémentarité. C'est une vieille idée. Elle nous vient de loin, elle n'avance que lentement.

Sous le bénéfice de ces observations, le groupe de l'Union centriste votera le projet de budget de l'industrie et du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Billard.

M. Claude Billard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, l'effort budgétaire de l'Etat en matière de politique industrielle ne peut évidemment pas se résumer aux seuls crédits du ministère de l'industrie qui n'en sont qu'un des éléments, car de nombreux autres paramètres entrent en effet en ligne de compte pour estimer la cohérence et la qualité.

Pour y parvenir, il convient donc d'appréhender le niveau des crédits alloués à de nombreux ministères mais aussi et surtout de prendre en compte l'ensemble de la politique fiscale du pays qui, par ses multiples implications, demeure pour l'Etat un des moyens les plus importants de pilotage et d'orientation de l'économie.

Monsieur le ministre de l'industrie, si j'en juge par le montant des crédits qui vous sont accordés, vous avouerez qu'avec une diminution de 10,3 p. 100 du volume prévu pour 1995, qui succède à une réduction antérieure de 7,4 p. 100, le budget du ministère dont vous venez d'hériter fond comme neige au soleil.

Même si la lisibilité de votre budget est modifiée par différents transferts de secteurs entiers vers d'autres ministères, les actions utiles pour valoriser la recherche, l'innovation, le soutien technique aux petites et moyennes entreprises, pour dynamiser l'activité industrielle demeurent à un niveau très insuffisant pour couvrir les besoins du pays.

Cependant, au-delà de la véritable cure d'austérité imposée à ce ministère, il nous faut bien discerner la poursuite d'une politique d'inspiration néolibérale qui suppose la concurrence et le marché comme seules variables d'ajustement de l'économie alors que la notion

d'emploi n'est considérée que sous l'angle du chômage qui permet de mettre les salariés en concurrence afin de tirer les salaires vers le bas, de réduire les coûts d'exploitation et d'augmenter les profits.

Si, en théorie et surtout en apparence, l'Etat semble se retirer et renoncer à son rôle pilote dans l'économie, dans la pratique, cela se traduit généralement par une certaine réorientation de ses moyens, par le renforcement de son action en faveur des investissements les moins utiles à la société et, en définitive, par la dilapidation des deniers publics au bénéfice de la sphère financière.

Voilà quelques années, il y avait un budget de l'industrie qui servait au développement des industries et un budget du travail qui servait à l'essor des relations sociales. Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un budget de l'industrie qui s'appauvrit, alors que celui du travail devient de plus en plus celui de l'aide aux industriels, pour permettre à ceux-ci de développer leurs profits en réduisant au minimum le nombre des créations d'emplois et en délocalisant les productions.

Le « moins d'Etat », habilement affiché, se traduit en fait de plus en plus par un véritable drainage des fonds publics vers les activités le plus parasites de l'économie au détriment de la valorisation de ce qui est utile au développement de la société.

Nous savons bien que les seuls mécanismes de la concurrence et du marché ne peuvent assurer la régulation économique sans accroître les gâchis et les disparités sociales et spatiales, sans favoriser la constitution des grands monopoles privés qui finissent par pressurer les petites entreprises créatrices d'emplois, les citoyens-consommateurs et l'Etat pour asseoir leurs immenses profits particuliers.

C'est ce qu'avaient su percevoir les hommes et les femmes de la Libération quand, avec le général de Gaulle, ils eurent le courage et l'intelligence de donner à la nation les leviers lui permettant de maîtriser l'économie du pays et de l'aiguiller sur les rails de la reconstruction et de la réussite économique et sociale.

L'efficacité économique et sociale implique que, à travers l'Etat, les citoyens puissent intervenir dans la gestion de l'économie et du pays, ce qui constitue la meilleure des garanties pour que la lutte pour l'emploi demeure en permanence une priorité absolue.

L'efficacité économique et sociale dépend des outils que l'Etat se donne pour jouer pleinement son rôle naturel de régulateur de l'économie.

Or que constatons-nous aujourd'hui ?

Nous constatons que plus on s'en prend aux droits sociaux et au pouvoir d'achat des salariés et des ménages, plus on attribue de fonds publics aux entreprises, plus on exonère celles-ci de taxes, d'impôts et de cotisations sociales, plus on privatise les grandes entreprises publiques, plus on s'attaque aux services publics, plus l'économie va mal. Des régions entières décrochent et la situation de l'immense majorité des Françaises et des Français se détériore.

La revendication qui nous est donc aujourd'hui présentée, celle qui revient avec force dans les grèves et les manifestations, c'est d'abord l'exigence démocratique d'être non seulement écouté, mais aussi entendu. C'est également celle de la place et du rôle de l'Etat au service de la nation dans l'économie. C'est le refus clair et fort de la dissociation du social et de l'économique.

Bien entendu, et nous en avons conscience, ces exigences sont en complet décalage avec l'idéologie ambiante caractérisée par le retour en force, depuis une vingtaine

d'années, des théories ultralibérales qui ont fait la preuve de leur échec pendant tout le siècle dernier et qui sont aujourd'hui remises au goût du jour.

Ces exigences populaires de contrôle et d'action démocratique sur l'économie se heurtent de plein fouet à la volonté du pouvoir français et des pouvoirs européens d'imposer l'application du traité de Maastricht et des accords du GATT, aux termes desquels l'économie mondiale est conçue comme une foire d'empoigne. Dans cette dernière, les salariés se concurrencent en permanence sur le terrain des rémunérations, et les différentes nations sont contraintes de renoncer à tous leurs projets de développement pour le plus grand profit des multinationales.

De vous à moi, qui a raison dans ce bras de fer ? Qui défend à la fois les intérêts nationaux et les intérêts de la société humaine ?

Bien entendu, n'en déplaise à certains, et comme à chaque grande étape de l'histoire, c'est et ce sera toujours le peuple et non les technocrates de tout poil qui prétendront décider, pour lui, de son avenir.

On peut, un temps, le contenir par la contrainte ou la répression, mais une chose est sûre : quand le peuple décide de prendre ses affaires en main, rien ne peut et ne saurait l'arrêter.

Oui, nous le disons, il faut remettre en cause les accords du GATT et engager, au niveau international, le plus rapidement possible, les contacts et le processus de négociation qui s'imposent pour y parvenir. Nous ne pouvons en effet nous résoudre à voir notre agriculture et notre industrie prises dans la tourmente d'une guerre économique qui broie les économies nationales et les hommes, les entraînant à leur perte en réduisant en permanence la demande solvable.

Oui, nous l'affirmons, il faut saisir l'occasion de la prochaine conférence intergouvernementale européenne pour renégocier ce traité de Maastricht qui risque de réduire à néant l'idée même d'une Europe fraternelle des nations et des peuples avançant sur le chemin du développement économique et social par la voie de la coopération et du dialogue.

Il n'est pas admissible que le principe de la liberté de la concurrence gouverne les rapports économiques au sein d'une Union européenne qui baisse pavillon à la moindre injonction américaine.

La notion de service public doit être introduite dans les traités, car elle garantit que les intérêts de la collectivité et des particuliers prévaudront sur ceux des grands groupes industriels et financiers.

On a déjà fait trop de mal aux services publics dans notre pays et en Europe, ce qui a contribué à réduire leur efficacité et à creuser les inégalités sociales et spatiales dans la manière dont les usagers sont traités.

La notion de protection sociale maximale garantie, reposant pour son financement sur l'affectation d'une part suffisante de la richesse créée, doit également être inscrite dans les traités pour tirer vers le haut notre protection sociale et celle de l'ensemble des pays membres. Il en va de même pour la notion de recherche des coopérations industrielles, économiques et financières.

Oui, notre pays a besoin d'une grande politique industrielle qui permette de résoudre les problèmes du chômage et de déficits sociaux auxquels nous sommes douloureusement confrontés et de concourir à l'essor économique et social de notre pays.

Mais, pour cela, il est nécessaire de changer enfin complètement de politique parce que celle qui est menée depuis trop longtemps dans ce pays a fait la preuve de son incapacité à résoudre les grands problèmes du moment.

Il faut en finir avec la pensée unique qu'on nous annonçait définitivement périmée, mais qui revient au galop depuis quelques mois, creusant à nouveau le précipice de la fracture sociale.

Il convient non seulement d'arrêter mais d'inverser le processus des privatisations, qui prive la France d'un potentiel considérable de dynamisation du tissu industriel et d'un incontestable outil d'aménagement du territoire.

Un fort secteur public et nationalisé ne tue pas l'initiative privée ; bien au contraire, il peut concourir à la susciter et à la valoriser en favorisant la création et l'activité des petites et moyennes entreprises, ces PME qui sont aujourd'hui asphyxiées autant par l'attitude des banques à leur égard que du fait de l'insuffisance de la demande, elle-même due à l'insuffisance du pouvoir d'achat des salariés et des ménages.

Et ce n'est pas parce que les gouvernements qui se sont succédé après 1984 ont détourné et perverti le rôle des entreprises nationalisées en 1981, en leur enjoignant de se comporter de la même manière que les entreprises du secteur privé, et que leurs atouts, faute d'une gestion vraiment démocratique, n'ont pas suffisamment été valorisés qu'il faut en conclure à l'inefficacité des nationalisations.

La politique de privatisation est extrêmement coûteuse pour le pays.

Elle l'est en emplois parce qu'on supprime des postes de travail avant la privatisation pour rendre l'entreprise plus attractive pour les marchés boursiers et que les acheteurs licencient après la privatisation pour ne conserver que les centres de profits les plus importants, afin de garantir aux nouveaux actionnaires une rentabilisation rapide et maximale de leur investissement.

Elle est également coûteuse au sens strict dans la mesure où les opérations de vente se font souvent à tempérament et à prix d'ami, comme le soulignait encore tout récemment en première page le quotidien économique *Les Echos*, à propos de la privatisation de Pechiney.

Par le coût social qu'elles engendrent et par le bradage à vil prix du patrimoine national, les privatisations sont assurément le plus grand gaspillage de fonds publics que la France ait connu depuis longtemps. Et quand on pense que, pendant ce temps-là, le Gouvernement tente de culpabiliser les assurés sociaux à propos de leur couverture sociale, il y a vraiment de quoi être scandalisé !

Dans un environnement économique et idéologique hostile, les entreprises publiques de ce pays sont parvenues à permettre à tous les Français et à toutes les entreprises d'avoir, par exemple, accès à l'électricité et au téléphone dans des conditions tarifaires peu onéreuses, si on les compare à celles de nos voisins, et identiques sur tout le territoire.

Tout comme La poste, et bien d'autres, avec leurs salariés, ces entreprises, qui ont certes, parfois, besoin de l'aide de l'Etat pour financer leurs programmes d'investissements, font preuve d'une très grande maîtrise de leur activité.

En tout cas, cela n'a rien à voir avec ce que font les deux ou trois compagnies privées chargées de la distribution de l'eau, qui gèrent mal la ressource, ne sont capables ni d'assurer une péréquation tarifaire sur tout le territoire ni d'offrir des prix raisonnables aux usagers, et

dont certains dirigeants ont été impliqués dans plusieurs affaires politico-financières qui ont défrayé la chronique ces dernières années.

Il faut mettre fin à cette situation en nationalisant ces compagnies monopolistiques, pour le plus grand bien des usagers et des finances publiques.

Nous sommes donc pour un accroissement, pour un renouveau, pour une redéfinition du rôle du secteur public et nationalisé dans notre pays, comme de l'aide que l'Etat se doit de lui apporter.

Plus généralement, nous estimons qu'il est nécessaire de revoir la politique industrielle du pays et que, pour développer l'activité et l'emploi, il est absolument indispensable de desserrer l'étau du crédit, qui étouffe littéralement les petites et moyennes entreprises, alors que le Gouvernement et les dirigeants du patronat français se focalisent sur les cotisations sociales, auxquelles ils attribuent la responsabilité de tous les problèmes.

Les banques doivent jouer leur rôle de banquier et en accepter les risques, au lieu de se contenter de faire en permanence de la finance.

L'argent doit aller à l'emploi, et c'est pour cela qu'il faut en finir avec la dictature du marché boursier. La politique économique de la France doit se faire non plus à la corbeille mais sur le terrain de l'économie réelle. Hélas ! force est, une fois de plus, de constater que la politique du Gouvernement n'apporte aucune réponse en ce sens.

Nous avons besoin d'une vraie politique de redressement industriel, qui ne s'inscrive plus dans une logique d'abandon et de soumission. Doter notre pays de grands projets d'avenir implique de valoriser nos atouts, nos potentialités.

Ce budget ne prévoit rien qui aille dans le sens de la politique d'un authentique ministère de l'industrie, pourvu de véritables moyens budgétaires, susceptibles d'aider à la réalisation de l'ambition industrielle créatrice d'emplois qui manque tant à notre pays.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, les crédits budgétaires proposés pour ce ministère correspondant à l'indigence de la politique industrielle du Gouvernement, vous comprendrez que les membres du groupe communiste, républicain et citoyen votent contre.

M. le président. La parole est à Mme Dieulangard.

Mme Marie-Madeleine Dieulangard. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est fort opportunément que la Haute Assemblée est saisie aujourd'hui du budget de l'industrie. Le vaste mouvement social qui ébranle notre pays trouve en effet largement sa source dans l'illisibilité de la politique gouvernementale à l'égard du monde du travail en général et du secteur de l'industrie en particulier.

Certes, ceux qui sont aujourd'hui au Gouvernement semblent avoir rompu pour une bonne part avec les rêves ultra-libéraux qui étaient les leurs en 1986. Cependant ils semblent loin de mesurer toute l'importance et la pertinence du rôle de l'Etat dans le développement économique et industriel de notre pays.

Or, comme chacun peut aisément s'en apercevoir, les salariés actuellement en lutte demandent le retour de l'Etat dans la sphère économique. Ils attendent de lui qu'il redevienne stratège, capable de dépasser la cécité des marchés, de voir à long terme, pour préparer notre pays à gagner les paris de l'avenir, qui seront les emplois de demain.

Pour tous les Français, le rôle de l'Etat dans le développement de la vocation industrielle du pays a été flagrante au travers de réussites technologiques, et souvent commerciales, que sont la gamme des Airbus, le TGV, la fusée Ariane, les télécommunications, et j'en passe.

Chaque jour, dans la rue, la même angoisse s'exprime sous la forme d'une interrogation : quel devenir pour les entreprises publiques, dans un monde régi par les règles les plus destructrices du libéralisme ?

Les inquiétudes des salariés d'EDF-GDF ou de France Télécom nous paraissent légitimes, et nos craintes sont avivées lorsqu'un ministre ne trouve rien de mieux à faire que d'annoncer une mutation profonde d'une telle entreprise depuis les salons dorés de la capitale des Etats-Unis.

Je sais parfaitement que l'ensemble de ces secteurs ne sont pas placés sous votre responsabilité, monsieur le ministre, mais ils posent tous une question fondamentale, celle de la place de l'Etat dans l'économie nationale.

Pour illustrer mon propos, je m'attarderai sur l'approche gouvernementale à l'égard du secteur de la construction navale, qu'a déjà évoqué ma collègue Mme Heinis.

Les restructurations massives que ce secteur industriel a subies se sont soldées par la survie de deux chantiers seulement : les Ateliers et Chantiers du Havre, d'ailleurs en proie à de très sérieuses difficultés en termes de plan de charge, et les Chantiers de l'Atlantique de Saint-Nazaire, dernier site de construction navale français capable de produire en un temps record des navires gigantesques, adaptés à la demande internationale et mobilisant une technologie de pointe.

Pour le malheur de ces chantiers et pour celui de l'ensemble des salariés concernés, le marché de la construction navale est ouvert à tous les vents du libéralisme le plus sauvage et le plus destructeur.

Les pères de la construction européenne eux-mêmes ne s'y étaient pas trompés puisque le traité de Rome prévoit d'autoriser des aides qui « correspondent à l'absence de protection douanière ». Ce secteur est en fait dépourvu de toute protection, qu'elle porte sur les règles antidumping ou sur les droits de douane. Dans un contexte identique, avec les mêmes contraintes, monsieur le ministre, la France n'aurait probablement plus d'industrie automobile.

La construction navale n'est pas une industrie de pays en voie de développement. Les principaux concurrents des chantiers français se trouvent aujourd'hui en Allemagne, au Japon, en Italie ou en Finlande. Si la construction navale française est fragilisée, c'est avant tout parce que la France ne s'est jamais donné les moyens d'une politique maritime digne de ce nom. Pensez seulement que les derniers armateurs battant pavillon français ne commandent qu'exceptionnellement des navires dans les chantiers français, alors que les armateurs allemands, par exemple, n'adoptent pas du tout un comportement équivalent.

Nous n'oublions pas l'attitude inconcevable du gouvernement de M. Balladur, qui, par la plume de l'actuel Premier ministre, a signé un accord international - celui-là même dont parlait Mme Heinis - si mal négocié qu'il fait de la France la grande perdante de cette négociation.

Certes, le Gouvernement paraît avoir obtenu un sursis, mais nous craignons fort que ce sursis ne diffère que de quelques mois l'application de cet accord, avec les conséquences néfastes que l'on peut imaginer.

C'est d'autant plus dommageable que la construction navale française exporte plus de 90 p. 100 de sa production.

Si je plaide pour la construction navale, c'est naturellement parce que je suis élue d'une région dont la construction navale demeure le poumon économique et un secteur d'activité dont tous les habitants sont fiers, mais c'est aussi en ma qualité d'élue de la nation.

En effet, je n'oublie pas - et vous, mes chers collègues, ne devez pas l'oublier non plus - que la construction d'un paquebot fait appel au travail de plus de 1 000 fournisseurs, pour la plupart français et répartis dans plus de soixante-quinze départements métropolitains.

Voilà la réalité économique. Voilà pourquoi personne ne peut accepter le vote de l'Assemblée nationale, qui, de manière aveugle, a adopté un amendement réduisant de 44 millions de francs les subventions accordées aux chantiers navals pour les aider à obtenir des commandes. Supprimer cette subvention, c'est jouer contre l'emploi, contre l'activité économique, contre la France. C'est pourquoi je défendrai tout à l'heure un amendement visant à rétablir ces 44 millions de francs.

Pour la construction navale comme pour l'aéronautique, pour les télécommunications comme pour les chemins de fer, la question tourne toujours autour de la place de l'Etat. Vis-à-vis des entreprises publiques comme des firmes d'importance nationale susceptibles d'entraîner une mécanique industrielle, l'Etat doit jouer son rôle. Comment accepter que les dizaines de milliards de francs obtenus par le biais des privatisations ne profitent pas réellement au développement de l'industrie nationale ?

N'oublions pas que, pour développer une économie fondée sur les services, il faut un tissu industriel dense et compétitif. C'est une réalité économique que nous avons peut-être trop tendance à négliger.

Voir les domaines d'intervention d'un ministère comme celui de l'industrie se réduire ne peut que nous inquiéter. C'est, je le crois, symbolique d'un pays dépourvu d'une véritable ligne directrice, d'une véritable ambition en matière de politique industrielle.

Monsieur le ministre, nous sommes disposés, au sein du groupe socialiste, à vous accorder un réel crédit concernant votre politique. Nous savons bien que ce budget n'est pas le vôtre, qu'il est celui de votre prédécesseur. Nous vous croyons décidés à relancer une véritable politique industrielle. En conséquence, nous ne pouvons pas accepter un recul des crédits destinés à votre ministère.

Si les crédits affectés à Charbonnages de France augmentent légèrement, il n'en va pas de même pour ceux qui sont consacrés à l'environnement - sous le couvert de l'ADEME - et à la compétitivité des entreprises. Il est inquiétant pour l'avenir d'observer le recul de la dotation versée à l'ANVAR, dont la mission est d'assurer le soutien et la diffusion de l'innovation dans le tissu industriel. Une telle approche est naturellement néfaste, car elle fragilise grandement le soutien public à notre tissu industriel et à sa régénération.

Environnement, innovation, autant de créneaux ouverts, mais aussi d'exigences pour l'avenir qui ne semblent pas retenir l'attention des pouvoirs publics. C'est d'autant plus regrettable que l'on peut justement attendre de l'Etat qu'il joue son rôle de « défricheur ». Qui, si l'Etat ne le fait pas, aura pour mission de préparer, monsieur le ministre, notre industrie du XXI^e siècle ?

Nous sommes inquiets pour cet avenir, car vous risquez, nous le craignons, en tout cas, d'être, d'abord et avant tout, le ministre qui achèvera le démantèlement de l'industrie publique. La privatisation de Pechiney est en

cours, celle de Renault régulièrement annoncée. Quel sera le devenir d'EDF ou de GDF ? A cet égard, j'ai pris bonne note et apprécié, monsieur le ministre, les propos que vous avez eus pour le service public.

La contrainte extérieure, régulièrement invoquée pour justifier la privatisation des entreprises publiques, n'a pas grand sens. Certes, le rapport que vous avez signé au titre de la délégation de l'Assemblée nationale pour l'Union européenne semble indiquer votre souci du devenir d'Electricité de France et de Gaz de France. D'autres interventions que vous avez faites récemment pourraient nous rassurer si vous disposiez de réelles marges de manœuvre au sein d'un gouvernement qui confond dialogue et injonction, négociation et rapport de forces.

A vous, monsieur le ministre, d'agir pour nous convaincre que le ministre que vous êtes devenu n'oubliera ni les intentions ni les déclarations du député qu'il était hier.

Vous savez nos inquiétudes concernant l'approche communautaire de la notion bien française de « service public ». Cette idée est consubstantielle au pacte républicain. Elle a su s'adapter à l'évolution de notre société, comme à l'internationalisation des échanges. Elle pourrait, nous en sommes convaincus, résister au tournant du millénaire. Elle le pourra, à la seule condition que le gouvernement français prenne toutes ses responsabilités.

Nous ne voulons pas d'un double langage où l'on expliquerait la remise en cause de cette notion en mettant en avant les impératifs de la construction européenne, alors qu'en réalité le gouvernement français dispose d'un arsenal juridique suffisamment riche. Il doit l'utiliser, d'autres le font, pour empêcher nos partenaires européens de nous imposer une évolution que nous refusons.

Nous vous jurerons aux actes. A vous d'être le ministre qui refuse la privatisation rampante de France Télécom ; à vous d'être le ministre qui refusera la logique des libéraux les plus irresponsables.

Je viens de vous alerter sur la nécessité de ne pas expliquer des choix stratégiques douloureux par de prétendus impératifs européens. Les socialistes ne toléreront pas que, faute de négocier habilement et avec détermination, la France se défasse de ses responsabilités en invoquant l'Europe chaque fois que le gouvernement Juppé décidera de porter un mauvais coup au service public. Nous sommes convaincus qu'Europe et service public peuvent se développer harmonieusement. Au Gouvernement de s'en donner les moyens !

La France est forte d'une industrie dynamique et innovante, longtemps symbolisée par des entreprises publiques qui s'imposaient sur tous les marchés du monde. Elle est riche aussi d'une industrie privée qui bénéficie d'un appui constant de l'Etat. Malheureusement, le gouvernement français ne semble pas avoir fait de l'industrie une de ses priorités pour l'emploi. C'est regrettable.

A quand une véritable définition d'une politique industrielle ? A quand un projet global pour l'industrie nationale ? L'industrie française a besoin des orientations et du soutien d'un Etat fort et visionnaire, pas d'une gestion notariale plus soucieuse d'écouler à bon prix les actions d'entreprises publiques en voie de privatisation que de fixer un cap.

Le groupe socialiste du Sénat n'adoptera pas cette année les crédits du ministère de l'industrie, qui marquent trop d'incertitudes, trop de frilosité, trop de replis. Il espère pouvoir, l'an prochain, vous adresser un satisfecit, si vos déclarations de député trouvent une traduction dans votre action de ministre. (*Applaudissements sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Durand-Chastel.

M. Hubert Durand-Chastel. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, les résultats du commerce extérieur français, qui progresse à un taux sensiblement supérieur à celui de la production, sont encourageants. Cette bonne santé est, en fait, la clé de la croissance française et du développement de l'emploi. Rappelons qu'un salarié sur quatre travaille à l'exportation.

Or l'excellente image internationale de la qualité française et une bonne disponibilité de notre capacité de production permettraient, actuellement, de répondre à un accroissement significatif de nos exportations, qui représentent à peine 6 p. 100 du commerce mondial.

Malheureusement, la force de vente nous fait défaut. L'expatriation française reste très insuffisante, comme l'a souligné à maintes reprises M. René Monory. Cette déficience est d'autant plus regrettable que de nombreux français, qualifiés, sont candidats au départ. Notre faible expatriation n'est-elle pas, monsieur le ministre, un grave handicap qu'il conviendrait de corriger par des incitations spécifiques ?

Les petites et moyennes entreprises, objet de la sollicitude gouvernementale, sont précisément un riche gisement pour l'exportation. Certains grands groupes, comme Total, Elf, Rhône-Poulenc, pratiquent la formule du portage ou du partenariat à l'étranger, pour reprendre votre formule, monsieur le ministre, qui consiste à accueillir dans leurs propres installations à l'étranger des représentants de petites sociétés. Ce tutorat à l'exportation s'exerce, en général, avec des coopérants du service national qui, pour la plupart, restent à l'étranger après avoir accompli leur temps de service. Avez-vous l'intention, monsieur le ministre, de multiplier le nombre des coopérants du service national en entreprises et d'en faciliter la mise à la disposition des PME-PMI ?

Une forte volonté politique de mobilisation à l'international est nécessaire pour accroître notre commerce extérieur.

Le Président de la République et le Gouvernement ont mis au premier rang de leurs préoccupations la lutte pour l'emploi. Dans cette perspective, le budget du commerce extérieur devrait être prioritaire. Nous déplorons donc la réduction des crédits à l'exportation. Je rappelle que ces crédits couvrent les risques à l'étranger, notamment ceux des grands contrats qui correspondent au montant de l'excédent de notre balance commerciale. De même, la forte diminution des crédits d'intervention signifie un moindre appui aux efforts de diffusion des informations et à l'appui aux offres françaises.

En comparaison, c'est une *War Room*, une « salle de guerre » que les Etats-Unis ont installée au Département du commerce, où sont étudiés les cent soixante projets retenus pour l'étranger. De surcroît, le président Clinton intervient souvent, personnellement et avec agressivité, dans la guerre économique que nous vivons.

La France dispose bien d'organismes publics et parapublics de soutien au commerce extérieur, mais ils restent souvent cloisonnés et les moyens sont dispersés. Un recentrage et - pourquoi pas ? - la création d'une cellule de coordination ne seraient-ils pas souhaitables, monsieur le ministre, pour optimiser l'action de ce dispositif de soutien au commerce extérieur ? Ce serait d'autant plus nécessaire que la France offre la particularité de séparer, en ce qui concerne l'étranger, son action économique, qui dépend du Trésor, de son action diplomatique, qui relève du ministère des affaires étrangères.

Une concertation serait également souhaitable à l'échelon de l'Union européenne, qui représente plus de 40 p. 100 du commerce mondial. Monsieur le ministre, comment pourrait-on assurer une meilleure synergie avec nos partenaires européens, afin d'affronter plus unis et à tout moment les autres grands compétiteurs que sont les pays signataires de l'ALENA, l'accord de libre-échange nord-américain, de l'APEC, le Forum pour la coopération économique en Asie-Pacifique, ou même les Etats-Unis, comme nous en avons montré l'exemple lors des dernières négociations du GATT ?

Pour terminer, je ferai une recommandation quant aux ressources humaines de notre pays. Pour les candidats à l'expatriation, nos formations supérieures ne sont pas assez multinationales ou transculturelles. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne l'ouverture vers l'Asie, continent dont vous revenez, monsieur le ministre. Une orientation nouvelle est à donner dans notre enseignement supérieur aux candidats à la mobilité internationale, avec des programmes axés sur l'étranger, des cadres et des étudiants en partie étrangers. Cela apporterait une stimulation intellectuelle plus forte. Il existe, en fait, un marché mondial solvable de la formation à l'international, marché que nos universités et nos écoles de commerce n'exploitent pas, à la différence de celles des Etats-Unis, d'Australie, du Japon, de Suisse ou d'Allemagne. C'est un gisement d'élites utilisant les technologies modernes d'information où nous pouvons réussir très bien.

Espérant que vous souscrirez à ces quelques réflexions, notamment sur l'expatriation des Français, je voterai votre projet de budget, monsieur le ministre, que nous aurions souhaité plus combatif.

M. Emmanuel Hamel. Eh oui !

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, ce débat sur le projet de budget de l'industrie nous permet de mesurer la difficulté qu'il y a à appréhender une politique industrielle qui est de service public, mais qui peut être du secteur public ou du secteur privé.

Vous permettrez à l'élu de Moselle que je suis, département où se trouvent les derniers puits de mines de charbon en exploitation de France, d'évoquer certaines difficultés actuelles.

Les mineurs de charbon ne savent pas de quoi leur avenir sera fait. La reconversion titube. Je suis maire d'une commune où, voilà vingt-cinq ans, on a parié sur la technologie, singulièrement sur la télévision. Or l'usine Grundig a fermé, et pour des raisons identiques à celles qu'évoquait tout à l'heure M. Christian Poncelet.

Dans une Europe sans pitié, dans un monde économique également sans pitié, je crois qu'il faut regarder la réalité en face, ce que, monsieur le ministre, vous avez fait, dans la continuité de vos prédécesseurs. Mais vous prenez en charge le passé, et ce passé n'est pas simple.

Mon collègue Claude Huriet m'a demandé de rappeler qu'une disposition adoptée dans le cadre de la loi portant diverses dispositions d'ordre social, votée en décembre 1994, exonère de la participation à la péréquation instituée pour financer les prestations de retraite dites « de chauffage-logement » les mines nouvelles et celles qui ont fait l'objet d'une reprise après faillite. Il s'agissait alors de résoudre le problème de la mine de Salgigne et de la mine de zinc de Chessy.

Cette mesure, que l'on croyait bonne à l'époque, se traduit, en fait, par un surcroît de difficultés pour les mines françaises, qui continuent à payer la péréquation pour des mines qui ne sont pas à capitaux français.

Cependant, l'objet essentiel de mon propos, monsieur le ministre, concerne les démarches que vous allez entreprendre, le 14 décembre prochain, à Bruxelles.

Prenant peut-être le contre-pied de ce qui a été dit à l'Assemblée nationale, je me permets, monsieur le ministre, de tenter de vous aider à résoudre un problème difficile.

Le Gouvernement ne peut pas méconnaître l'existence du pouvoir concédant des communes, éventuellement regroupées en syndicat. Or la résolution sur des « propositions de directives communautaires relatives aux services publics », adoptée par l'Assemblée nationale, le 30 novembre 1995, porte gravement atteinte à l'intégrité patrimoniale des communes, en ce qu'elle leur refuse la qualité de consommateur éligible.

Ces communes ont le pouvoir concédant en matière de distribution publique, que ce soit pour l'électricité, le gaz, la chaleur ou l'eau. Elles l'exercent souvent directement soit en prenant elle-même le risque de l'exploitation, c'est la régie directe, soit par délégation de service public au secteur privé ou au secteur public.

En matière d'électricité, la loi de nationalisation confère à EDF trois rôles. L'établissement national est producteur. Je me permets de rappeler qu'il fut un temps où il n'était pas facile de défendre l'énergie nucléaire. Aujourd'hui, tout le monde s'en félicite, mais voilà vingt et un ans, lors de la première discussion budgétaire au Sénat, l'énergie nucléaire ne faisait pas l'unanimité. Cet établissement est le seul transporteur d'électricité pour le compte de l'Etat. Enfin, il est, depuis 1946, concessionnaire de la distribution publique d'électricité dans les communes où il n'existe pas de distributeurs publics locaux d'énergie. Ces derniers ont été expressément prévus par les textes institutionnels de 1946.

Dans le cadre des discussions sur les propositions de directives communautaires, le problème de la mise en concurrence envisagé par les engagements internationaux a soulevé des difficultés. D'une part, certains pays prônent l'accès des tiers aux réseaux, l'ATR. D'autre part, la France a refusé cet accès des tiers aux réseaux et elle a préconisé le principe conjoint de l'acheteur unique et du consommateur éligible. Cela signifie que le responsable de la régulation ou de la distribution est seul habilité à contracter les achats des producteurs. L'exception est le client éligible, défini comme gros consommateur, et tout autre client pouvant être spécifié par l'Etat membre. Le gros consommateur est alors défini comme un client final dont la consommation excède 100 gigawattheures par an, ou une quantité inférieure à spécifier par l'Etat membre. Rien ne s'oppose, en ce qui nous concerne, à l'adoption de ces règles.

Toutefois, la résolution adoptée à l'Assemblée nationale exclut *a priori* les distributeurs publics locaux d'électricité de ce dispositif. Aussi, je m'interroge sur les modalités pratiques. Le Gouvernement va-t-il nationaliser les distributions publiques d'électricité des régies municipales ? Va-t-il introduire un élément discriminatoire dans la gestion de ces règles et réduire ainsi le champ de leur activité ? En autorisant les clients au-delà d'un certain seuil à s'approvisionner directement auprès d'autres, l'exploitant du service public local ne pourra plus gérer son réseau car l'écrémage de clients se traduira par des investissements « échoués ». On peut, par ailleurs, imaginer qu'un consommateur éligible mette en concurrence l'entreprise

publique nationale et l'entreprise publique locale, ce qui est contraire à la notion de service public et de répartition des compétences entre collectivités.

Il me paraît difficile d'introduire dans une directive européenne une disposition non conforme à la loi française conduisant à terme à une captation du patrimoine des collectivités territoriales par l'État.

Une loi modifiant corrélativement la loi de nationalisation de 1946 conduirait à une étatisation de fait des régies et verrait les seules grandes entreprises industrielles bénéficier de façon discriminatoire de la classification du consommateur éligible.

Il me paraît indispensable, d'une part, de reconnaître le caractère spécifique des clients distributeurs, réglant ainsi le dilemme de l'acheteur unique et, d'autre part, de permettre aux régies atteignant le seuil ouvrant droit à être consommateur éligible de faire, elles aussi, partie de cette catégorie.

Mon raisonnement se fonde sur les principes de droit constitutionnel aux termes desquelles les collectivités territoriales sont gérées par des conseils élus dans le cadre de la loi. Si ces conseils ont choisi de confier l'exploitation de leur réseau à leur régie, cela signifie qu'en France il y a non pas un monopole de la distribution, mais bien des entreprises gestionnaires de réseaux de service public dans une zone donnée pour une mission économique d'intérêt général. Elles sont partie intégrante du service public.

En conséquence, il ne me paraît pas défendable d'exclure les distributeurs publics locaux qui ont sur leur territoire de gestion un ou des consommateurs éligibles d'être eux-mêmes consommateurs éligibles. Je prendrai l'exemple d'Electricité de Strasbourg, qui couvre la moitié d'un département. Il existe probablement des consommateurs éligibles. Vous n'allez pas interdire à Electricité de Strasbourg d'être consommateur éligible.

Telle est la raison pour laquelle je tenais, monsieur le ministre, à vous faire part de toutes ces observations. Je vous saurais gré de bien vouloir préciser vos intentions sur ce point particulier.

Cela étant dit, je voterai le présent projet de budget. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste.)*

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Monsieur Barbier, je vous remercie de votre intéressant rapport et de vos réflexions sur ce budget de l'industrie.

J'examinerai d'abord la prime automobile. Elle a effectivement été mise en place pour améliorer la qualité du parc automobile et, surtout, pour soutenir les ventes. Cette prime est autofinancée, c'est-à-dire que les rentrées de TVA sont supérieures au coût de cette mesure.

Il s'agit donc essentiellement d'un problème de trésorerie. Dans la loi de finances initiale pour 1995, 390 millions de francs étaient prévus à cet effet. Dans le projet de loi de finances pour 1996, aucun crédit n'a été inscrit à ce titre. Dans le collectif actuellement en cours d'examen sont inscrits 400 millions de francs. L'État a ajouté 900 millions de francs. Le total s'élève donc à 1 690 millions de francs. Il manque 770 millions de francs pour financer la prime Ballardur et 450 millions de francs doivent être recherchés pour financer la prime Juppé. La somme de 1 220 millions de francs permet de solder la prime Ballardur et de financer la prime Juppé jusqu'au printemps de 1996. Après, cette dernière devra être financée.

L'Entreprise minière et chimique, l'EMC, doit effectivement faire face à une aggravation de sa situation financière en raison des pertes importantes des mines de potasse en Alsace. Actuellement, le Gouvernement réfléchit au traitement financier de ce dossier sur la base de propositions émanant du président de cette entreprise. Un arbitrage doit intervenir prochainement.

En ce qui concerne Charbonnages de France, à la fin de l'exploitation des mines se poseront les problèmes de l'endettement et du patrimoine immobilier. Tout cela s'intègre dans le pacte charbonnier, signé en octobre 1994, qui garantit aux mineurs la poursuite de leur activité jusqu'au bénéfice d'une mesure d'âge ; en contrepartie, ceux-ci ont accepté un recours accru aux dites mesures et une politique de mobilité qui permettra de fermer prioritairement les sites déficitaires.

S'agissant de l'endettement, 50 millions de francs ont été inscrits dans le budget. Il s'agit certes d'un effort symbolique. Cela montre tout de même la volonté du Gouvernement de poursuivre la limitation de l'endettement de l'entreprise, qui, *in fine*, chacun le comprend bien, sera à la charge de l'État. Par conséquent, l'État assumera la responsabilité dans ce domaine.

Vous avez dit, à juste raison, qu'il convenait d'examiner en détail l'utilisation de l'ensemble des aides, en particulier de reconversion, à la suite du rapport de la Cour des comptes. Évaluer, mesurer l'impact, ce sont des obligations qui s'imposent à nous en ces périodes de rigueur. En ce qui concerne la négociation d'EDF qui a été également évoquée par M. Besson, la réponse est très simple : le Gouvernement ne sortira pas de la logique de l'acheteur unique. Si l'on essaie, comme cela semble être le cas actuellement, de faire glisser, après le succès que M. Yves Galland a obtenu le 1^{er} juin, la négociation pour remettre en cause la logique de l'acheteur unique, en laissant une place à l'accès des tiers au réseau, le Gouvernement s'y opposera ; aucune décision ne pourra être prise contre nous.

M. Jean Besson, rapporteur pour avis. Soyez ferme, monsieur le ministre !

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Vous pouvez compter sur moi.

M. Grignon a posé un certain nombre de diagnostics intéressants sur l'importance de la politique industrielle, sur l'accueil des investisseurs étrangers et sur la nécessité d'être très vigilant dans le domaine de l'Europe et d'être très présent en ce qui concerne les normes. Cette priorité est inscrite dans le budget.

J'en viens au Fonds national de développement des entreprises, qui a été créé par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 4 février 1995, dite loi Pasqua. Il permettra une aide au renforcement des fonds propres et à la création des entreprises suivant une approche différente et complémentaire des dispositifs existants. C'est une affaire très complexe à mettre en place. Actuellement, il faut mettre en accord la DATAR, le ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat ainsi que le Trésor. Les mécanismes ne sont pas encore définis. Je voudrais que vous sachiez que nous suivons de très près cette affaire, car elle est importante.

Monsieur Besson, vous avez aussi évoqué le problème de l'ADEME. La politique de maîtrise de l'énergie est un point important. Elle ne peut se résumer aux seuls crédits budgétaires qui sont accordés à cette agence. D'abord, ainsi que la commission des affaires économiques l'a souligné dans son rapport, le contrat d'objectifs signé avec l'État a prévu un recentrage des activités de l'ADEME en

direction de ses axes prioritaires. Ensuite, l'établissement est encouragé à une politique de partenariat, qui doit se tourner en particulier vers les collectivités locales. J'ajoute qu'une partie des fonds du FAS, 100 millions de francs, a été affectée à la politique de la maîtrise de la demande d'électricité. L'ADEME est un levier qui peut peser sur l'évolution de cette politique.

S'agissant du marché de l'électricité, j'ai donné à M. Besson un élément de réponse. On peut effectivement réfléchir sur le rôle que les entreprises publiques - je ne citerai aucune d'entre elles pour qu'elles n'aient pas le sentiment que la décision est prise - peuvent jouer dans le domaine de l'aménagement du territoire.

De même, il faut être très attentif aux conséquences que la structure fiscale, c'est-à-dire la taxe intérieure sur les produits pétroliers, la TIPP, fait peser sur le devenir du raffinage en France. En effet, les déséquilibres ont conduit le secteur du raffinage à un déficit tel que, dans la période de surcapacité que traverse actuellement l'industrie européenne du raffinage, un danger risque de peser sur notre propre raffinage. Il serait dommage que, lors de la restructuration qui ne manquera pas de s'engager à l'échelon européen, la France soit la première sanctionnée.

Madame Bergé-Lavigne, les dévaluations compétitives ne sont pas normales. (*M. Christian Poncelet fait un signe d'assentiment.*) Aujourd'hui, le comportement de certains partenaires au sein de l'Europe rompt avec les règles normales de fonctionnement du marché unique. Or, les instances de Bruxelles ne prennent aucune mesure de rétorsion à l'égard de ces pays, se contentant de les réprimander. Si cette indulgence demeure sans être assortie de la moindre sanction, les dévaluations compétitives perdureront.

Monsieur Poncelet, vous avez évoqué un problème de fond. Je ne reviendrai pas sur tout ce que vous avez dit. Vous avez souligné l'origine du mal : la concurrence des bas salaires, les fluctuations monétaires, la consommation intérieure qui, pour la quatrième année consécutive, est atone et les mécanismes, que vous avez décrits à juste raison, concernant le comportement de nos concurrents, notamment les Italiens.

Dans un premier temps, la dévaluation permet d'engranger le profit. Dans un deuxième temps, on recherche des parts de marché et on pratique alors une diminution des marges, ce qui finit par mettre les concurrents en difficulté et par provoquer des dépôts de bilan.

J'aurai l'occasion d'apporter à MM. Poncelet et Schumann une réponse complète, qui détaillera les mesures d'ordre national que nous prendrons et les démarches que nous avons l'intention de faire à l'échelon européen pour résoudre rapidement ce problème, compte tenu de l'urgence que vous avez évoquée.

M. Christian Poncelet. Dans quel cadre interviendra la réponse ?

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Après un arbitrage du Premier ministre, nous ferons un courrier ou nous organiserons une réunion avec vous-même et avec les représentants de la profession.

Je veux simplement dire qu'il existe effectivement des aides permanentes. Elles sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, des aides d'encouragement et de soutien à la créativité et à l'innovation. Il s'agit, d'autre part, des allègements concernant le coût des bas salaires. Cependant,

vous avez raison, il faut aller plus loin et sans doute prévoir une diminution des charges qui pèsent sur les entreprises de ce secteur.

Madame Heinis, vous avez soulevé un vrai problème. Il n'est pas toujours facile d'être ministre après avoir été parlementaire. En effet, j'ai été rapporteur à l'Assemblée nationale, de la résolution du 2 décembre 1994 que vous avez évoquée. Or, à l'époque, je ne m'étais pas rallié spontanément à la position du Gouvernement. Mais les choses étant ce qu'elles sont, la responsabilité d'un parlementaire n'est pas celle d'un ministre et j'assume pleinement la responsabilité de mes prédécesseurs.

En l'occurrence, je le dis comme je le ressens, nous nous sommes montrés plutôt naïfs, dans la mesure où nous avons pris une décision qui risquait de porter atteinte à l'industrie. Celle-ci s'était restructurée, alors que, depuis longtemps, tous les concurrents donnaient des aides à des conglomérats ou à des services de construction navale civile et militaire. Par conséquent, ils finançaient le civil par le biais du militaire, ou bien ils demandaient une aide à l'armement. La France est, en effet, le seul pays à pratiquer l'aide directe, parce qu'elle est le seul pays à avoir séparé la construction navale militaire et la construction navale civile.

Je vous donnerai quelques éléments de réponse.

Premièrement, les 2,6 milliards de francs d'engagement de l'Etat seront tenus.

Deuxièmement, le Gouvernement précédent avait indiqué que l'Europe ne devait pas ratifier le traité tant que les trois principaux pays concurrents, la Corée, le Japon et les Etats-Unis, ne l'auraient pas eux-mêmes ratifié, ce qu'ils n'ont pas fait à ce jour. Cela justifie les neuf mois supplémentaires.

Troisièmement, des économies étaient nécessaires. En tout état de cause, elles n'ont pas de conséquences sur l'aide globale que le Gouvernement apportera à la construction navale, parce qu'elles s'inscrivent dans un effort qui a été engagé et qui sera poursuivi quand il le faudra. Ces 44 millions de francs viennent donc en supplément. Des retards ont été pris qu'il faudra bien rattraper.

Je voudrais insister sur le fait que les crédits affectés restent importants : 705 millions de francs en crédits de paiement et 691 millions de francs en autorisations de programme.

La seule chose que je peux vous dire - mon prédécesseur, M. Yves Galland, me l'a en effet assuré - c'est que le ministère restera très vigilant sur les conditions dans lesquelles les engagements de l'Etat seront respectés en ce qui concerne ce secteur qui a accompli des efforts importants. En revanche, je ne peux répondre à la question essentielle que vous avez posée.

Est-il judicieux de faire porter les efforts sur les dépenses d'investissement plutôt que sur les dépenses de fonctionnement ? Ma réponse - je parle sous le contrôle de M. Poncelet - est très claire : il faut réduire les déficits et l'endettement avant d'engager une restructuration budgétaire qui libère des crédits, en particulier pour tout ce qui est créateur de richesses et donc d'emplois. Le drame, c'est qu'aujourd'hui on ne peut pas s'endetter pour investir, parce qu'on s'est endetté pour couvrir des dépenses de fonctionnement dans les années passées.

Il ne s'agit même pas, comme vous l'avez évoqué, de répondre aux critères de convergences fixés par le traité de Maastricht. Aujourd'hui, aucun gouvernement ne peut se dispenser de mener une politique de rigueur budgétaire

pour diminuer l'endettement et les dépenses de fonctionnement en raison de la situation d'asphyxie qui a été créée.

Monsieur Billard, je vous répondrai brièvement sur la question du décalage idéologique. Je n'appartiens à aucune idéologie ! Je ne suis pas un ultra-libéral ! La pensée unique, ce n'est pas, je le répète, faire disparaître la contrainte financière et budgétaire qui pèse actuellement sur le Gouvernement. Aujourd'hui, on est condamné à agir ainsi, afin de pouvoir conduire une politique de création d'emplois.

Vous avez dit, avec juste raison, qu'il fallait défendre le secteur public. Le Gouvernement a la volonté de défendre le service public ! Mais il faut éviter de dire à ce service public qu'il pourra s'en sortir en restant immobile et en refusant l'évolution. Il doit s'adapter. Je prendrai un exemple.

A la suite des événements que l'on connaît aujourd'hui, une grande entreprise de vente par correspondance, qui réalise habituellement 1,6 milliard de francs de chiffre d'affaires en décembre, a écrit à La Poste pour lui indiquer qu'elle ne ferait pas appel à ses services pour une part non négligeable de l'activité qu'elle réalise au cours de l'année.

Madame Dieulangard, tout d'abord, je vous remercie d'avoir dit que vous me jugeriez sur mes actes. C'est honnête et cela me plaît, car on pourra au moins se retrouver sur les promesses qui auront été tenues.

Pour le reste, je le répète, je ne suis pas un ultra-libéral. La concurrence me paraît être le facteur déterminant pour faire évoluer un certain nombre de choses. Je ne suis pas pour la privatisation à outrance ; je suis pour la privatisation de toutes les entreprises qui sont impliquées dans le secteur concurrentiel. En effet, pour l'essentiel, l'entreprise publique est mal adaptée pour répondre à l'exigence d'une économie exclusivement concurrentielle. Il faut le dire !

S'agissant des entreprises publiques, battons-nous ensemble pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de démantèlement.

Monsieur Bohl, je ne vais pas vous faire plaisir sur un point. En ce qui concerne la distribution de l'électricité, le Gouvernement a choisi une méthode et il a défini les consommateurs éligibles. Cette méthode, c'est l'acheteur unique, et les consommateurs éligibles, ce sont ceux qui ont une consommation telle qu'elle représente un élément significatif de leur prix de revient.

Ce que nous avons accepté, c'est d'ouvrir, au travers de la notion d'acheteur unique, la possibilité pour ces consommateurs éligibles de recourir à un autre fournisseur que le fournisseur principal qu'est l'opérateur public EDF.

La raison pour laquelle on ne peut pas étendre cette notion de distributeur, c'est que le jour où on le fera, y compris sur le territoire français, alors, c'est l'ensemble des distributeurs d'Europe qui pourront vendre de l'électricité chez nous. Du même coup, c'est non pas une part marginale du marché que l'on ouvrirait à la concurrence, mais une part significative, ce qui remettrait en cause le fondement du choix de l'acheteur unique. Cela poserait le problème de la programmation à long terme des investissements dans les moyens de production, qui est la contrepartie de la politique d'indépendance énergétique.

En ce qui concerne le dossier des charges de retraites supportées par les mines métalliques et diverses, il est vrai qu'un problème existe dans la mesure où le déséquilibre démographique du secteur minier fait peser sur les entreprises en activité des charges sociales statutaires qui sont

très lourdes. L'Etat prend en charge ces coûts pour les houillères et les mines de fer ; ce n'est pas le cas pour les mines métalliques et les mines d'or, de sel, d'uranium, etc.

En l'absence d'aides, ces charges représenteraient plus de 22 p. 100 de la masse salariale en 1996 et mettraient en péril la viabilité des entreprises.

C'est la raison pour laquelle le ministère de l'industrie a, dans un souci d'équité et pour soutenir l'activité, inscrit 30 millions de francs de crédits sur son budget pour 1996, afin d'écrêter ces charges à hauteur de 13 p. 100 de la masse salariale.

C'est une décision qui n'est peut-être pas totalement satisfaisante à vos yeux, mais qui illustre la volonté du Gouvernement de soutenir le secteur minier, en particulier quand il est engagé, comme c'est le cas, dans une politique de restructuration permanente.

J'ai essayé de vous donner, le plus rapidement possible, les réponses que j'étais en état de faire. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. Yves Galland, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Yves Galland, ministre délégué. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, à mon tour, j'essaierai le plus brièvement possible de faire la synthèse des questions posées.

Vous me permettrez d'abord de rendre hommage à Mme Chauvet...

M. Emmanuel Hamel. Elle le mérite !

M. Yves Galland, ministre délégué. ... qui a beaucoup travaillé sur ces dossiers du commerce extérieur.

Mme Bergé-Lavigne, MM. Souvet et de Villepin ont évoqué mon voyage en Chine. Il est vrai que nous avons un déficit important avec la Chine, mais il faut le considérer dans un ensemble, celui de notre troisième excédent bilatéral : Hong Kong. Si l'on n'examine pas ces systèmes dans leur globalité, on ne comprend pas quel est le véritable équilibre.

Le risque chinois est le premier risque encouru par la COFACE quantitativement, mais il demeure faible qualitativement. Nous n'avons jamais eu de difficulté avec la Chine et aucun risque n'est prévisible en la matière, car c'est le plus grand pays du monde.

M. de Villepin a émis des inquiétudes à propos d'Airbus. Au cours des quatre prochaines années, la Chine va acheter 200 avions gros et moyens porteurs. Je me suis beaucoup battu, y compris avec le Premier ministre chinois - je vous le disais tout à l'heure - sur les parts de marché d'Airbus en Chine.

Nous pouvons raisonnablement espérer aboutir à une augmentation substantielle des parts de marché d'Airbus sur le marché chinois. Aujourd'hui, ces parts de marchés représentent 7 p. 100 des marchés de toutes les compagnies chinoises et 30 p. 100 sur la plan mondial. Des efforts restent à faire !

Quant aux 100 milliards de francs d'excédent, madame Bergé-Lavigne, ils ne sont pas la conséquence d'un ralentissement de l'investissement en France. Les perspectives des industriels en matière d'investissement devraient passer de 10 p. 100 en 1995 à 13 p. 100 en 1996.

Les investissements français à l'étranger diminuent pour trois raisons ; je réponds là en même temps à M. Souplet.

De 1990 à 1993, tous les pays ont diminué leurs investissements à l'étranger, mais la France plutôt moins que les autres. Depuis 1994, une reprise se dessine dans le monde, avec une augmentation de 12 p. 100 pour l'ensemble des pays membres de l'OCDE. Si cette reprise a moins de répercussions en France qu'ailleurs, c'est probablement parce que nous avons beaucoup plus investi auparavant. Il y a donc un décalage. Par conséquent, nous devons encourager les PME - beaucoup d'entre vous l'ont souligné - à se tourner vers les pays émergents où les besoins d'investissements se font le plus sentir.

En ce qui concerne les dévaluations compétitives, M. Borotra et moi-même nous sommes suffisamment attardés sur ce point. Je suis en parfaite osmose de pensée et d'action avec lui, et je n'insiste donc pas davantage.

Madame Bergé-Lavigne, je suis d'accord avec vous : la réalisation d'économies, les moyens de fonctionnement des services publics ne doit plus être une obsession. Ce qu'il faut, c'est chercher à assurer le meilleur service possible à destination des entreprises, même si les enjeux sont tels que, à moyens constants, nous devons redéployer nos efforts.

M. Souplet, rapporteur pour avis, a évoqué le projet de zone de libre-échange transatlantique. La commission des affaires économiques y étant opposée. Qu'elle se rassure, pour l'instant, il est écarté. Il y avait d'ailleurs une ambiguïté avec les Américains.

En ce qui concerne la TVA intracommunautaire, monsieur Souplet, effectivement les 100 milliards de francs d'excédents comprennent 30 milliards de francs relatifs aux DOM-TOM. C'est un problème qu'il nous faudra examiner, car une clarification devra être apportée dans ce domaine.

Toutefois, s'agissant de la fraude à la TVA qui tendrait à diminuer cet excédent, les contrôles effectués par l'administration auprès des opérateurs n'ont pas permis de déceler une fraude de grande ampleur. Sous réserve de vérifications complémentaires, il n'y a pas là, nous semble-t-il, des signes de dysfonctionnement.

M. Souplet a également parlé longuement des céréales. Je reviens de Chine. Nous avons signé un protocole qui prévoyait de 800 000 à 1 million de tonnes de blé à l'exportation vers la Chine. En fait, nous avons exporté 2 millions de tonnes.

MM. Souplet, de Villepin et Durand-Chastel ont fait allusion au portage s'agissant des PME et du commerce extérieur. La France est complètement engagée dans ce partenariat avec les PME. C'est effectivement dans ce domaine que l'effort doit porter.

Vous avez cité des chiffres qui sont tout à fait exacts. L'avenir de l'exportation française se joue non plus seulement sur les grands contrats, mais également sur l'aide qui peut-être apportée aux PME selon les perspectives que j'ai tracées tout à l'heure.

En ce qui concerne maintenant l'Accord multifibres évoqué par M. Poncelet, s'il est vrai que cet accord va progressivement disparaître, comme cela est prévu dans les accords de l'Uruguay Round, il n'est pas justifié de dire que la France s'acharne à l'éliminer. Au contraire, nous avons obtenu pour notre industrie de très nombreuses contreparties, protections et sauvegardes.

Le démantèlement s'effectuera sur dix ans et le changement sera minime au cours des cinq premières années. Des engagements ont été pris par les pays en voie de développement qui doivent ouvrir leur marché et éliminer les pratiques de contrefaçon. Si ces engagements ne sont

pas tenus, monsieur Poncelet, le processus de libéralisation sera interrompu. Sur ce point, nous serons d'une vigilance totale.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Yves Galland, ministre délégué. Enfin, la France a obtenu, dans le cadre du « paquet » final de l'Uruguay Round, un renforcement significatif des procédures de défense commerciale. Il s'agit, comme vous le savez, de l'antidumping ou du nouvel instrument communautaire de lutte contre les pratiques déloyales.

En ce qui concerne les coopérants du service national, les CSN, monsieur Durand-Chastel, c'est une formule qu'il faut incontestablement développer. On a observé une augmentation de leur nombre en 1995. Simplement, à l'heure actuelle, le système n'est probablement pas tout à fait adapté aux attentes des entreprises. En effet, nous n'arrivons même pas à remplir le quota de 3 000 CSN prévu. La situation doit être améliorée.

Je pense avoir répondu globalement à tous les sénateurs qui sont intervenus. Je rappellerai que, sur l'initiative de M. Monory, depuis deux ans, nous accueillons chaque année en stage dans les postes d'expansion économique, pour une durée de trois ou quatre mois, des administrateurs du Sénat. Il s'agit là d'une expérience très heureuse, qui contribue à un excellent climat et que nous devons développer.

En conclusion, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, nous continuerons à nous battre avec détermination dans la ligne que la plupart d'entre vous ont tracée pour améliorer notre solde du commerce extérieur. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant l'industrie et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 43 853 358 francs. »
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : moins 412 934 073 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 70 500 000 francs ;

« Crédits de paiement : 25 855 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.
(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme : 5 585 380 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 797 722 000 francs. »

Sur ces crédits, la parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. L'Assemblée nationale a décidé de faire porter l'essentiel de la réduction du budget du ministère de l'industrie sur le titre VI, en espérant

faire une économie. Or, aux termes du traité de Rome, ces aides ne correspondent qu'à l'absence de protection douanière et ne peuvent être réduites que sous réserve de la politique commerciale commune menée vis-à-vis de pays tiers.

La construction navale est l'une de nos premières industries et exporte 90 p. 100 de sa production en dehors de l'Union européenne. Elle est donc en concurrence directe avec le Japon et la Corée.

Je souhaite, dans ces conditions, avec mon collègue M. Gélard, sénateur de Seine-Maritime, que, dans un prochain projet de loi de finances rectificative, la dotation initialement prévue par le Gouvernement soit rétablie.

En effet, contrairement à ce qui s'est passé pour d'autres pays européens, le Premier ministre a donné « des instructions pour que la Communauté européenne ne s'engage définitivement que lorsque les autres parties concernées l'auront fait ».

A mon avis, la diminution des crédits de soutien à la construction navale risque d'être un signal d'abandon du Premier ministre.

Le projet de loi de finances initial faisait preuve de sérieux et de réalisme. Revenons-y, c'est ce que je vous demande instamment, monsieur le ministre.

M. le président. Par amendement n° II-102, Mme Dieulangard, M. Autain et les membres du groupe socialiste proposent :

I. - De rétablir 87 900 000 francs d'autorisations de programme et, en conséquence, de porter le montant des autorisations de programme à 5 673 280 000 francs.

II. - De rétablir 48 900 000 francs de crédits de paiement et, en conséquence, de porter le montant des crédits de paiement à 1 846 622 000 francs.

La parole est à Mme Dieulangard.

Mme Marie-Madeleine Dieulangard. Je propose, quant à moi, de ne pas attendre l'examen d'un prochain projet de loi de finances rectificative pour restituer les crédits que l'Assemblée nationale a supprimés.

L'amendement que j'ai déposé vise ainsi à rétablir la dotation initialement prévue en faveur de l'équipement naval.

L'Assemblée nationale, dans son souci extrême de maîtrise des déficits publics, a effectué cette coupe claire sans, j'ose le croire, en mesurer toute l'importance. En effet, les crédits publics destinés à la construction navale ne sont en aucun cas une aumône accordée à un secteur industriel en perte.

Déjà, dans le traité de Rome, ces aides étaient explicitement admises puisque, pour reprendre les termes du traité, elles ne correspondent qu'à « l'absence de protections douanières » et qu'elles ne pourraient être réduites que « sous réserve de la politique commerciale commune vis-à-vis des pays tiers ».

J'ai déjà eu, mes chers collègues, lors de la discussion générale, l'occasion de dire que, dans de telles situations de concurrence, la France n'aurait plus aucun constructeur automobile.

Dans le secteur de la construction navale, il n'existe, en effet, ni loi antidumping, ni contingent, ni droits de douane. C'est un marché ouvert au libéralisme le plus sauvage, alors que la construction navale constitue un haut lieu de savoir-faire technologique d'importance stratégique.

La crise de la construction navale française n'est pas nouvelle, et de nombreux chantiers, souvent de qualité, ont dû cesser leur activité. Aujourd'hui, deux sites

demeurent : Le Havre, en proie à de graves difficultés, et Saint-Nazaire, dont le carnet de commandes ne dépasse pas deux ans.

La signature d'un récent accord de l'OCDE portant sur les conditions de concurrence sur le marché de la construction navale risque de pénaliser lourdement les deux derniers chantiers français.

Consciente de cela, l'Assemblée nationale avait adopté une résolution afin que le Gouvernement français ne signe pas cet accord international. Vous aviez alors été, monsieur le ministre, le rapporteur de cette résolution. M. Balladur et son ministre des affaires étrangères d'alors, M. Alain Juppé, l'ont cependant signé, assurant alors les dirigeants de la construction navale que la France obtiendrait pour trois ans un système dérogatoire lui permettant de soutenir ce secteur d'activité, essentiellement à travers des aides publiques.

Cet appui renforcé sur trois ans devait permettre aux chantiers français d'enranger des commandes avant la mise en œuvre de cet accord, qui signifie la fin des aides publiques directes.

J'appelle votre attention sur ce point car, à la différence des autres grands pays de la construction navale, la France se limite pour l'essentiel à des aides publiques directes, aisément contrôlables, au contraire des aides indirectes, par définition discrètes. Or l'Allemagne et le Japon, notamment, soutiennent, par cette approche, leur construction navale.

Vous comprendrez donc, mes chers collègues, qu'il est pour le moins difficilement acceptable que, sous prétexte de lutter contre des déficits publics, certains députés remettent en cause la parole de l'Etat. Une telle attitude ne pourrait pas être comprise par l'ensemble des acteurs du secteur.

Lors de la discussion générale, j'ai eu l'occasion de mettre en avant le fait qu'au-delà d'un savoir-faire technologique de très haut niveau la construction navale contribue à l'activité de plus de soixante-dix départements français en étant un donneur d'ordre important pour de nombreuses PME et PMI.

Pensez, mes chers collègues, qu'un paquebot, c'est, certes, de la métallurgie – et, en ce domaine, le Chantier nazairien ne craint aucun concurrent – mais c'est aussi des téléviseurs, des ascenseurs, du mobilier, de l'informatique, de la décoration, et j'en passe. Construire un bâtiment où vivent plus de 3 000 personnes, c'est construire une ville flottante de 3 000 habitants, avec tous les corps de métiers nécessaires pour mener à bien une telle opération.

J'appelle aussi votre attention, mes chers collègues, sur le fait que la construction navale française exporte 90 p. 100 de sa production et que, pour notre balance commerciale, la vente d'un paquebot équivaut à celle de plusieurs Airbus.

Hier soir, j'ai appris que les Chantiers de Saint-Nazaire venaient de perdre la commande de deux nouveaux paquebots. L'armateur Star Cruise, traditionnel client des Chantiers de l'Atlantique, s'est tourné vers un concurrent allemand. Cette situation ne manque naturellement pas de susciter nos interrogations.

En effet, à la différence des chantiers finlandais ou italiens, qui bénéficient – si j'ose dire – d'une monnaie dépréciée, et à la différence des chantiers coréens, qui disposent d'une main-d'œuvre sous-payée, les chantiers allemands sont globalement dans une configuration industrielle, monétaire et sociale comparable à la nôtre.

M. le président. Ma chère collègue, veuillez conclure, je vous prie.

Mme Marie-Madeleine Dieulangard. Je termine, monsieur le président.

Comment expliquer, alors, qu'un armateur se tourne vers l'Allemagne, si ce n'est parce qu'il sait pouvoir y obtenir un navire à un prix artificiellement bas, par la seule grâce d'aides publiques aussi massives que discrètes ?

Face à ce nouveau coup, la représentation nationale me semble devoir donner un signe fort et clair de sa volonté d'assurer la pérennité de grands chantiers de construction navale dans notre pays, en revenant, à travers l'amendement que je vous propose, sur le vote de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les travées socialistes.)*

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Bernard Barbier, rapporteur spécial. La commission des finances est défavorable à cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de La Poste et des télécommunications. Le Gouvernement est également défavorable à cet amendement.

M. le président. Je vais mettre aux voix l'amendement n° II-102.

Mme Anne Heinis. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à Mme Heinis.

Mme Anne Heinis. Je comprends, naturellement, la logique de Mme Dieulangard, mais, compte tenu des engagements qu'a pris tout à l'heure M. le ministre sur la réintégration de cette somme dans le montant global des crédits affectés à la construction navale lorsque le besoin s'en fera sentir, je ne voterai pas son amendement.

Sachez, ma chère collègue, que je ne partage pas l'avis très dur que vous avez porté dans un premier temps – tout en le tempérant dans un deuxième temps – sur l'attitude du précédent gouvernement au moment de la signature de l'accord concernant les constructions navales passé dans le cadre de l'OCDE.

La position du Gouvernement français n'était pas facile. Il suffit, pour s'en convaincre, de relire les termes du rapport qui a été rédigé à l'époque : sur douze Etats, onze étaient favorables à l'accord ; après l'élargissement de l'Union européenne, quatorze Etats sur quinze y étaient favorables. Si nous étions les seuls à y être opposés, c'est pour des raisons qui ont déjà été exprimées à plusieurs reprises ce soir : nous avons un double réseau de chantiers de construction navale, militaire et civil, et nous n'avons pas les mêmes systèmes d'aides. Nous étions, dans ces conditions, seuls contre tous.

La seule issue, dans ces conditions, était de se battre pour obtenir une négociation plus favorable à la France, et c'est ce qui s'est produit. L'accord auquel nous sommes parvenus n'est pas parfait, mais nous avons obtenu un allongement des délais de trois ans et l'autorisation de verser une aide de 2,6 milliards de francs : tant que le Japon, les Etats-Unis et la Corée n'auront pas signé l'accord, la France n'aura pas non plus l'obligation de le respecter.

Quoi qu'il en soit, je voterai les crédits figurant au titre VI, avec mon collègue M. de Cossé-Brissac, et nous nous abstenons sur l'amendement n° II-102.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° II-102, repoussé par la commission et par le Gouvernement.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je vais mettre aux voix les crédits figurant au titre VI.

M. André Bohl. Je demande la parole pour explication de vote.

M. le président. La parole est à M. Bohl.

M. André Bohl. Monsieur le ministre, je profite de l'occasion qui m'est donnée de m'exprimer pour vous dire que je ne suis pas satisfait de votre réponse. Je souhaiterais que vous puissiez faire procéder à un examen plus approfondi de la question très importante des régies !

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant l'industrie (et le commerce extérieur).

Nous allons maintenant interrompre nos travaux. Nous les reprendrons à vingt-deux heures quinze.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à vingt heures quinze, est reprise à vingt-deux heures quinze, sous la présidence de M. Jean Delaneau.)

PRÉSIDENCE DE M. JEAN DELANEAU

vice-président

M. le président. La séance est reprise.

Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale.

Technologies de l'information et Poste

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi de finances concernant les technologies de l'information et La Poste.

La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, le ministère qui m'a été confié joue un rôle déterminant dans la construction de l'avenir de notre pays. L'avènement de la société de l'information, une meilleure connaissance de la terre grâce à l'utilisation des satellites ou encore l'exploration à peine débutée aujourd'hui de l'univers ; autant de « nouvelles frontières » que le ministère de La Poste, des télécommunications et de l'espace a pour ambition de mettre à notre portée.

La capacité de la France à relever ces défis dépend pour une part des choix budgétaires qui vous sont proposés.

La puissance et le rayonnement de la France ont été consolidés par la révolution industrielle. Notre pays est aujourd'hui à la veille d'une nouvelle révolution technologique, celle que permet le développement du numérique. Il faut que notre pays ressorte, une fois encore, plus fort de cette « révolution de l'information ».

C'est pour cela que nous devons préparer, avec toute la mobilisation nécessaire, l'avènement de la société de l'information.

Cette révolution technologique peut être l'occasion, si nous y veillons, de jeter les bases d'une société plus prospère, mais aussi plus juste et plus solidaire.

Notre société sera plus prospère. En effet, les industries de l'information joueront demain un rôle de moteur de l'économie, un rôle au moins aussi grand que celui qu'a joué ou joue encore aujourd'hui l'industrie automobile. C'est ce que pensent notamment les Japonais, qui estiment que, dans les dix ans qui viennent, l'industrie de l'information emploiera plus de monde que l'industrie automobile aujourd'hui.

Notre société sera aussi plus juste et plus solidaire parce que les technologies de l'information sont à la fois un instrument de réduction de la fracture sociale et un instrument d'aménagement du territoire.

Ces technologies sont en effet un instrument de réduction de la fracture sociale parce que l'accès aisé de tous à toutes les informations peut, notamment s'il est assuré dans le cadre du service public, constituer un outil au service du principe républicain de l'égalité des chances.

Elles sont aussi un instrument de l'aménagement du territoire parce que l'accès de tous, en tout point du territoire à toutes les sources d'information, rend moins pertinent notre modèle actuel d'urbanisation, qui repose, pour une large part, sur la concentration.

La France dispose d'atouts essentiels pour réussir son ancrage dans la société de l'information et conserver sa place dans le peloton de tête des pays innovants. Il s'agit d'abord d'une industrie des télécommunications qui compte parmi les toutes premières du monde, ensuite d'une expérience unique dans le domaine de la télématique, enfin, d'un opérateur national de télécommunications puissant et performant, ainsi que des outils de recherche de tout premier plan, notamment dans les domaines clés que sont les mathématiques et l'informatique dans les technologies de l'information.

L'espace joue également un rôle clé dans la croissance de cette société de l'information. Les satellites de télécommunications performants vont jouer un rôle grandissant dans ce domaine.

Les technologies du spatial sont aussi, aujourd'hui, à la source d'une meilleure connaissance de notre planète, de la possibilité offerte à l'humanité de mieux maîtriser son environnement et, pour la première fois, de prévoir son avenir, dans un certain nombre de domaines au moins.

Ces technologies sont aussi, à plus long terme, la condition d'une exploration par l'homme de l'univers.

Au fond, mesdames, messieurs les sénateurs, si je puis m'exprimer devant vous d'une manière quelque peu immodeste, c'est le budget du « ministère du futur » que vous examinez ce soir.

Mais si ce ministère prépare l'avenir, c'est bien avec l'ambition de mettre dès aujourd'hui à la disposition de nos entreprises et de nos concitoyens les « outils » les plus innovants et les plus performants, de nous rapprocher chaque jour un peu plus de ces « nouvelles frontières », avec la conviction que ce « futur » peut devenir une réalité dès demain.

Certes, ce budget, n'est pas le plus important de l'Etat par son volume. Mais sa progression traduit la détermination du Gouvernement d'assurer à la France les premières places, aussi bien dans le réseau mondial des inforoutes que dans la conquête spatiale.

Avec 10,3 milliards de francs dont 8,3 milliards de francs sont inscrits au titre du budget civil de recherche et de développement, ce budget progresse de près de 4 p. 100 par rapport à la loi de finances rectificative de 1995.

Cette progression ne signifie pas pour autant que mon ministère se soit abstrait de la priorité que constitue pour le Gouvernement la réduction des déficits publics.

C'est donc un budget volontaire et vertueux que j'ai l'honneur de vous présenter.

Il traduit pleinement les quatre priorités d'action de mon département ministériel : promouvoir des nouveaux services et des nouvelles technologies de l'information pour faire entrer la France dans la société de l'information et lui assurer la place qu'elle mérite dans les réseaux mondiaux de l'information ; préparer l'ouverture à la concurrence du secteur des télécommunications au 1^{er} janvier 1998 ; poursuivre les efforts de modernisation et de consolidation du service public postal ; définir une nouvelle ambition pour notre politique spatiale.

Permettez-moi de revenir sur ces quatre ambitions en commençant par la promotion des autoroutes de l'information.

Je crois que chacun a compris qu'il s'agit d'un enjeu économique, industriel, social et culturel considérable. Il s'agit aussi d'un défi que nous devons relever dans un contexte complètement nouveau.

Il y a quelques années, placé devant ce défi, notre pays aurait réagi avec un grand plan, comme il l'avait fait, par exemple, pour moderniser le téléphone dans les années soixante-dix ou pour mettre dans chaque foyer le Minitel dans les années quatre-vingt.

Ces solutions, dans lesquelles, il est vrai, notre pays excellait, ne répondent plus aux nouveaux enjeux. Notre action s'inscrit désormais dans un univers fortement concurrentiel où les grands plans étatiques ne peuvent plus satisfaire, s'agissant des télécommunications, les besoins de la population et ceux de notre économie.

Le rôle de l'Etat a profondément changé et il faut en prendre acte.

C'est ce que nous avons fait dans le domaine des autoroutes de l'information en vous proposant un plan d'action qui s'articule autour de notre conception du rôle de l'Etat sur de tels sujets, rôle qui se résume aujourd'hui à trois domaines : premièrement, garantir aux acteurs une réglementation qui serve leur dynamisme, qui favorise la concurrence et qui permette le respect des obligations de service public ; deuxièmement, assurer la régulation du jeu de la concurrence ; troisièmement, enfin, inciter à la recherche les entreprises, les services et les collectivités locales qui souhaitent innover.

C'est autour de ces trois priorités que le Gouvernement a articulé son plan multimédia, qui a été présenté voilà quelques semaines et qui se solde, vous le savez, par le soutien apporté par l'Etat à toute une série d'expérimentations qui vont nous permettre d'entrer, rapidement mais progressivement, dans cette société de l'information que j'évoquais tout à l'heure.

Je voudrais insister un instant sur la nécessité d'une recherche forte.

Des deux ans que j'ai passés à la tête du ministère de la recherche, j'ai conçu le sentiment que la recherche n'est ni assez reconnue ni assez considérée dans notre pays.

Quand on s'interroge pour savoir qui, au fond, est à l'origine de cette révolution du numérique que j'évoquais à l'instant et qui permet ces progrès considérables dans le domaine des technologies de l'information, on pense aux laboratoires des entreprises ou des industries qui développent aujourd'hui des technologies avec l'objectif de se traduire par des applications pratiques pour les habitants de notre pays.

En réalité, on ne songe pas à ce qui a été réellement à l'origine de cette révolution : l'école de mathématiques françaises, par exemple, qui est l'une des premières du monde, les travaux du laboratoire du CNRS, du Commissariat à l'énergie atomique ou encore de l'Institut national de la recherche en informatique et en automatique.

Nous avons besoin de préserver et de développer la recherche fondamentale, qui est indispensable si nous voulons nous maintenir au premier rang non seulement dans le domaine de la connaissance pure, mais aussi et surtout dans celui de l'industrie et du développement économique.

Telle est bien l'ambition du Gouvernement et du Président de la République, qui a personnellement souhaité que l'enveloppe du budget civil de recherche et de développement soit préservée.

J'en viens maintenant aux incitations financières à la recherche-développement que nous souhaitons mettre en œuvre pour favoriser les initiatives des collectivités locales et des entreprises.

C'est dans la continuité de l'appel à propositions lancé par le gouvernement d'Edouard Balladur que le comité interministériel des autoroutes de l'information vient de labelliser cent soixante-dix projets. Ils seront regroupés sur des plates-formes nationales et régionales, dont l'objectif est d'expérimenter en vraie grandeur des technologies innovantes, de vérifier, sur une région tout entière, qu'il existe bien une demande solvable, un marché potentiel et, enfin, de s'assurer qu'il y a concordance entre l'offre de service et les aspirations de nos concitoyens.

Chaque région de France est concernée par au moins une de ces expérimentations. France Télécom est à l'origine de onze d'entre elles, les collectivités locales en ont proposé douze, et je voudrais souligner l'importance de leur engagement dans le développement des nouvelles technologies.

Ces expérimentations correspondent à des projets très concrets que certains d'entre vous ont contribué à porter et dont je voudrais citer deux exemples.

Tout d'abord, la plate-forme de services proposée par Sophia-Antipolis permettra, en particulier, d'offrir des services d'informations professionnelles et des services marchands pour les entreprises, de mettre en place un parc de bornes interactives multimédia à destination du grand public et de développer des services de travail coopératif avec l'Institut méditerranéen d'études des téléactivités.

L'autre exemple que je voudrais citer est celui de la plate-forme Autoroute de l'information du département du Rhône, qui permettra notamment de tester de nouveaux services interactifs et multimédia sur le câble, de proposer un certain nombre de services d'intérêt public et de mettre en œuvre des applications nouvelles dans le domaine du télé-enseignement, de la télé-presse et de la télé-médecine.

M. Emmanuel Hamel. Grâce à René Tréguët !

M. François Fillon, ministre délégué. Je voudrais insister sur le fait que la politique que nous essayons de mettre en œuvre dans ce domaine n'est pas la répétition des plans du passé ; ce n'est pas un nouveau plan Fibre optique !

Le Gouvernement suscite et favorise des expérimentations en vraie grandeur, destinées plus à tester la réalité et la solvabilité de la demande qu'à décider d'emblée et en aveugle des investissements lourds et coûteux.

Par ailleurs, 270 millions de francs sont inscrits dans le projet de loi de finances après son passage à l'Assemblée nationale, contre 50 millions de francs en 1995, afin d'aider la recherche et le développement. Sur cette enveloppe, 90 millions sont réservés aux petites et moyennes entreprises via l'Agence nationale de valorisation de la recherche.

J'insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas de se substituer au secteur privé : nous réservons en effet la totalité des aides publiques aux dépenses de recherche et de développement, qui seront financées, en moyenne, à hauteur de 35 p. 100. Nous sommes dans notre rôle en essayant de susciter, d'aider, de renforcer des projets innovants qui ne pourraient pas voir le jour sans le soutien des collectivités locales et de l'Etat.

Pour ceux d'entre vous qui estimerait que ces crédits sont trop importants, mais je sais qu'au Sénat ils sont moins nombreux qu'à l'Assemblée nationale, je voudrais rappeler que nos concurrents n'ont pas hésité à consacrer des crédits très importants à ce secteur essentiel.

Les Etats-Unis mettent chaque année un peu plus de un milliard de dollars de crédits publics dans l'aide à la recherche et au développement sur les autoroutes de l'information. Le Canada dépense 500 millions de dollars canadiens et le Québec l'équivalent de 600 millions de francs pour un pays de 8 millions d'habitants !

Le second moyen que le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre pour favoriser le développement des autoroutes de l'information est d'adapter le cadre réglementaire.

Plusieurs des projets que je viens d'évoquer devant vous, et beaucoup d'autres que je n'ai pas cités, ne peuvent pas être mis en place compte tenu de la réglementation actuelle, que ce soit dans le domaine de l'audiovisuel ou dans celui des télécommunications.

La loi sur les télécommunications sera modifiée dans le courant de l'année 1996 ; la loi sur l'audiovisuel le sera peut-être plus tard. Une chose est sûre, nous ne pouvons pas attendre. Nous ne pouvons pas laisser attendre les collectivités locales et les entreprises qui ont des projets innovants, parfois prêts à démarrer depuis plusieurs mois, certains même depuis plus d'un an, pendant que nos concurrents avancent sur ces marchés. Il y a aujourd'hui une vraie course de vitesse qui est engagée entre les grands éditeurs de services en ligne aux Etats-Unis, en Allemagne et en France.

Nous avons donc décidé de soumettre au Parlement, dès le début du mois de janvier prochain, un court projet de loi qui permettra, précisément pour ces expérimentations, de déroger à la législation de 1990 sur les télécommunications et à la législation de 1986 sur l'audiovisuel.

Ce texte instaurera un régime de licence expérimentale et permettra donc d'échapper au cadre législatif actuel, pour une durée strictement limitée et dans une aire géographique également strictement limitée.

Si vous approuvez ces projets et cette méthode, j'ai la conviction qu'en moins de cinq ans la France sera entrée de plain-pied dans la société de l'information, et aux premières places.

La deuxième ambition de mon action à la tête de ce ministère est la préparation du secteur des télécommunications à l'ouverture à la concurrence, qui interviendra, quoi que nous fassions et que nous le voulions ou non, le 1^{er} janvier 1998. La responsabilité du Gouvernement est de préparer notre pays, en particulier l'opérateur national France Télécom, à cette échéance.

Pour ma part, j'entends donner à France Télécom les structures et les moyens d'aborder, dans les meilleures conditions, l'ouverture à la concurrence et à la compétition internationale.

Dans le domaine des télécommunications, je tiens à dire que la concurrence n'est pas systématiquement l'ennemie du service public. Elle se traduira, au contraire, par la mise à la disposition de nos concitoyens de services nouveaux et diversifiés, ainsi que, la plupart du temps, par une baisse des tarifs.

Ce que je veux, ce que veut le Gouvernement, à propos de France Télécom, comme de nombreuses autres entreprises publiques, c'est le maintien du service public. C'est parce que le Gouvernement veut maintenir la qualité du service public, du service rendu aux usagers, qu'il faut qu'une entreprise comme France Télécom s'adapte à son environnement technologique et concurrentiel.

Maintenir le service public, cela ne veut pas dire figer des structures ; cela veut dire maintenir des missions de service public.

France Télécom est une grande entreprise de service public ; chaque citoyen bénéficie chaque jour de ses progrès technologiques. Mais, vous le savez, le monde des télécommunications est en pleine explosion ; les besoins des utilisateurs se multiplient et seule la diversité de l'offre peut répondre à la diversité de la demande.

C'est d'ailleurs pour cette raison de fond que les pays de l'Union européenne ont pris à l'unanimité, voilà déjà près de trois ans, la décision d'ouvrir à la concurrence au 1^{er} janvier 1998 le marché des télécommunications. Cette échéance a été décidée, comme je l'ai dit tout à l'heure, à l'unanimité, quelle que soit l'appartenance politique des gouvernements de chacun de ces pays. Cette échéance est donc inéluctable. Nous avons le devoir de nous y préparer et d'y préparer France Télécom.

L'heure n'est ni à la construction d'une ligne Maginot, ni au repli sur des positions intenable. Nous n'avons pas le droit de laisser l'entreprise, l'opérateur national des télécommunications d'aborder un environnement nouveau, affronter la concurrence avec les armes et les moyens du passé. Si nous le faisons, nous manquerions à nos responsabilités et, dans dix ans, nous serions accusés de ne pas avoir pris les mesures qui s'imposaient. Nous serions accusés d'avoir répété les erreurs des gouvernements qui n'ont pas su préparer, par exemple, Air France à l'ouverture de la concurrence du secteur aérien.

Il faut que France Télécom s'adapte pour devenir une véritable entreprise dotée des moyens d'être un opérateur mondial.

Le changement de statut, c'est une chance pour France Télécom parce que cela lui donnera les moyens de passer des alliances avec des partenaires internationaux qui lui permettront de garder l'excellence qui est la sienne.

C'est dans cette optique que j'ai soutenu l'alliance avec Deutsche Telekom et nous avons obtenu gain de cause auprès de la Commission de l'Union européenne.

C'est encore dans cette optique qu'à Washington j'ai soutenu l'alliance avec le troisième opérateur de téléphone américain, Sprint, et je suis convaincu que, dans les dix jours qui viennent, nous verrons le résultat de cette démarche.

Pour que le service public conserve son sens et soit respecté, encore faut-il que ses services soient accessibles sur l'ensemble du territoire national et au même prix. La définition du service public à la française - dont tout le monde parle, mais qui n'a pas été couchée sur le papier - que je souhaite mettre au point avec vous, dans le cadre

du projet de loi de réglementation qui vous sera soumis, pourrait alors se résumer dans cette formule : péréquation des tarifs, péréquation géographique, mais aussi péréquation sociale.

C'est dans cet esprit que j'ai engagé un débat public sur la future loi de réglementation des télécommunications, débat public qui se poursuit depuis le 15 octobre, qui se terminera le 15 décembre et auquel chacun est invité à participer. Je présiderai, à l'issue de ce débat public, une table ronde qui permettra d'en tirer les conclusions. Puis nous préparerons un projet de loi qui sera présenté à votre assemblée dans le courant du printemps.

Je souhaite, en effet, que les premières licences puissent être délivrées aux nouveaux opérateurs entrant sur le marché à partir du début ou du milieu de l'année 1997, de façon que, le 1^{er} janvier 1998, la concurrence soit une réalité dans notre pays.

Mesdames, messieurs les sénateurs, dans un marché extrêmement concurrentiel, l'avenir de France Télécom passe, je le disais à l'instant, par des alliances stratégiques. Il faut regarder le monde comme il est, et non selon les vieux schémas du passé. Deux géants des télécommunications sont nés. D'un côté, British Telecom s'est allié avec l'Américain MCI et, de l'autre côté, le géant ATT s'est allié avec la plupart des opérateurs de téléphone européens dans un groupement qui s'appelle Unisource. La prochaine étape de ces alliances, c'est le dialogue entre ces géants et ceux d'Asie du Sud-Est, qui vont également passer des accords.

Dans ces conditions, France Télécom a eu raison de rechercher des alliances avec Deutsche Telekom et avec l'Américain Sprint. Cette alliance est d'autant plus nécessaire que le développement du multimédia va nécessiter des investissements considérables qui seront mieux assumés par ces alliances.

Lorsque j'ai pris mes fonctions au ministère des technologies de l'information et de La Poste, ce projet d'alliance entre France Télécom et Deutsche Telekom semblait bloqué. La Commission de Bruxelles, pour des raisons tenant à sa conception de la concurrence, exprimait les plus vives réticences, et il y avait un doute réel sur la volonté du gouvernement allemand de soutenir ce projet jusqu'au bout.

En étroite collaboration avec le ministre allemand des postes et télécommunications, avec les présidents des deux opérateurs concernés, nous avons rencontré à trois reprises le commissaire Karel Van Miert. Nous avons obtenu, il y a quelques jours, le feu vert de la Commission pour le projet Atlas et nous attendons maintenant avec confiance l'accord des autorités américaines pour que Sprint puisse rejoindre cette alliance.

Enfin, le Gouvernement considère qu'il est nécessaire de donner à France Télécom le statut d'une véritable entreprise avant le 1^{er} janvier 1998, pour lui permettre d'affronter la compétition avec les mêmes armes que ses concurrents.

Toutefois, le Gouvernement a posé, dès le mois de juillet dernier, par la voie du Premier ministre, deux conditions qui devront être respectées dans le cadre de ce changement de forme juridique parce qu'elles garantissent la mission de service public dévolue à l'entreprise : d'une part, que son capital demeure majoritairement public et, d'autre part, que les agents qui sont fonctionnaires de l'Etat conservent leur statut de fonctionnaire.

J'ai la responsabilité de la méthode pour mener à bien cette réforme. J'ai indiqué que ce changement de statut nécessitait d'abord une relance de la dynamique interne à

l'entreprise - et c'est le travail de son président, M. Michel Bon, qui a toute la confiance du Gouvernement - ensuite, une clarification de l'environnement concurrentiel et réglementaire. Je viens de vous en parler en vous indiquant que, dès le mois de mars ou d'avril prochain, le Sénat aura à débattre d'une nouvelle loi de réglementation des télécommunications.

Enfin, ce changement de statut nécessite une concertation étroite avec les salariés et les représentants du personnel. Celle-ci aura lieu lorsque le Gouvernement décidera de proposer au Parlement le texte permettant le changement de statut.

La troisième ambition de mon ministère a pour objet de poursuivre les efforts de modernisation et de consolidation du service public postal.

La bataille de la consolidation du service de La Poste passe, vous le savez, d'abord par Bruxelles. Je vous dis, de la façon la plus solennelle, que le Gouvernement français est opposé à toute nouvelle libéralisation du secteur postal. En effet, contrairement au secteur des télécommunications, La Poste est une entreprise de main-d'œuvre et aucun motif d'ordre technologique ne saurait justifier sa déréglementation.

Aussi, le Gouvernement français s'est-il opposé, par une voix lors du Conseil du 13 juin dernier, aux projets de la Commission dans ce domaine. Il a obtenu un projet de directive qui maintient dans le champ du monopole jusqu'en l'an 2000 le courrier de moins de 350 grammes et d'un prix inférieur à cinq fois le prix minimum, le publipostage et le courrier transfrontalier.

Le seul danger de ce projet de directive réside dans le fait qu'il prévoit un réexamen de la situation en l'an 2000 par la seule Commission, sans contrôle du Parlement ni du conseil des ministres. Nous nous sommes opposés à ce processus et nous continuerons à nous y opposer, comme nous l'avons fait lors du dernier conseil des ministres, qui s'est tenu le 27 novembre dernier.

Je précise d'ailleurs que, sur ce point, la France n'est pas isolée ; je pense donc que nous parviendrons à faire entendre raison à la Commission afin que la procédure de la codécision soit employée, ce qui impliquera la consultation du Parlement et du Conseil des ministres pour tout réexamen de cette situation.

La Poste est un service public qui est essentiel à la cohésion de la République et que, à ce titre, le Gouvernement entend défendre.

Dans cet esprit, il est tout particulièrement attentif à ce que puisse être maintenu le rôle qu'exerce La Poste en matière d'aménagement du territoire au travers de ses 17 000 points de contact avec le public. Conformément à l'engagement pris par le Président de la République, le président de La Poste a confirmé, en juin dernier, qu'aucun bureau de poste ne serait fermé d'ici à la fin du contrat de plan. Evidemment, La Poste doit, en conséquence, conserver les moyens financiers de tenir cet engagement.

Toutefois, consolider les missions de service public de La Poste n'empêche pas, bien au contraire, de les moderniser. C'est notamment vrai du transport et de la distribution de la presse.

Cette modernisation constitue tout l'enjeu des négociations quadripartites entre la presse, La Poste, l'Etat et les parlementaires, négociations qui ont débuté il y a un mois. Dans l'attente du nouveau cadre relationnel entre la presse et La Poste, les engagements pris par l'Etat dans le cadre du contrat de plan avec La Poste, signé en octobre 1994, seront respectés. C'est la raison pour laquelle il est

inscrit dans ce projet de ce budget 1,9 milliard de francs au titre de l'aide au transport et à la distribution de presse.

J'en viens à la quatrième et dernière ambition de mon action à la tête de ce ministère : la relance de la politique spatiale.

Je parle de « relance » parce que l'Europe spatiale était effectivement en panne depuis 1990, c'est-à-dire depuis l'abandon du programme Hermès et de l'ambition de l'Europe d'agir seule dans le domaine des vols habités.

La conférence des ministres des pays membres de l'Agence européenne de l'espace qui s'est tenue à Munich, puis celle qui s'est tenue à Grenade se sont toutes deux closes sur un échec. A la veille de la conférence qui s'est réunie voilà quelques semaines à Toulouse, la plupart, sinon la totalité, des observateurs annonçaient l'éclatement programmé de l'Europe spatiale.

En effet, l'engagement très fort, et annoncé comme tel, de l'Allemagne en faveur du projet de station mondiale, la station Alpha, et le refus de la France ainsi que d'autres pays de s'y associer n'auraient pas manqué de se traduire par la remise en cause des programmes scientifiques qui font le ciment de l'Agence et, surtout, par la remise en cause du programme de lanceurs, c'est-à-dire du programme Ariane 5.

En réalité, ce qui était en cause, à la conférence de Toulouse, après les deux échecs successifs que j'ai évoqués, c'était l'existence même de l'Europe spatiale.

En 1994, le Premier ministre de l'époque, M. Edouard Balladur, m'avait chargé d'une mission de réflexion sur l'espace dans une perspective à long terme. Cette mission m'a permis d'identifier la cause profonde de la crise de l'Agence spatiale européenne.

En réalité, cette crise est essentiellement due à l'absence de concertation en amont entre la France et l'Allemagne. C'est la raison pour laquelle, dès le mois de juin dernier, je me suis attaché à rapprocher les points de vue des gouvernements français et allemand, ce qui a rendu possible l'accord de Toulouse.

Je vous rappelle que cet accord permet de maintenir la priorité donnée aux lanceurs, l'Europe conservant ainsi son indépendance en matière d'accès à l'espace. Il permet aussi de participer de manière raisonnable à la station Alpha et de maintenir les programmes scientifiques nationaux, dont je disais tout à l'heure qu'ils sont le ciment de cette Agence qui réunit quatorze pays, mais parmi lesquels très peu sont intéressés par les vols habités et par les lanceurs.

Le succès de la conférence de Toulouse a été salué par tous les observateurs européens. Il permet à la France, avec un budget du CNES, le Centre national d'études spatiales, en augmentation de 6,5 p. 100 pour 1996, de conduire une politique spatiale articulée autour des trois priorités définies par le Président de la République et fondée sur un équilibre, au sein du budget du CNES, entre les programmes nationaux, qui concourent à notre compétitivité industrielle, et les programmes européens, qui préparent l'avenir.

La première de ces priorités, c'est l'indépendance européenne dans l'accès à l'espace, avec le développement du lanceur lourd Ariane 5.

Depuis quinze ans, nous disposons, avec le programme Ariane, d'une autonomie dans l'accès à l'espace qui nous a permis de récupérer 60 p. 100 du marché des lancements de satellites commerciaux : nous sommes les leaders mondiaux dans ce domaine.

Mais une telle situation pourrait ne pas durer, car nous devons faire face à une concurrence extrêmement vive : une concurrence russe, qui est beaucoup plus active que par le passé ; une concurrence chinoise, qui apparaît ; une concurrence japonaise, qui est programmée. C'est dire si nous avons besoin, pour maintenir notre place dans la compétition internationale, de ce lanceur Ariane 5, qui est plus lourd qu'un lanceur Ariane 4 mais aussi, globalement, plus économique, qui permettra donc de placer dans l'espace des tonnages plus importants pour un coût plus réduit.

Pour que le développement d'Ariane 5 se poursuive normalement, trois conditions doivent être remplies.

La première implique, de la part des gouvernements intéressés, une participation renforcée au maintien opérationnel de l'infrastructure de production et de lancement.

En effet, nous sommes sur un marché où les Américains, les Russes et les Chinois utilisent des infrastructures militaires et se servent de crédits militaires pour financer les bases de lancement ainsi que les usines de production, alors que nous sommes, nous, dans un système complètement civil et totalement concurrentiel.

La deuxième condition, c'est un accompagnement technologique du lanceur en phase d'exploitation, afin d'en garantir la fiabilité.

Nous sommes déjà parvenus à un niveau de fiabilité exceptionnelle, puisqu'il s'établit aujourd'hui, pour Ariane 5, à environ 95 p. 100 ou 96 p. 100. Il nous faut cependant encore progresser, notamment si nous voulons utiliser Ariane 5 pour des vols habités. La fiabilité devra alors être quasiment totale, à l'instar de celle que les Américains ont atteinte.

La troisième condition, enfin, consiste en un développement de la première version évoluée du lanceur, afin de préparer la génération suivante et de maintenir notre compétitivité face aux évolutions du marché. C'est la raison pour laquelle nous avons lancé, à Toulouse, trois programmes complémentaires Ariane 5.

Au total, en 1996, le CNES ne consacrera pas moins de 2,7 milliards de francs à la filière Ariane, à travers sa contribution à l'Agence, dont 440 millions de francs pour les nouveaux programmes Ariane 5 engagés en 1996 et pour les coûts supplémentaires liés aux aléas que nous avons connus dans le développement du moteur. Vous avez été informés, notamment par la presse, des difficultés que rencontrait Arianespace dans la mise au point du moteur qui devrait permettre, au mois de mars ou d'avril, je l'espère, de tirer pour la première fois le lanceur Ariane 5.

La deuxième priorité de notre politique spatiale est le maintien de la place de l'Europe dans le domaine des vols habités.

La question que nous nous sommes posée pendant plusieurs mois, avant la conférence de Toulouse, et que beaucoup se posent encore est la suivante : fallait-il « monter » dans la station spatiale internationale ? Ma réponse est oui, et ce pour trois raisons.

D'abord, c'est le premier programme mondial en matière de conquête spatiale. Je considère qu'un programme spatial aussi ambitieux, qui réunit à la fin de la période de la guerre froide les États-Unis, la Russie, le Japon, le Canada et, désormais, l'Europe, a non seulement des implications scientifiques, technologiques et industrielles, mais aussi une signification politique que nous ne pouvons pas négliger.

Ensuite, comme je l'ai dit tout à l'heure, notre refus de participer à la station aurait conduit à l'éclatement de l'Europe spatiale.

Enfin, en participant à la station, nous allons acquérir des compétences dans le domaine des vols habités, compétences qui seront utiles pour nos propres programmes en matière d'exploration de l'univers et qui serviront surtout à notre industrie dans la mesure où elles permettront de soutenir nos technologies.

Fallait-il « monter » dans cette station spatiale internationale à n'importe quel prix ? Là, je réponds non. L'Europe tout entière participe à concurrence de 5,7 p. 100 au coût de l'ensemble du programme, ce qui n'est pas, vous l'avouerez, considérable. De ce pourcentage global, la France a pris à sa charge 27,6 p. 100, soit 2,6 milliards de francs pour la période 1996-2002.

Nous avons, en échange, obtenu des retombées industrielles considérables pour notre pays puisque la France fabriquera ce qu'on appelle le « cargo automatique », l'ATV, qui reliera la terre à la station, et construira, si la décision de le réaliser est confirmée en 1997, le véhicule de transport d'équipage, le CTV.

Ces deux véhicules seront transportés par la fusée Ariane 5, qui sera par ailleurs utilisée pour assurer la participation de l'Europe aux frais de fonctionnement de la station.

En effet, une question fondamentale se posait pour nous. La station, une fois lancée, va fonctionner pendant des années et son coût de fonctionnement sera extrêmement lourd. Si l'Europe avait participé au fonctionnement de la station selon la même proportion que pour sa contribution aux investissements, cela nous aurait conduits, chaque année, à établir un chèque à la NASA, imputé sur nos budgets de recherche et développement, afin d'assurer l'entretien et le fonctionnement de la station.

A cette formule, nous substituons les tirs d'Ariane 5, offrant ainsi à l'Europe la possibilité de mieux rentabiliser son lanceur et de le développer.

Enfin, la dernière priorité dans le domaine spatial concerne les programmes nationaux.

Contrairement à ce qui a été dit et écrit ici ou là, les décisions prises à Toulouse n'impliquent nullement le sacrifice de nos programmes nationaux. J'ai tenu, en accord avec le Président de la République et avec le Premier ministre, à maintenir, entre les programmes européens et les programmes nationaux, l'équilibre observé au cours des années précédentes.

Je crois en effet qu'une politique nationale volontariste est nécessaire pour maintenir les compétences scientifiques et techniques du CNES et pour garantir un fort taux de retour des programmes européens vers nos industries.

C'est ce que nous ferons avec le programme Stentor, qui est un programme de satellite de télécommunication expérimental. Il permettra de tester toute une série de nouvelles solutions en la matière. Ce programme est doté de 350 millions de francs de crédits en 1996.

C'est ce que nous ferons également dans le domaine de l'observation de la terre, où nous sommes parmi les tout premiers au monde avec le programme Spot 5, qui vient poursuivre la filière des satellites Spot et qui bénéficiera de 300 millions de francs de crédits en 1996, contre 250 millions de francs en 1995.

Nous sommes parvenus à un équilibre délicat. Nous avons dû, pour introduire le financement de la station, à côté des programmes nationaux et des programmes de

lanceurs, demander au CNES et aux industriels de faire preuve de beaucoup de rigueur dans la gestion de leurs programmes. La même demande a d'ailleurs été adressée à l'Agence européenne pour certains programmes, tel le programme Artemis, dont le coût avait dérivé dangereusement.

En définitive, c'est en économisant, pour la période 1996-2002, 1,7 milliard de francs sur les programmes européens et 900 millions de francs sur les programmes nationaux que nous avons pu financer la participation de la France à la station spatiale.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, notre pays, nous le savons tous, est engagé dans une révolution à l'échelle mondiale, qui va bouleverser notre relation au travail, notre horizon culturel, tous les aspects de notre vie quotidienne. Cette révolution, c'est celle des technologies de l'information, et l'espace y jouera un rôle clé.

Ces mutations, nous devons impérativement les comprendre, les accompagner et les mettre au service de la France, de ses entreprises et de ses citoyens. Il y va de l'emploi de demain, des perspectives d'avenir de notre jeunesse.

Il en va aussi du rayonnement de notre pays, de la diffusion à travers le monde de nos produits, de notre culture et de notre langue. Car c'est de la place qu'occupera la France dans le réseau mondial des inforoutes que dépendront sa puissance et son rang au XXI^e siècle. *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. René Trégouët, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le ministre, vous avez été très complet dans votre présentation, ce qui facilitera d'autant la compréhension de mon intervention.

Mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui, pour la première fois, le budget des technologies de l'information et de La Poste. En effet, ce budget résulte de la création, au sein des structures gouvernementales, d'un ministère des technologies de l'information et de La Poste, devenu, le 7 novembre dernier, ministère délégué à La Poste, aux télécommunications et à l'espace. Ce ministère est constitué à partir de compétences auparavant détenues par les ministères de l'industrie, de la recherche, de la communication et de la défense.

Le fascicule budgétaire qui lui est consacré regroupe des crédits destinés principalement à quatre objets. Il s'agit de l'espace, des autoroutes de l'information, des télécommunications et de La Poste.

Les dépenses de personnel et de fonctionnement restent, quant à elles, inscrites au budget de l'industrie et sont donc gérées en commun par les deux ministères.

Ce dernier aspect est important, car les économies significatives réalisées en 1994 et en 1995 par la fusion des administrations de l'industrie, de la poste et des télécommunications, soit environ 60 millions de francs, sont consolidées dans le budget de 1996, ce dont nous ne pouvons que nous féliciter.

La création du nouveau ministère n'a donc pas entraîné de dérapages budgétaires. Notre collègue M. Bernard Barbier l'a souligné tout à l'heure en présentant le budget de l'industrie.

J'en viens maintenant à la présentation des crédits inscrits sur le bleu « Technologies de l'information et Poste ».

Ces crédits s'élèvent, au total, à 10,36 milliards de francs, en augmentation de 0,8 p. 100 par rapport aux crédits correspondants votés en 1995. Les autorisations de programme demandées atteignent 7,41 milliards de francs, en progression de 4,6 p. 100 par rapport aux autorisations votées pour 1995.

L'essentiel des crédits figure au titre VI. Il s'agit de subventions d'investissement, principalement au secteur spatial. Pour le reste, il s'agit de crédits du titre IV dont la majeure partie est affectée au transport de la presse.

Au total, tant les dépenses ordinaires que les dépenses en capital progressent de 0,8 p. 100, donc à un rythme légèrement inférieur à celui des dépenses du budget général.

La présentation la plus intéressante de ces crédits est celle qui est faite par agrégats.

Deux agrégats ont, en effet, été définis pour répartir les crédits des technologies de l'information et de La Poste, la recherche et les postes et télécommunications.

La recherche représente 80 p. 100 du budget. L'essentiel est consacré au secteur spatial, pour un total de 8,2 milliards de francs.

Il s'agit, d'une part, de la subvention de fonctionnement au Centre d'études spatiales, soit environ 900 millions de francs, et, d'autre part, de subventions d'investissement destinées à la fois aux programmes nationaux, pour 2,28 milliards de francs, et aux programmes de l'Agence spatiale européenne, pour 4,95 milliards de francs. Enfin, 80 millions de francs sont consacrés à la diffusion des technologies du secteur spatial.

L'examen de ces crédits fait apparaître trois tendances.

Tout d'abord, l'enveloppe globale affectée au CNES est stabilisée. Cette enveloppe est, de loi de finances initiale à loi de finances initiale, pour ainsi dire reconduite.

Ensuite, à l'intérieur de cette enveloppe, les crédits affectés aux programmes nationaux sont en nette progression, puisque 200 millions de francs supplémentaires doivent permettre de financer la montée en puissance des programmes de satellites Spot 5, pour l'observation de la terre, et Stentor, pour le développement des radio-communications.

Enfin, les crédits représentant la contribution française à l'Agence spatiale européenne accusent une diminution de près de 4 p. 100.

Toutefois, la décision prise par les ministres européens, le 20 octobre, à Toulouse, de relancer la coopération internationale devrait entraîner une légère remise en cause de la répartition de ces crédits.

En effet, deux nouveaux projets européens vont être engagés. Il s'agit, d'une part, du laboratoire orbital habité, qui sera greffé sur la station spatiale internationale, d'autre part, du véhicule spatial automatique ATV, qui sera propulsé par la fusée Ariane 5. Ce dernier projet sera sous maîtrise d'œuvre française, et je m'en félicite.

Afin de financer la contribution française à ces deux projets, un redéploiement des crédits destinés aux programmes nationaux est prévu. Il faut espérer, néanmoins, que cela ne rejaillira pas trop lourdement sur l'échéancier du développement des systèmes Spot 5 et Stentor. Peut-être pourriez-vous nous éclairer plus précisément encore, monsieur le ministre ?

En tout état de cause, la relance de l'Europe spatiale est, effectivement, une très bonne chose, vous l'avez dit. Nous devons, en effet, rappeler l'intérêt de ce secteur

pour l'industrie française et l'ampleur de ses retombées, notamment en termes de diffusion technologique. Notre souveraineté économique passe aussi par le développement de la recherche dans ce secteur.

A titre d'exemple, je voudrais signaler l'importance qu'il y a à maintenir une équipe de chercheurs de haut niveau travaillant à la mise au point de la prochaine génération de propulseurs. Si nous ne faisons pas cet effort, ou si cet effort était inférieur à un certain seuil critique, notre pays pourrait perdre la qualification de motoriste, ce qui serait infiniment regrettable et pourrait avoir plus de répercussions économiques que l'on ne pourrait l'imaginer *a priori*.

En cet instant, je veux parler plus particulièrement de la Société européenne de propulsion, la SEP. En effet, dans ce domaine fondamental de la recherche sur les propulseurs, il nous faut éviter de commettre l'erreur que certains autres pays ont commise, et, parmi les plus grands. Il en est ainsi des Etats-Unis, qui constatent aujourd'hui que, pour avoir laissé, à une certaine époque, leur niveau de recherche dans le domaine des propulseurs descendre au-dessous du seuil critique, il leur faut aujourd'hui relancer les études, ce qui coûte très cher, sans compter d'autres conséquences relativement graves.

L'histoire de nos propulseurs prouve qu'il faut entre quinze et vingt ans pour développer un nouveau moteur. C'est le temps qu'il aura fallu pour mettre au point le moteur Vulcain, dont la phase de validation sera achevée en 1996 et qui lancera les premiers vols commerciaux d'Ariane 5 d'ici à la fin de l'année 1996 ou au début de l'année 1997. Il ne faudrait surtout pas que nos équipes de recherche passent en deçà du seuil critique ; nous n'en verrions pas tout de suite les conséquences, mais nous aurions à les subir d'ici à une quinzaine d'années.

Les autres crédits inscrits sous l'agrégat « Recherche » sont les moyens destinés à accompagner des actions de recherche et développement dans le domaine des autoroutes de l'information.

Il s'agit de 300 millions de francs en autorisations de programme, au lieu de 50 millions de francs dans le budget voté de 1995, et de 110 millions de francs en crédits de paiement, au lieu de 12,5 millions de francs en 1995. Un tiers de ces crédits sera distribué à travers l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche.

J'y reviendrai plus en détail, mais je tiens à souligner dès maintenant le défi extraordinaire que représentent les autoroutes de l'information. C'est une aventure dans laquelle tous les grands pays se sont lancés, comme vous l'avez souligné, monsieur le ministre. Il est donc normal que nous y participions aussi et, si possible, en bonne place.

C'est pourquoi je me félicite de la décision qu'a prise le Gouvernement lors d'un comité interministériel tenu le 16 octobre dernier, de qualifier cent soixante-dix projets de « projets d'intérêt public ».

Ces projets sont de nature très variée. Ils concernent les domaines de l'éducation, de la culture, de la finance, de la recherche, de la santé ou du tourisme. Ils sont implantés dans toutes les régions françaises, puisque trois plates-formes nationales et trente plates-formes régionales d'expérimentation ont été identifiées.

Nombre de ces projets ont d'ailleurs été engagés ou élaborés avec des collectivités territoriales, ce qui témoigne du rôle irremplaçable de celles-ci dans la préparation de la société de communication de demain.

J'ouvre une parenthèse pour souligner, après vous, monsieur le ministre -, le caractère fondamental pour l'avenir de notre pays des expérimentations que vous

lancez. En effet, il va nous falloir préparer la France à ces nouvelles technologies et vous avez eu tout à fait raison, monsieur le ministre, de dire que vous étiez à la tête d'un ministère s'occupant du futur.

J'ai la chance d'être, par ailleurs, rapporteur spécial sur le budget de la recherche. Vous avez été vous-même, monsieur le ministre, pendant plus de deux ans à la tête de ce ministère. Nous savons l'un et l'autre que ces nouvelles technologies de communication joueront un rôle déterminant pour l'avenir de notre pays.

Dans une société où l'économie va se fonder de plus en plus sur l'immatériel, il est essentiel que nous occupions une place déterminante dans le domaine des autoroutes de l'information. En effet, le métier de demain ne sera pas celui que l'on conçoit aujourd'hui. Il conviendra, avant tout, d'avoir la capacité d'ajouter du savoir à un signal. C'est cela la réalité de l'économie de demain et, si nous ne nous y préparons pas, nous manquerons notre rendez-vous avec le troisième millénaire.

Je me permets, par ailleurs, monsieur le ministre, d'attirer votre attention sur un autre aspect du problème, je veux parler de l'inquiétude qui envahit nombre de nos concitoyens à l'évocation de ces nouvelles technologies de communication. Il serait tout à l'honneur de la France de montrer que ces nouvelles technologies seront toujours au service de l'homme et n'auront jamais comme finalité de l'asservir aux machines, comme certains le craignent aujourd'hui.

Ce mouvement d'accélération des technologies, qui ne cessera de s'amplifier, pourrait être, demain, à l'origine d'une grande rupture au sein de nos sociétés.

Il est donc de notre responsabilité, et plus particulièrement de la vôtre, monsieur le ministre, de mettre en évidence toutes les espérances dont ces nouvelles technologies sont porteuses et de démontrer que, loin d'être l'occasion de nouvelles fractures, elles peuvent être un puissant lien social.

Nous devons donc, il me semble, suivre avec beaucoup d'attention ces expérimentations et veiller à ce qu'elles puissent se développer sans trop de contraintes administratives ou réglementaires, en particulier pour les projets labellisés « les plus innovants ». C'est pourquoi il importe de voter rapidement le projet de loi déposé par le Gouvernement le 15 novembre dernier.

Pour ma part, convaincu de l'importance de ces projets, je resterai très attentif à l'usage qui sera fait des crédits ouverts au titre des autoroutes de l'information dans le projet de budget pour 1996. Aussi, je regrette sincèrement les économies qui ont été réalisées sur ce poste par l'Assemblée nationale.

Toutefois, au vu des résultats de l'année 1996 et de l'évolution des premières expérimentations, nous pourrions avoir une vision plus claire des besoins budgétaires et des crédits qu'il faudra prévoir pour 1997.

Pour en terminer sur ce point, j'aimerais que vous nous indiquiez, monsieur le ministre, où en sont vos projets visant à faciliter l'accès de tous les Français au réseau Internet. Quelles mesures avez-vous déjà prises ? Quelles sont vos autres intentions ?

Le deuxième agrégat du budget des technologies de l'information et de La Poste est l'agrégat « Postes et télécommunications ». Il représente un peu moins de 20 p. 100 du budget avec 2,04 milliards de francs.

L'essentiel, soit 1,9 milliard de francs, est destiné au transport de la presse. Ce montant résulte des dispositions du contrat de plan conclu entre l'Etat et La Poste

pour les années 1995-1997. L'Etat apporte une contribution annuelle de 1,9 milliard de francs à La Poste au titre des diverses aides qu'il accorde à la presse.

Les autres crédits relatifs à cet agrégat comprennent les dépenses de fonctionnement et d'équipement de plusieurs organismes : le service national des radiocommunications, la commission supérieure du service public, le comité de coordination des télécommunications et le système d'information radioélectrique.

Le total de ces crédits est en très légère diminution, en raison des mesures de régulation budgétaire appliquées à ces dépenses comme à l'ensemble des moyens de fonctionnement du budget de l'Etat.

Enfin, la contribution française aux organismes internationaux augmente de 8,4 p. 100 en raison de l'évolution des taux de change, plus particulièrement du franc suisse.

Au-delà de l'analyse générale de l'évolution de ces crédits et des remarques déjà faites, je voudrais insister sur l'importance des technologies de l'information pour le monde d'aujourd'hui. A cet égard, je me félicite de nouveau de la création d'un ministère consacré à ce secteur, qui sera déterminant dans l'évolution économique des prochaines années.

En effet, les pouvoirs publics doivent, dès aujourd'hui, favoriser la recherche et l'innovation technologique dans ce domaine et encourager les entreprises françaises qui y travaillent.

Ce nouveau ministère a aussi la charge de la tutelle des deux exploitants publics que sont La Poste et France Télécom.

Cette mission est cruciale dans le contexte actuel, puisque tant La Poste que France Télécom doivent se préparer à relever le défi de la concurrence, à échéance rapprochée.

Pour France Télécom, la déréglementation des télécommunications à compter du 1^{er} janvier 1998 rend un certain nombre de réformes obligatoires, vous l'avez dit, monsieur le ministre. Un projet de loi devrait intervenir pour les aspects réglementaires au cours du premier semestre de 1996. Un document d'orientation vient d'être soumis à consultation publique sur ce sujet. La méthode employée par le Gouvernement, à mon avis, est bonne. Je souhaiterais néanmoins que vous nous précisez, monsieur le ministre, le calendrier exact que vous envisagez pour le vote de ce projet de loi.

Par ailleurs, il faudra aussi mettre en œuvre une réforme du statut de France Télécom qui, tout en ménageant en particulier la situation des personnels, lui permettra de rester à sa place de quatrième opérateur mondial et de conclure les partenariats stratégiques nécessaires à son développement. Qu'en sera-t-il, là aussi, monsieur le ministre ?

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus exacerbé, le défi à relever est réel. Aussi, l'alliance récemment conclue entre France Télécom et Deutsche Telekom, l'accord signé avec Olivetti ou la participation prévue dans Sprint, telle que vous l'avez annoncée, apparaissent comme des éléments très positifs de cette nécessaire évolution.

Permettez-moi une observation rapide, monsieur le ministre.

Dans la stratégie globale que nous voyons se développer à l'échelon mondial, est-il suffisant pour notre grand opérateur national de passer des accords seulement dans son propre métier des télécommunications ?

En effet, depuis quelque temps, dans le domaine du multimédia, c'est-à-dire de la rencontre de ces trois mondes extraordinaires que sont le monde des télécommunications, le monde de l'image, donc de la télévision, et le monde de l'informatique, on voit s'accélérer des accords internationaux entre spécialistes de l'informatique et spécialistes de l'image, tels que Intel et Sony, qui ont passé un accord voilà quelques jours, Time Warner avec ATT, ou Disney avec TCI.

Or la place de notre pays dépendra beaucoup de ces accords internationaux. L'opérateur France Télécom ne pourrait-il pas rechercher des accords avec des spécialistes de l'image et de l'informatique ?

Pour La Poste, les enjeux sont un peu différents puisque, au-delà de la concurrence européenne, se pose le problème de sa place dans le système financier français.

Aujourd'hui, il est donc devenu indispensable de revoir la stratégie de cet intervenant public. Sa mauvaise situation financière devrait d'ailleurs inciter les pouvoirs publics à mener rapidement cette réflexion.

En tout état de cause, le rôle de La Poste dans l'aménagement du territoire devra se situer au cœur du débat.

Dans les deux cas, aussi bien pour La Poste que pour France Télécom, nous devons avoir conscience que le débat est extrêmement complexe car il présente de nombreux paramètres.

Ma tâche de rapporteur spécial de ce secteur sera donc, autant que possible, d'éclairer la commission des finances et le Sénat sur ces évolutions ainsi que sur les décisions qui pourront être prises au cours des prochains mois. Nous souhaitons vivement que la plus large concertation puisse être engagée sur ces sujets.

Pour conclure mon propos, j'indique au Sénat que la commission des finances a émis un avis favorable sur l'adoption de ce budget qui donne la priorité à des secteurs technologiques déterminants tout en ayant le souci de bien cibler les crédits qui leur sont affectés. (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Pierre Hérisson, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reprendrai pas ici en détail l'exposé des dotations du budget des technologies de l'information et de La Poste, l'excellente présentation que vient d'en faire M. René Trégouët, rapporteur spécial, rendant, selon moi, quelque peu superfétatoire un tel exercice.

J'exprimerai simplement le regret que l'important effort prévu par le Gouvernement en faveur des autoroutes de l'information se trouve quelque peu freiné par les coupes budgétaires décidées par l'Assemblée nationale. Certes, l'amputation est modérée et ne remet pas en cause l'essentiel.

Je reconnais également que le contexte budgétaire général permet de comprendre ces réductions. Il n'en demeure pas moins qu'il conviendra de reprendre les investissements dès que la situation le permettra et qu'il faudra alors rattraper le temps perdu.

Hormis cette observation ponctuelle, force est par ailleurs de reconnaître que la situation budgétaire des technologies de l'information et de La Poste est indéniablement positive.

De même, quand on examine les résultats de France Télécom, les motifs de satisfaction ne manquent pas.

En 1994, le chiffre d'affaires de l'opérateur téléphonique a atteint 129,3 milliards de francs. Ce montant place l'opérateur au deuxième rang des entreprises de services françaises, derrière EDF et devant La Poste.

Après impôt sur les sociétés, le résultat net fait apparaître un bénéfice de 9,2 milliards de francs. C'est le bénéfice le plus important d'une entreprise française en 1994.

Ces résultats sont d'autant plus appréciables qu'ils ont été obtenus alors que, en janvier 1994, était engagée une réforme des tarifs téléphoniques visant à ajuster les tarifs de France Télécom sur ceux du marché mondial, qui a été à l'origine d'une baisse significative de son chiffre d'affaires téléphonique.

Néanmoins, cette réforme a emporté, en créant les zones locales élargies glissantes, un avantage indéniable en termes d'aménagement du territoire : elle a assuré une plus grande équité entre les utilisateurs. L'écart entre la plus grande et la plus petite des zones locales est passé de 800 à 25 en nombre d'abonnés accessibles au tarif local.

Ainsi, les zones locales sont désormais plus étendues en France que dans les autres pays européens, aussi bien en surface qu'en nombre d'abonnés. On ne peut donc que s'en féliciter car il y a là un facteur non négligeable de réduction des irrégularités territoriales.

Une première ombre obscurcit ce panorama ensoleillé : le problème endémique des impayés téléphoniques des ministères à l'égard de France Télécom. Au 30 août 1995, ces impayés atteignaient la somme tout à fait considérable de 2 450 millions de francs. Si l'encours de certains ministères, dont le vôtre, monsieur le ministre, a diminué la dette globale des administrations a hélas ! augmenté de 69 millions de francs en un an.

Sur ce dossier, je résumerai ma position et celle, constante, de la commission des affaires économiques d'une formule : il faut que cela cesse.

Cependant, à l'analyse, le principal handicap de France Télécom dans l'environnement concurrentiel qui s'ouvre devant lui demeure, sans aucun doute, son statut. Celui-ci étant proche de celui d'un établissement public, l'entreprise, qui est donc dépourvue de capital social, ne peut pas conforter ses alliances internationales par des participations capitalistiques.

Or, Deutsche Telekom, l'opérateur allemand allié de France Télécom, dont le statut s'apparentait jusqu'à une date récente à celui de l'exploitant français, est désormais engagé dans la voie d'une transformation en société anonyme et devrait être partiellement introduit en bourse dans la deuxième moitié de 1996.

C'est pourquoi la décision prise par notre commission de confier à notre collègue Gérard Larcher le soin d'élaborer un rapport d'information sur « France Télécom face à ses défis et les réponses à préparer » me paraît fort judicieuse.

L'engagement, par le Gouvernement, de la consultation publique sur la réforme du droit français des télécommunications permettra, peut-être, de faire mieux comprendre à tous les acteurs concernés l'intérêt d'une adaptation dynamique au changement.

En ce qui concerne La Poste, ses résultats financiers sont plus contrastés que ceux de France Télécom.

Son chiffre d'affaires de 1994 s'établit à 81,5 milliards de francs. Cette évolution recouvre une augmentation de 6,8 p. 100 du chiffre d'affaires courrier, mais une baisse de 0,3 p. 100 du chiffre d'affaires concernant les activités financières.

Cette dernière diminution s'explique par la faible rémunération de l'une des grandes activités traditionnelles de La Poste : la collecte des fonds versés sur les CCP qu'elle dépose ensuite auprès du Trésor. Le niveau trop bas de la rémunération versée par le Trésor au regard des coûts de collecte a déjà été, à plusieurs reprises, regretté par notre commission. On en constate, cette année encore, les effets quelque peu pervers.

Le résultat financier de l'opérateur postal reste fortement déficitaire : 3,3 milliards de francs, contre seulement 2,2 milliards de francs en 1993 sous le poids notamment de charges financières élevées atteignant plus de 4,6 milliards de francs. Il n'en demeure pas moins que le résultat d'exploitation fait apparaître un bénéfice après impôt de 195 millions de francs, alors qu'il était lourdement négatif en 1993, avec un solde de 1,2 milliard de francs.

L'examen de l'évolution de La Poste offre toutefois un puissant motif de satisfaction. Il en va ainsi de la décision prise le 21 juin dernier par le président de La Poste, M. André Darrigrand, de ne fermer aucun bureau dans les zones rurales jusqu'en 1997 et de n'effectuer, dans la même période, aucune réduction d'effectif dans les petits bureaux qui emploient moins de cinq personnes.

J'en viens à un autre point important pour l'évolution de La Poste : le rebondissement du débat sur son habilitation à consentir des prêts immobiliers, au moment de la préparation des textes instituant les prêts immobiliers à taux zéro.

Sagement, le Gouvernement, tout en refusant à La Poste la possibilité de distribuer directement des crédits à taux zéro à d'autres qu'à son personnel, a accepté qu'elle puisse passer des accords de partenariat avec des établissements de crédit à condition que ceux-ci soient spécialisés dans l'immobilier et n'aient pas d'activité concurrent des CCP.

Cette solution de compromis qui réussit à sauvegarder les intérêts essentiels de chacune des parties en présence me paraît devoir être approuvée.

D'une manière générale, la situation de La Poste conduit à s'interroger sur les moyens dont dispose l'opérateur pour assurer sa mission de service public dans les domaines de l'aménagement du territoire, mais aussi des facilités financières accordées aux organismes sociaux et aux particuliers les plus démunis qui bénéficient, à ses guichets, de prestations tarifées très en dessous de leurs coûts réels.

En effet, hormis plusieurs dérogations au régime de la taxe professionnelle, La Poste se trouve actuellement assujettie à une fiscalité de droit commun.

Couplée à l'insuffisante rémunération des dépôts des CCP auprès du Trésor, cette évolution amène à douter de la capacité de La Poste à supporter, dans l'avenir, les lourdes tâches de service public qui sont les siennes.

Je ne m'appesantirai pas ici sur la politique de l'espace, mon rapport en dressant un bref bilan.

Je rappellerai simplement que, en France, à la fin de l'année 1994, l'activité spatiale était source d'environ 12 000 emplois directs. Par ailleurs, pour 1994, le chiffre d'affaires du secteur spatial était estimé à 25,5 milliards de francs et sa valeur ajoutée à 11,1 milliards de francs.

Ces positions devraient être confortées, dans les années à venir, par les décisions prises lors de la conférence des ministres de l'espace européens qui s'est tenue à Toulouse le 20 octobre dernier.

Eu égard au caractère positif des dotations budgétaires et à la pertinence de la politique gouvernementale, que vous nous avez exposée, monsieur le ministre, dans les secteurs couverts par ces dotations, je vous propose, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires économiques, d'émettre un avis favorable sur les crédits du budget des technologies de l'information et de La Poste pour 1996. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe du Rassemblement pour la République : 23 minutes ;

Groupe socialiste : 18 minutes ;

Groupe de l'Union centriste : 14 minutes ;

Groupe du Rassemblement démocratique et social européen : 6 minutes ;

Groupe communiste républicain et citoyen : 6 minutes.

La parole est à M. Lagourgue.

M. Pierre Lagourgue. Monsieur le ministre, c'est la troisième année que j'interviens pendant l'examen du budget consacré à France Télécom pour évoquer la politique tarifaire de cet organisme à l'égard des départements d'outre-mer. Cependant, je dois préciser que mon propos s'est adressé à chaque fois à un ministre différent. Aussi, j'espère, monsieur le ministre, non seulement que vous occuperez encore les mêmes fonctions l'an prochain, mais également que le projet de loi de finances pour 1997 ne sera plus l'occasion de revenir sur ce dossier car vous m'aurez peut-être donné l'assurance d'une égalité de traitement entre les ressortissants de la métropole et ceux de l'outre-mer en ce qui concerne les coûts des communications téléphoniques.

Laissez-moi tout d'abord vous dire ma satisfaction de constater qu'en 1994 le résultat net de France Télécom a presque doublé par rapport à l'année précédente, pour atteindre, selon l'expression du rapporteur spécial de l'Assemblée nationale, « le chiffre considérable de 9,2 milliards de francs ». Pour 1995, le chiffre prévisible est un peu supérieur, en dépit des impayés de l'Etat et des collectivités locales, qui s'élèvent à plus de 2 milliards de francs. Vous êtes donc un ministre envié, tout au moins en ce qui concerne France Télécom.

La réforme tarifaire mise en œuvre le 15 janvier 1994 n'a donc pas eu, contrairement à ce que l'on craignait un résultat négatif sur les comptes de 1994. Cette réforme avait pour objet d'ajuster les tarifs sur les coûts réels des prestations et de rééquilibrer les tarifs interurbains ou interrégionaux.

Or, si le résultat a été atteint en ce qui concerne l'Hexagone, les départements d'outre-mer n'ont pas bénéficié pleinement de ce rééquilibrage, et j'en viens à l'objet de mon propos : les départements d'outre-mer ont subi, comme la métropole, l'augmentation des tarifs locaux, ce qui est normal ; en revanche, pour les communications interrégionales, en particulier avec la métropole, un écart considérable persiste puisqu'elles coûtent plus de trois fois plus cher qu'entre les régions métropolitaines entre elles, entre celles-ci et la Corse, par exemple.

Cette situation est injustifiée du point de vue de la rentabilité souvent avancée à tort puisque selon les informations qui m'ont été fournies par le cabinet de l'un de vos prédécesseurs, le coût de revient de la minute, toutes charges comprises, est de moins de 1,40 franc, alors

qu'elle nous est facturée, suivant les plages horaires, de 2,72 francs à 6,80 francs, ce qui laisse une marge bénéficiaire considérable, bien supérieure à ce qu'elle est en métropole par minute de communication.

En outre, cette situation est injuste, d'un point de vue social et économique, car elle pénalise les particuliers comme les entreprises.

En effet, pour les ménages, le coût des communications téléphoniques avec l'Hexagone est exorbitant, d'autant plus que le revenu de ces familles est inférieur de 50 p. 100 à celui des familles métropolitaines.

Compte tenu du nombre de Réunionnais vivant sur le territoire hexagonal, l'INSEE estime à 40 p. 100 le nombre des ménages concernés par les relations téléphoniques avec la métropole.

N'oublions pas que, sur le plan social, ces ménages n'ont pas d'autre lien avec leurs parents, et qu'ils ont quitté leur île par nécessité, pour trouver un emploi. Ils sont totalement isolés : pas de train, pas de bateau, et un coût de transport aérien de plus de 7 000 francs pendant la période de leurs congés. Le seul « fil », si je puis dire, qui les relie encore, c'est le téléphone, même si, de nos jours, les transmissions se font par voie satellitaire.

S'agissant des entreprises réunionnaises, pour lesquelles la métropole est le principal partenaire économique, les communications avec le continent français représentent plus de 85 p. 100 de leur trafic téléphonique. La charge qui en résulte grève donc plus lourdement leur budget que celui des entreprises situées en métropole.

Certains industriels m'ont fait part de leur étonnement quant aux tarifs pratiqués par France Télécom, en me donnant en exemple les Etats-Unis, où une minute entre New York et Hawaii, séparés par la même distance que la Réunion et la métropole, coûte entre 1 et 2 francs.

Les disparités dans la tarification outre-mer concernent également différents services proposés par France Télécom, tels que « Primaliste », la carte « Sélection » ou l'accès à l'annuaire électronique sur Minitel. Mais je ne m'attarderai pas sur ce point, monsieur le ministre, car je vous ai déjà alerté sur ces anomalies, notamment par des questions écrites, qui n'ont rien changé jusqu'à présent.

L'autre anomalie concerne l'utilisation de l'indicatif international, le 19, pour appeler depuis la métropole un correspondant résidant dans un département d'outre-mer, comme s'il résidait à l'étranger ! On nous annonce depuis des années déjà que cet indicatif sera prochainement remplacé par le 16, comme pour joindre toute autre région française.

Nous constatons que le « prochainement » s'éternise. Or nous savons que, là aussi, aucune raison ne s'oppose plus à ce changement, sinon, peut-être, celle de maintenir des tarifs comparables aux tarifs internationaux.

En conclusion, monsieur le ministre, je vous demanderais de bien vouloir intervenir pour que cesse l'inégalité de traitement entre les régions françaises.

Pourquoi la solidarité nationale qui existe entre les départements métropolitains n'est-elle pas respectée vis-à-vis des départements d'outre-mer ?

Pourquoi le principe de continuité territoriale est-il appliqué par EDF pour la distribution de l'électricité dont le coût est le même et par La Poste, qui dépend également de votre ministère, pour l'affranchissement du courrier, mais pas par France Télécom ?

D'ailleurs, le Président de la République nous a formellement assurés que les tarifs de France Télécom seraient alignés en deux ou trois ans : cela fait partie de l'égalité entre la métropole et les DOM - principe auquel

il est très attaché - et permettra de satisfaire la juste revendication de nos populations sur le plan tant social qu'économique.

Vous connaissant, je sais, monsieur le ministre, que vous aurez à cœur, dès cette année, de convaincre France Télécom de franchir un pas définitif vers l'alignement des coûts de communication.

Bien entendu, nous comptons sur votre action. Persuadé que vous saurez la mener à bien, je vous assure de mon soutien dans le vote des crédits de votre ministère. *(Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. Billard.

M. Claude Billard. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le projet de budget qui nous est soumis, qui concerne tout particulièrement les crédits de La Poste et des télécommunications, est révélateur des intentions du Gouvernement de livrer dans quelque temps au secteur privé tout ou partie de ces deux services publics.

Depuis la loi du 2 juillet 1990, que notre groupe a été seul à refuser et qui a brisé l'entité et la cohérence qui constituaient La Poste et les télécommunications, l'Etat est peu à peu dessaisi de la maîtrise sur ces deux services publics décisifs pour l'économie et la population de notre pays.

A terme, le Parlement n'exercera plus aucun contrôle budgétaire réel sur eux. Une logique marchande se substitue progressivement à l'esprit et aux missions du service public. Malgré les dénégations officielles, on s'achemine bien vers la remise en cause du statut des personnels et le Gouvernement prépare la privatisation des activités les plus rentables et les plus porteuses d'avenir.

Le secteur des télécommunications, actuellement en pleine expansion à l'échelle mondiale, la position et les capacités techniques de France Télécom suscitent bien des convoitises, notamment de la part des géants américains, qui cherchent à asseoir leur domination sur un marché mondial qui sera déterminant sur le plan économique dans les prochaines années.

C'est dans ce contexte que la Commission de Bruxelles, en accord avec les gouvernements qui se sont succédés ces dernières années, a accepté de se plier aux exigences nord-américaines et aux dogmes du libéralisme le plus outrancier et le plus dévastateur pour l'emploi.

En ayant fixé à 1998 la date de la déréglementation de ce secteur, l'Union européenne et votre gouvernement, qui en accepte le principe, préparent ainsi une attaque de grande envergure contre notre service public et programment la disparition de milliers d'emplois à France Télécom et dans les entreprises de téléphonie qui en dépendent.

Ce qui est engagé, c'est purement et simplement la liquidation du service public. Il s'agit, au fond, d'offrir au plus vite à ses concurrents, c'est-à-dire aux multinationales françaises - comme la Compagnie générale d'électricité, la Lyonnaise des Eaux, Dumez, Bouygues - ou américaines, la possibilité d'installer et d'exploiter des réseaux et des services de télécommunication.

L'objectif est de contraindre France Télécom à mettre le réseau public, financé par tous les usagers, au service de concurrents privés, au moindre coût pour eux.

C'est dans cette voie que vous vous engagez, comme le soulignent certains aspects de votre budget, en asphyxiant financièrement l'entreprise déjà étranglée par sa dette et les prélèvements de l'Etat et en limitant ses recettes.

Le contrat de plan à France Télécom s'inscrit dans cette logique : son exigence de gains de productivité, notamment dans une entreprise déjà hautement performante, masque mal l'alignement à terme de sa gestion sur celle de ses concurrents, une réduction de ses charges par une pression sur les salaires des agents, sur l'emploi, les droits et garanties, les retraites.

La privatisation, ce sont aussi les usagers, comme le montre l'exemple britannique, qui en feraient les frais à travers les hausses de tarifs et la fin de la péréquation tarifaire, autant de sources d'inégalités sociales.

Monsieur le ministre, vous avez annoncé jeudi dernier à Washington que le Gouvernement prendrait au début de l'année prochaine sa décision quant à la privatisation de France Télécom. Mais cette décision ne portera pas sur la question de savoir s'il faut ou non transformer l'entreprise en société anonyme et ouvrir son capital aux intérêts privés. Ce point est acquis depuis le 22 août dernier, lorsque M. le Premier ministre a déclaré qu'il était décidé à conduire à son terme la privatisation. En fait, la décision portera sur le choix du calendrier de la mise sur le marché des actions de notre exploitant téléphonique.

Vous avez d'ailleurs ajouté que cette opération, qui porterait sur 20 p. 100 à 49 p. 100 du capital, pourrait intervenir avant la fin de 1996, c'est-à-dire avant l'introduction en bourse du partenaire Deutsche Telekom.

Même si M. Borotra a pris le soin, dès le lendemain, de calmer le jeu en ne confirmant pas la période de mise en bourse, vos déclarations peuvent laisser penser que le Gouvernement a d'ores et déjà pris son parti d'affronter sans plus attendre un nouveau conflit social.

Une importante partie des personnels de La Poste et de France Télécom est actuellement en grève, non plus seulement à propos des régimes de retraite, mais également en raison de la privatisation qu'ils redoutent et refusent. Notre groupe partage leurs craintes et soutient leur action.

Pour toutes ces raisons, et parce que nous sommes opposés aux orientations traduites dans ce projet de budget, le groupe communiste républicain et citoyen votera contre.

M. le président. La parole est à Mme Bergé-Lavigne.

Mme Maryse Bergé-Lavigne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je n'évoquerai que pour mémoire les crédits relatifs à La Poste et aux télécommunications. Atteignant 1,9 milliard de francs, ils représentent à peine 20 p. 100 des dotations de ce bleu budgétaire et ils sont en régression d'environ 2 p. 100 en francs constants.

J'insisterai davantage, au nom du groupe socialiste et tout particulièrement de notre collègue M. Delfau qui n'a pu être présent ce soir, sur l'évolution projetée des secteurs des télécommunications et de La Poste.

Les personnels de ces deux grandes entreprises sont inquiets à un double titre, qu'il s'agisse des projets de déréglementation qui sont à l'étude à l'échelon européen, ou encore de la remise en cause de leur régime spécifique de retraite.

S'agissant de France Télécom, les propos que vous aviez tenus, monsieur le ministre, concernant l'avenir de cette entreprise, à Washington, où vous vous étiez rendu pour rencontrer M. Hunedlt de la Commission fédérale des communications sur le projet Phoenix, furent surprenants.

Je n'ose imaginer que vous n'avez cure des mouvements sociaux qui mobilisent nos concitoyens. Certes, nous connaissons votre volonté et celle de votre Gouver-

vement de déréglementer le secteur des télécommunications et d'ouvrir le capital de l'entreprise française, seule manière, à vos yeux, de libérer les énergies de notre économie.

Mais cette attitude est contraire à l'esprit de dialogue qui paraissait vous animer lorsque vous avez lancé, le 15 octobre dernier, la consultation publique sur la déréglementation des télécommunications.

Anticiper ainsi les conclusions de cette consultation, c'est réduire cette dernière à une parodie de démocratie. Mais il est vrai que le document soumis à consultation ne dit mot sur l'avenir de l'opérateur public, son statut, son personnel. Or n'est-ce pas là l'un des enjeux du moment ? Comment voulez-vous que nous débattions de la déréglementation des télécommunications alors qu'aucune perspective n'apparaît clairement dessinée pour l'opérateur national ?

Monsieur le ministre, le groupe socialiste est très inquiet quant aux pistes mises en avant par le document soumis à consultation jusqu'au 15 décembre prochain. A nos yeux, ce texte s'inspire beaucoup trop des projets de directives européennes et ne prend pas assez en compte la spécificité française. Il reprend un peu trop facilement un certain nombre d'arguments utilisés à l'échelon européen pour justifier la libéralisation des télécommunications.

C'est ainsi que l'on trouve des affirmations péremptives comme celle-ci : « l'ouverture à la concurrence améliore la compétitivité, libère la créativité de notre économie », comme si France Télécom, monopole public, n'était pas une entreprise adaptée au monde moderne, à la réussite exemplaire et à la créativité non contestée !

Pensez-vous, monsieur le ministre, que la logique d'une rentabilité à court terme aurait permis, voilà plusieurs années, la création, par exemple, du Minitel ?

Dans ce document soumis à consultation, on trouve bien une référence au service public, mais il s'agit simplement de se référer à la notion de « service universel », tel que le définit le conseil des ministres du 7 février 1994 et qui, à notre avis, est une version minimaliste du service public.

Dans le même domaine, ne croyez-vous pas que le rééquilibrage des tarifs prévu par ce texte remette en cause le principe d'universalité et de péréquation tarifaire au cœur du service public des télécommunications, en faisant payer aux utilisateurs les plus modestes – par une hausse de l'abonnement qui est proposée par le document – la baisse des coûts des liaisons internationales ?

Monsieur le ministre, il faut rester attaché à l'égalité des citoyens grâce à la péréquation tarifaire et maintenir la présence de France Télécom dans les régions les plus reculées de notre territoire.

Et que dire, monsieur le ministre, du système de licences que ce texte prévoit de mettre en place ? Il n'est à aucun moment prévu d'en limiter le nombre. Cela ne nous paraît pas acceptable, d'autant que les obligations de service public sont réduites au strict minimum.

S'agissant de La Poste, là aussi, nous sommes inquiets. Les déclarations de la Commission lors du conseil des ministres du 27 novembre ne présagent rien de bon. Pouvez-vous nous indiquer clairement sur quoi portera « la communication » que la Commission a prévu de faire ? A-t-elle compétence pour légiférer dans le domaine de La Poste ou bien ce secteur relève-t-il exclusivement de la procédure de codécision ?

Il serait inacceptable que la Commission défasse d'un côté ce qui a été construit démocratiquement de l'autre, d'autant que le projet de directive adoptée par la

Commission le 26 juillet 1995 apporte quelques satisfactions. Il prévoit, en effet, le maintien d'un secteur réservé comprenant la collecte, le transport, le tri et la distribution des lettres d'un poids inférieur à 350 grammes, ainsi que le publipostage et le courrier transfrontalier jusqu'en 2001. Mais il comporte des propositions contestables, comme le réexamen par la Commission en 1998 du régime de publipostage.

En ce domaine, la Commission ne peut être seule compétente, compte tenu de ses positions libérales. Rappelons que La Poste est un service public de toute première importance : c'est le premier employeur de France, c'est un outil irremplaçable de maillage du territoire avec ses 17 000 points de contact et, grâce à ses postiers, un maintien du lien social, parfois le seul, pour les personnes âgées et isolées.

L'actuel mouvement social, bien suivi à France Télécom et à La Poste, montre bien l'attachement du personnel et des usagers au service public. S'il faut le moderniser, faisons-le avec l'objectif de permettre à chaque citoyen d'accéder dans des conditions d'égalité à tous les moyens d'information et de communication qui vont se multiplier dans les années à venir.

Monsieur le ministre, c'est maintenant l'élu d'un département qui compte, dans l'agglomération toulousaine notamment, de nombreuses entreprises et industries liées à l'espace – le CNES, Aérospatiale, Spot Image, Matra, Alcatel Espace, la Société européenne de propulsion – qui souhaite vous poser trois questions concernant les retombées de la participation de la France à la station spatiale Alpha, que vous avez longuement décrite dans votre intervention.

Lors de la conférence internationale sur l'espace, qui s'est tenue à Toulouse en octobre dernier, la France s'est engagée très fortement, à hauteur de plus de 27 p. 100 au lieu des 10 p. 100 qui semblaient raisonnables, dans la station spatiale internationale.

Vous avez donné l'assurance au personnel du CNES et de ses entreprises satellites, qui est inquiet, que cet engagement n'obérerait pas les programmes nationaux tels que Stentor et Spot 5, qui seront menés à bien. Nous espérons, monsieur le ministre, que vous aurez les moyens de vos promesses.

Je souhaite cependant obtenir quelques éclaircissements de votre part à propos d'une phrase du communiqué de presse final de la conférence que vous avez évoquée tout à l'heure : « Les ministres se sont aussi engagés clairement à supporter l'exploitation de la station. »

Vous avez indiqué que notre participation à l'exploitation serait payée en nature avec des vols d'Ariane 5, mais cela a un coût.

Ces dépenses d'exploitation sont-elles prévues dans les 2,6 milliards de francs de participation de notre pays à la station Alpha, ou constitueront-elles une contrainte budgétaire supplémentaire et imposée, dont on pourra difficilement mesurer l'évolution et qui risquerait alors de mettre en difficulté nos programmes nationaux ?

J'ai en ma possession, monsieur le ministre, la réponse formulée par votre directeur de cabinet à une question écrite que je vous posais concernant les retombées pour le CNES et pour l'industrie française de l'espace de notre participation à la station Alpha : « Le centre technique du CNES à Toulouse, ainsi que la direction des lanceurs à Evry, pourraient fournir un support technique aux équipes projet de l'Agence spatiale européenne situées à l'ESTEC, au Pays-Bas. »

Récemment, M. Feustel-Buechl, chef du programme « transport spatial habité », est venu dire aux ingénieurs basés à Toulouse que toutes les activités concernant l'ATV et le CTV, cargo et capsule, seraient transférés aux Pays-Bas.

Rappelons que cette équipe mixte CNES-ESA, basée sur le centre spatial de Toulouse, compte cinquante ingénieurs de très haut niveau, et leur départ se traduirait pour nous par la disparition de compétences qui ne se trouvent qu'en quelques rares endroits au monde.

Or, monsieur le ministre, vous avez récemment déclaré, à l'Assemblée nationale, que, grâce au succès de la conférence de Toulouse, la France allait construire les deux véhicules qui vont permettre l'accès à la station spatiale. Vous affirmiez qu'une équipe mixte CNES-ESA, basée à Toulouse, réaliserait les études. Mieux, le Gouvernement a décidé de poser la candidature de Toulouse pour l'accueil du centre de contrôle des vols du cargo et de la capsule, ATV et CTV.

« Demain, Toulouse sera à l'espace ce qu'est Houston aux Etats-Unis », avez-vous dit.

Monsieur le ministre, de ces différentes informations, quelle est la bonne ?

La France conservera-t-elle l'équipe mixte CNES-ESA, ou bien tout ce savoir-faire et cette excellence partiront-ils vers d'autres cieux ?

La communauté scientifique de Toulouse est impatiente de connaître la réponse ferme et définitive à cette question.

Vous avez parlé, monsieur le ministre, de concertation avec l'Allemagne. Ce pays tenait beaucoup à une participation importante de la France à la station internationale. Cela a été fait, et d'une manière importante, tout le monde l'a rappelé ce soir.

Par ailleurs, la France est le premier bailleur de fonds de l'Agence spatiale européenne. Par ses efforts, notre pays se montre ainsi un partenaire solide de l'Europe spatiale.

La France est en droit d'attendre de la part des autres pays européens - pardonnez-moi d'utiliser une expression familière - des « retours d'ascenseur ». Or nous avons appris, au début du mois de novembre, que l'Allemagne, qui rechignait déjà à s'engager dans le programme Helios 2, envisageait de faire jouer la concurrence entre ce projet européen et un programme américain.

Je sais bien que ce sujet ne relève pas tout à fait de votre ministère, mais aujourd'hui même, à Baden-Baden, le Président de la République et le Premier ministre rencontraient le Chancelier allemand. J'ose espérer que cette question d'importance aura été évoquée ! En avez-vous des nouvelles ? Si oui, monsieur le ministre, pouvez-vous nous donner l'assurance de l'engagement de l'Allemagne au programme Helios 2 ?

Mes chers collègues, notre monde est devenu trop petit pour nos rêves. Les espaces interplanétaires, les espaces interstellaires constitueront-ils les nouveaux champs d'exploration des futurs *conquistadores* ? Nul ne le sait. Pour les uns, les vols habités sont inutiles, l'exploration de l'espace n'a pas besoin de l'homme, les robots y suffiront. Pour d'autres, l'aventure véritable ne peut plus venir que des proches planètes ou des lointaines galaxies.

Combien l'Europe, dont le drapeau est un ciel bleu rempli d'étoiles, devra-t-elle payer pour ce rêve ?

M. le président. La parole est à M. Othily.

M. Georges Othily. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le succès du 81^e vol d'Ariane 4, hier soir, en plaçant sur orbite géostationnaire

deux satellites, l'un indien, Insat, l'autre français, Télécom 2 C, me remplit d'aise, d'autant que, grâce à Télécom 2 C, les départements d'outre-mer, en particulier la Guyane dans ses régions les plus enclavées, disposeront de moyens de communications téléphoniques modernes et adaptés.

Ayant engagé un programme de communications, et ma qualité de président de région, en 1985, avec la signature du contrat de plan entre l'Etat et la région et celle d'un contrat particulier entre la région et France Télécom, ce rendez-vous avec l'histoire, je ne voulais pas le manquer aujourd'hui en m'adressant à vous du haut de cette tribune.

Qu'il me soit aussi permis de rendre un hommage appuyé à la technologie française ainsi qu'aux techniciens.

Cependant, au moment où il nous est donné l'occasion de débattre du budget des technologies de l'information et de la poste, il importe qu'une clarification soit apportée à ce stade de la discussion et au moment où les travaux de la commission de réflexion pour la conférence intergouvernementale de 1996 se terminent.

L'essentiel du budget étant affecté aux activités spatiales développées par le CNES et l'ESA, je veux ici, monsieur le ministre, au nom de nos populations, évoquer la situation du centre spatial guyanais.

En effet, des dispositions fiscales spéciales ont été prises lors de la création du centre spatial guyanais, en 1964, d'autres l'ont été à l'occasion de la signature de la convention internationale sur l'ESA, en 1975, eu égard au caractère d'organisme de recherche qui leur étaient conférés.

Ce statut ne les exempte pas pour autant du paiement des taxes, et l'article 9, annexe 1, de la convention de l'ESA précise : « Les Etats membres prennent, le cas échéant, toutes mesures appropriées en vue de l'exonération ou du remboursement de telles charges ou en vue de la levée de telles restrictions. » En clair, cela sous-entend un remboursement ou une contrepartie à l'exonération.

Sans vouloir remettre en cause le bien-fondé de ces dispositions, vous conviendrez, monsieur le ministre, que, depuis 1964, certaines activités ont évolué pour passer du stade de la recherche, avec Ariane 1, 2 et 3, à celui de l'exploitation commerciale, avec Ariane 4 et 5.

Pour ces raisons, et sous réserve d'inventaire, il conviendrait de réévaluer la situation des activités spatiales en Guyane pour procéder à un réajustement, sans préjudice pour les objectifs fixés, et à une clarification au regard des droits fiscaux national et européen et du rôle moteur que ces activités sont censées jouer dans l'économie locale.

Le caractère d'exception des activités spatiales en Guyane a des effets fiscaux et symboliques néfastes. Outre le fait que le centre spatial guyanais est perçu comme vivant dans l'extraterritorialité, l'exemption fiscale oblige à recourir à des mesures d'exception du type PHÈDRE, renforçant le sentiment que, outre-mer, rien ne peut se régler autrement que par des mesures d'assistanat.

Il faut relever, par ailleurs, que des dispositions de ce type ne compenseront jamais le manque à gagner de recettes fiscales perçues dans des conditions normales.

Il serait de meilleure politique et plus conforme aux lois de la République que l'exception n'existe que pour confirmer la règle.

J'ajoute que la volonté de l'Etat de tout mettre en œuvre pour que le développement spatial profite à l'ensemble du département dans l'impartialité ne peut que s'en trouver renforcée.

Je vous propose donc, à l'instar des dispositions d'orientations prises pour la Polynésie avec la loi de février 1994 et de celles qui sont relatives aux mutations à venir des activités nucléaires, que soient redéfinies, par l'application du droit français et communautaire, les conditions fiscales des activités spatiales, permettant à la région Guyane de réaliser le développement de ses activités économiques.

Le choix peut être fait en s'appuyant soit sur le socle du droit - et non sur des mesures d'exception fluctuant au gré des majorités nationales et locales ou de l'évolution des conjonctures budgétaires - soit sur un élargissement différencié de l'application des dispositions législatives prises en faveur de la Polynésie.

Il est urgent et impérieux que cette clarification intervienne pour parer aux conséquences sur l'emploi - 400 suppressions de postes environ - que ne manqueront pas d'avoir les mesures d'économie prises au niveau des structures nationales pour rembourser la dette auprès de l'ESA.

Une telle solution aurait le mérite de pérenniser et de stabiliser les recettes des collectivités territoriales et, par voie de conséquence, l'emploi et les activités économiques. Il est évident, de plus, que ces mesures seraient régulièrement indexées sur le produit intérieur brut.

Je conclurai en vous rappelant que de telles dispositions répondent à la volonté réaffirmée du Président de la République et du Gouvernement d'instaurer l'égalité des droits entre la métropole et l'outre-mer, en prenant en compte les particularités en matière de développement économique, social et culturel.

Toutefois, monsieur le ministre, soyez assuré que, dans sa très large majorité, et selon l'usage, les membres du Rassemblement démocratique social et européen voteront le budget du ministère des technologies de l'information et de la poste. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Robert.

M. Jean-Jacques Robert. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « l'économie de demain reposera largement sur l'immatériel, sur le transport et la transformation du signal, sur le savoir ». Voici venu le temps du cybermonde, comme le rappelait notre éminent collègue et rapporteur spécial René Tréguët, lors de la récente présentation de son rapport d'information sur l'avenir des télécommunications en Europe.

Le budget qui nous est soumis aujourd'hui est un vrai budget d'avenir. Ce n'est donc pas sans raison que vous vous dites « ministre du futur ».

Dans cette logique donnant la priorité à la recherche, sont désormais regroupées les télécommunications, La Poste et la politique de l'espace sous la responsabilité d'un même ministère délégué, rattaché à un grand ministère de l'industrie, de La Poste et des télécommunications.

Le budget du ministère de La Poste, des télécommunications et de l'espace s'élève à plus de 10 milliards de francs en moyens de paiement. Les autorisations de programme sont de 7,11 milliards de francs.

Plusieurs grands défis attendent la France dans les domaines que nous abordons aujourd'hui, et le projet de budget des technologies de l'information et de La Poste doit y répondre dès maintenant. Il s'agit de l'adaptation du service public français des postes et télécommunications, du développement des autoroutes de l'information, de la politique spatiale de la France et de l'Europe.

Le premier de ces défis consiste à aider La Poste et France Télécom à passer le cap de l'an 2000.

Je rappellerai tout d'abord que l'aide de 1,9 milliard de francs à La Poste pour le transport et la distribution de la presse constitue la quasi-totalité des crédits de votre ministère consacrés aux postes et télécommunications. Cette aide est maintenue en francs constants à son niveau de 1995, conformément au contrat de plan signé en 1994 entre l'Etat et La Poste pour la période 1995 à 1997.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée par l'examen de ces crédits pour souligner toute l'importance que le groupe du RPR du Sénat attache à la défense du service public français des postes et télécommunications.

Face aux échéances concurrentielles qui attendent le secteur des postes et télécommunications, il s'agit pour nous non pas de bloquer la libéralisation, mais de nous assurer qu'elle est préparée pour le mieux. Nous avons un service public de grande qualité. C'est ce service qu'il nous faut préserver tout en lui permettant d'être plus compétitif. On sait ce que l'on perd, on ne sait pas ce que l'on trouve.

La Poste, premier employeur de France, tient une place majeure dans l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification rurale, avec ses 14 000 bureaux de poste. Nous sommes donc rassurés de savoir - je répète ce qui a déjà été dit, mais cela fait plaisir - qu'aucun bureau ne sera fermé dans les zones rurales jusqu'en 1997.

La franchise d'affranchissement - il faut bien en parler - dont bénéficiaient diverses administrations est supprimée à partir du 1^{er} janvier prochain, mais une compensation a été prévue pour les collectivités locales dans ce même projet de loi de finances, au titre de la dotation globale de fonctionnement pour les communes et de la dotation générale de décentralisation en ce qui concerne les départements et les régions. Je me félicite de cette mesure et je souhaite qu'elle soit renouvelée.

Mais cette franchise postale est peu de chose au regard de votre déclaration sur les projets européens pour maintenant et pour l'an 2000, qui sont un véritable danger. Vous m'avez fait froid dans le dos. Je me prends à penser que les ministres et le Gouvernement de la France ne peuvent plus se battre - c'est, hélas ! le mot - à fleuret moucheté ; ils doivent désormais se battre sabre au clair. Nous devons être non plus courtois et bons apôtres, mais rugueux et sans concession, si minime soit-elle.

Face à l'Europe, alors que jour après jour nous découvrons et supportons seuls les méfaits de Bruxelles et que nos inquiétudes et celles de nos concitoyens s'aggravent légitimement, la France, monsieur le ministre, ne doit plus jamais céder.

Quant à France Télécom, c'est une entreprise dynamique et à vocation internationale. Elle est déjà associée à des partenaires tels que Deutsche Telecom ou Olivetti, et elle le sera bientôt à l'américain Sprint. France Télécom a maintenant une grande échéance à assumer : la libéralisation totale du secteur au 1^{er} janvier 1998.

Le Gouvernement a indiqué qu'il déposerait dans les prochains mois un projet de loi pour préparer activement cette réforme, et nous attendrons avec un grand intérêt les conclusions du rapport confié par notre commission des affaires économiques à notre collègue Gérard Larcher, qui suit depuis longtemps l'évolution, qui « tient le pouls » du secteur des télécommunications. Nous pourrions ainsi réfléchir aux réponses à apporter aux défis qui sont lancés à France Télécom et à l'idée d'une « sociétisation » - je n'aime pas beaucoup ce mot - de cet organisme.

En ce qui concerne les propositions d'actes communautaires visant à accomplir l'ouverture du marché des télécommunications, M. René Trégouët a élaboré récemment une proposition de résolution, qui sera, nous l'espérons, prochainement examinée en séance publique. Elle tend au rééquilibrage, ô combien nécessaire ! de la politique européenne de libéralisation du secteur des télécommunications entre l'ouverture à la concurrence et la défense du service universel.

Le deuxième grand défi auquel nous devons faire face est celui des autoroutes de l'information. On l'a vu lors du sommet de Cotonou, la francophonie doit participer à la révolution de l'information du troisième millénaire. Elle doit tenir sa place sur les inforoutes de demain, comme l'a souligné le Président de la République, M. Jacques Chirac.

C'est pourquoi le comité interministériel des autoroutes et services de l'information, après appel à propositions lancé à la fin de l'année 1994, a choisi, le 16 octobre dernier, de labelliser en tant que « projets d'intérêt public » 170 projets d'expérimentation, parmi lesquels on compte trois plates-formes nationales et trente plates-formes régionales.

Une autre série de projets devrait être approuvée au début de l'année prochaine.

Le Gouvernement a également adopté un projet de loi qui donnera un encadrement juridique aux projets les plus innovants.

Après la première lecture à l'Assemblée nationale, 270 millions de francs sont désormais prévus dans ce projet de budget afin de stimuler la recherche et le développement de projets relatifs aux inforoutes. Quel chemin parcouru en un an, puisque la loi de finances de 1995 n'accordait, il faut le rappeler, que 50 millions de francs aux autoroutes de l'information ! M. Trégouët a d'ailleurs souligné ce fait il y a un instant.

Grâce à ce budget, la France pourra véritablement engager une politique d'ensemble. Je souhaiterais rappeler que le Sénat n'est pas en reste, puisqu'il a d'ores et déjà développé une réflexion dans ce domaine des réseaux internationaux de communication interactive, par le biais de travaux de la commission des affaires culturelles et de l'office parlementaire des choix scientifiques et techniques.

Enfin, le troisième grand défi, qui draine 80 p. 100 des crédits que nous examinons aujourd'hui, est relatif à la politique de l'espace, espace réel et non plus virtuel !

Les deux tiers de ces crédits vont à l'Agence spatiale européenne. A cet égard, le conseil des ministres européen qui s'est réuni à Toulouse dernièrement a été décisif.

Les Européens ont, en effet, décidé de rejoindre les Américains, les Russes, les Canadiens et les Japonais dans une grande aventure : le lancement de la station spatiale Alpha dont la construction va débuter dans deux ans, au mois de novembre 1997. Cette station devrait déjà être opérationnelle en 2002 et accueillir de façon permanente six astronautes.

L'Europe sera chargée de la construction du laboratoire spatial Columbus amarré à la station et du remorqueur automatique spatial dont la France sera maître d'œuvre. Notre pays sera également chargé d'effectuer des études pour la création d'un véhicule de transfert d'équipage et se verra confier pour ce faire 50 millions d'écus. Les retombées pour notre industrie seront très importantes.

Il faut noter que la France contribuera pour 2,6 milliards de francs au programme Alpha, de 1996 à l'an 2000.

L'Agence spatiale européenne a aussi comme objectif de réaliser le programme du lanceur lourd Ariane 5, qui garantira à l'Europe un accès indépendant à l'espace.

La France est la troisième puissance spatiale sur le plan mondial. Pour conforter cette place et réaliser des programmes lourds, elle doit s'appuyer sur l'Europe de l'espace. Mais elle conduit aussi ses propres programmes, auxquels elle consacrera 2,3 milliards de francs en crédits de paiement durant l'année 1996. Je fais allusion, en la circonstance, au programme Spot, d'observation satellitaire de la terre et au programme Stentor relatif au système de radiocommunications spatiales.

Par le biais de Stentor, nous retrouvons le chemin des inforoutes mondiales. Et je me félicite de la cohérence des engagements français pour le développement des technologies de l'information, qui sont les vecteurs des emplois de demain.

C'est pour cet ensemble de raisons que le groupe du RPR du Sénat votera, bien sûr, ce « budget du futur ». *(Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDSE.)*

M. le président. La parole est à M. Diligent.

M. André Diligent. « Monsieur le ministre du futur », si cette appellation fait un peu penser à celle de « futur ministre », je la préfère toutefois, parce que je souhaite, après vous avoir entendu, que vous exerciez encore longtemps vos fonctions, je le dis sans flagornerie.

Mes chers collègues, après les excellents rapports de MM. Trégouët et Hérisson, je limiterai l'essentiel de mon intervention aux fameuses autoroutes de l'information, plus précisément au réseau Internet.

Le Gouvernement doit faire un grand effort de pédagogie, je le crois d'autant plus que je vous ai entendu parler de ces sujets avec une grande clarté. Mais l'opinion ne comprend pas du tout ce qui se passe, et même des personnes concernées ont l'impression d'être dans le flou, dans un certain brouillard.

Ainsi, j'ai récemment demandé au rédacteur en chef d'un journal s'il connaissait Internet. Il m'a répondu : « Oui, j'en ai entendu parler, mais je n'ai rien compris. »

Les techniciens se comprennent entre eux, ils ont leur jargon - souvent anglo-américain -, leurs sigles, mais le grand public est perdu.

Je rappellerai donc qu'Internet est l'arrivée du numérique sur le téléphone et la télévision. Ce réseau permet de diffuser un nombre considérable de données et autorise l'interconnexion entre les différents supports que nous connaissons : ordinateur, Minitel, télévision, téléphone, etc.

Parallèlement à cette opération, l'Europe a décidé l'ouverture complète des télécommunications à la concurrence européenne et à la concurrence mondiale. Ainsi se profile la prédiction faite en 1976 par MM. Nora et Minc : « Cette imbrication croissante des ordinateurs et des communications, que nous appelons télématique, ouvre un horizon radicalement neuf. » C'est donc une nouvelle étape vers l'édification de ce village planétaire dont parlait McLuhan, où chacun sera le voisin de tout le monde.

Je n'aime guère l'expression « autoroute de l'information », qui a d'ailleurs troublé de nombreuses personnes, car la spécificité d'une autoroute est justement d'avoir

rès peu de voies d'accès. Si vous ratez une sortie, vous devrez faire 50 kilomètres avant d'en trouver une autre ! Or vous voulez donner un accès à tous.

Je souhaite que l'on explique bien au public que la formule « autoroute de l'information » est très limitative et très relative.

Actuellement, nous observons face à ce projet Internet deux sortes de réactions.

Il y a les sceptiques, qui dénoncent une part de bluff à propos des étapes qui restent à franchir pour rendre le réseau vraiment crédible. Ce bluff aurait fait l'objet - je crois qu'il y a là une part de vérité - d'un matraquage publicitaire au mois d'août dernier. Les pessimistes mettent en garde contre les dangereuses dérives et la brièveté avec lesquelles les futures étapes vont être entreprises.

Il y a, à l'opposé, les partisans chaleureux, les enthousiastes. J'ai cru comprendre que vous en étiez, surtout après avoir vu une interview de vous voilà quelque temps. Rien de ce qui est dû à votre plume ne sort de ma mémoire ! (*Sourires.*)

Vous concluez, avec de nombreuses personnes, qu'il vaut mieux tirer le meilleur parti de ce qui est désormais inévitable. Les optimistes reprennent à leur compte la formule de M. Gore, vice-président des Etats-Unis, qui estime cet outil apte à garantir la démocratie, la liberté, le développement économique de toute la planète. Toujours selon lui, au lieu d'engendrer une société à deux vitesses, ces nouvelles techniques permettront de partager l'information, de supprimer les barrières entre les nations riches et pauvres. Ces réseaux, groupes d'informations planétaires, permettront de relier les villes les plus développées aux villages les plus reculés et personne ne sera exclu du développement économique.

Comme je l'ai précisé tout à l'heure, tout le monde ne partage pas ces propos. Selon un journaliste, observateur particulièrement compétent, M. Perier-Daville, cette envolée lyrique dénote un idéalisme sympathique, mais n'exclut pas l'intérêt américain, qui est de faire rêver tout le monde pour vendre ses produits, ce qui n'est d'ailleurs pas de mauvaise guerre dans une économie de marché.

En réalité, comme pour l'énorme campagne de matraquage publicitaire à laquelle nous avons assisté pour la vente d'un nouveau logiciel, il s'agit surtout d'installer chaque famille devant un micro-ordinateur donnant accès aux autres ordinateurs installés sur toute la planète, à un réseau appelé Internet donnant un nouvel accès à la connaissance fondée sur un savoir partagé et obtenu avec un minimum d'efforts : le paradis sur terre !

Devant ces appréciations, non d'ailleurs totalement contradictoires, mais qui entraînent des réactions différentes, nous souhaitons, monsieur le ministre, connaître vos propres réactions sur certaines difficultés et sur certains dangers qu'il ne faut pas se dissimuler et qui nous guettent. C'est la raison pour laquelle je me permets, avant d'en terminer, de vous poser quelques questions.

Vous avez répondu à quelques-unes d'entre elles. Vous avez déjà, d'une façon générale, fait le point sur l'ensemble des divergences d'appréciation des experts, MM. Théry, Breton et quelques autres. Je n'irai donc pas plus loin pour ne mettre personne en cause, mais j'ai bien compris votre opinion.

S'agissant du suivi systématique des expériences étrangères - sujet délicat - et de vos contacts avec nos partenaires européens, j'ai eu satisfaction. Mais, ce qui m'intéresse, c'est de savoir si, tous ensemble, avec nos partenaires, nous nous préparons à lutter contre les dangers qui nous guettent, je pense à l'espionnage industriel,

aux réseaux de pédophilie qui sont déjà actifs, à l'utilisation des nouvelles techniques par le terrorisme international, à la propagation de virus informatiques. Ce ne sont là que quelques exemples.

Ne faut-il pas, dès à présent, préparer une réflexion éthique sur les problèmes de société qui vont prendre une nouvelle dimension ? Je pense à la défense de la liberté d'expression, à la protection de la vie privée, à l'utilisation abusive des images virtuelles, à la multiplication des analyses de comportement. Une telle réflexion ne devrait-elle pas aboutir à un cadre de déontologie internationale ?

Nous dirigeons-nous vers un monopole d'Internet ? Quelle parade offrir à ce danger de langue unique ? Il a été question de pensée unique, mais nous nous orientons peut-être maintenant vers une langue unique, donc une culture unique, susceptible d'entraîner une uniformisation dont chacun mesure les risques. Pouvons-nous opposer d'autres systèmes et sauver la francophonie ?

Enfin, dernière question, plusieurs interlocuteurs concernés par les dites autoroutes de l'information manifestent leurs vives inquiétudes sur ce qu'on appelle la « petite loi » sur les permutations, qui va précéder la « grande ». Le projet était destiné à permettre à des opérateurs de déroger aux règles imposées en matière de télécommunication et d'audiovisuel afin d'expérimenter de nouveaux services.

Surtout, il s'agissait de prendre la mesure des évolutions technologiques, réglementaires et commerciales, en préparation de la libéralisation prévue par le calendrier européen au 1^{er} janvier 1998. Ces expériences étaient intéressantes pour les opérateurs français. Comme vous le disiez vous-même, monsieur le ministre, il y a une sorte de course de vitesse. Vos projets prennent du retard, car ce texte devait être déposé au Parlement courant novembre pour venir en discussion à la fin de l'année. Il est souhaitable que ces retards ne se perpétuent pas, car les intéressés risquent de ne plus disposer du temps suffisant pour se roder avant le 1^{er} janvier 1998. La France n'aura donc pas profité d'un laboratoire utile à la préparation du cadre concurrentiel instauré à partir de cette date.

J'aimerais connaître l'avis du CSA sur ce projet de loi. D'ailleurs, a-t-il été consulté ?

Au cours d'un entretien publié voilà un mois dans un hebdomadaire très spécialisé, vous regrettez que la plupart des hommes politiques, pour des raisons culturelles, ne soient pas du tout informés ni ouverts à ces sujets. Je ne demande qu'à vous croire, mais devant cette amicale interpellation - je ne dis pas provocation - je vous répondrai sur trois points.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Diligent.

M. André Diligent. Je me préparais à terminer, monsieur le président, car je sentais déjà votre regard dans ma nuque ! (*Sourires.*)

Pour être informé, monsieur le ministre, j'attends toujours une réponse à la question orale avec débat faisant état de tous ces problèmes, que j'avais déposée au mois d'août et que j'ai déposée à nouveau après le changement de gouvernement.

Sachez que cette assemblée compte une pépinière de parlementaires très spécialisés, très passionnés, très compétents. Je vous annonce le scoop final : grâce à l'initiative de M. Monory, depuis hier soir, à dix-sept heures, le Sénat dispose de son site sur Internet. Venez nous rendre visite ; vous serez convaincu ! Nous ne sommes

donc plus, comme on pourrait le croire, à l'époque des pigeons voyageurs. Nous ne demandons qu'à aller de l'avant, et en concertation avec vous.

Sous le bénéfice de ces observations, et en souhaitant une véritable concertation, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées de l'Union centriste, du RPR et des Républicains et Indépendants*).

M. François Fillon, ministre délégué. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. François Fillon, ministre délégué. Je voudrais d'abord remercier tous les orateurs qui, malgré l'heure avancée, ont permis que se déroule un débat très riche sur les sujets qui sont de la compétence du ministère de la poste, des télécommunications et de l'espace.

Je commencerai par M. Trégouët, que je remercie pour le soutien qu'il a apporté à ce budget et aux initiatives du Gouvernement et, surtout, pour son engagement personnel dans l'expérimentation et la réalisation, sur une vraie plate-forme régionale, des applications de ces technologies.

La crainte qu'il a émise, comme d'autres orateurs, sur l'échéancier des programmes spatiaux nationaux est, au fond, que notre engagement en faveur de la station spatiale internationale se fasse au détriment de ces programmes nationaux. J'ai essayé tout à l'heure, dans mon propos introductif, de vous rassurer en vous disant que nous avons obtenu, notamment de l'Agence spatiale européenne, des économies considérables - 1,7 milliard de francs - pour la période 1996-2002.

Ces économies sur les programmes européens, qui sont consenties par l'Agence spatiale européenne, nous permettent de financer une grosse partie de notre engagement dans la station qui s'élève à 2,7 milliards de francs sur cette période. Nous avons obtenu les 900 millions de francs restants en rationalisant un certain nombre de programmes nationaux, notamment en demandant à nos industriels de faire des efforts de rigueur dans la gestion de ces programmes.

J'ajoute que nous arrivons à la fin du développement d'Ariane 5 et à son entrée en exploitation. Nous allons donc pouvoir utiliser les sommes consacrées ces dernières années à ce programme pour en financer d'autres, que ce soit notre participation à l'Agence ou les programmes nationaux, le Premier ministre et le Président de la République s'étant engagés à ce que le budget du CNES soit maintenu à son niveau actuel.

Vous avez eu raison, monsieur le sénateur, d'insister sur les risques que court notre industrie dans le domaine de la propulsion, moins du fait de l'activité spatiale, qui reste d'un niveau très soutenu, que de la diminution des programmes militaires - en particulier ceux des missiles de la force nucléaire stratégique - qui étaient, au fond, le vrai moteur de notre industrie dans ce domaine.

Nous avons engagé une réflexion pour trouver les moyens, avec les industriels, avec le CNES, avec l'Agence spatiale européenne, de maintenir une compétence qui est essentielle car, sans elle, nous ne pourrions plus prétendre à notre indépendance en matière d'accès à l'espace, qui est incontestablement la première priorité de notre politique spatiale.

S'agissant des autoroutes de l'information, votre première question concerne l'accès à Internet. J'y reviendrai en répondant à M. Diligent.

Plusieurs d'entre vous se sont inquiétés de l'avenir du service public et craignent que la libéralisation du marché des télécommunications n'entraîne des inégalités. Dans

certains domaines, ces inégalités sont le produit du monopole, et celui de l'accès à Internet est particulièrement révélateur.

Nous avons aujourd'hui, du fait de notre structure tarifaire, du fait de l'existence du monopole, l'accès à ces services informatiques en ligne, notamment à Internet, le plus cher d'Europe.

Pour accéder à Internet aujourd'hui, il faut être privilégié, du moins habiter la région parisienne pour payer une communication locale. Si l'on n'habite pas la région parisienne, il faut payer une communication interurbaine. Comme la communication est facturée à la durée, pour se promener, par exemple, dans le musée du Louvre, la visite nécessitant, par définition, un peu de temps, les tarifs sont tout à fait prohibitifs et empêchent l'accès des Français, en particulier des étudiants, à cette source d'information qu'est Internet.

J'ai demandé au président de France Télécom de faire en sorte que, avant la fin de cette année, on puisse, sur tout le territoire national, accéder à Internet au prix d'une communication locale. Certes, nous ne serons pas encore parvenus au stade de nos voisins allemands ou britanniques et, mieux, des Américains, qui, eux, accèdent au prix d'une communication locale sans limitation de durée, mais la situation sera déjà plus confortable qu'aujourd'hui.

Vous m'avez ensuite interrogé sur le calendrier précis du futur projet de loi de réglementation des télécommunications. Ce projet qu'il ne faut pas confondre avec le changement de statut de France Télécom, est au contraire un préalable pour le Gouvernement à ce changement de statut puisque, au fond, avant d'envisager l'avenir de l'opérateur national dans une perspective de libéralisation, encore faut-il savoir quelle sera la règle du jeu.

Combien y aura-t-il d'opérateurs de téléphone en France? Quelles seront leurs obligations? Comment fonctionnera le service public? Quelles seront les contraintes qui pèseront sur les nouveaux entrants? Qui aura la responsabilité de faire respecter l'ordre, la concurrence loyale et le bon fonctionnement du service public? Est-ce que ce sera l'Etat ou, comme cela existe dans certains pays, une autorité de régulation?

C'est lorsque nous aurons bâti cet ensemble de règles législatives et réglementaires que nous pourrions décider de l'avenir de France Télécom et doter l'opérateur national du statut le plus adapté à l'exercice de la concurrence.

Cette même loi de réglementation des télécommunications fait l'objet aujourd'hui d'un débat public. Bergé-Lavigne a indiqué que ce débat était clos d'avance puisque nous avons déjà indiqué que nous voulions changer le statut de France Télécom. Non, ce sont deux sujets différents. Sur la loi de réglementation, il n'existe pour le moment qu'un document d'orientation.

Le débat public qui se déroule actuellement est tout à fait réel. Le directeur général de La Poste et des télécommunications, qui est chargé de collecter les avis des uns et des autres, reçoit actuellement beaucoup de contributions, orales ou écrites, des industriels, des organisations syndicales, de parlementaires. Vous êtes d'ailleurs tous invités à participer à ce débat.

A l'issue de ce débat public, qui va se terminer le 15 décembre, je présiderai une table ronde qui permettra au Gouvernement d'en tirer les conclusions et de mettre au point un projet de loi.

Nous souhaitons que ce texte puisse être adopté par le conseil des ministres avant la fin du mois de février. Ensuite, en fonction du calendrier parlementaire, ce texte viendra en discussion devant le Parlement, probablement au printemps.

Vous avez évoqué, monsieur Trégouët, la nécessité pour France Télécom de ne pas se contenter d'alliances avec d'autres opérateurs de téléphone mais d'en nouer également avec des constructeurs de téléinformatique et des spécialistes de l'image, afin de devenir une véritable entreprise multimédias.

France Télécom a déjà, vous le savez, des compétences multimédias à travers ses activités dans le câble ou dans le domaine des satellites. En outre, en matière de recherche, France Télécom dispose aujourd'hui d'outils multimédias de premier plan.

En tout état de cause, des stratégies d'alliances avec des entreprises du secteur multimédias sont à l'étude.

Vous avez tout à fait raison, monsieur le sénateur, c'est du mariage de l'image, de l'informatique et des télécommunications que naîtra cette société de l'information que j'évoquais tout à l'heure.

Je tiens à remercier M. Hérisson de son rapport extrêmement complet et du jugement qu'il a porté sur le budget de mon ministère.

S'agissant des résultats de La Poste, je n'en fais pas tout à fait la même lecture que vous, monsieur le sénateur. Je considère en effet que ceux de 1994 sont excellents, tout en concédant que ceux de 1995 risquent d'être un peu plus mitigés en raison de l'érosion du trafic du courrier.

Toutefois, je vous rappelle que, en 1994, La Poste a dégagé un résultat net de 523 millions de francs avant impôt et de 195 millions de francs après impôt - puisqu'elle a acquitté pour la première fois l'impôt sur les sociétés - contre un déficit de 1,2 milliard de francs en 1993.

Son désendettement a atteint 3 milliards de francs et l'actif financier a été accru de 6 milliards de francs, donnant à l'entreprise les moyens de poursuivre l'amélioration de son bilan.

S'agissant de la rémunération par l'Etat des dépôts des CCP, elle devrait être de l'ordre de 8,6 milliards de francs en 1995, contre 7,8 milliards de francs en 1994, soit une progression de 800 millions de francs.

L'année 1995 est la seconde année d'application de la nouvelle formule de rémunération des CCP. Vous le savez, La Poste perçoit une rémunération égale au taux des bons du Trésor à taux fixe et d'intérêts précomptés, diminuée d'une commission de 0,4 p. 100 en rémunération de la garantie apportée par l'Etat aux dépôts sur les comptes.

Cette rémunération, qui sera en moyenne de l'ordre de 5,8 p. 100 en 1995, me paraît juste. C'est en tout cas une formule qui a mis fin au caractère largement discrétionnaire et *a posteriori* du système de rémunération appliqué jusqu'en 1993.

S'agissant des conditions de compensation des missions de service public de La Poste, elles ont été fixées par le Parlement avec le vote de la loi du 2 juillet 1990. Il va de soi que ces conditions sont strictement respectées.

Vous avez évoqué le sujet lancinant de la dette des ministères, des collectivités locales et des établissements publics à l'égard de France Télécom. Cette dette a effectivement progressé entre 1994 et 1995 : celle des ministères est passée de 2,3 milliards de francs à 2,4 milliards

de francs, celle des collectivités locales et des établissements publics, de 1,4 milliard de francs à 1,6 milliard de francs.

Si la majorité des ministères ont joué le jeu en 1995 et ont fait un effort pour se désendetter malgré une situation budgétaire tendue - notamment les ministères de l'éducation nationale, de l'agriculture, du travail, de la culture, de la recherche, des transports, de l'outre-mer, de l'environnement, de la jeunesse et des sports - d'autres, tels les ministères de l'intérieur et des affaires étrangères, se sont montrés moins bons élèves. C'est également le cas de la préfecture de police de Paris.

Le contrat de France Télécom prévoit que l'Etat et France Télécom prendront les dispositions nécessaires pour régulariser leurs relations commerciales réciproques et pour que les arriérés de factures soient apurés ou compensés dans les meilleurs délais. Je serai extrêmement vigilant quant à la résorption de la dette, car elle pénaliserait très lourdement France Télécom à l'heure de l'ouverture à la concurrence.

Enfin, vous avez abordé, monsieur Hérisson, de même que M. Jean-Jacques Robert, la question de la suppression de la franchise postale dont bénéficiaient les collectivités locales.

Dans un souci de transparence, nous avons fait procéder à une évaluation du coût de cette suppression par l'inspection générale des finances et par l'inspection générale des postes et télécommunications. Il en ressort que ce coût serait de 67,5 millions de francs pour les communes et de 87,4 millions de francs pour les conseils généraux et les conseils régionaux. Le Sénat, dans sa très grande générosité, a décidé, lors de l'examen de la première partie du projet de loi de finances, de compenser cette mesure de suppression en accordant une somme de 97,5 millions de francs aux communes.

Monsieur Billard, je vous remercie d'avoir rétabli, au moins partiellement, la vérité sur les propos que j'ai tenus à Washington, en utilisant la formule la plus juste que l'on pouvait employer : vous avez dit que j'avais annoncé que le Gouvernement déciderait du calendrier au début de 1996. A partir de là, en revanche, je ne peux plus vous suivre, car vous avez évoqué la privatisation de France Télécom quand je ne parle, moi, que de son évolution.

Quoi qu'il en soit, c'est bien au début de 1996, lorsque le débat sur la loi de réglementation sera engagé, que le Gouvernement pourra prendre sa décision quant au calendrier futur de l'évolution du statut de France Télécom.

Il ne s'agira en aucun cas d'une privatisation puisque, comme je l'ai indiqué, le capital restera majoritairement dans le domaine public et que les personnels, aux termes d'un engagement rappelé à plusieurs reprises et de la manière la plus solennelle par M. le Premier ministre - engagement dont le Président de la République sera le garant - resteront des fonctionnaires d'Etat.

Vous conviendrez avec moi qu'une entreprise qui est majoritairement possédée par l'Etat et dont les personnels sont des fonctionnaires d'Etat n'est pas une entreprise privée.

Quant à une libéralisation du secteur postal, il n'en est pas question. J'ai indiqué très clairement que le Gouvernement y était opposé. Nous estimons en effet que les raisons qui ont conduit à la libéralisation du secteur des télécommunications n'existent pas en ce qui concerne le secteur postal. Au contraire, la libéralisation du secteur postal se traduirait par une diminution de la qualité et de

la continuité du service sur le territoire, notamment par la fermeture d'un grand nombre de bureaux de poste, et je sais combien le Sénat est attaché à leur maintien.

Je reviens à l'avenir de France Télécom et à l'ouverture à la concurrence. L'exemple d'Air France est, à cet égard, inquiétant.

Au moment de l'ouverture à la concurrence du secteur du transport aérien, décidée par les gouvernements de l'Union européenne il y a dix ans, le gouvernement français de l'époque n'a rien fait pour y préparer la compagnie nationale, pas plus qu'il n'a cherché à adapter la réglementation, de manière à définir un service public – qu'on appelle à Bruxelles un « service universel » – et à lui assurer des moyens de financement.

Le résultat, on le connaît : la concurrence est arrivée ; elle nous a été imposée à coups de décisions judiciaires puisque nous avons été traînés devant les tribunaux par les compagnies aériennes qui voulaient ouvrir des lignes sur le territoire national alors que nous nous y opposions, en contradiction avec les accords qui avaient été signés à Bruxelles.

Condamnée, la France a été contrainte d'ouvrir son territoire à la concurrence dans les pires conditions, sans définition du service public et sans moyens de financement de ce service public. Ce qui en est résulté, c'est que la compagnie nationale est aujourd'hui au bord du gouffre et que son redressement doit s'opérer dans des conditions extraordinairement difficiles.

Monsieur Lagourgue, je connais depuis quinze ans votre passion pour la continuité territoriale et pour la défense de l'égalité des droits entre les habitants des départements d'outre-mer et ceux de la métropole.

Depuis quelques années, la Réunion fait l'objet d'un certain effort de la part de France Télécom. La qualité des communications s'est considérablement améliorée grâce à des investissements importants. Ainsi, toute la commutation est désormais numérique, ce qui n'est pas encore le cas dans l'ensemble de la métropole.

Le prix des communications internes aux DOM est inférieur à celui qui est en vigueur en métropole, alors même que les charges sont plus élevées puisque s'appliquent un taux de TVA de 9 p. 100 et l'octroi de mer, qui n'existe pas en métropole.

Pour ce qui concerne les communications entre les DOM et la métropole, la grille tarifaire est effectivement moins favorable puisque, aujourd'hui, l'écart réel de prix hors taxes de la minute d'appel est de l'ordre de 2,50 francs. Le tarif de la communication est de 4 francs entre la métropole et les DOM, alors qu'il est de 1,50 franc pour l'interurbain en métropole. Il s'explique pour une part par le surcoût lié à la nécessité d'une transmission par satellite.

Nous avons engagé – c'est une bonne nouvelle, même si elle ne vous comble pas complètement – un effort pour ramener de 4 francs à 3,50 francs le prix de la communication entre les DOM et la métropole. A terme, nous pourrions atteindre un prix de 3 francs hors taxes par minute puisque, je vous le disais à l'instant, le surcoût dû au satellite est de l'ordre de 1,50 franc.

Le Président de la République, vous l'avez rappelé, a pris des engagements sur ce point et je mettrai tout en œuvre pour qu'ils soient respectés par France Télécom.

J'ajoute, puisqu'il n'a pas été répondu à votre question écrite, que, s'agissant du développement des communications familiales, j'ai demandé à France Télécom de porter

de un à trois le nombre des correspondants privilégiés joignables avec le service Primaliste, afin de l'aligner sur le service existant en métropole.

M. Othily a rappelé à la fois son attachement au centre spatial guyanais et son inquiétude quant à l'avenir. Le poids de l'activité spatiale sur l'économie guyanaise est effectivement considérable puisque cette activité représente la moitié de la production guyanaise, 27 p. 100 des emplois, plus de 45 p. 100 des impôts locaux et 25 p. 100 des droits de douane et d'octroi perçus en Guyane.

Comme je l'ai indiqué en présentant ce budget, il n'est nullement question de supprimer des emplois au CNES, que ce soit en métropole ou en Guyane. Ce serait d'ailleurs paradoxal quand les crédits augmentent de plus de 6 p. 100. Les décisions que nous avons prises à Toulouse vont au contraire conforter l'activité du centre spatial guyanais pour les vingt ans à venir grâce, notamment, au programme complémentaire Ariane 5.

Le programme concernant les infrastructures liées à ce projet représente 2,2 milliards de francs de dépenses, dont 900 millions de francs en Guyane.

Trois cents à quatre cents emplois sont effectivement concernés par la fin du chantier des installations de lancement d'Ariane 5 et la fermeture, après l'an 2000, du pas de tir d'Ariane 4. Nous avons maintenu, pendant une période de recouvrement les deux pas de tir, mais il va de soi que le pas de tir d'Ariane 4 devra être fermé à partir de la cessation des tirs effectués avec ce lanceur.

En tout état de cause, la mise en service d'Ariane 5 compensera largement, en termes d'emplois, la suppression des activités que je viens de mentionner.

S'agissant des mesures fiscales, sujet difficile et complexe, je rappelle que l'exonération des impôts locaux relève d'une convention internationale signée en 1975 avec l'ensemble de nos partenaires. Dès lors, la renégocier suppose leur accord et celui-ci ne sera pas facile à obtenir à un moment où nous leur demandons une participation supplémentaire aux dépenses d'infrastructures en Guyane.

Quant à l'octroi de mer, le CNES, qui bénéficiait du taux réduit, est désormais aligné sur le droit commun. Je connais, pour m'être rendu sur place, la sensibilité des acteurs guyanais sur ce sujet. Le Président de la République y est également très attaché. Je compte lui proposer dans les tout prochains jours de lancer une mission chargée d'étudier les retombées économiques du centre spatial guyanais et les relations entre le CNES, l'Agence spatiale européenne et les collectivités de Guyane. Bien entendu, tous les élus et acteurs locaux, dont vous-même, monsieur le sénateur, seront entendus et auront l'occasion de faire valoir leurs points de vue.

M. Diligent a évoqué Internet, les risques qu'il comporte et les espoirs qu'il suscite. Ce réseau est en quelque sorte la préfiguration de ce qu'il vaudrait mieux appeler « les inforoutes » plutôt que « autoroutes de l'information », s'agissant d'un réseau sur lequel l'accès est possible à chaque instant, et non pas au moyen d'échangeurs distants entre eux de plusieurs dizaines de kilomètres.

Internet, je le précise, n'est ni une entreprise, ni même un Etat. C'est un système coopératif. A l'origine, ce sont des universités, des centres de recherche et aujourd'hui de nombreux acteurs privés commerciaux qui, en créant leur serveur, constituent une des boucles du réseau. C'est un exemple quasi unique de réseau qui ne soit pas possédé par une entreprise ou par un Etat. Chaque serveur est un maillon du réseau qu'il entretient lui-même.

Il est clair que, lancé aux Etats-Unis par des universités américaines et par des instituts américains de recherche, le réseau Internet est aujourd'hui, pour l'essentiel, sous influence américaine.

Ce réseau n'est donc que la préfiguration des futures inforoutes mais, en attendant, il existe et connaît un développement considérable. Tous ceux qui, en France, avaient annoncé qu'il s'agissait d'une mode passagère se sont trompés.

En effet, de très nombreux services migrent sur Internet, du musée à la bibliothèque universitaire, en passant par la vente de billets d'avion et les services de météorologie. Les banques françaises sont elles-mêmes en train de mettre en place des serveurs et, si le Sénat lui-même a décidé d'être présent sur Internet, il est clair que nous sommes en présence, non d'une simple mode, mais d'un phénomène beaucoup plus profond avec lequel nous devons désormais compter.

Notre politique est d'investir ce réseau, d'y être présent en multipliant les serveurs en langue française et les services en français. Nous avons quelques atouts pour le faire, je pense plus particulièrement au Minitel, grâce au développement duquel nous avons acquis une vraie compétence dans le domaine de la télématique. De surcroît, nous disposons d'un marché de l'achat électronique qui n'existe pas dans les autres pays, de sorte que nos éditeurs de services en ligne ont déjà une expérience dans ce domaine.

Il faut donc utiliser nos compétences et nos atouts pour investir Internet et pour faire migrer sur ce réseau un certain nombre de services qui sont aujourd'hui sur le Minitel, de telle manière que la présence française y soit très largement assurée. De ce point de vue-là, si nous ne sommes pas en avance par rapport aux Etats-Unis, nous sommes plutôt en avance par rapport à nos voisins européens, et nous pouvons, si chacun se mobilise, assurer à la France une place sur Internet qui sera très supérieure à notre poids démographique et à notre poids économique.

Le Président de la République s'est d'ailleurs très récemment exprimé sur ce sujet et a encouragé l'ensemble des acteurs français à aller dans ce sens.

Les problèmes d'éthique posés par Internet sont tout à fait réels. Nous y réfléchissons à l'échelon, non seulement national, mais aussi intergouvernemental, en particulier dans le cadre du G7. Je dois dire que, d'ores et déjà, des initiatives ont été prises aux Etats-Unis pour mettre en place une sorte de code d'éthique. Par ailleurs, des logiciels permettent aujourd'hui de verrouiller le dispositif et d'interdire l'accès à un certain nombre de services afin de permettre notamment aux parents de protéger les jeunes et les enfants, qui, on le sait, se débrouillent beaucoup mieux que nous avec les matériels informatiques et, de ce fait, vont très vite découvrir toutes les possibilités offertes par ces réseaux.

Après avoir remercié M. Jean-Jacques Robert de son intervention et de son soutien, je me tournerai vers Mme Bergé-Lavigne.

Vous avez évoqué, madame, les projets de dérégulation qui existent en Europe et vous avez jugé que le Gouvernement français, au fond, se soumettait trop facilement.

Permettez-moi de préciser, tout d'abord, qu'il s'agit non pas de projets mais de décisions qui ont été prises à l'unanimité des gouvernements de l'Union européenne, toutes tendances politiques confondues, y compris par un gouvernement que vous souteniez à l'époque.

A l'unanimité donc, tous ces gouvernements, il y a trois ans, ont pris la décision de libérer le secteur des télécommunications et ont adopté, pour ce faire, un certain nombre de directives qui s'imposent maintenant à nous. Nous n'avons pas, dans ce domaine, la possibilité de nous soustraire à leur application. M. Jean-Jacques Robert, tout à l'heure, nous invitait à refuser et à résister. Voilà qui nous est tout à fait impossible.

Nous avons, en effet accepté à l'unanimité des règles du jeu nouvelles dans le cadre, d'ailleurs, de traités signés et ratifiés, notamment le traité de Maastricht. Ces textes s'imposent à nous aujourd'hui et nous devons les mettre en œuvre.

Je suis convaincu que, s'agissant des télécommunications - je n'en dirai pas autant pour tous les domaines - ces décisions sont positives et iront dans le sens d'un meilleur service rendu aux usagers et à un coût moindre. En tout cas, madame Bergé-Lavigne, il ne s'agit pas de projets et nous n'avons qu'une marge de manœuvre limitée par rapport à leur mise en œuvre dans notre pays.

J'ai répondu tout à l'heure sur le calendrier, notamment sur la procédure de consultation publique engagée pour définir le projet de loi de réglementation des télécommunications. Dans ce projet de loi, nous avons expressément prévu la mise en œuvre d'une définition du service universel. Je précise qu'il n'a rien d'un service minimaliste. C'est, pour nous, le service du téléphone, tel qu'il existe aujourd'hui. Je vois mal comment cette définition peut être considérée comme un minimum. Le service du téléphone comprend, actuellement, les annuaires, les annexes, les numéros d'urgence, l'ensemble du service de la téléphonie vocale. Le service universel, c'est le téléphone tel qu'il fonctionne dans notre pays aujourd'hui.

Ce service-là relève du service public et doit donc être rendu sur tout le territoire au même prix. C'est pourquoi le texte propose de confier à France Télécom sa mise en œuvre. Dans d'autres pays, ce service est partagé entre l'ensemble des acteurs entrant dans le cadre de l'ouverture à la concurrence. Nous proposons que ces acteurs financent le service public par le biais de taxes qu'ils devront acquitter à France Télécom, de manière que l'opérateur puisse maintenir la péréquation des tarifs que vous avez évoquée et à laquelle nous sommes extrêmement attachés.

J'ai la conviction que le dispositif que nous allons mettre en place permettra, non seulement de préserver le service public, mais aussi de diminuer les coûts, et non pas de les augmenter comme vous le disiez tout à l'heure. Regardez autour de vous, en Europe, notamment, et vous verrez que les coûts des communications téléphoniques sont, dans la plupart des pays développés, moins chers qu'en France.

Vous avez également évoqué, madame Bergé-Lavigne, la politique spatiale et vous m'avez posé trois questions précises à ce sujet.

La première question portait sur l'engagement pris en matière de participation au financement du fonctionnement de la station. Notre engagement est extrêmement précis : il se limitera à 0,6 vol d'Ariane par an. Nous ne pourrions donc pas être entraînés, comme certains auraient pu le craindre, dans des dépassements considérables du budget de la station. Je l'ai d'ailleurs dit il y a quelques jours au directeur de la NASA, à Washington.

Quant à l'équipe en place à Toulouse et qui est chargée de préparer le programme Hermès, je commencerai par dire que, s'il n'y avait pas eu d'accord à Toulouse et si nous n'avions pas décidé de participer à la station, cette équipe aurait évidemment disparu, faute de projet. Le

programme Hermès étant abandonné, l'équipe en place va donc être dissoute, mais - c'est une des décisions que nous avons obtenues de nos partenaires - une nouvelle équipe mixte CNES-ESA sera chargé, sur place, à Toulouse, de la préparation, d'abord du programme de l'ATV, puis du programme du CTV.

Il y aura donc bien, à Toulouse, une nouvelle équipe d'ingénieurs chargée de mettre en œuvre la politique européenne dans le domaine des vols habités.

Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, le gouvernement français a posé la candidature de Toulouse pour abriter le centre de contrôle en vol pour les missions de l'ATV et du CTV. Nous n'avons pas encore de réponse sur ce point.

Enfin, s'agissant d'Helios II, le sommet de Baden-Baden, qui vient de s'achever, s'est conclu de manière positive, puisque les Allemands ont décidé de participer au programme et de mettre en œuvre l'association conclue entre DASA et Aérospatiale dans le domaine des satellites.

Telles sont, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les réponses que je voulais apporter aux questions qui ont été posées par les uns et par les autres. Je voudrais conclure en disant à Mme Bergé-Lavigne que ce rêve qu'elle a évoqué tout à l'heure, c'est peut-être la raison d'être de l'homme. La découverte de l'univers ne serait-elle pas, au fond, la mission qui nous a été confiée et qui donne un sens à notre existence ? (*Applaudissements sur les travées du RPR, des Républicains et Indépendants et de l'Union centriste.*)

M. le président. Nous allons procéder à l'examen et au vote des crédits concernant les technologies de l'information et La Poste, et figurant aux états B et C.

ÉTAT B

M. le président. « Titre III : 17 186 170 francs. »

Personne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : 4 136 250 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ÉTAT C

M. le président. « Titre V. - Autorisations de programme : 54 000 000 francs ;

« Crédits de paiement : 19 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre VI. - Autorisations de programme : 7 330 200 000 francs ;

« Crédits de paiement : 7 055 200 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre VI.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. Nous avons achevé l'examen des dispositions du projet de loi de finances concernant les technologies de l'information et La Poste.

6

COMMUNICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

M. le président. M. le président du Sénat a reçu de M. le Premier ministre une communication, en date du 6 décembre 1995, l'informant que la proposition d'acte communautaire E 486 COM (95) 77 FINAL - « proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord entre la Communauté européenne et le Canada établissant un programme de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle » - a été adoptée définitivement par les instances communautaires par décision du Conseil du 27 novembre 1995.

7

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre un projet de loi de finances rectificative pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 119, distribué et renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Recommandation de décision du Conseil concernant la conclusion des négociations dans le cadre de l'article XXIV-6 du GATT.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-526 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Décision de la Commission concernant la conclusion d'un accord de libre-échange entre la Communauté européenne du charbon et de l'acier et la Turquie dans le domaine des produits ouverts par le traité CÉCA.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-527 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 520/94 portant établissement d'une procédure de gestion communautaire des contingents quantitatifs.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-528 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

- Proposition de règlement (CE) du Conseil relatif à la défense contre les pratiques préjudiciables de prix dans la construction navale.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-529 et distribuée.

9

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée à aujourd'hui, vendredi 8 décembre 1995, à dix heures, à quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1996, adopté par l'Assemblée nationale (n° 76 et 77, 1995-1996).

M. Alain Lambert, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. - Moyens des services et dispositions spéciales :

Travail, dialogue social et participation (et article 69) :

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 41) ; M. Louis Souvet, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (travail et emploi, avis n° 81, tome VII) ; M. Jean Madelain, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (formation professionnelle, avis n° 81, tome VII).

Intégration et ville :

M. Philippe Marini, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 23) ; M. Gérard Larcher, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Ville, avis n° 79, tome XXIII) ; M. Paul Blanc, rapporteur pour avis de la commission des affaires sociales (avis n° 81, tome VI).

Commerce et artisanat (et articles 66 et 66 bis) :

M. René Ballayer, rapporteur spécial (rapport n° 77, annexe n° 30) ; M. Jean-Jacques Robert, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 79, tome VIII).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère

Le délai limite pour les inscriptions de parole dans les discussions précédant l'examen des crédits de chaque ministère est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux crédits budgétaires pour le projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux divers crédits budgétaires et articles rattachés du projet de loi de finances pour 1996 est fixé à la veille du jour prévu pour la discussion, à dix-sept heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996

Le délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la deuxième partie, non joints à l'examen des crédits, du projet de loi de finances pour 1996 est fixé au vendredi 8 décembre 1995, à seize heures.

Scrutin public à la tribune

En application de l'article 60 *bis*, troisième alinéa du règlement, le vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1996 aura lieu, de droit, par scrutin public à la tribune, à la fin de la séance du samedi 9 décembre 1995.

Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale

1. - Sous réserve de sa transmission, projet de loi autorisant le Gouvernement, par application de l'article 38 de la Constitution, à réformer la protection sociale (AN, n° 2405) : mercredi 13 décembre 1995, à dix-sept heures.

2. - Projet de loi de finances rectificative pour 1995, adopté par l'Assemblée nationale (n° 119, 1995-1996) : lundi 18 décembre 1995, à dix-sept heures.

Délai limite général pour le dépôt des amendements

La conférence des présidents a fixé un délai limite général pour le dépôt des amendements expirant, dans chaque cas, la veille du jour où commence la discussion, à dix-sept heures, pour tous les projets de loi et propositions de loi ou de résolution inscrits à l'ordre du jour, à l'exception des textes de commissions mixtes paritaires et de ceux pour lesquels est déterminé un délai limite spécifique.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 8 décembre 1995, à une heure.)

Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANCHON

QUESTION ORALE

REMISE À LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

Relance de l'investissement routier

228. - 6 décembre 1995. - M. Jean Boyer appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'urgence d'un redéploiement des crédits publics en faveur du réseau routier dans les départements. Il estime que, si la réalisation du schéma directeur national autoroutier doit être accueillie très favorablement, l'entretien et la modernisation du réseau routier national et départemental, y compris la voirie nationale déclassée, revêtent une urgence particulière : le fléchissement des investissements en ce domaine aurait des conséquences désastreuses pour l'emploi et pour l'équilibre du territoire. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour favoriser la reprise de l'investissement routier.